



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

---

Établis par le  
Receveur général du Canada

---

---

# Comptes publics du Canada

# 2013

**Volume I**

---

**Revue et  
États financiers  
consolidés**

---

Canada<sup>ca</sup>

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Ce document est disponible en formats substitués  
sur le site Web du receveur général du Canada à  
[www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html)

Disponible également en format PDF auprès des  
Publications du gouvernement du Canada

[www.publications.gc.ca](http://www.publications.gc.ca)

P51-1/2013-1F-PDF

ISBN 978-0-660-20673-8

*This publication is also available in English*

N° de catalogue P51-1/2013-1F

ISBN 978-0-660-97459-0

*À son Excellence*

le très honorable David Johnston,  
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,  
Gouverneur général et  
Commandant en chef du Canada

Monsieur le gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

*Le président du Conseil du Trésor*



Tony Clement, c.p., député

Ottawa, le 30 octobre 2013

À l'honorable Tony Clement, c.p., député  
*Président du Conseil du Trésor*

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2013, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le receveur général du Canada,*



Diane Finley, c.p., députée

Ottawa, le 30 octobre 2013

À l'honorable Diane Finley, c.p., députée  
*Receveur général du Canada*

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I — Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels le vérificateur général a exprimé une opinion et fourni ses observations; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'informations financières; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II — Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III — Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Madame le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le sous-receveur général du Canada,*



Michelle d'Auray

Ottawa, le 30 octobre 2013

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Volume **I**

## *Comptes publics du Canada*

**2012-2013**

## **Table des matières**

### **Section**

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers consolidés du gouvernement du Canada et  
Rapport et observations du vérificateur général du Canada
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Créiteurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Trésorerie et créances
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Obligations contractuelles et passif éventuel
- 12. Index

## **Introduction aux *Comptes publics du Canada***

### **Nature des *Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

### **Présentation des *Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

# Section 1

## *Comptes publics du Canada*

2012-2013

## Analyse des états financiers

### Table des matières

	<i>Page</i>
Analyse des états financiers . . . . .	1.2
Introduction . . . . .	1.2
Faits saillants financiers de 2012-2013 . . . . .	1.2
Analyse . . . . .	1.3
Faits saillants économiques . . . . .	1.3
Solde budgétaire . . . . .	1.4
Revenus . . . . .	1.5
Charges . . . . .	1.6
Comparaison des résultats réels aux projections du budget . . . . .	1.8
Déficit accumulé . . . . .	1.9
Risques et incertitudes . . . . .	1.16
Comparaison sur dix exercices d'informations financières . . . . .	1.17
État consolidé détaillé des résultats et du déficit accumulé . . . . .	1.17
État consolidé détaillé de la situation financière . . . . .	1.18
État consolidé de la variation de la dette nette . . . . .	1.19
État consolidé des flux de trésorerie . . . . .	1.20
État consolidé détaillé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers . . . . .	1.21
État consolidé détaillé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces . . . . .	1.22
Glossaire . . . . .	1.23

### **NOTE AU LECTEUR**

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministère des Finances. Celui-ci contient également des états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel* est disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/>.

## **Analyse des états financiers**

### **Introduction**

Les *Comptes publics du Canada* constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des *Comptes publics du Canada* fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. On trouvera une analyse plus poussée des résultats financiers du gouvernement dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2012-2013*, sur le site Web du ministère des Finances.

Les états financiers consolidés ont été préparés sous la direction conjointe du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. Toutefois, c'est au gouvernement qu'il incombe d'assurer l'objectivité et l'intégrité des états financiers consolidés. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

### **Faits saillants financiers de 2012-2013**

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 18,9 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, en baisse comparativement au déficit budgétaire de 26,3 milliards de dollars enregistré en 2011-2012 et en baisse de près des deux tiers par rapport au déficit budgétaire de 55,6 milliards de dollars affiché en 2009-2010.
- Les revenus ont augmenté de 7,5 milliards de dollars (3,0 pour cent) par rapport à 2011-2012, principalement sous l'effet d'une hausse des rentrées d'impôt sur le revenu et de cotisations d'assurance-emploi, qui a été partiellement compensée par une baisse des autres revenus. Les charges de programmes ont augmenté de 2,1 milliards de dollars (0,9 pour cent). Les frais de la dette publique ont diminué de 1,9 milliard de dollars (6,2 pour cent).
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs) s'établissait à 602,4 milliards de dollars au 31 mars 2013. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) s'établissait à 33,1 pour cent, en baisse par rapport au ratio de 33,2 pour cent de l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et des administrations locales, ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, s'établissait à 34,5 pour cent en 2012. Il s'agit du meilleur résultat à l'échelle des pays du Groupe des Sept (G-7), qui, d'après les estimations de l'OCDE, devraient afficher un ratio moyen de la dette nette au PIB de 87,3 pour cent pour cette même année.

## Analyse

### Faits saillants économiques <sup>(1)</sup>

En 2012, la situation économique mondiale est demeurée fragile et incertaine. Après avoir atteint un rythme de 3,9 pour cent en 2011, la croissance de l'économie mondiale a reculé à 3,1 pour cent en 2012 en raison de la contraction de l'activité économique dans la zone euro et du ralentissement observé dans les économies émergentes et en développement. De plus, la relance de l'économie américaine est demeurée anémique, traduisant les effets du désendettement des ménages, du débordement de la crise européenne de la dette souveraine et du secteur bancaire, et de l'incertitude entourant la politique budgétaire américaine.

L'économie canadienne n'a pas été épargnée par ces facteurs externes; le PIB réel a affiché une modeste progression de 1,7 pour cent en 2012 après avoir gagné 2,5 pour cent en 2011. La croissance économique au Canada en 2012 a été largement attribuable à la vigueur soutenue de la demande des ménages et des entreprises du pays, qui a plus que compensé la faiblesse du secteur extérieur.

Au cours du premier semestre de 2013, l'activité économique a continué à croître à un rythme modéré avec une croissance du PIB réel de 2,2 pour cent au premier trimestre et de 1,7 pour cent au trimestre suivant (taux annualisés). Durant le deuxième trimestre de l'année, la stabilité relative de la croissance s'est produite en dépit de deux événements qui ont eu une incidence négative sur l'activité économique pendant ce trimestre, à savoir les graves inondations dans le sud et le centre de l'Alberta et les grèves dans le secteur de la construction au Québec.

Malgré la fragilité de la situation économique mondiale, le PIB réel du Canada au deuxième trimestre de 2013 a dépassé de 5,5 pour cent son niveau d'avant la récession. Cette expansion de l'économie a alimenté une forte reprise du marché du travail du Canada; on dénombre maintenant au delà de 1 million de travailleurs canadiens de plus qu'à l'amorce de la reprise, en juillet 2009, soit une hausse de 6,1 pour cent. Le Canada a surpassé tous les autres pays du G-7 au chapitre de la croissance économique depuis le début de la récession mondiale, et il affiche le meilleur bilan de création d'emplois au cours de la reprise.

L'incidence du ralentissement de l'économie mondiale s'est reflétée dans l'évolution des attentes relatives au PIB nominal canadien, qui constitue la mesure la plus large de l'assiette fiscale. Au moment du dépôt du budget de 2012, les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que le PIB nominal progresse de 4,6 pour cent en 2012 et de 4,4 pour cent en 2013. Toutefois, sous l'effet de l'assombrissement des perspectives de l'économie mondiale et du recul des prix des produits de base en 2012, la croissance du PIB nominal s'est plutôt établie à 3,4 pour cent en 2012 et, lors d'une enquête menée en juin 2013, les économistes du secteur privé ont ramené à 3,1 pour cent leur prévision à l'égard de la croissance du PIB nominal en 2013. En conséquence, malgré le rajustement à la baisse en fonction du risque de 3 milliards de dollars appliqué aux revenus, la croissance du PIB nominal plus faible que prévu a entraîné des revenus du gouvernement plus faible que prévu dans le budget de 2012, tel que mentionné plus loin dans cette section.

<sup>(1)</sup> Cette section englobe les données qui étaient disponibles en date du 6 septembre 2013.

### Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal

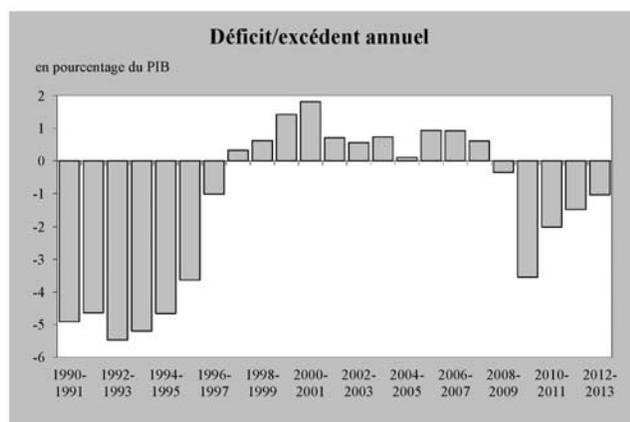
	2012	2013
Enquête de mars 2012 / Plan d'action économique de 2012.....	4,6	4,4
Enquête de mars 2013 / Plan d'action économique de 2013.....	3,1	3,3
Enquête de juin 2013.....	3,4	3,1

Les valeurs pour 2012 provenant des enquêtes de mars 2013 et juin 2013 sont réelles.

Les risques de détérioration que représentent la persistance de la crise de la dette souveraine et du secteur bancaire dans la zone euro et l'incertitude continue entourant la politique budgétaire des États Unis continuent de peser sur les perspectives de l'économie canadienne. Même si la performance économique du Canada est demeurée résiliente dans la dernière année, tout fléchissement de la reprise économique mondiale devrait avoir des répercussions intérieures.

## Solde budgétaire

Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 18,9 milliards de dollars en 2012-2013. Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1990-1991. Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB <sup>(2)</sup>. Le déficit budgétaire de 2012-2013 correspond à 1,0 pour cent du PIB; il s'agit d'une baisse par rapport au taux de 1,5 pour cent enregistré un an plus tôt et d'une réduction de plus des deux tiers par rapport à 2009-2010.



Le déficit budgétaire de 18,9 milliards de dollars enregistré en 2012-2013 se compare à un déficit de 26,3 milliards de dollars en 2011-2012. Les revenus ont augmenté de 7,5 milliards de dollars (3,0 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu et des cotisations d'assurance-emploi, qui a été partiellement compensée par la baisse des autres revenus.

## Faits saillants financiers de 2012-2013

	2012-2013	2011-2012
		Redressés <sup>(1)</sup>
	(en milliards de dollars)	
<b>État consolidé des résultats</b>		
Revenus .....	256,6	249,1
Charges —		
Charges de programmes .....	246,4	244,3
Frais de la dette publique .....	29,2	31,1
Total des charges .....	275,6	275,4
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>18,9</b>	<b>26,3</b>
Pourcentage du PIB .....	1,0 %	1,5 %
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Passifs —		
Dette portant intérêt .....	892,0	844,1
Autres .....	118,8	125,0
Total des passifs .....	1 010,8	969,1
Actifs financiers .....	339,4	317,6
<b>Dette nette .....</b>	<b>671,4</b>	<b>651,5</b>
Actifs non financiers .....	68,9	68,0
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>602,4</b>	<b>583,6</b>
Pourcentage du PIB .....	33,1 %	33,2 %

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Certains chiffres comparatifs ont été redressés. Les informations concernant ce redressement se trouve dans la section du déficit accumulé de l'analyse des états financiers.

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les charges ont augmenté de 0,2 milliard de dollars (0,1 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Les charges de programmes ont augmenté de 2,1 milliards de dollars, sous l'effet d'une augmentation des paiements de transfert et des autres charges de programmes. Les frais de la dette publique ont diminué de 1,9 milliard de dollars (6,2 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse du taux d'intérêt effectif sur l'encours de la dette portant intérêt.

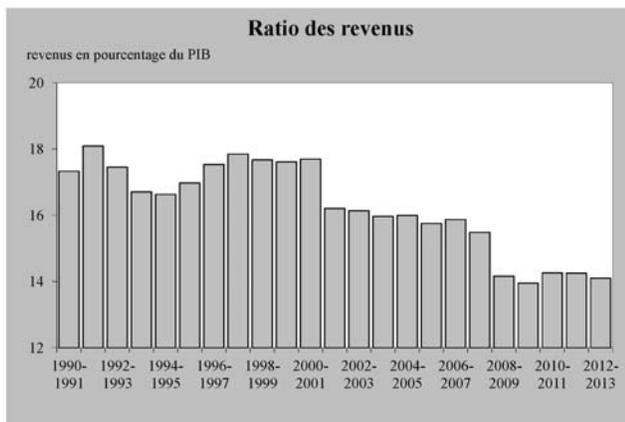
<sup>(2)</sup> Les données du PIB présentées ici ont été recalculées pour tenir compte de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, publiée le 1<sup>er</sup> octobre 2012 par Statistique Canada.

## Revenus

L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la principale source de revenus fédéraux. En 2012-2013, il a représenté 49,0 pour cent du total des revenus. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont représenté 13,6 pour cent des revenus en 2012-2013, tandis que les cotisations d'assurance-emploi ont compté pour 7,9 pour cent des revenus. En 2012-2013, les autres taxes et droits ont représenté 17,0 pour cent du total des revenus, dont 11,2 pour cent provenant de la taxe sur les produits et services (TPS). En 2012-2013, les autres revenus ont compté pour 10,5 pour cent du total des revenus, soit 0,7 point de pourcentage de moins qu'en 2011-2012, et l'impôt sur le revenu des non-résidents a représenté 2,0 pour cent du total des revenus, en baisse de 0,2 point de pourcentage d'une année sur l'autre.



Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Le ratio des revenus s'est établi à 14,1 pour cent en 2012-2013, contre 14,2 pour cent en 2011-2012. Ce léger recul est attribuable à la baisse des revenus provenant des sociétés d'État et à la diminution des redevances sur les ressources extracôtières qui se reflète dans la baisse des autres revenus mentionnée précédemment. Dans l'ensemble, le ratio des revenus diminue graduellement depuis 2001-2002, et il est nettement moins élevé que durant la période de 1996-1997 à 2000-2001, où il atteignait 18 pour cent en moyenne. Cette baisse à long terme s'explique surtout par l'instauration d'allègements fiscaux.



## Comparaison des revenus à ceux de 2011-2012

Dans le tableau qui suit, les revenus de 2012-2013 sont comparés à ceux de 2011-2012.

### Revenus

	2012-13	2011-12	Variation	
			Absolue	%
(en millions de dollars)				
<b>Revenus d'impôt sur le revenu —</b>				
Particuliers .....	125 728	120 537	5 191	4,3
Sociétés .....	34 986	33 641	1 345	4,0
Non-résidents .....	5 073	5 300	(227)	(4,3)
<b>Total .....</b>	<b>165 787</b>	<b>159 478</b>	<b>6 309</b>	<b>4,0</b>
<b>Autres taxes et droits —</b>				
Taxes sur les produits et services .....	28 821	28 370	451	1,6
Taxes sur l'énergie .....	5 381	5 328	53	1,0
Droits de douane à l'importation .....	3 979	3 862	117	3,0
Autres taxes et droits d'accise .....	5 370	5 546	(176)	(3,2)
<b>Total .....</b>	<b>43 551</b>	<b>43 106</b>	<b>445</b>	<b>1,0</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>20 395</b>	<b>18 556</b>	<b>1 839</b>	<b>9,9</b>
<b>Autres revenus .....</b>	<b>26 902</b>	<b>27 967</b>	<b>(1 065)</b>	<b>(3,8)</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>256 635</b>	<b>249 107</b>	<b>7 528</b>	<b>3,0</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Les revenus ont augmenté de 7,5 milliards de dollars en 2012-2013, en raison surtout de hausses des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés et des cotisations d'assurance-emploi. Ces hausses ont été partiellement compensées par une baisse des autres revenus.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont progressé de 5,2 milliards de dollars (4,3 pour cent) en 2012-2013, sous l'effet de l'augmentation des revenus des particuliers.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont progressé de 1,3 milliard de dollars (4,0 pour cent) en 2012-2013, reflet de la croissance du revenu imposable des sociétés.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents ont diminué de 0,2 milliard de dollars (4,3 pour cent) en 2012-2013, surtout en raison de nouvelles cotisations visant des années antérieures.

Les revenus tirés des autres taxes et droits ont augmenté de 0,4 milliard de dollars (1,0 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de 0,5 milliard de dollars (1,6 pour cent) des revenus de TPS qui est attribuable à une croissance modérée des dépenses des ménages. Les taxes sur l'énergie, tout comme les droits de douane à l'importation, ont augmenté de 0,1 milliard de dollars, tandis que les autres taxes et droits d'accise ont diminué de 0,2 milliard de dollars sous l'effet de la baisse des droits sur les produits du tabac.

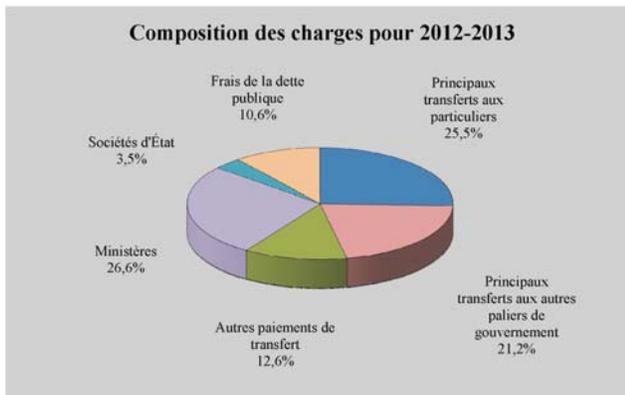
### Comptes publics du Canada 2012-2013

Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 1,8 milliard de dollars (9,9 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance de la rémunération assurable et de l'augmentation du taux de cotisation par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, qui a été porté à 1,83 \$ en 2012 et à 1,88 \$ en 2013.

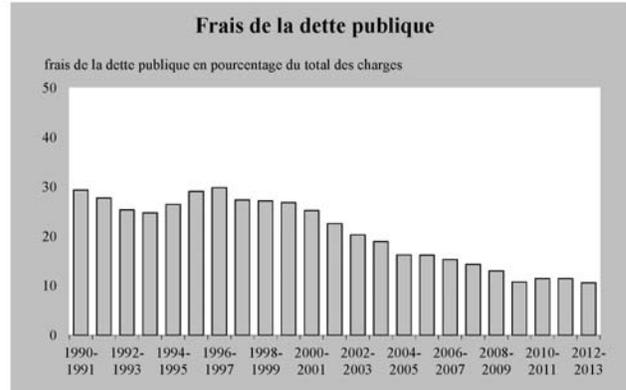
Les autres revenus ont diminué de 1,1 milliard de dollars (3,8 pour cent) en 2012-2013. Cette baisse résulte en bonne partie du recul de 0,6 milliard de dollars des revenus des sociétés d'État et de 0,3 milliard de dollars des autres revenus de programmes, traduisant la diminution des redevances sur les ressources extracôtières perçues pour le compte des provinces. Ce recul des redevances sur les ressources extracôtières n'a pas d'impact global sur le solde budgétaire puisque les redevances sont transférées aux provinces, ce qui donne lieu à une réduction compensatoire des charges.

### Charges

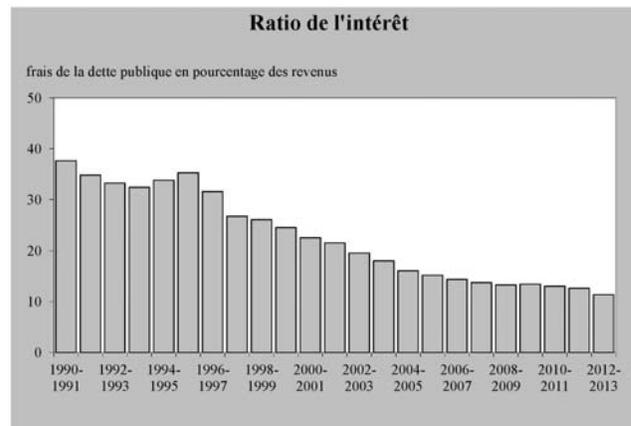
Les charges fédérales peuvent être réparties entre trois grandes catégories : les paiements de transfert, qui interviennent pour plus de la moitié des dépenses fédérales, les autres charges de programmes et les frais de la dette publique. La principale composante de ces trois catégories en 2012-2013 a été celle des charges des ministères, qui ont représenté 26,6 pour cent du total des charges. Les charges des ministères englobent les charges de fonctionnement de plus d'une centaine de ministères et d'organismes, dont la Défense nationale. La deuxième plus importante composante des charges, les principaux transferts aux particuliers, a représenté 25,5 pour cent de celles-ci. Ces transferts comprennent les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Les principaux transferts à d'autres paliers de gouvernement (le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les accords fiscaux et autres transferts, les transferts aux provinces pour le compte des villes et des collectivités et l'abattement d'impôt du Québec) ont représenté 21,2 pour cent des charges en 2012-2013. Les autres paiements de transfert, qui englobent les transferts aux peuples autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien de la recherche et développement ainsi que l'aide étrangère et l'aide internationale, ont compté pour 12,6 pour cent des charges, alors que les sociétés d'État sont intervenues pour 3,5 pour cent des charges totales. Les frais de la dette publique ont représenté le reste (10,6 pour cent) du total des charges en 2012-2013.



On observe un changement profond de la composition des charges depuis le début des années 90. Ainsi, pendant la plus grande partie de cette décennie, les frais de la dette publique ont représenté la plus importante composante des charges, en raison de l'augmentation de l'important encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens élevés sur cette dette. Par rapport au niveau record de près de 30 pour cent atteint en 1996-1997, la part des frais de la dette publique dans le total des charges a diminué de près des deux tiers.



Le ratio des frais d'intérêt (frais de la dette publique en proportion des revenus) a diminué ces dernières années, passant de 37,6 pour cent en 1990-1991 à 12,5 pour cent en 2011-2012. Ce ratio a poursuivi sa baisse en 2012-2013 pour atteindre 11,4 pour cent. Cela signifie que, en 2012-2013, le gouvernement a consacré environ 11 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique. Plus ce ratio est faible, plus le gouvernement a de latitude pour s'attaquer aux grandes priorités de la population canadienne.



### 1.6 Analyse des états financiers

### Comparaison des charges à celles de 2011-2012

Les charges ont totalisé 275,6 milliards de dollars en 2012-2013, en hausse de 0,2 milliard de dollars (0,1 pour cent) par rapport à 2011-2012.

Le tableau qui suit compare les charges totales de 2012-2013 à celles de 2011-2012.

#### Charges

			Variation	
	2012-13	2011-12	Absolute	%
Redressés <sup>(1)</sup> (en millions de dollars)				
<b> Paiements de transfert —</b>				
Principaux transferts aux particuliers —				
Prestations aux aînés . . . . .	40 255	38 045	2 210	5,8
Prestations d'assurance-emploi . . . . .	17 099	17 647	(548)	(3,1)
Prestations pour enfants . . . . .	12 975	12 726	249	2,0
<b>Total . . . . .</b>	<b>70 329</b>	<b>68 418</b>	<b>1 911</b>	<b>2,8</b>
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement —				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux . . . . .	40 772	38 688	2 084	5,4
Accords fiscaux et autres transferts . . . . .	17 598	18 106	(508)	(2,8)
<b>Total . . . . .</b>	<b>58 370</b>	<b>56 794</b>	<b>1 576</b>	<b>2,8</b>
Autres paiements de transfert . . . . .	34 862	37 720	(2 858)	(7,6)
<b>Total des paiements de transfert . . . . .</b>	<b>163 561</b>	<b>162 932</b>	<b>629</b>	<b>0,4</b>
<b>Autres charges de programmes —</b>				
Sociétés d'État . . . . .	9 512	8 198	1 314	16,0
Portefeuilles ministériels . . . . .	73 338	73 176	162	0,2
<b>Total des autres charges de programmes . . . . .</b>	<b>82 850</b>	<b>81 374</b>	<b>1 476</b>	<b>1,8</b>
<b>Charges de programmes . . . . .</b>	<b>246 411</b>	<b>244 306</b>	<b>2 105</b>	<b>0,9</b>
<b>Frais de la dette publique . . . . .</b>	<b>29 153</b>	<b>31 080</b>	<b>(1 927)</b>	<b>(6,2)</b>
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>275 564</b>	<b>275 386</b>	<b>178</b>	<b>0,1</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Certains chiffres comparatifs ont été redressés. Les informations concernant ce redressement se trouve dans la section du déficit accumulé de l'analyse des états financiers.

Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 1,9 milliard de dollars en 2012-2013, reflet de la progression des prestations aux aînés et des prestations pour enfants, compensée en partie par une diminution des prestations d'assurance-emploi. Les prestations aux aînés ont augmenté de 2,2 milliards de dollars (5,8 pour cent), ce qui reflète l'augmentation du nombre d'aînés et l'évolution des prix à la consommation, auxquels les prestations sont pleinement indexées. Cette augmentation a été neutralisée en partie par une diminution de 0,5 milliard de dollars (3,1 pour cent) des prestations d'assurance-emploi, qui s'explique principalement par la diminution du nombre de prestataires liée à l'amélioration des conditions du marché du travail. Les prestations pour enfants, qui se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, ont crû de 0,2 milliard de dollars (2,0 pour cent).

Les principaux transferts à d'autres paliers de gouvernement ont augmenté de 1,6 milliard de dollars en 2012-2013, en raison des hausses prévues par la loi du Transfert canadien en matière de santé, du

Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts au titre de la péréquation, des transferts aux territoires, ainsi que de la comptabilisation en 2011-2012 d'un compte créditeur de 1,6 milliard de dollars à recevoir de la Colombie-Britannique à l'égard du remboursement de l'aide transitoire au titre de la taxe de vente harmonisée, qui a réduit ces charges pour 2011-2012. Les hausses susmentionnées ont été partiellement compensées par une diminution des paiements aux provinces au titre de la protection des transferts en 2012-2013, par la fin du paiement compensatoire versé à Terre-Neuve-et-Labrador au titre des ressources extracôticières, par une charge ponctuelle de 2,2 milliards de dollars comptabilisée en 2011-2012 pour l'aide fédérale versée au Québec au titre de l'harmonisation de la taxe de vente, par des transferts moins élevés aux villes et aux collectivités canadiennes, et par une augmentation des montants recouverts à l'égard de l'abattement d'impôt du Québec. Cet abattement représente les sommes à recouvrer de la province de Québec en contrepartie d'un transfert de points d'impôt (16,5 points) s'ajoutant aux points d'impôt associés au Transfert canadien en matière de santé et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux. La hausse de 0,2 milliard de dollars au titre de ce recouvrement est attribuable au fait que la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers était plus élevée en 2012-2013 qu'en 2011-2012.

Les autres paiements de transfert, qui comprennent les transferts aux peuples autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien de la recherche-développement ainsi que l'aide étrangère et l'aide internationale, ont diminué de 2,9 milliards de dollars (7,6 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution traduit un certain nombre de facteurs, dont une baisse des paiements au titre de l'infrastructure conformément au retrait graduel du soutien accordé au cours de l'étape des mesures de stimulation du Plan d'action économique du Canada, une réduction des redevances sur les ressources extracôticières transférées aux provinces, l'échéance du Programme d'écologisation des pâtes et papiers, et une diminution des transferts aux gouvernements provinciaux et territoriaux aux termes des accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Les autres charges de programmes sont passées de 81,4 milliards de dollars en 2011-2012 à 82,9 milliards de dollars en 2012-2013, une hausse de 1,5 milliard de dollars (1,8 pour cent). Cette composante comprend les charges de fonctionnement des sociétés d'État et des ministères et organismes (y compris la Défense nationale) ainsi que des charges liées à l'évaluation permanente des passifs de l'État. À l'intérieur de cette composante, les charges des sociétés d'État ont augmenté de 1,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, malgré la baisse des charges comptabilisées par certaines sociétés d'État, celles-ci ont été plus que compensées par l'obligation accrue d'Énergie atomique du Canada Limitée relativement au déclassement des réacteurs et à la gestion des déchets nucléaires. Cette augmentation fait suite à l'examen exhaustif, par la société, de sa stratégie de déclassement à long terme et des coûts estimatifs qui s'y rattachent. Le plus récent examen exhaustif de cette nature a été achevé en 2005. Les charges des ministères et organismes ont augmenté de 0,2 milliard de dollars (0,2 pour cent), résultat d'une hausse du passif lié aux avantages futurs des anciens combattants et des employés, compensée en grande partie par une baisse des charges d'un certain nombre de ministères.

Les frais de la dette publique ont diminué de 1,9 milliard de dollars (6,2 pour cent), sous l'effet de la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt.

## Comparaison des résultats réels aux projections du budget

### Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2013

Le déficit de 2012-2013 a été inférieur de 6,9 milliards de dollars au déficit de 25,9 milliards de dollars prévu dans le budget de mars 2013. Les revenus ont totalisé 1,9 milliard de dollars de plus que prévu, en raison de rentrées plus élevées que prévu au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés et les autres revenus qui ont été compensés en partie par les revenus des particuliers et les taxes et droits d'accise moins élevés que prévu. Le total des charges a été inférieur de 5,1 milliards de dollars aux prévisions en raison de rajustements comptables de fin d'exercice plus modestes que prévu et d'un montant plus élevé que prévu de crédits inutilisés par les ministères.

### Comparaison des résultats de 2012-2013 au budget de mars 2013

	Projection	Réel	Différence
	(en milliards de dollars)		
Revenus .....	254,8	256,6	1,9
Charges —			
Charges de programmes .....	251,6	246,4	(5,2)
Frais de la dette publique .....	29,0	29,2	0,1
Total des charges .....	280,6	275,6	(5,1)
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>25,9</b>	<b>18,9</b>	<b>(6,9)</b>

Certaines données du budget 2013 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation dans les états financiers consolidés.

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

### Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2012

Le déficit budgétaire de 2012-2013 a été inférieur de 2,2 milliards de dollars au déficit de 21,1 milliards de dollars prévu dans le budget de mars 2012, en grande partie en raison de dépenses de programmes et de frais de la dette publique moins élevés que prévu, une situation partiellement compensée par des revenus fiscaux également moins élevés que prévu.

Les revenus ont été inférieurs de 2,1 milliards de dollars (0,8 pour cent) aux prévisions du budget de mars 2012, principalement du fait que les autres taxes et droits ont été inférieurs au montant prévu. Les autres taxes et droits ont été de 2,3 milliards de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 2012, surtout à cause de rentrées de TPS inférieures aux prévisions, sous l'effet d'une progression plus faible que prévu des dépenses des ménages.

Par rapport aux montants prévus dans le budget de mars 2012, le total des charges a été inférieur de 4,2 milliards de dollars, alors que sa composante des charges de programmes a été inférieure de 2,6 milliards de dollars, et celle des frais de la dette publique, inférieure de 1,7 milliard de dollars.

Les principaux transferts aux particuliers ont été inférieurs de 1,9 milliard de dollars aux prévisions, principalement en raison de prestations d'assurance-emploi et de prestations pour enfants plus faibles que prévu. Les prestations d'assurance-emploi ont été inférieures de 1,6 milliard de dollars aux prévisions, ce qui est surtout attribuable aux prestations ordinaires moins élevées que prévu, étant donné la meilleure performance du marché de l'emploi. Les prestations pour enfants ont été inférieures de 0,2 milliard de dollars

aux prévisions en raison de revenus familiaux nets plus élevés que prévu, ce qui a entraîné des transferts inférieurs aux prévisions au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Les autres paiements de transfert ont été inférieurs de 3,0 milliards de dollars aux prévisions, du fait que les dépenses des ministères n'ont pas été aussi élevées que prévu. Les autres charges de programmes ont été supérieures de 2,3 milliards de dollars aux prévisions. Dans cette catégorie, les charges des sociétés d'État ont été de 2,1 milliards de dollars supérieures aux prévisions, surtout en lien avec l'obligation accrue d'Énergie atomique du Canada Limitée relativement au déclassement des réacteurs et à la gestion des déchets nucléaires.

Les frais de la dette publique ont été de 1,7 milliard de dollars inférieurs au montant prévu dans le budget de mars 2012. Les taux d'inflation, qui influencent les rajustements des obligations à rendement réel, ont été beaucoup plus bas, en 2012-2013, que prévu dans le budget de mars 2012. En outre, l'intérêt sur les obligations négociables a été moindre que prévu en 2012-2013 parce que les taux d'intérêt ont été beaucoup plus bas que prévu par les économistes du secteur privé à l'époque du budget de mars 2012.

### Comparaison des résultats de 2012-2013 au budget de mars 2012

	Budget	Réel	Différence
	(en millions de dollars)		
<b>Revenus —</b>			
Revenus d'impôt sur le revenu .....	166 449	165 787	(662)
Autres taxes et droits .....	45 897	43 551	(2 346)
Cotisations d'assurance-emploi .....	20 082	20 395	313
Autres revenus .....	26 286	26 902	616
<b>Total des revenus .....</b>	<b>258 714</b>	<b>256 635</b>	<b>(2 079)</b>
<b>Charges —</b>			
<b>Charges de programmes</b>			
Principaux transferts aux particuliers ..	72 202	70 329	(1 873)
Principaux transferts à d'autres paliers de gouvernement .....	58 354	58 370	16
Autres paiements de transfert .....	37 833	34 862	(2 971)
Autres charges de programmes .....	80 598	82 850	2 252
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>248 987</b>	<b>246 411</b>	<b>(2 576)</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>30 826</b>	<b>29 153</b>	<b>(1 673)</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>279 813</b>	<b>275 564</b>	<b>(4 249)</b>
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>21 099</b>	<b>18 929</b>	<b>(2 170)</b>

Certaines données du budget 2012 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation dans les états financiers consolidés.

## Déficit accumulé

Le déficit accumulé correspond à l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. La variation annuelle du déficit accumulé correspond au solde budgétaire annuel, auquel s'ajoutent les autres éléments du résultat global. Les éléments du résultat global représentent certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers ainsi que certains gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, les autres éléments du résultat global ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement au déficit accumulé.

### Déficit accumulé

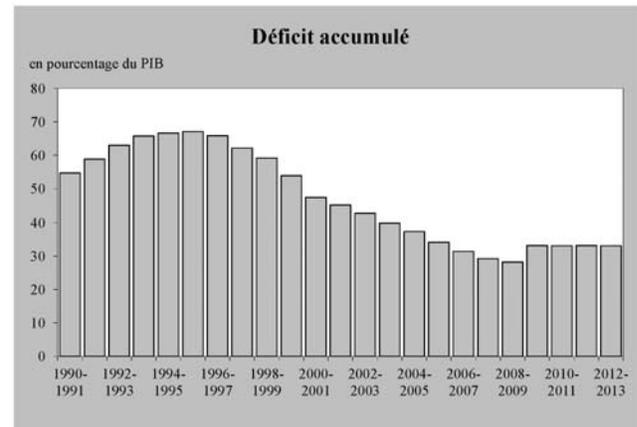
	2012-2013	2011-2012	Différence
	Redressés <sup>(1)</sup>		
	(en millions de dollars)		
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>			
— tel qu'établi antérieurement . . . . .	582 176	553 664	28 512
Changements comptables et redressement —			
Droits à des prestations de congés			
de maladie cumulés . . . . .	1 400	1 341	59
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>			
— tel que redressé . . . . .	583 576	555 005	28 571
Déficit annuel . . . . .	18 929	26 279	(7 350)
Autres éléments du résultat global . . . . .	(64)	2 292	(2 356)
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice . . . . .</b>	<b>602 441</b>	<b>583 576</b>	<b>18 865</b>

(1) Certaines données comparatives ont été redressées.

Les soldes d'ouverture du déficit accumulé de 2011-2012 et de 2012-2013 ont été redressés afin de traduire la constatation, pour la première fois, d'une obligation liée aux droits de congé de maladie cumulés par les employés du secteur public et dont on prévoit l'utilisation ultérieure. Ce nouveau calcul a fait augmenter la valeur de l'obligation du gouvernement au titre des avantages futurs à verser aux employés et aux anciens combattants; il a haussé le solde d'ouverture du déficit accumulé de 1,3 milliard de dollars en 2011-2012 et de 1,4 milliard de dollars en 2012-2013, en plus d'ajouter 0,1 milliard de dollars au déficit de l'exercice 2011-2012. On trouvera des précisions au sujet des changements comptables et redressement à la note 2 des États financiers consolidés du gouvernement du Canada, dans la section 2 du présent volume.

Le déficit accumulé a augmenté de 18,9 milliards de dollars en 2012-2013, traduisant le montant du déficit budgétaire de ce même exercice, légèrement compensé par une somme de 0,1 milliard de dollars au titre des autres éléments du résultat global. Le montant de 0,1 milliard de dollars au titre des autres éléments du résultat global comprend un gain net non réalisé de 0,7 milliard de dollars à l'égard des actifs financiers disponibles à la vente, comprenant le gain provenant de la réévaluation des actions de General Motors détenues par le gouvernement, gain qui a été en grande partie compensé par une perte actuarielle nette de 0,6 milliard de dollars à l'égard des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés constatés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Le déficit accumulé s'établissait à 33,1 pour cent du PIB au 31 mars 2013, soit moins de la moitié du taux de 67,1 pour cent atteint le 31 mars 1996 (son sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale).



Comme il est mentionné ci-dessus, le déficit accumulé correspond à l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. Le total des passifs comprend la dette portant intérêt ainsi que les créateurs et charges à payer. Les actifs comprennent des éléments financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en immobilisations. La suite de cette analyse présente plus de détails sur chacune de ces composantes.

### État consolidé de la situation financière

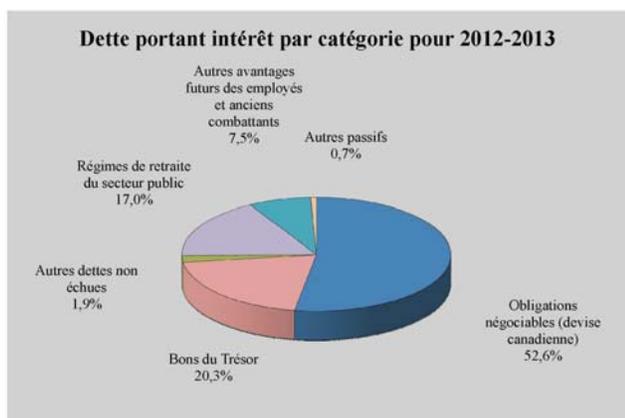
	2012-2013	2011-2012	Différence
	Redressés <sup>(1)</sup>		
	(en millions de dollars)		
<b>Passifs</b>			
Créateurs et charges à payer . . . . .	118 744	125 003	(6 259)
Dette portant intérêt —			
Dette non échue . . . . .	667 000	626 352	40 648
Régimes de retraite et autres			
avantages futurs . . . . .	218 968	210 826	8 142
Autres passifs . . . . .	6 046	6 933	(887)
Total . . . . .	892 014	844 111	47 903
<b>Total des passifs . . . . .</b>	<b>1 010 758</b>	<b>969 114</b>	<b>41 644</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et créances . . . . .	124 154	107 662	16 492
Comptes d'opérations de change . . . . .	58 759	56 997	1 762
Prêts, placements et avances . . . . .	156 482	152 920	3 562
Total des actifs financiers . . . . .	339 395	317 579	21 816
<b>Dette nette . . . . .</b>	<b>671 363</b>	<b>651 535</b>	<b>19 828</b>
<b>Actifs non financiers . . . . .</b>	<b>68 922</b>	<b>67 959</b>	<b>963</b>
<b>Déficit accumulé . . . . .</b>	<b>602 441</b>	<b>583 576</b>	<b>18 865</b>

(1) Certaines données comparatives ont été redressées.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### Dettes portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue, ou dette contractée sur les marchés financiers, le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ainsi que les autres passifs. La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres sur le marché de détail (Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada), les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition, représentait 74,8 pour cent de la dette portant intérêt au 31 mars 2013. Les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs incluent les obligations découlant des éléments suivants : les régimes de retraite du secteur public fédéral; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge; les régimes de soins de santé et de soins dentaires offerts aux employés retraités et aux personnes à leur charge; les droits à des prestations de congé de maladie accumulés; les indemnités de départ; et les indemnités pour accidents de travail. Les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public représentaient 17,0 pour cent de la dette portant intérêt, contre 7,5 pour cent pour les autres avantages futurs à verser aux employés et aux anciens combattants. La dernière tranche de 0,7 pour cent représente les autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées. Le ratio de la dette non échue au total de la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 90, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. La tendance s'est inversée en 2008-2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de l'étape des mesures de stimulation du Plan d'action économique du Canada et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs afin de réduire les coûts globaux des emprunts et de relever la liquidité du marché de ses titres.



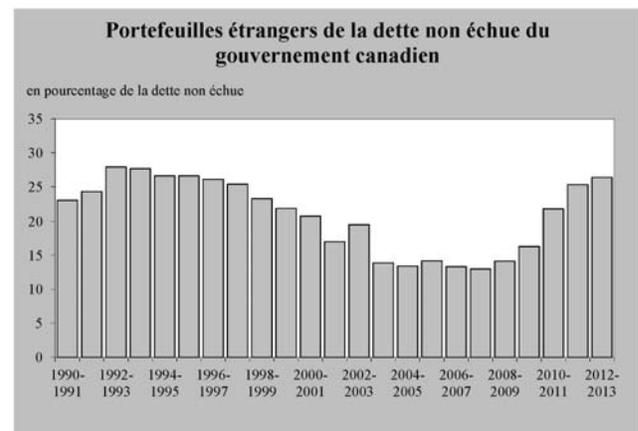
Au 31 mars 2013, la dette portant intérêt atteignait 892,0 milliards de dollars, en hausse de 47,9 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2012. À l'intérieur de la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 40,6 milliards de dollars, et

le passif au titre des régimes de retraite, de 2,8 milliards de dollars, et le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, de 5,4 milliards de dollars; les autres passifs ont diminué de 0,9 milliard de dollars.

L'augmentation de 40,6 milliards de dollars de la dette non échue, principalement sous forme d'obligations négociables et de bons du Trésor, correspond en bonne partie aux besoins financiers associés au déficit budgétaire, de même que les emprunts requis pour mettre en œuvre le nouveau plan de liquidité prudentielle du gouvernement. Dans le budget de 2011, le gouvernement avait annoncé son intention d'augmenter sa position de liquidité de 35 milliards de dollars sur trois ans à compter de 2011-2012. Ces liquidités supplémentaires sont détenues sous forme de réserves de change et de dépôts gouvernementaux auprès d'institutions financières et de la Banque du Canada. Lorsque le plan de liquidité prudentielle aura été intégralement mis en œuvre, le niveau global des liquidités du gouvernement couvrira pendant au moins un mois les flux de trésorerie nets projetés, y compris les remboursements de coupons d'obligations et les besoins de refinancement de la dette.

La Banque du Canada et le ministère des Finances gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances intitulée *Stratégie de gestion de la dette*.

La part de la dette non échue du gouvernement détenue par des étrangers est estimée à 175,9 milliards de dollars<sup>(3)</sup>, ce qui représente environ 26,4 pour cent de l'ensemble de cette dette.



Le passif total du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants s'élevait à 219,0 milliards de dollars au 31 mars 2013, en hausse de 8,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimée des prestations de retraite futures et autres avantages accumulés au 31 mars 2013 par les employés et ex-employés, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer le paiement de ces obligations, selon les calculs actuariels annuels.

<sup>(3)</sup> Cette estimation repose sur la dette détenue par des étrangers au 30 juin 2012 puisque le montant de cette dette au 31 mars 2013 n'était pas connu au moment de produire les *Comptes publics du Canada*.

### 1. 10 Analyse des états financiers

Le tableau qui suit illustre la variation du passif total au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs en 2012-2013.

### Passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages futurs

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
	Redressés <sup>(1)</sup>		
	(en millions de dollars)		
<b>Passif au début de l'exercice</b> . . . . .	<b>148 911</b>	<b>61 915</b>	<b>210 826</b>
Ajouter:			
Avantages sociaux futurs accumulés par des employés pendant l'année . . . .	6 504	3 335	9 839
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements . .	9 162	2 590	11 752
Pertes actuarielles constatées durant l'exercice . . . . .	1 903	3 875	5 778
Modifications, compressions et règlements relatifs aux régimes . . . . .		823	823
	17 569	10 623	28 192
Déduire:			
Prestations versées durant l'exercice . . . .	9 534	5 183	14 717
Transfert net à l'OIRPSP pour investissement . . . . .	4 635		4 635
Transferts (de/à) d'autres régimes et frais d'administration . . . . .	644	54	698
	14 813	5 237	20 050
<b>Augmentation nette du passif</b> . . . . .	<b>2 756</b>	<b>5 386</b>	<b>8 142</b>
<b>Passif à la fin de l'exercice</b> . . . . .	<b>151 667</b>	<b>67 301</b>	<b>218 968</b>

<sup>(1)</sup> Le solde d'ouverture des autres avantages futurs a été redressé. Les informations concernant ce redressement se trouvent dans la section du déficit accumulé de l'analyse des états financiers.

L'augmentation en 2012-2013 du passif total du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs traduit l'ajout de 9,8 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés pendant l'exercice, de même que des frais d'intérêt nets de 11,8 milliards de dollars sur ce passif. Les normes comptables exigent que les passifs à long terme soient constatés à leur valeur actuelle, ou actualisée, estimative. Dans le cas des prestations de retraite financées par le gouvernement et se rapportant au service postérieur à mars 2000 en vertu de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que les avantages futurs en vertu du régime de pension de la Force de réserve des Forces canadiennes, le taux d'actualisation repose sur les taux de rendement prévus profilés des fonds investis. Dans le cas des prestations des trois principaux régimes à l'égard du service antérieur à avril 2000, et celui des prestations de plusieurs régimes plus modestes, dont le gouvernement est le répondant et qui ne sont pas capitalisés, le taux d'actualisation repose sur la moyenne pondérée des taux profilés des obligations à long terme. Dans le cas des autres avantages futurs, le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt prévu des obligations à long terme à la date d'évaluation. L'intérêt sur les obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs est constaté chaque année, déduction faite du rendement prévu des placements associés aux prestations de retraite capitalisées, afin de prendre en compte le fait qu'il reste un an de moins avant le règlement des passifs. Les frais

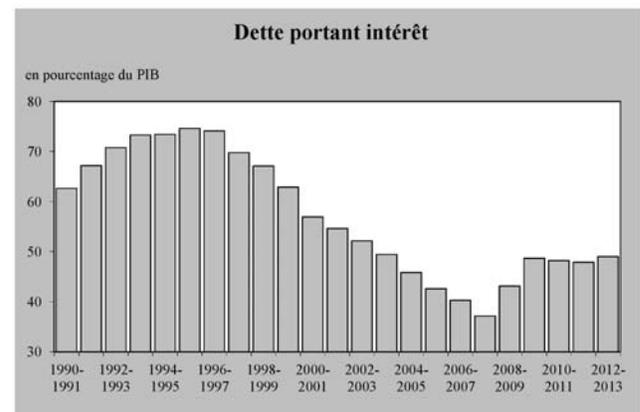
d'intérêt nets sont constatés dans les frais de la dette publique alors que les charges au titre des prestations sont comptabilisées dans le poste des charges des ministères dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a aussi augmenté de 5,8 milliards de dollars en 2012-2013 en raison des gains et pertes actuariels constatés durant l'exercice. Les gains et pertes actuariels représentent les augmentations ou les diminutions, d'une année sur l'autre, de la valeur estimative du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, ainsi que de la valeur des actifs connexes en raison de changements aux hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les estimations antérieures. Les hypothèses actuarielles portent notamment sur les taux d'inflation et d'intérêt futurs, le taux de rendement prévu des placements, les augmentations générales des salaires, la composition de la main-d'œuvre, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Suivant les normes comptables du secteur public au Canada, qui sont fixées de manière indépendante par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement; ils sont plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, qui correspond à des périodes allant de 5 à 23 ans selon le régime. Au 31 mars 2013, le gouvernement affichait une perte nette non constatée de 50,9 milliards de dollars. Cette perte sera comptabilisée au fil du temps dans le passif à titre de charges des ministères.

Ces augmentations ont été compensées en partie par des réductions du passif au titre des avantages payés pendant l'exercice (14,7 milliards de dollars) et de la somme transférée pour investissement à l'Office d'investissement des régimes de retraite du secteur public (4,6 milliards de dollars).

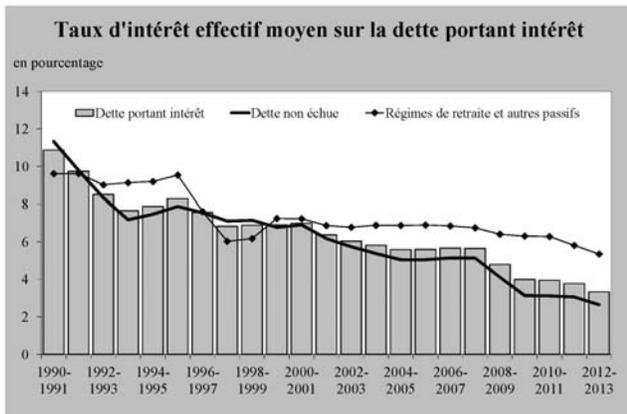
La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public fédéral et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'établissait à 49,0 pour cent du PIB en 2012-2013, en légère hausse par rapport au taux de 48,0 pour cent enregistré en 2011-2012. Ce ratio a baissé de près de 26 points de pourcentage par rapport au niveau record de 74,6 pour cent atteint en 1995-1996.



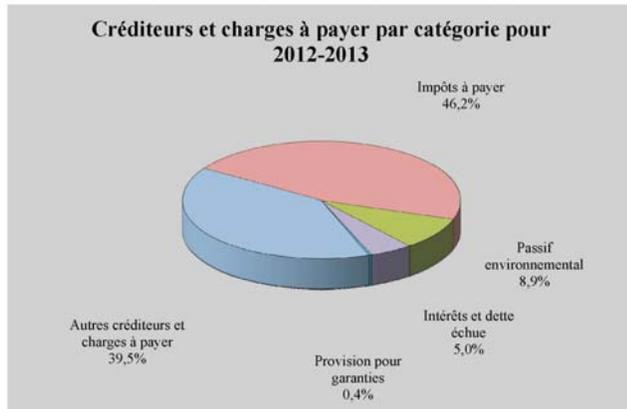
## Comptes publics du Canada 2012-2013

En 2012-2013, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt du gouvernement s'est établi à 3,4 pour cent, en baisse par rapport au taux de 3,8 pour cent enregistré en 2011-2012. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue a été de 2,7 pour cent en 2012-2013, alors que le taux d'intérêt effectif moyen sur les obligations découlant des régimes de retraite et les autres passifs a été de 5,4 pour cent. Le taux effectif moyen a été plus élevé dans ce dernier cas, en raison du fait que l'intérêt sur le passif non capitalisé des régimes de retraite est calculé au taux de rendement obtenu si ces fonds étaient investis dans un portefeuille hypothétique d'obligations à 20 ans du gouvernement du Canada conservées jusqu'à l'échéance, alors que le calcul pour la dette non échue englobe à la fois des titres à court et à long terme.



## Créditeurs et charges à payer

Le graphique ci-après indique la composition des créditeurs et des charges à payer en 2012-2013.



Les créditeurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à payer aux contribuables sur la base des cotisations, ainsi que le montant estimatif des remboursements à verser à l'égard de cotisations incomplètes à la fin de l'exercice; le passif environnemental, qui englobe les coûts estimatifs se rapportant à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés de même qu'à la restauration future de certaines immobilisations corporelles; les intérêts exigibles et la dette échue, ainsi que l'intérêt couru à la fin de l'exercice; une provision au titre des garanties fournies par le gouvernement; ainsi que les autres créditeurs et charges à payer. Les autres créditeurs et charges à payer comprennent notamment les salaires et avantages accumulés, les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale, les revenus reportés, ainsi que les créditeurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

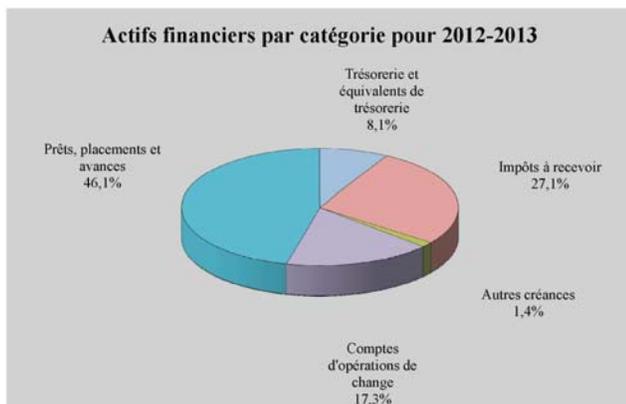
Au 31 mars 2013, les créditeurs et charges à payer totalisaient 118,7 milliards de dollars, en baisse de 6,3 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2012. Cette baisse, surtout attribuable à la diminution des autres créditeurs et charges à payer, est compensée en partie par la hausse des impôts à payer et du passif environnemental.

Les autres créditeurs et charges à payer ont baissé de 11,9 milliards de dollars en 2012-2013, surtout en raison de la baisse de 7,1 milliards de dollars du passif au titre des accords fiscaux avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, baisse qui traduit l'accélération des paiements aux gouvernements provinciaux au titre des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés en 2012-2013, le règlement de cotisations des exercices précédents et les décalages des dates de versement de fonds. Le reste de la diminution des créditeurs et charges à payer est attribuable à un certain nombre de facteurs, dont le versement d'une aide de 0,7 milliard de dollars au gouvernement du Québec au titre de l'harmonisation de la taxe de vente (constatée dans les charges à payer en 2011-2012), ainsi que l'amortissement de droits différés de licences du spectre reçus en 2008-2009, qui sont comptabilisés dans les autres revenus en montants annuels égaux jusqu'à l'échéance des licences d'une durée de dix ans.

Les impôts à payer ont augmenté de 3,9 milliards de dollars en 2012-2013, passant de 51,0 milliards de dollars au 31 mars 2012 à 54,9 milliards de dollars au 31 mars 2013. Le passif environnemental a augmenté de 2,2 milliards de dollars en 2012-2013, surtout en lien avec l'obligation accrue d'Énergie atomique du Canada Limitée relativement au déclassement des réacteurs et à la gestion des déchets nucléaires. Le passif au titre de l'intérêt à payer et de la dette échue a diminué de 0,4 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout à cause de taux d'intérêt moins élevés. La provision au titre des garanties fournies par le gouvernement a baissé de 0,1 milliard de dollars.

## Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, de même que les débiteurs, les comptes d'opérations de change et les prêts, placements et avances. Les comptes d'opérations de change du gouvernement englobent les dépôts en devises, les placements en or ainsi que les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international. Les emprunts en devises du gouvernement sont détenus dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et de fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, présenté chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises et les prêts à ces dernières, les prêts à des gouvernements nationaux (principalement à des fins d'aide financière ou d'expansion du commerce d'exportation) et les prêts octroyés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.



Au 31 mars 2013, les actifs financiers s'élevaient à 339,4 milliards de dollars, en hausse de 21,8 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2012. La hausse des actifs financiers résulte principalement d'augmentations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découlant de la hausse des soldes de trésorerie détenus aux termes du plan de liquidité prudentielle, des impôts à recevoir ainsi que des prêts, placements et avances du gouvernement consentis aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Au 31 mars 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 27,3 milliards de dollars, en hausse de 10,2 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2012. Cette somme inclut un montant de 15 milliards de dollars désigné comme étant un dépôt pour la gestion de la liquidité prudentielle.

Les impôts à recevoir ont augmenté de 6,1 milliards de dollars en 2012-2013, passant de 86,0 milliards de dollars à 92,1 milliards de dollars, reflet de la croissance des revenus fiscaux. Les autres créanciers ont augmenté de 0,2 milliard de dollars pour atteindre 4,7 milliards de dollars.

Le solde des comptes d'opérations de change a augmenté de 1,8 milliard de dollars en 2012-2013 pour totaliser 58,8 milliards de dollars au 31 mars 2013. À l'intérieur de cette composante, les réserves de change détenues dans le Compte du fonds des changes ont progressé de 1,2 milliard de dollars après avoir crû de 8,1 milliards de dollars en 2011-2012. Dans le cadre du plan de liquidité prudentielle, les réserves de change liquides continueront d'augmenter de manière à atteindre puis à se maintenir à au moins 3 pour cent du PIB.

Les prêts, placements et avances consentis aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 2,7 milliards de dollars en 2012-2013. Les investissements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 3,6 milliards de dollars, puisque les bénéfices nets de 5,0 milliards de dollars enregistrés par ces sociétés et entreprises en 2012-2013 ont été compensés en partie par le versement au gouvernement de dividendes totalisant 1,4 milliard de dollars. Les prêts et avances aux sociétés d'État entreprises ont diminué de 0,9 milliard de dollars en 2012-2013, principalement en raison d'une baisse des prêts consentis en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Cette diminution, principalement attribuable aux paiements anticipés versés dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a été compensée en partie par une augmentation des besoins d'emprunt de Financement agricole Canada afin de soutenir la croissance de son portefeuille de prêts.

Les autres prêts, placements et avances ont augmenté de 0,9 milliard de dollars, passant de 22,3 milliards de dollars à 23,1 milliards de dollars, résultat en bonne partie de l'accroissement de l'encours des prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

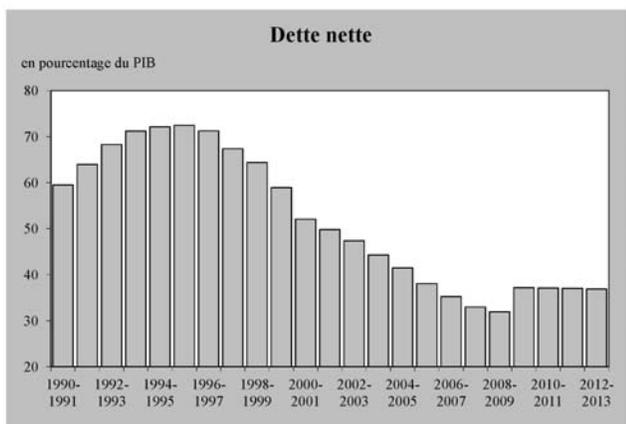
Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l'après-Deuxième Guerre mondiale (67,1 pour cent du PIB) le 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 246,7 milliards de dollars en raison de hausses touchant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que les débiteurs (hausse de 71,6 milliards de dollars), les comptes d'opérations de change (hausse de 39,7 milliards de dollars) ainsi que les prêts, placements et avances (hausse de 135,5 milliards de dollars). La hausse au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des débiteurs est en grande partie attribuable à la croissance des impôts à recevoir, qui suit en gros celle des assiettes fiscales. La croissance des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990, et plus récemment dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2011-2012, d'y détenir davantage de liquidités. Quant aux prêts, placements et avances, leur hausse est notamment due aux facteurs suivants : l'accumulation de bénéfices nets par les sociétés d'État entreprises; la prise en charge par le gouvernement, en 2000, du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait jusque-là des banques à charte; et, récemment, l'octroi de prêts directs aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

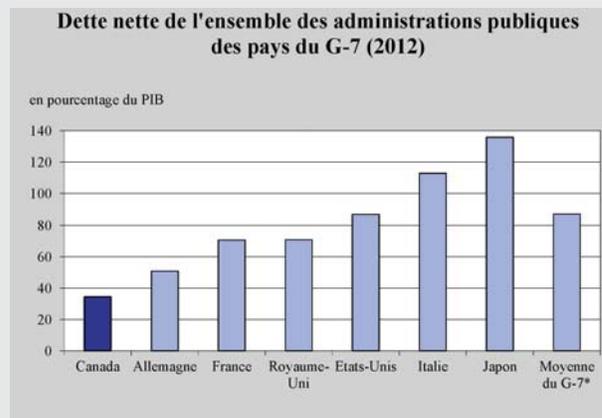
### Dette nette

La dette nette du gouvernement - soit le total de son passif moins ses actifs financiers - s'établissait à 671,4 milliards de dollars au 31 mars 2013. Elle représentait 36,9 pour cent du PIB, en baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent et en baisse de 35,6 points de pourcentage depuis le 31 mars 1996, alors qu'elle culminait à 72,5 pour cent.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On retranche du total des passifs uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.



### La dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada est la plus faible des pays du G-7



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 93 (mai 2013). Les données pour 2012 sont des estimations de l'OCDE.

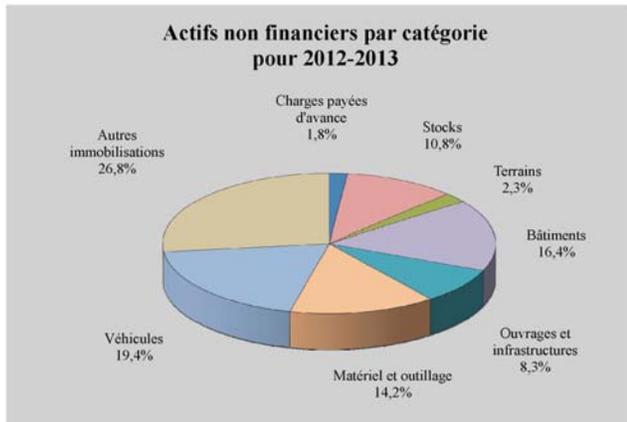
\*PIB pondéré basé sur la parité des pouvoirs d'achat (PPA).

Selon l'OCDE, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'est établi à 34,5 pour cent en 2012. Il s'agit très nettement du ratio le plus bas au sein des pays du G-7, dont la moyenne devait s'élever à 87,3 pour cent du PIB, selon les estimations de cet organisme.

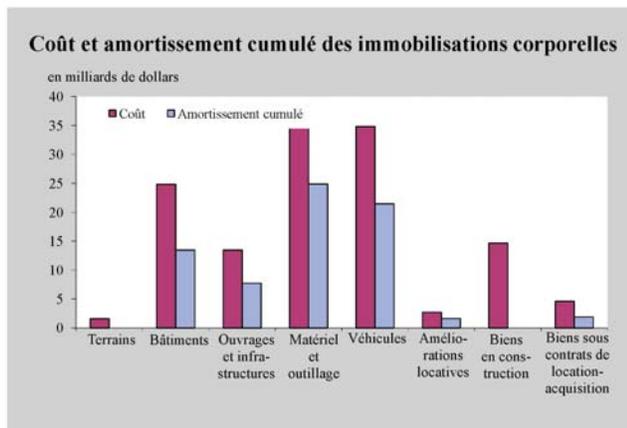
Les comparaisons internationales de la dette nette portent sur l'ensemble des administrations publiques, selon les comptes nationaux, ce qui, dans le cas du Canada, comprend la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales ainsi que les actifs nets du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

## Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et les infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks et les charges payées d'avance.



Au 31 mars 2013, les actifs non financiers s'établissaient à 68,9 milliards de dollars, en hausse de 1,0 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison d'une augmentation au titre des immobilisations corporelles. Au 31 mars 2013, l'amortissement des immobilisations corporelles amortissables s'élevait à environ 62 pour cent de leur coût initial, comparativement à 61 pour cent un an plus tôt. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les terrains ni les actifs en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.



## Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. Par contre, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent la différence entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2012-2013, le gouvernement a enregistré des besoins financiers totalisant 27,3 milliards de dollars avant ses activités de financement, comparativement à des besoins de 31,5 milliards de dollars en 2011-2012. Les activités de fonctionnement du gouvernement ont entraîné des besoins financiers nets de 21,6 milliards de dollars en 2012-2013, comparativement à des besoins de 29,0 milliards de dollars en 2011-2012, sous l'effet de l'amélioration du solde budgétaire. L'encaisse utilisée par le gouvernement pour investir dans des immobilisations a augmenté de 0,5 milliard de dollars, passant de 6,3 milliards de dollars en 2011-2012 à 6,8 milliards de dollars en 2012-2013, tandis que l'encaisse générée par les activités de placement a diminué de 2,7 milliards de dollars, passant de 3,8 milliards de dollars en 2011-2012 à 1,1 milliard de dollars en 2012-2013.

## Flux de trésorerie

	2012-2013	2011-2012
	(en millions de dollars)	
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement . . . . .	(21 620)	(28 992)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations . . . . .	(6 768)	(6 312)
Trésorerie générée par les activités d'investissement . . . . .	1 106	3 760
<i>Total de la trésorerie utilisée avant les activités de financement . . . . .</i>	<i>(27 282)</i>	<i>(31 544)</i>
Trésorerie générée par les activités de financement . . . . .	37 480	34 364
Augmentation nette de la trésorerie . . . . .	10 198	2 820
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice . . . . .	17 143	14 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice . . . . .	27 341	17 143

Le gouvernement a comblé ses besoins financiers de 27,3 milliards de dollars et accru ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 10,2 milliards de dollars, surtout grâce à l'émission d'obligations négociables et de bons du Trésor. L'encaisse produite par les activités de financement a totalisé 37,5 milliards de dollars en 2012-2013, en hausse comparativement à 34,4 milliards de dollars en 2011-2012.

## **Risques et incertitudes**

Comme l'indiquent le budget et les documents connexes, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture économique, et particulièrement à celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de telles variations, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire qui appliquent des règles empiriques, car l'incidence réelle dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 21 mars 2013 :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel ferait reculer le solde budgétaire de 3,8 milliards de dollars la première année, de 4,3 milliards de dollars la deuxième année et de 5,6 milliards de dollars la cinquième année.
- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB ferait reculer le solde budgétaire de 2,0 milliards de dollars la première année, de 2,0 milliards de dollars la deuxième année et de 2,0 milliards de dollars la cinquième année.
- Une hausse soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt ferait reculer le solde budgétaire de 0,5 milliard de dollars la première année, de 1,3 milliard de dollars la deuxième année et de 1,8 milliard de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que d'importantes fluctuations économiques modifieraient l'ampleur de certains de ces effets.

## Comparaison sur dix exercices d'informations financières

Cette section présente une comparaison sur dix exercices d'informations financières et reflète les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Tableau 1.1

### Gouvernement du Canada État consolidé détaillé des résultats et du déficit accumulé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>(1)</sup>									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>(2)</sup>	2013
<b>Revenus —</b>										
<b>Revenus fiscaux —</b>										
<b>Revenus d'impôt sur le revenu —</b>										
Particuliers .....	93 012	98 620	103 770	110 575	113 528	116 612	105 040	114 661	120 537	125 728
Sociétés .....	28 612	31 422	33 209	39 361	42 212	31 243	32 247	31 953	33 641	34 986
Non-résidents .....	3 142	3 560	4 529	4 877	5 693	6 298	5 293	5 137	5 300	5 073
	<i>124 766</i>	<i>133 602</i>	<i>141 508</i>	<i>154 813</i>	<i>161 433</i>	<i>154 153</i>	<i>142 580</i>	<i>151 751</i>	<i>159 478</i>	<i>165 787</i>
<b>Autres taxes et droits —</b>										
Taxe sur les produits et services .....	28 286	29 758	33 020	31 296	29 920	25 740	26 947	28 379	28 370	28 821
Taxes sur l'énergie .....	4 952	5 054	5 076	5 128	5 139	5 161	5 178	5 342	5 328	5 381
Droits de douane à l'importation .....	2 887	3 091	3 330	3 704	3 903	4 036	3 490	3 520	3 862	3 979
Autres taxes et droits d'accise .....	5 240	4 954	4 730	5 189	5 245	4 869	4 958	5 662	5 546	5 370
	<i>41 365</i>	<i>42 857</i>	<i>46 156</i>	<i>45 317</i>	<i>44 207</i>	<i>39 806</i>	<i>40 573</i>	<i>42 903</i>	<i>43 106</i>	<i>43 551</i>
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>166 131</b>	<b>176 459</b>	<b>187 664</b>	<b>200 130</b>	<b>205 640</b>	<b>193 959</b>	<b>183 153</b>	<b>194 654</b>	<b>202 584</b>	<b>209 338</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>17 546</b>	<b>17 307</b>	<b>16 535</b>	<b>16 789</b>	<b>16 558</b>	<b>16 887</b>	<b>16 761</b>	<b>17 501</b>	<b>18 556</b>	<b>20 395</b>
<b>Autres revenus —</b>										
Sociétés d'État .....	5 917	6 825	7 198	7 503	6 504	7 760	7 622	12 937	12 024	11 448
Autres programmes .....	9 104	12 471	10 932	12 261	14 951	16 944	12 920	13 939	14 274	13 952
Nets compte du fonds des changes .....	2 090	1 175	2 014	1 714	1 872	1 736	1 647	1 809	1 669	1 502
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>17 111</b>	<b>20 471</b>	<b>20 144</b>	<b>21 478</b>	<b>23 327</b>	<b>26 440</b>	<b>22 189</b>	<b>28 685</b>	<b>27 967</b>	<b>26 902</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>200 788</b>	<b>214 237</b>	<b>224 343</b>	<b>238 397</b>	<b>245 525</b>	<b>237 286</b>	<b>222 103</b>	<b>240 840</b>	<b>249 107</b>	<b>256 635</b>
<b>Charges —</b>										
<b>Paiements de transfert —</b>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	26 902	27 871	28 992	30 284	31 955	33 377	34 653	35 629	38 045	40 255
<b>Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement —</b>										
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux .....	22 341	28 031								
Transfert canadien en matière de santé .....			19 000	20 140	21 474	22 759	24 820	26 031	27 174	28 912
Transfert canadien en matière de programmes sociaux .....			8 225	8 500	9 872	10 568	10 858	11 179	11 514	11 860
Accords fiscaux .....	10 004	13 467	12 977	13 740	15 178	15 807	16 789	17 577	19 188	19 688
Abattement du Québec .....	(3 295)	(3 350)	(3 327)	(3 884)	(3 328)	(3 643)	(3 299)	(3 751)	(3 929)	(4 093)
Autres principaux transferts .....	320	3 779	3 882	3 985	2 923	985	7 772	1 751	2 847	2 003
	<i>29 370</i>	<i>41 927</i>	<i>40 757</i>	<i>42 481</i>	<i>46 119</i>	<i>46 476</i>	<i>56 940</i>	<i>52 787</i>	<i>56 794</i>	<i>58 370</i>
Prestations d'assurance-emploi .....	15 058	14 748	14 417	14 084	14 298	16 308	21 586	19 850	17 647	17 099
Prestations pour enfants .....	8 062	8 688	9 200	11 214	11 894	11 901	12 340	12 656	12 726	12 975
Autres paiements de transfert .....	26 295	29 118	28 634	30 693	31 269	34 793	45 949	43 155	37 720	34 862
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>105 687</b>	<b>122 352</b>	<b>122 000</b>	<b>128 756</b>	<b>135 535</b>	<b>142 855</b>	<b>171 468</b>	<b>164 077</b>	<b>162 932</b>	<b>163 561</b>
<b>Autres charges de programmes —</b>										
Sociétés d'État .....	4 474	6 835	5 076	5 109	5 185	5 859	7 400	7 584	8 198	9 512
Portefeuilles ministériels .....	45 713	49 469	50 277	56 835	61 883	63 337	69 419	71 680	73 176	73 338
<b>Total des autres charges de programmes .....</b>	<b>50 187</b>	<b>56 304</b>	<b>55 353</b>	<b>61 944</b>	<b>67 068</b>	<b>69 196</b>	<b>76 819</b>	<b>79 264</b>	<b>81 374</b>	<b>82 850</b>
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>155 874</b>	<b>178 656</b>	<b>177 353</b>	<b>190 700</b>	<b>202 603</b>	<b>212 051</b>	<b>248 287</b>	<b>243 341</b>	<b>244 306</b>	<b>246 411</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>35 769</b>	<b>34 118</b>	<b>33 772</b>	<b>33 945</b>	<b>33 325</b>	<b>30 990</b>	<b>29 414</b>	<b>30 871</b>	<b>31 080</b>	<b>29 153</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>191 643</b>	<b>212 774</b>	<b>211 125</b>	<b>224 645</b>	<b>235 928</b>	<b>243 041</b>	<b>277 701</b>	<b>274 212</b>	<b>275 386</b>	<b>275 564</b>
<b>(Excédent) ou déficit annuel .....</b>	<b>(9 145)</b>	<b>(1 463)</b>	<b>(13 218)</b>	<b>(13 752)</b>	<b>(9 597)</b>	<b>5 755</b>	<b>55 598</b>	<b>33 372</b>	<b>26 279</b>	<b>18 929</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice —</b>										
tel qu'établi antérieurement .....	505 325	496 180	494 717	481 499	467 268	457 637	463 710	519 097	553 664	582 176
<b>Changements comptables et redressement — Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....</b>									1 341	1 400
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice — tel que redressé .....</b>									555 005	583 576
<b>Autres éléments du résultat global .....</b>				(479)	(34)	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice .....</b>	<b>496 180</b>	<b>494 717</b>	<b>481 499</b>	<b>467 268</b>	<b>457 637</b>	<b>463 710</b>	<b>519 097</b>	<b>550 327</b>	<b>583 576</b>	<b>602 441</b>

(1) Certaines données comparatives ont été reclassées suite au changement comptable des revenus fiscaux et afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

(2) Certaines données ont été redressées relativement aux droits à des prestations de congé de maladie cumulés. Cependant, seulement les données comparatives pour l'exercice 2012 ont été redressées puisque l'information pour les exercices antérieurs n'est pas disponible.

On trouvera plus de précisions concernant la reclassification et le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 1.2

Gouvernement du Canada

État consolidé détaillé de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
<b>Passifs</b>										
<i>Créditeurs et charges à payer —</i>										
Autres créditeurs et charges à payer .....	36 905	46 045	48 263	50 730	47 000	49 379	58 284	55 342	58 804	46 884
Impôts à payer .....	33 040	35 650	38 402	41 388	49 010	50 845	48 251	48 648	50 952	54 877
Passif environnemental .....	3 564	5 624	5 861	6 062	6 669	6 342	6 602	7 745	8 362	10 600
Intérêts et dette échue .....	8 933	8 104	7 875	7 516	7 182	6 919	6 853	6 733	6 379	5 955
Provision pour garanties .....	2 770	2 317	1 031	815	602	514	535	592	506	428
<b>Total des créditeurs et charges à payer .....</b>	<b>85 212</b>	<b>97 740</b>	<b>101 432</b>	<b>106 511</b>	<b>110 463</b>	<b>113 999</b>	<b>120 525</b>	<b>119 060</b>	<b>125 003</b>	<b>118 744</b>
<i>Dette portant intérêt —</i>										
<i>Dette non échue —</i>										
<i>Payable en monnaie canadienne —</i>										
Obligations négociables .....	277 780	265 798	261 134	257 482	253 550	295 186	367 962	416 080	448 140	469 039
Bons du Trésor .....	113 378	127 199	131 597	134 074	116 936	192 275	175 849	162 980	163 221	180 689
Titres au détail .....	21 330	19 080	17 342	15 175	13 068	12 532	11 855	10 141	8 922	7 481
Obligations pour le Régime de pensions du Canada .....	3 427	3 393	3 102	1 743	1 042	523	452	27	11	
	<i>415 915</i>	<i>415 470</i>	<i>413 175</i>	<i>408 474</i>	<i>384 596</i>	<i>500 516</i>	<i>556 118</i>	<i>589 228</i>	<i>620 294</i>	<i>657 209</i>
Payable en devises .....	20 542	16 286	14 085	10 372	9 498	10 381	8 243	7 628	10 715	10 802
Réévaluation des swaps de devises .....	363	(922)	(2 258)	(1 091)	(1 420)	3 690	(4 233)	(5 091)	(4 448)	(3 419)
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	(5 610)	(6 342)	(6 780)	(6 659)	(6 213)	(4 751)	(5 092)	(4 485)	(4 295)	(2 156)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	2 774	2 932	2 927	3 096	4 236	4 184	4 090	3 685	3 633	3 647
Autre dette non échue .....								190	453	917
<b>Total de la dette non échue .....</b>	<b>433 984</b>	<b>427 424</b>	<b>421 149</b>	<b>414 192</b>	<b>390 697</b>	<b>514 020</b>	<b>559 126</b>	<b>591 155</b>	<b>626 352</b>	<b>667 000</b>
<i>Régimes de retraite et autres avantages futurs —</i>										
Régimes de retraite du secteur public .....	127 560	129 579	131 062	134 726	137 371	139 909	142 843	146 135	148 911	151 667
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	39 367	41 549	43 369	45 123	47 901	50 311	54 227	58 206	61 915	67 301
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>166 927</b>	<b>171 128</b>	<b>174 431</b>	<b>179 849</b>	<b>185 272</b>	<b>190 220</b>	<b>197 070</b>	<b>204 341</b>	<b>210 826</b>	<b>218 968</b>
Dû au Régime de pensions du Canada .....	7 483	2 771	151	54	106	90	175	23	138	68
Autres passifs .....	6 488	5 909	5 342	5 157	5 789	5 833	6 412	6 292	6 795	5 978
<b>Total de la dette portant intérêt .....</b>	<b>614 882</b>	<b>607 232</b>	<b>601 073</b>	<b>599 252</b>	<b>581 864</b>	<b>710 163</b>	<b>762 783</b>	<b>801 811</b>	<b>844 111</b>	<b>892 014</b>
<b>Total des passifs .....</b>	<b>700 094</b>	<b>704 972</b>	<b>702 505</b>	<b>705 763</b>	<b>692 327</b>	<b>824 162</b>	<b>883 308</b>	<b>920 871</b>	<b>969 114</b>	<b>1 010 758</b>
<b>Actifs financiers</b>										
<i>Trésorerie et créances —</i>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	20 572	20 615	21 149	22 696	13 729	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341
Impôts à recevoir .....	47 953	53 477	59 113	66 492	65 902	71 911	69 063	78 626	86 006	92 115
Autres créances .....	2 476	2 254	2 581	3 398	3 247	3 251	3 692	3 958	4 513	4 698
<b>Total de la trésorerie et des créances .....</b>	<b>71 001</b>	<b>76 346</b>	<b>82 843</b>	<b>92 586</b>	<b>82 878</b>	<b>122 147</b>	<b>101 205</b>	<b>96 907</b>	<b>107 662</b>	<b>124 154</b>
<i>Comptes d'opérations de change —</i>										
<i>Réserves de liquidités internationales détenues dans</i>										
le Compte du fonds des changes .....	41 247	39 114	40 936	44 673	42 904	51 194	53 701	54 041	62 141	63 381
Fonds monétaire international — Souscriptions .....	12 185	11 240	10 673	11 106	10 752	12 011	9 823	9 792	9 842	9 694
Fonds monétaire international — Prêts .....							337	1 139	1 325	1 457
Moins : Fonds monétaire international — Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux .....	9 119	9 483	10 782	11 601	11 357	11 496	16 911	16 465	16 311	15 773
<b>Total des comptes d'opérations de change .....</b>	<b>44 313</b>	<b>40 871</b>	<b>40 827</b>	<b>44 178</b>	<b>42 299</b>	<b>51 709</b>	<b>46 950</b>	<b>48 507</b>	<b>56 997</b>	<b>58 759</b>
<i>Prêts, placements et avances —</i>										
<i>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises</i>										
publiques .....	14 594	17 625	20 584	23 683	30 167	104 049	129 523	135 673	130 662	133 348
Autres prêts, placements et avances .....	19 184	20 543	21 305	21 411	20 702	21 044	23 158	22 876	22 258	23 134
<b>Total des prêts, placements et avances .....</b>	<b>33 778</b>	<b>38 168</b>	<b>41 889</b>	<b>45 094</b>	<b>50 869</b>	<b>125 093</b>	<b>152 681</b>	<b>158 549</b>	<b>152 920</b>	<b>156 482</b>
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>149 092</b>	<b>155 385</b>	<b>165 559</b>	<b>181 858</b>	<b>176 046</b>	<b>298 949</b>	<b>300 836</b>	<b>303 963</b>	<b>317 579</b>	<b>339 395</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>551 002</b>	<b>549 587</b>	<b>536 946</b>	<b>523 905</b>	<b>516 281</b>	<b>525 213</b>	<b>582 472</b>	<b>616 908</b>	<b>651 535</b>	<b>671 363</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles .....	47 748	48 210	48 355	49 036	51 175	53 326	55 054	57 668	59 047	60 241
Stocks .....	6 134	5 525	5 875	5 988	6 248	6 348	6 192	6 830	6 996	7 453
Charges payées d'avance .....	940	1 135	1 217	1 613	1 221	1 829	2 129	2 083	1 916	1 228
<b>Total des actifs non financiers .....</b>	<b>54 822</b>	<b>54 870</b>	<b>55 447</b>	<b>56 637</b>	<b>58 644</b>	<b>61 503</b>	<b>63 375</b>	<b>66 581</b>	<b>67 959</b>	<b>68 922</b>
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>496 180</b>	<b>494 717</b>	<b>481 499</b>	<b>467 268</b>	<b>457 637</b>	<b>463 710</b>	<b>519 097</b>	<b>550 327</b>	<b>583 576</b>	<b>602 441</b>

(1) Certaines données ont été redressées relativement aux droits à des prestations de congé de maladie cumulés. Cependant, seulement les données comparatives pour l'exercice 2012 ont été redressées puisque l'information pour les exercices antérieurs n'est pas disponible. On trouvera plus de précisions concernant la reclassification et le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

1. 18 Analyse des états financiers

**Tableau 1.3**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la variation de la dette nette**  
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
<b>Dette nette au début de l'exercice —</b>										
<b>tel qu'établi antérieurement</b> .....	<b>559 570</b>	<b>551 002</b>	<b>549 587</b>	<b>536 946</b>	<b>523 905</b>	<b>516 281</b>	<b>525 213</b>	<b>582 472</b>	<b>620 245</b>	<b>650 135</b>
Changements comptables et redressement —										
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....									1 341	1 400
<b>Dette nette au début de l'exercice —</b>									<b>621 586</b>	<b>651 535</b>
<b>tel que redressée</b> .....										
<b>Variation de la dette nette au cours</b>										
<b>de l'exercice —</b>										
<b>(Excédent) ou déficit annuel</b> .....	<b>(9 145)</b>	<b>(1 463)</b>	<b>(13 218)</b>	<b>(13 752)</b>	<b>(9 597)</b>	<b>5 755</b>	<b>55 598</b>	<b>33 372</b>	<b>26 279</b>	<b>18 929</b>
<b>Variation due aux immobilisations</b>										
<b>corporelles —</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	4 535	4 619	4 046	4 789	5 957	6 249	7 136	8 061	6 976	7 175
Amortissement des immobilisations corporelles .....	(3 502)	(3 696)	(3 904)	(3 807)	(3 954)	(4 176)	(4 418)	(4 756)	(4 859)	(5 184)
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	(91)	(144)	(146)	(202)	(440)	(608)	(297)	(447)	(664)	(407)
(Perte) ou gain net sur cession d'immobilisations										
corporelles, incluant les ajustements .....	(231)	(317)	149	(99)	576	686	(693)	(244)	(74)	(390)
<i>Total de la variation due aux immobilisations</i>										
<i>corporelles</i> .....	711	462	145	681	2 139	2 151	1 728	2 614	1 379	1 194
<b>Variation due aux stocks</b> .....	<b>21</b>	<b>(609)</b>	<b>350</b>	<b>113</b>	<b>260</b>	<b>100</b>	<b>(156)</b>	<b>638</b>	<b>166</b>	<b>457</b>
<b>Variation due aux charges payées</b>										
<b>d'avance</b> .....	<b>(155)</b>	<b>195</b>	<b>82</b>	<b>396</b>	<b>(392)</b>	<b>608</b>	<b>300</b>	<b>(46)</b>	<b>(167)</b>	<b>(688)</b>
<b>(Diminution) ou augmentation nette de</b>										
<b>la dette nette due au fonctionnement</b> .....	<b>(8 568)</b>	<b>(1 415)</b>	<b>(12 641)</b>	<b>(12 562)</b>	<b>(7 590)</b>	<b>8 614</b>	<b>57 470</b>	<b>36 578</b>	<b>27 657</b>	<b>19 892</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b> .....				(479)	(34)	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)
<b>(Diminution) ou augmentation nette de</b>										
<b>la dette nette</b> .....	<b>(8 568)</b>	<b>(1 415)</b>	<b>(12 641)</b>	<b>(13 041)</b>	<b>(7 624)</b>	<b>8 932</b>	<b>57 259</b>	<b>34 436</b>	<b>29 949</b>	<b>19 828</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b> .....	<b>551 002</b>	<b>549 587</b>	<b>536 946</b>	<b>523 905</b>	<b>516 281</b>	<b>525 213</b>	<b>582 472</b>	<b>616 908</b>	<b>651 535</b>	<b>671 363</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données ont été redressées relativement aux droits à des prestations de congé de maladie cumulés. Cependant, seulement les données comparatives pour l'exercice 2012 ont été redressées puisque l'information pour les exercices antérieurs n'est pas disponible. On trouvera plus de précisions concernant la reclassification et le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 1.4

Gouvernement du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
<b>Activités de fonctionnement —</b>										
<b>Excédent ou (déficit) annuel .....</b>	<b>9 145</b>	<b>1 463</b>	<b>13 218</b>	<b>13 752</b>	<b>9 597</b>	<b>(5 755)</b>	<b>(55 598)</b>	<b>(33 372)</b>	<b>(26 279)</b>	<b>(18 929)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie —										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État										
entreprises et autres entreprises publiques .....	(3 708)	(4 853)	(5 041)	(5 336)	(4 256)	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	3 502	3 696	3 904	3 807	3 954	4 176	4 418	4 756	4 859	5 184
Perte ou (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	231	317	(149)	99	(576)	(686)	693	244	74	390
Variation des impôts à recevoir .....	(4 356)	(5 524)	(5 636)	(7 379)	590	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs .....	2 375	4 201	3 303	5 418	5 423	4 948	6 850	7 271	5 144	8 142
Variation des comptes d'opérations de change .....	4 637	3 442	44	(3 351)	1 879	(9 410)	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 762)
Variation des créditeurs et charges à payer .....	2 016	12 528	3 692	5 079	3 952	3 536	6 526	(1 465)	5 943	(6 259)
Variation nette des autres comptes .....	(675)	(6 718)	(4 866)	1	1 468	7 862	(5 642)	(987)	2 487	2 718
<b>Trésorerie générée ou (utilisée) par les activités de fonctionnement .....</b>	<b>13 167</b>	<b>8 552</b>	<b>8 469</b>	<b>12 090</b>	<b>22 031</b>	<b>(6 111)</b>	<b>(37 452)</b>	<b>(41 665)</b>	<b>(28 992)</b>	<b>(21 620)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisation —</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(4 535)	(4 619)	(4 046)	(4 789)	(5 957)	(6 249)	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	91	144	146	202	440	608	297	447	664	407
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation .....</b>	<b>(4 444)</b>	<b>(4 475)</b>	<b>(3 900)</b>	<b>(4 587)</b>	<b>(5 517)</b>	<b>(5 641)</b>	<b>(6 839)</b>	<b>(7 614)</b>	<b>(6 312)</b>	<b>(6 768)</b>
<b>Activités d'investissement —</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —										
Opérations portant sur l'avoir .....	1 843	1 669	2 012	2 602	2 436	1 495	(3 226)	2 818	2 684	1 445
Émission de prêts et avances .....	(167)	(142)	(198)	(3 713)	(5 052)	(132 057)	(119 755)	(76 579)	(63 389)	(65 183)
Remboursement de prêts et avances .....	358	334	331	3 894	435	60 688	99 921	76 677	65 286	66 156
Émission d'autres prêts, placements et avances .....	(9 569)	(8 218)	(6 861)	(16 969)	(6 571)	(6 910)	(21 174)	(5 858)	(7 679)	(5 533)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances .....	4 929	6 866	5 182	16 475	6 883	5 041	16 620	5 814	6 858	4 221
<b>Trésorerie générée ou (utilisée) par les activités d'investissement .....</b>	<b>(2 606)</b>	<b>509</b>	<b>466</b>	<b>2 289</b>	<b>(1 869)</b>	<b>(71 743)</b>	<b>(27 614)</b>	<b>2 872</b>	<b>3 760</b>	<b>1 106</b>
<b>Total de la trésorerie générée ou (utilisée) avant les activités de financement .....</b>	<b>6 117</b>	<b>4 586</b>	<b>5 035</b>	<b>9 792</b>	<b>14 645</b>	<b>(83 495)</b>	<b>(71 905)</b>	<b>(46 407)</b>	<b>(31 544)</b>	<b>(27 282)</b>
<b>Activités de financement —</b>										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne .....	336 260	335 682	363 824	369 354	343 755	531 668	554 892	553 464	567 707	579 456
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne .....	(337 734)	(335 969)	(366 123)	(373 886)	(366 493)	(415 801)	(499 383)	(520 569)	(536 430)	(542 063)
Émission d'emprunts en devises .....	14 227	13 608	15 859	11 586	11 099	24 500	22 212	8 195	12 743	7 782
Remboursement d'emprunts en devises .....	(14 826)	(17 864)	(18 061)	(15 299)	(11 973)	(23 616)	(24 351)	(8 810)	(9 656)	(7 695)
<b>Trésorerie (utilisée) ou générée par les activités de financement .....</b>	<b>(2 073)</b>	<b>(4 543)</b>	<b>(4 501)</b>	<b>(8 245)</b>	<b>(23 612)</b>	<b>116 751</b>	<b>53 370</b>	<b>32 280</b>	<b>34 364</b>	<b>37 480</b>
<b>Augmentation ou (diminution) nette de la trésorerie .....</b>	<b>4 044</b>	<b>43</b>	<b>534</b>	<b>1 547</b>	<b>(8 967)</b>	<b>33 256</b>	<b>(18 535)</b>	<b>(14 127)</b>	<b>2 820</b>	<b>10 198</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....</b>	<b>16 528</b>	<b>20 572</b>	<b>20 615</b>	<b>21 149</b>	<b>22 696</b>	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice .....</b>	<b>20 572</b>	<b>20 615</b>	<b>21 149</b>	<b>22 696</b>	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>

(1) Certaines données ont été redressées relativement aux droits à des prestations de congé de maladie cumulés. Cependant, seulement les données comparatives pour l'exercice 2012 ont été redressées puisque l'information pour les exercices antérieurs n'est pas disponible. On trouvera plus de précisions concernant la reclassification et le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Tableau 1.5

## Gouvernement du Canada

## État consolidé détaillé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
<b>Prêts, placements et avances —</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —										
Prêts et avances —										
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	219	190	200	148	258	(57 470)	(10 399)	2 693	2 974	3 472
Banque de développement du Canada .....					(1 000)	(6 284)	(4 961)	(978)	662	(653)
Financement agricole Canada .....					(3 840)	(7 610)	(4 481)	(1 627)	(1 768)	(1 848)
Autres .....	(28)	2	(67)	33	(35)	(5)	7	10	29	2
	191	192	133	181	(4 617)	(71 369)	(19 834)	98	1 897	973
Placements —										
Quote-part des bénéfices annuels .....	(3 708)	(4 853)	(5 041)	(5 336)	(4 256)	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)
Autres éléments du résultat global .....				(479)	(34)	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)
Dividendes .....	1 907	1 944	2 027	2 604	2 436	2 095	1 391	2 818	2 028	1 445
Capitaux propres .....	(64)	(275)	(15)	(3)		(600)	(4 617)		656	
Ajustement de transition .....									3 337	
	(1 865)	(3 184)	(3 029)	(3 214)	(1 854)	(2 960)	(5 743)	(6 316)	2 963	(3 614)
Total .....	(1 674)	(2 992)	(2 896)	(3 033)	(6 471)	(74 329)	(25 577)	(6 218)	4 860	(2 641)
Moins :										
Montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs .....	62	39	63	66	32	(473)	(103)	(64)	(119)	44
Escomptes et primes non amortis .....					(19)	26		(4)	(32)	
Total .....	(1 736)	(3 031)	(2 959)	(3 099)	(6 484)	(73 882)	(25 474)	(6 150)	5 011	(2 685)
Autres prêts, placements et avances —										
Placements de portefeuille .....		1 225	(101)			6	2		12	5
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	572	171	158	80	143	(182)	235	69	40	18
Organisations internationales .....	(72)	(253)	(224)	(491)	(321)	(905)	(454)	(826)	(704)	(885)
Administrations provinciales et territoriales .....	(2 459)	(673)	14	285	899	217	590	257	(849)	803
Autres prêts, placements et avances .....	(2 681)	(1 822)	(1 524)	(367)	(410)	(1 005)	(4 926)	456	680	(1 254)
Total .....	(4 640)	(1 352)	(1 677)	(493)	311	(1 869)	(4 553)	(44)	(821)	(1 313)
Moins : provision pour moins-value .....	(376)	6	(915)	(387)	(398)	(1 527)	(2 440)	(326)	(1 439)	(436)
Total .....	(4 264)	(1 358)	(762)	(106)	709	(342)	(2 113)	282	618	(877)
<b>Total des prêts, placements et avances .....</b>	<b>(6 000)</b>	<b>(4 389)</b>	<b>(3 721)</b>	<b>(3 205)</b>	<b>(5 775)</b>	<b>(74 224)</b>	<b>(27 587)</b>	<b>(5 868)</b>	<b>5 629</b>	<b>(3 562)</b>
<b>Régimes de retraite et autres avantages futurs —</b>										
Régimes de retraite du secteur public .....	1 852	2 019	1 483	3 664	2 645	2 538	2 934	3 292	2 776	2 757
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	523	2 182	1 820	1 754	2 778	2 410	3 916	3 979	3 707	5 386
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>2 375</b>	<b>4 201</b>	<b>3 303</b>	<b>5 418</b>	<b>5 423</b>	<b>4 948</b>	<b>6 850</b>	<b>7 271</b>	<b>6 483</b>	<b>8 143</b>
<b>Autres passifs —</b>										
Dû au Régime de pensions du Canada .....	390	(4 712)	(2 620)	(97)	52	(16)	85	(152)	115	(70)
Autres passifs .....	(154)	(579)	(567)	(185)	632	44	579	(120)	503	(817)
<b>Total des autres passifs .....</b>	<b>236</b>	<b>(5 291)</b>	<b>(3 187)</b>	<b>(282)</b>	<b>684</b>	<b>28</b>	<b>664</b>	<b>(272)</b>	<b>618</b>	<b>(887)</b>
<b>Actifs non financiers —</b>										
Immobilisations corporelles .....	(711)	(462)	(145)	(681)	(2 139)	(2 152)	(1 728)	(2 614)	(1 379)	(1 194)
Stocks .....	(21)	609	(350)	(113)	(260)	(100)	156	(638)	(166)	(458)
Charges payées d'avance .....	155	(195)	(82)	(396)	392	(608)	(300)	46	167	688
<b>Total des actifs non financiers .....</b>	<b>(577)</b>	<b>(48)</b>	<b>(577)</b>	<b>(1 190)</b>	<b>(2 007)</b>	<b>(2 860)</b>	<b>(1 872)</b>	<b>(3 206)</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(964)</b>
<b>Autres opérations —</b>										
Impôts à recevoir .....	(4 356)	(5 524)	(5 636)	(7 379)	590	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)
Autres créances .....	127	223	(327)	(817)	151	(3)	(441)	(266)	(555)	(185)
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones .....	2 374	1 103	2 316	410	(1 311)	(168)	1 438	241	2 688	(7 130)
Impôts à payer .....	(509)	2 610	2 752	2 986	7 622	1 835	(2 594)	397	2 304	3 925
Autres passifs .....	151	8 813	(1 376)	1 683	(2 359)	1 869	7 682	(2 103)	951	(3 054)
<b>Total des autres opérations .....</b>	<b>(2 213)</b>	<b>7 225</b>	<b>(2 271)</b>	<b>(3 117)</b>	<b>4 693</b>	<b>(2 476)</b>	<b>8 933</b>	<b>(11 294)</b>	<b>(1 992)</b>	<b>(12 553)</b>
<b>Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers .....</b>	<b>(6 179)</b>	<b>1 698</b>	<b>(6 453)</b>	<b>(2 376)</b>	<b>3 018</b>	<b>(74 584)</b>	<b>(13 012)</b>	<b>(13 369)</b>	<b>9 360</b>	<b>(9 823)</b>

(1) Certaines données ont été redressées relativement aux droits à des prestations de congé de maladie cumulés. Cependant, seulement les données comparatives pour l'exercice 2012 ont été redressées puisque l'information pour les exercices antérieurs n'est pas disponible. On trouvera plus de précisions concernant la reclassification et le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 1.6

Gouvernement du Canada

État consolidé détaillé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Comptes d'opérations de change —</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes .....	3 602	2 133	(1 822)	(3 737)	1 769	(8 290)	(2 507)	(340)	(8 100)	(1 240)
Fonds monétaire international — Souscriptions .....	757	945	567	(433)	354	(1 259)	2 188	31	(50)	148
Fonds monétaire international — Prêts.....							(337)	(802)	(186)	(132)
	<i>4 359</i>	<i>3 078</i>	<i>(1 255)</i>	<i>(4 170)</i>	<i>2 123</i>	<i>(9 549)</i>	<i>(656)</i>	<i>(1 111)</i>	<i>(8 336)</i>	<i>(1 224)</i>
Moins : Fonds monétaire international —										
Effets à payer .....	(336)	(453)	(1 412)	(771)	201	14	2 351	416	202	398
Allocations de droits de tirages spéciaux.....	58	89	113	(48)	43	(154)	(7 766)	30	(48)	139
	<i>(278)</i>	<i>(364)</i>	<i>(1 299)</i>	<i>(819)</i>	<i>244</i>	<i>(140)</i>	<i>(5 415)</i>	<i>446</i>	<i>154</i>	<i>537</i>
<b>Total des comptes d'opérations de change.....</b>	<b>4 637</b>	<b>3 442</b>	<b>44</b>	<b>(3 351)</b>	<b>1 879</b>	<b>(9 409)</b>	<b>4 759</b>	<b>(1 557)</b>	<b>(8 490)</b>	<b>(1 761)</b>
<b>Dette non échue —</b>										
Payable en monnaie canadienne —										
Obligations négociables.....	(9 354)	(11 981)	(4 664)	(3 652)	(3 932)	41 636	72 776	48 118	32 060	20 899
Bons du Trésor.....	8 967	13 821	4 398	2 477	(17 138)	75 339	(16 426)	(12 869)	241	17 468
Titres au détail .....	(1 254)	(2 250)	(1 738)	(2 167)	(2 107)	(536)	(677)	(1 714)	(1 219)	(1 441)
Obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	56	(35)	(291)	(1 359)	(700)	(519)	(71)	(425)	(16)	(11)
	<i>(1 585)</i>	<i>(445)</i>	<i>(2 295)</i>	<i>(4 701)</i>	<i>(23 877)</i>	<i>115 919</i>	<i>55 602</i>	<i>33 110</i>	<i>31 066</i>	<i>36 915</i>
Payable en devises .....	(599)	(4 256)	(2 201)	(3 713)	(875)	883	(2 138)	(615)	3 087	87
Réévaluation des swaps de devises.....	(1 132)	(1 285)	(1 336)	1 167	(329)	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029
Escomptes et primes non amortis de la dette										
contractée sur les marchés .....	(354)	(732)	(438)	121	446	1 462	(341)	607	190	2 139
Obligation découlant de contrats de location-acquisition..	111	158	(5)	169	1 140	(51)	(94)	(405)	(52)	13
Autre dette non échue.....								190	263	464
<b>Total de la dette non échue.....</b>	<b>(3 559)</b>	<b>(6 560)</b>	<b>(6 275)</b>	<b>(6 957)</b>	<b>(23 495)</b>	<b>123 323</b>	<b>45 106</b>	<b>32 029</b>	<b>35 197</b>	<b>40 647</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice —</b>										
En monnaie canadienne .....	20 559	20 607	21 152	22 701	13 733	46 989	28 124	13 902	16 493	27 130
En devises .....	13	8	(3)	(5)	(4)	(4)	326	421	650	211
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie.....</b>	<b>20 572</b>	<b>20 615</b>	<b>21 149</b>	<b>22 696</b>	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>

## Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

- TERMIUM à l'adresse [www.termiumpius.gc.ca/](http://www.termiumpius.gc.ca/)
- *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*
- *Glossaire*, site Web du ministère des Finances

### Actifs financiers —

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

### Actifs non financiers —

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

### Autres éléments du résultat global —

Les autres éléments du résultat global accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture.

### Comptabilité d'exercice —

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

### Comptes du Canada —

Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

### Contrat de location-acquisition —

Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

### Contrat de location-exploitation —

Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

### Crédit —

Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

### Déficit accumulé —

Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.

### Dettes nettes —

Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

### Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité —

Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. L'évaluation fournit les informations nécessaires pour la détermination des cotisations ou paiements futurs requis et des gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

### Excédent —

Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

### Fonds publics —

Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

### Groupe des Sept (G-7) —

Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G-7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G-7, renforcent leurs initiatives.

### Immobilisations corporelles —

Actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- a) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; b) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et c) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

### Indice des prix à la consommation (IPC) —

Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

## *Comptes publics du Canada 2012-2013*

### Obligation à rendement réel —

Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

### Obligation au titre des prestations constituées —

Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêt des comptes.

### Obligation contractuelle —

Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.

### Ppaiement de transfert —

Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant :

- a)* ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; *b)* ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou *c)* ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

### Passif éventuel —

Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

### Produit intérieur brut (PIB) —

Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.

### Provision —

Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

### Régime de retraite à prestations déterminées —

Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

### Société d'État entreprise —

Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.

### Swap —

Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

### Titres au détail —

Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

### Trésor —

Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

### Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle —

Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

# Section 2

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

## États financiers consolidés du gouvernement du Canada et Rapport et observations du vérificateur général du Canada

### Table des matières

	<i>Page</i>
Préface .....	2.2
Énoncé de responsabilité .....	2.3
Vérificateur général du Canada — Rapport de l'auditeur indépendant .....	2.4
États financiers consolidés —	
État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	2.5
État consolidé de la situation financière .....	2.6
État consolidé de la variation de la dette nette .....	2.7
État consolidé des flux de trésorerie .....	2.8
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada .....	2.9
Information supplémentaire —	
Observations du vérificateur général du Canada .....	2.44

## **Préface des États financiers consolidés du gouvernement du Canada**

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit et les autres éléments du résultat global du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit annuel.

Le quatrième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisation, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers consolidés. Le Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

## Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés présentés dans la présente section sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public et lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent sauf en ce qui a trait aux changements comptables et redressement décrit à la note 2.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Les états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice, en vertu de laquelle les actifs comprennent les actifs financiers ainsi que les actifs non financiers, les revenus, incluant les revenus fiscaux, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et les charges comprennent les charges à payer et l'amortissement des immobilisations corporelles. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés au vérificateur général du Canada, qui les vérifie et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions du vérificateur général du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*. De l'information supplémentaire est présentée dans les observations du vérificateur général du Canada à la fin de la présente section.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*La secrétaire du Conseil du Trésor  
du Canada,*



Yaprak Baltacioğlu

*Le sous-ministre des  
Finances,*



Michael Horgan

*Le sous-receveur général  
du Canada,*



Michelle d'Auray

*Le contrôleur général du  
Canada,*



James Ralston

Le 29 août 2013



Auditor General of Canada  
Vérificateur général du Canada

## Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chambre des communes

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés*

Le gouvernement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 des états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du gouvernement portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le

gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables du gouvernement du Canada présentées dans la note 1 des états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des paiements de transfert, les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des recettes fiscales, tel qu'expliqué à la note 2 des états financiers consolidés.

D'autres informations et commentaires sur les états financiers consolidés et sur le présent rapport sont présentés dans mes observations à la fin de la section 2 du volume I des *Comptes publics du Canada 2013*.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 29 août 2013  
Ottawa, Canada

### **2.4 États financiers consolidés du gouvernement du Canada**

# Gouvernement du Canada

## État consolidé des résultats et du déficit accumulé

### Exercice clos le 31 mars 2013

(en millions de dollars)

	2013		2012
	Budget (note 3)	Réel	Réel Redressés (note 2)
<b>Revenus (note 18)</b>			
<i>Revenus fiscaux —</i>			
<b>Revenus d'impôt sur le revenu —</b>			
Particuliers .....	126 666	125 728	120 537
Sociétés .....	34 317	34 986	33 641
Non-résidents .....	5 466	5 073	5 300
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu .....</b>	<b>166 449</b>	<b>165 787</b>	<b>159 478</b>
<b>Autres taxes et droits —</b>			
Taxe sur les produits et services .....	30 882	28 821	28 370
Taxes sur l'énergie .....	5 443	5 381	5 328
Droits de douane à l'importation .....	4 144	3 979	3 862
Autres taxes et droits d'accise .....	5 428	5 370	5 546
<b>Total des autres taxes et droits .....</b>	<b>45 897</b>	<b>43 551</b>	<b>43 106</b>
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>212 346</b>	<b>209 338</b>	<b>202 584</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>20 082</b>	<b>20 395</b>	<b>18 556</b>
<i>Autres revenus —</i>			
Sociétés d'État .....	10 514	11 448	12 024
Autres programmes .....	14 163	13 952	14 274
Nets des opérations de change .....	1 609	1 502	1 669
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>26 286</b>	<b>26 902</b>	<b>27 967</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>258 714</b>	<b>256 635</b>	<b>249 107</b>
<b>Charges (notes 4 et 18)</b>			
<i>Paiements de transfert —</i>			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .....	40 355	40 255	38 045
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement .....	58 354	58 370	56 794
Prestations d'assurance-emploi .....	18 684	17 099	17 647
Prestations pour enfants .....	13 163	12 975	12 726
Autres paiements de transfert .....	37 833	34 862	37 720
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>168 389</b>	<b>163 561</b>	<b>162 932</b>
<i>Autres charges de programmes —</i>			
Sociétés d'État .....	7 370	9 512	8 198
Portefeuilles ministériels .....	73 228	73 338	73 176
<b>Total des autres charges de programmes .....</b>	<b>80 598</b>	<b>82 850</b>	<b>81 374</b>
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>248 987</b>	<b>246 411</b>	<b>244 306</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>30 826</b>	<b>29 153</b>	<b>31 080</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>279 813</b>	<b>275 564</b>	<b>275 386</b>
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>21 099</b>	<b>18 929</b>	<b>26 279</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice — tel qu'établi antérieurement .....</b>	<b>583 576</b>	<b>582 176</b>	<b>553 664</b>
<b>Changements comptables et redressement (note 2) —</b>			
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....		1 400	1 341
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice — tel que redressé .....</b>		<b>583 576</b>	<b>555 005</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 5) .....</b>		<b>(64)</b>	<b>2 292</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice (note 5) .....</b>	<b>604 675</b>	<b>602 441</b>	<b>583 576</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera plus de précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

# Gouvernement du Canada

## État consolidé de la situation financière au 31 mars 2013

(en millions de dollars)

	2013	2012
		Redressés (note 2)
<b>Passifs</b>		
<i>Créditeurs et charges à payer —</i>		
Autres créditeurs et charges à payer (note 17) .....	46 884	58 804
Impôts à payer .....	54 877	50 952
Passif environnemental (note 17) .....	10 600	8 362
Intérêts et dette échue .....	5 955	6 379
Provision pour garanties (note 17) .....	428	506
<b>Total des créditeurs et charges à payer .....</b>	<b>118 744</b>	<b>125 003</b>
<i>Dette portant intérêt —</i>		
Dette non échue (note 6) .....	667 000	626 352
Régimes de retraite et autres avantages futurs —		
Régimes de retraite du secteur public (note 7) .....	151 667	148 911
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 7) .....	67 301	61 915
<i>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</i>	<i>218 968</i>	<i>210 826</i>
Autres passifs (note 8) .....	6 046	6 933
<b>Total de la dette portant intérêt .....</b>	<b>892 014</b>	<b>844 111</b>
<b>Total des passifs .....</b>	<b>1 010 758</b>	<b>969 114</b>
<b>Actifs financiers</b>		
<i>Trésorerie et créances —</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9) .....	27 341	17 143
Impôts à recevoir (note 10) .....	92 115	86 006
Autres créances (note 10) .....	4 698	4 513
<b>Total de la trésorerie et des créances .....</b>	<b>124 154</b>	<b>107 662</b>
<i>Comptes d'opérations de change (note 11) .....</i>	<i>58 759</i>	<i>56 997</i>
<i>Prêts, placements et avances —</i>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (notes 5, 12 et 17) .....	133 348	130 662
Autres prêts, placements et avances (note 13) .....	23 134	22 258
<b>Total des prêts, placements et avances .....</b>	<b>156 482</b>	<b>152 920</b>
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>339 395</b>	<b>317 579</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>671 363</b>	<b>651 535</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 14) .....	60 241	59 047
Stocks .....	7 453	6 996
Charges payées d'avance .....	1 228	1 916
<b>Total des actifs non financiers .....</b>	<b>68 922</b>	<b>67 959</b>
<b>Déficit accumulé (note 5) .....</b>	<b>602 441</b>	<b>583 576</b>
<b>Obligations contractuelles et passif éventuel (notes 16 et 17)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
On trouvera plus de précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la variation de la dette nette**  
**Exercice clos le 31 mars 2013**

(en millions de dollars)

	2013		2012
	Budget (note 3)	Réel	Réel Redressés (note 2)
<b>Dette nette au début de l'exercice — tel qu'établi antérieurement.....</b>	<b>651 535</b>	<b>650 135</b>	<b>620 245</b>
<b>Changements comptables et redressement (note 2) —</b>			
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....		1 400	1 341
<b>Dette nette au début de l'exercice — tel que redressée.....</b>		<b>651 535</b>	<b>621 586</b>
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice —</b>			
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>21 099</b>	<b>18 929</b>	<b>26 279</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles —</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	7 170	7 175	6 976
Amortissement des immobilisations corporelles.....	(5 733)	(5 184)	(4 859)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	(400)	(407)	(664)
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....		(390)	(74)
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles.....</i>	<i>1 037</i>	<i>1 194</i>	<i>1 379</i>
<b>Variation due aux stocks.....</b>		<b>457</b>	<b>166</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance.....</b>		<b>(688)</b>	<b>(167)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement.....</b>	<b>22 136</b>	<b>19 892</b>	<b>27 657</b>
<b>Autres éléments du résultat global (notes 5 et 12).....</b>		<b>(64)</b>	<b>2 292</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette.....</b>	<b>22 136</b>	<b>19 828</b>	<b>29 949</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice.....</b>	<b>673 671</b>	<b>671 363</b>	<b>651 535</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
On trouvera plus de précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

# Gouvernement du Canada

## État consolidé des flux de trésorerie

### Exercice clos le 31 mars 2013

(en millions de dollars)

	2013	2012
		Redressés (note 2)
<b>Activités de fonctionnement —</b>		
<b>Déficit annuel . . . . .</b>	<b>(18 929)</b>	<b>(26 279)</b>
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie —</b>		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	(4 995)	(5 350)
Amortissement des immobilisations corporelles . . . . .	5 184	4 859
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements . . . . .	390	74
Variation des impôts à recevoir . . . . .	(6 109)	(7 380)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs . . . . .	8 142	5 144
Variation des comptes d'opérations de change . . . . .	(1 762)	(8 490)
Variation des créditeurs et charges à payer . . . . .	(6 259)	5 943
Variation nette des autres comptes . . . . .	2 718	2 487
<b>Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement . . . . .</b>	<b>(21 620)</b>	<b>(28 992)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisation —</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .	(7 175)	(6 976)
Produits de cession d'immobilisations corporelles . . . . .	407	664
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation . . . . .</b>	<b>(6 768)</b>	<b>(6 312)</b>
<b>Activités d'investissement —</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —		
Opérations portant sur l'avoir . . . . .	1 445	2 684
Émission de prêts et avances . . . . .	(65 183)	(63 389)
Remboursement de prêts et avances . . . . .	66 156	65 286
Émission d'autres prêts, placements et avances . . . . .	(5 533)	(7 679)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances . . . . .	4 221	6 858
<b>Trésorerie générée par les activités d'investissement . . . . .</b>	<b>1 106</b>	<b>3 760</b>
<b>Activités de financement —</b>		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne . . . . .	579 456	567 707
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne . . . . .	(542 063)	(536 430)
Émission d'emprunts en devises . . . . .	7 782	12 743
Remboursement d'emprunts en devises . . . . .	(7 695)	(9 656)
<b>Trésorerie générée par les activités de financement . . . . .</b>	<b>37 480</b>	<b>34 364</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie . . . . .</b>	<b>10 198</b>	<b>2 820</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice . . . . .</b>	<b>17 143</b>	<b>14 323</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 9) . . . . .</b>	<b>27 341</b>	<b>17 143</b>
<b>Renseignement supplémentaire</b>		
Trésorerie utilisée pour les intérêts . . . . .	16 411	16 899

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
On trouvera plus de précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

### 1. Sommaire des principales conventions comptables

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Les activités financières de toutes ces entités, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et soldes réciproques. Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada (le Régime), qui comprend les actifs du Régime sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au Régime nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

#### Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Revenus

Le gouvernement comptabilise les revenus selon la comptabilité d'exercice. Les revenus fiscaux sont des opérations sans contrepartie qui proviennent généralement d'opérations d'échange entre des tiers.

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative.

Les revenus fiscaux sont évalués à partir des montants cotisés et des estimations des montants non encore cotisés établies en fonction des encaissements. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.

Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services domestiques sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services.

Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur l'accise*.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*.

Les impôts perçus au nom des provinces et territoires gouvernementaux ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux. Ils sont comptabilisés comme dus aux provinces et territoires gouvernementaux et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords.

Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. En tant que revenus cédés, les dégrèvements ne donnent pas lieu à des actifs ou à des charges du gouvernement taxateur. Les dépenses fiscales qui procurent

## *Comptes publics du Canada 2012-2013*

un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liés à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des charges de paiement de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et impôts à payer à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts des provinces et des territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées en tant que revenu dans l'exercice au moment où les gains assurables ont été gagnés.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

### **Charges**

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges de programmes et les frais de la dette publique. Toutes ces charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque les bénéficiaires répondent aux critères d'admissibilité et les transferts sont autorisés à la date des états financiers consolidés. Dans le cas des transferts qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, les transferts sont considérés être autorisés lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers consolidés.

Les autres charges de programmes sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges de programmes incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Les régimes de retraite et avantages futurs des employés et des anciens combattants du secteur public compris dans les charges de personnel sont comptabilisés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les avantages futurs des anciens combattants et des indemnités des accidents du travail, pour lesquelles les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Les prestations pour les congés de maladie cumulés sont comptabilisées selon la méthode de répartition des prestations et les modifications aux régimes relatives aux services passés, compressions et règlements sont comptabilisés lorsque les coûts sont approuvés ou payés.

Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

### **Comptes d'opérations de change**

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont comptabilisés au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date du règlement des opérations. Les coûts de transaction sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers.

Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change ainsi que les réductions pour refléter une baisse de valeur durable de la juste valeur des titres sont inclus dans les revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international et les prêts au Fonds monétaire international sont comptabilisés au coût.

### Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter les conditions avantageuses des prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt et la partie de ces prêts qui devrait être recouvrée au moyen de crédits ultérieurs.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Pour les prêts aux gouvernements étrangers incluant les pays en développement, la provision est établie d'après le relevé et l'évaluation des pays ayant officiellement demandé de l'aide concernant le service de la dette, d'après les pertes éventuelles estimatives du solde du portefeuille et d'après l'évolution de la situation économique des pays souverains débiteurs.

Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de l'avoir du gouvernement est réduit par les dividendes reçus et redressé pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés après l'élimination des gains et des pertes interorganisationnels non réalisés. Ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS) utilisés par les entreprises ayant une obligation d'information du public. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement et les autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

### Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétrospectivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine.

Les biens acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du bail en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du bail ou du taux d'intérêt débiteur du Trésor à la date d'entrée en vigueur du bail. Ces biens sont amortis selon la durée du bail ou la durée de vie utile estimative des biens lorsque le bail comporte des dispositions d'accession à la propriété par le gouvernement ou contient une option d'achat à prix de faveur. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*, le coût des œuvres d'art et des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition. De plus, les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé.

### **Dette non échue**

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les réévaluations des swaps de devises, l'obligation découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues. La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à la valeur nominale et est ajustée par les primes et les escomptes lesquels sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique. La prime ou l'escompte non-amorti découlant de rachats d'obligations qui sont ensuite refinancés par des emprunts similaires avec l'intention de soutenir la liquidité du marché est amorti sur la durée résiduelle de l'ancienne dette ou de la nouvelle dette selon la durée la plus courte. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, sont déduits de la dette contractée sur les marchés afin de comptabiliser le passif à des tiers externes. Le gouvernement n'emprunte pas expressément pour le compte des sociétés d'État entreprises. Par conséquent, aucune compensation de la dette contractée sur les marchés en circulation et des prêts à ces sociétés n'est effectuée.

Les réévaluations des swaps de devises comprennent les profits et les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises dont le gouvernement s'est engagé.

L'obligation découlant de contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des ententes de contrats de location-acquisition. Les biens acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles à l'état consolidé de la situation financière.

### **Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

Les prestations de retraite et autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisés selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. En raison de leur caractère estimatif et parce que d'autres ajustements seront probablement nécessaires dans l'avenir, les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation des gains et pertes actuariels commence dans l'exercice qui suit les dates auxquelles les évaluations actuarielles en cause ont été effectuées. De plus, la constatation immédiate des gains ou pertes actuariels nets non constatés antérieurement peut être exigée suite à une modification, compression ou règlement de régimes.

Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) sont évalués à la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des placements est établie en utilisant un taux de rendement prévu sur les placements. Les fluctuations entre les valeurs du marché et les valeurs du marché prévues sont constatées dans les gains ou pertes actuariels sur une période de cinq ans dans la mesure où la valeur liée au marché des placements demeure dans les limites de plus ou moins 10 pour cent de la valeur du marché. Lorsque la valeur liée au marché dépasse cette limite, le montant excédentaire est immédiatement inclus dans les gains ou pertes actuariels. Les cotisations à recevoir des employés pour services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.

### **Passif éventuel**

Le passif éventuel, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En ce qui concerne les garanties, le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

### **Passif environnemental**

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs reliés aux obligations correspondant à la restauration des immobilisations.

Le passif pour l'assainissement des sites contaminés et une charge sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction lorsque la contamination survient ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager les coûts associés à l'assainissement du site contaminé. Le passif reflète la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus pour assainir les sites à un niveau acceptable pour que le site respecte la norme minimale en vigueur pour une utilisation par le fédéral avant contamination ou pour l'utilisation fédérale prévue (le montant le moins élevé entre les deux étant retenu) lorsque de tels montants peuvent être raisonnablement estimés.

Le passif pour les coûts futurs de restauration des immobilisations est comptabilisé et les coûts connexes sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations en fonction des meilleures estimations de la direction des coûts pour faire face aux exigences imposées par les lois, les réglementations ou les accords contractuels. Le passif reflète la valeur actualisée des flux de trésorerie des coûts nécessaires pour restaurer les immobilisations lorsque les montants peuvent être raisonnablement estimés et que le passif peut être réglé lorsque les sites, les installations ou les actifs sont mis hors service.

Les passifs comptabilisés sont ajustés à chaque exercice pour tenir compte de l'écoulement du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations des coûts de la direction et des coûts réels engagés.

Si l'obligation est indéterminable, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

### **Conversion des devises**

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette, des swaps de devises et des contrats à terme sur devises sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts, placements et avances sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts, placements et avances à titre d'autres revenus de programmes. Les gains et les pertes nets liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les charges des portefeuilles ministériels à titre d'autres charges de programmes.

### **Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers consolidés oblige le gouvernement à effectuer des estimations et à poser des hypothèses ayant une incidence sur les valeurs présentées des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Celles-ci sont fondées sur des faits et circonstances disponibles au moment où les estimations et les hypothèses sont déterminées, l'historique des pertes et la conjoncture économique générale. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Les estimations les plus importantes dans les présents états financiers consolidés touchent la comptabilisation selon la comptabilité d'exercice des revenus fiscaux et des créances et créditeurs correspondants, y compris le passif au titre des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts, placements et avances, les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, les passifs éventuels, les passifs environnementaux et les autres paiements de transfert.

## Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global qui découlent de la comptabilisation des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement et sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

## Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

## 2. Changements comptables et redressement

### *i. Revenus fiscaux*

En 2012-2013, le gouvernement a adopté rétroactivement les nouvelles normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant la présentation de certaines dépenses fiscales. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liés à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des charges de paiements de transfert. Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. L'impact de ce reclassement sur l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé a donné lieu à une augmentation correspondante des revenus fiscaux et des charges pour paiements de transfert de 3 152 millions de dollars (3 207 millions de dollars en 2012), et n'a aucun impact sur le déficit annuel. Plus précisément, les impôts sur le revenu des particuliers et les impôts sur le revenu des sociétés ont augmentés de 1 282 millions de dollars et de 1 870 millions de dollars respectivement dans l'exercice en cours (1 268 millions de dollars et 1 939 millions de dollars en 2012).

### *ii. Paiements de transfert*

En 2012-2013, le gouvernement a adopté les recommandations révisées du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant les transferts gouvernementaux. Les recommandations révisées précisent la différence entre les critères d'admissibilité et stipulations ainsi que leur rôle dans la reconnaissance des transferts gouvernementaux par les gouvernements cédants et

bénéficiaires. Du point de vue du Canada, en tant que gouvernement cédant, l'autorisation d'un paiement de transfert peut se produire soit à la date des états financiers ou au cours de la période entre la date des états financiers et la date d'achèvement de ces états. Lorsque le gouvernement prévoit le transfert en vertu d'un accord de financement, celui-ci ne reconnaît pas un paiement anticipé. Ces changements ont été adoptés prospectivement par le gouvernement et n'ont aucun effet significatif sur les résultats financiers de l'exercice en cours.

### *iii. Redressement relatif aux droits à des prestations de congés de maladie cumulés*

Certains employés du secteur public accumulent des droits à des prestations de congés de maladie mais ne les acquièrent pas. En raison de la nature de ces avantages, des évaluations actuarielles sont requises pour estimer l'obligation du gouvernement en lien avec les droits à des prestations de congés de maladie accumulés des employés.

Le gouvernement du Canada a revu son approche pour l'évaluation, la comptabilisation et la divulgation des prestations de congé de maladie aux employés. Par le passé, le gouvernement du Canada constatait les dépenses d'indemnités lorsque celles-ci étaient utilisées par les employés et aucun passif pour les indemnités de congé de maladie n'étaient comptabilisé dans les états financiers consolidés puisque ceci n'était pas considéré comme un élément significatif. Au cours de l'exercice financier 2013, une évaluation actuarielle a été utilisée pour mesurer les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui sont prévus être utilisés dans les années futures. En raison de cette évaluation, le gouvernement du Canada a comptabilisé pour la première fois une obligation pour les droits à des prestations de congés de maladie cumulés dans les états financiers consolidés, avec un traitement rétroactif aux exercices antérieurs.

Suite à ce traitement rétroactif, le solde d'ouverture des passifs liés aux employés et aux avantages futurs des anciens combattants, la dette nette et le solde au début de l'exercice du déficit accumulé du gouvernement du Canada ont augmenté de 1 400 millions de dollars (1 341 millions de dollars en 2012) créant ainsi une augmentation au déficit annuel de 59 millions de dollars en 2012.

### 3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

#### i. Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Il n'y a eu aucun mandat spécial d'émis en 2012-2013 (24 536 millions de dollars en 2011-2012).

Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
		Redressés (note 2)
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement, incluant les mandats spéciaux . . . . .	98 647	99 895
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois . . .	141 513	139 895
Total des dépenses budgétaires autorisées . . .	240 160	239 790
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés, nets des montants dépassés . . . . .	12 343	11 557
Total des dépenses nettes . . . . .	227 817	228 233
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice . . . . .	47 747	47 153
Total des charges . . . . .	275 564	275 386

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice. Les opérations de certains comptes dotés d'autorisations non budgétaires de dépenser distinctes et de certaines sociétés d'État ou d'autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers consolidés, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsqu'ils sont versés au bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 234 236 millions de dollars (229 205 millions de dollars en 2012) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 63 048 millions de dollars (60 303 millions de dollars en 2012) a été utilisé, un montant de 740 millions de dollars (1 056 millions de dollars en 2012) est devenu périmé et un montant de 170 448 millions de dollars (167 846 millions de dollars en 2012) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs.

On trouvera plus de précisions concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non vérifiées) et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### ii. Dépassement des pouvoirs de dépenser

Il n'y a pas de dépassement des pouvoirs de dépenser en 2012-2013.

iii. Pouvoirs d'emprunter

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Cette autorisation est incluse à la Partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'article 43.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* permet au gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des Finances à contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. En 2013, le gouverneur en conseil a spécifié que la somme maximale du principal qui pouvait être empruntée durant l'exercice était de 315 000 millions de dollars (300 000 millions de dollars en 2012). La somme maximale du principal est la somme de *i*) l'encours des bons du Trésor maximum en circulation au cours de l'exercice, *ii*) la valeur totale du refinancement et des nouvelles émissions prévues des obligations négociables et des titres au détail et *iii*) un montant pour faciliter la gestion de la dette et des réserves de change pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, une somme de 277 538 millions de dollars (271 141 millions de dollars en 2012) provenant de cette autorisation d'emprunter a été utilisée.

iv. Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2013 dans le plan budgétaire de mars 2012 (Budget 2012). Les montants du Budget 2012 ont été redressés afin de refléter la reclassification de la Société canadienne d'hypothèques et de logement – Compte du Ministre d'une société d'État consolidée à une société d'État entreprise en 2011-2012. Également, en 2012-2013, des reclassifications ont été effectuées en lien avec les revenus fiscaux selon les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. De plus, les intérêts dus aux contribuables ont cessés d'être portés en diminution des revenus d'intérêts en 2012-2013 afin d'être reclassés à la dépense. Ces redressements ont eu comme effet : une diminution du montant budgété des dépenses pour les sociétés d'État de 2 133 millions de dollars, une augmentation du montant budgété des dépenses pour les autres paiements de transfert de 2 133 millions de dollars, une augmentation du montant budgété de 1 282 millions de dollars au montant des revenus fiscaux des particuliers, une augmentation d'un montant de 1 870 millions de dollars aux revenus fiscaux des sociétés, une augmentation de 3 152 millions de dollars aux autres paiements de transfert et une augmentation de 551 millions de dollars aux revenus qui avaient été budgétés et une augmentation correspondante des dépenses des portefeuilles ministériels qui avaient également été budgétées.

Ces redressements n'ont aucune incidence sur le déficit annuel budgété de 2012-2013. De plus, puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget 2012, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

4. Charges

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé comprennent :

i. Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Transfert canadien en matière de santé. . . . .	28 912	27 174
Transfert canadien en matière de programmes sociaux. . . . .	11 860	11 514
Accords fiscaux . . . . .	15 595	15 259
Autres principaux transferts . . . . .	2 003	2 847
<b>Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement. . . . .</b>	<b>58 370</b>	<b>56 794</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. On trouvera plus de précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et à la section 1 (non vérifiée) du volume II des *Comptes publics du Canada*.

ii. *Autres paiements de transfert*

Les autres paiements de transfert, totalisant un montant de 34 862 millions de dollars (37 720 millions de dollars en 2012), comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les autres types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels. On trouvera plus de précisions au tableau 3.6, section 3 (non vérifiée) de ce volume.

iii. *Frais de la dette publique*

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
		Redressés (note 2)
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue —		
Intérêts sur la dette non échue . . . . .	14 567	15 074
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor . . . . .	1 762	1 747
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes . . . . .	1 157	2 077
Réévaluation des swaps de devises . . . . .	(564)	(553)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts . . . . .	10	21
Obligation découlant de contrats de location-acquisition . . . . .	208	212
Autre dette non échue . . . . .	4	
Total . . . . .	17 144	18 578
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs . . . . .	11 752	12 218
Autres passifs . . . . .	257	284
Total des frais de la dette publique . . . . .	29 153	31 080

On trouvera plus de précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

iv. *Charges totales par secteur*

Le gouvernement a défini les secteurs par les portefeuilles ministériels et les sociétés d'État et autres entités. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 18. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
		Redressés (note 2)
Portefeuilles ministériels —		
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .	5 913	6 667
Affaires indiennes et du Nord canadien . . . . .	7 919	7 207
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec . . . . .	233	235
Agence de promotion économique du Canada atlantique . . . . .	260	282
Agence du revenu du Canada . . . . .	21 455	22 332
Agriculture et Agroalimentaire . . . . .	3 580	3 344
Anciens Combattants . . . . .	903	1 096
Citoyenneté et Immigration . . . . .	1 639	1 661
Conseil du Trésor . . . . .	2 870	2 555
Conseil privé . . . . .	306	565
Défense nationale . . . . .	23 188	23 025
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien . . . . .	178	196
Environnement . . . . .	1 642	1 720
Finances . . . . .	86 748	86 493
Gouverneur général . . . . .	21	21
Industrie . . . . .	4 463	5 183
Justice . . . . .	1 526	1 506
Parlement . . . . .	549	566
Patrimoine canadien . . . . .	1 601	1 639
Pêches et Océans . . . . .	1 685	1 866
Ressources humaines et Développement des compétences . . . . .	69 211	68 095
Ressources naturelles . . . . .	2 102	3 575
Santé . . . . .	5 341	5 392
Sécurité publique et Protection civile . . . . .	9 542	10 426
Transports . . . . .	5 230	5 798
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	4 012	3 325
Provision pour évaluation et autres éléments	3 097	1 750
Total des portefeuilles ministériels . . . . .	265 214	266 520
Sociétés d'État et autres entités . . . . .	10 350	8 866
Total des charges . . . . .	275 564	275 386

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.  
On trouvera plus de précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### v. Charges totales par type de ressources utilisées pour le fonctionnement

L'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et le tableau précédent présentent le détail des charges par secteur, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

Articles de charges	(en millions de dollars)	
	2013	2012
		Redressés (note 2)
Paiements de transfert . . . . .	163 561	162 932
Autres charges de programmes —		
Sociétés d'État <sup>(1)</sup> . . . . .	9 050	7 739
Personnel . . . . .	46 133	43 843
Transports et communications . . . . .	2 580	2 796
Information . . . . .	210	245
Services professionnels et spéciaux . . . . .	7 514	7 998
Location . . . . .	1 809	1 781
Réparation et entretien . . . . .	2 728	3 051
Services publics, fournitures et approvisionnements . . . . .	2 726	2 852
Autres subventions et charges . . . . .	4 780	6 005
Amortissement des immobilisations corporelles . . . . .	5 184	4 859
Perte nette sur cession de biens . . . . .	136	205
Total des autres charges de programmes . . . . .	82 850	81 374
Total des charges de programmes . . . . .	246 411	244 306
Frais de la dette publique . . . . .	29 153	31 080
Total des charges . . . . .	275 564	275 386

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et plus de précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non vérifiée) du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(1)</sup> Ce montant diffère des charges présentées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé dû au fait que les charges d'amortissement des immobilisations corporelles et la perte nette sur cession de biens des sociétés d'État consolidées ont été reclassées avec les articles de charges correspondants.

## 5. Déficit accumulé

Les opérations des sociétés d'État et des autres entités consolidées contrôlées par le gouvernement et de certains comptes à fins déterminées sont comprises dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés et l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont inclus dans le déficit accumulé :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
		Redressés (note 2)
Déficit accumulé, excluant les comptes consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup> . . . . .	602 825	583 036
Comptes à fins déterminées consolidés —		
Compte des opérations de l'assurance-emploi . . . . .	5 963	7 948
Autres comptes d'assurance . . . . .	(605)	(523)
Autres comptes consolidés . . . . .	(327)	(309)
	607 856	590 152
Sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .	(1 935)	(3 754)
Cumul des autres éléments du résultat global . . . . .	(3 480)	(2 822)
Déficit accumulé . . . . .	602 441	583 576

On trouvera plus de précisions à la section 4 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Ce montant comprend les gains et les pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui font partie intégrante des autres éléments du résultat global mais qui sont comptabilisés directement au déficit accumulé, et ne sont donc pas une composante du cumul des autres éléments du résultat global.

*Cumul des autres éléments du résultat global*

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global conformément aux IFRS. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers découlent d'une variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture et sont exclus du calcul au résultat net jusqu'à ce qu'ils se matérialisent. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés reflètent la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du régime ainsi que des différences entre les résultats réels et les résultats attendus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Conformément aux IFRS, ces gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement aux bénéfices non répartis sans reclassement au résultat net au cours d'une période ultérieure.

Les autres éléments du résultat global sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront reclassés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Tel qu'indiqué ci-haut, les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes des autres éléments du résultat global ainsi que le cumul des autres éléments du résultat global inclus dans le déficit accumulé du gouvernement :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice . . . . .	2 822	3 007
Autres éléments du résultat global —		
Variation nette des gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente . . . . .	678	(215)
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures . . . . .	(20)	30
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés . . . . .	(594)	(2 107)
Total . . . . .	64	(2 292)
Moins : Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés comptabilisés directement au déficit accumulé . . . . .	(594)	(2 107)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice . . . . .	3 480	2 822

## 6. Dette non échue

La dette non échue comprend :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Dette contractée sur les marchés —		
Payable en monnaie canadienne . . . . .	657 209	620 294
Payable en devises . . . . .	10 802	10 715
Total . . . . .	668 011	631 009
Réévaluation des swaps de devises . . . . .	(3 419)	(4 448)
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés . . . . .	(2 156)	(4 295)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition . . . . .	3 647	3 633
Autre dette non échue . . . . .	917	453
Total de la dette non échue . . . . .	667 000	626 352

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant de la prime et de l'escompte n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

## i. Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de dette par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute (en dollars canadiens) et les taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré au 31 mars 2013 :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)						
	Obligations négociables			Bons du Trésor	Titres au détail <sup>(1)</sup>	Bons du Canada	
	CAD	USD	Euro			USD	Total
2014 . . . . .	57 509			180 700	858	2 103	241 170
2015 . . . . .	88 177	3 048			506		91 731
2016 . . . . .	57 642				1 196		58 838
2017 . . . . .	41 057	3 082			540		44 679
2018 . . . . .	30 743				835		31 578
2019 et ultérieurs . . . . .	193 731	20	2 605		3 546		199 902
	468 859	6 150	2 605	180 700	7 481	2 103	667 898
Moins : titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressement de consolidation <sup>(2)</sup> . . . . .	(179)	55		11			(113)
Total de la dette contractée sur les marchés . . . . .	469 038	6 095	2 605	180 689	7 481	2 103	668 011
Nature du taux d'intérêt <sup>(3)</sup>	Fixe <sup>(4)</sup>	Fixe	Fixe	Variable	Variable	Variable	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré . . . . .	3,04	1,69	3,50	1,03	0,76	0,13	
Fourchette des taux d'intérêt . . . . .	0,75 - 11,25	0,88 - 9,70	3,50	0,93 - 1,26	0,50 - 1,80	0,04 - 0,20	

On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Comprend 4 854 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada ayant des dates d'échéances fixes qui sont remboursables à vue.

<sup>(2)</sup> Comprend 215 millions de dollars de titres détenus pour fin d'annulation, 55 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue, 43 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 426 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'États mandataires consolidées.

<sup>(3)</sup> Une dette ayant une échéance de moins de un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

<sup>(4)</sup> Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation.

ii. *Obligation découlant de contrats de location-acquisition*

L'obligation totale en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2013 s'élève à 3 647 millions de dollars (3 633 millions de dollars en 2012). Les intérêts de 208 millions de dollars (212 millions de dollars en 2012) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

Exercice	(en millions de dollars)
2014.....	521
2015.....	445
2016.....	422
2017.....	437
2018.....	380
2019 et ultérieurs.....	3 465
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux.....	5 670
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,62 pour cent.....	2 023
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	3 647

On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouvent dans un intervalle de 10 à 25 ans.

## 7. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

i. *Aperçu des régimes*

a) *Prestations de retraite*

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique telles que définies dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes incluant la Force de réserve, les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et sont indexés au taux d'inflation. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, les prestations s'accumulent sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service.

Pour le régime de retraite des parlementaires, les allocations de base de retraite des parlementaires s'accumulent à un taux de trois pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par l'indemnité de session moyenne pendant leurs cinq meilleures années jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada / Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a complété 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

## *Comptes publics du Canada 2012-2013*

### *b) Autres régimes d'avantages futurs*

En plus des régimes de retraite, le gouvernement parraine un certain nombre d'autres régimes d'avantages futurs dont les employés et anciens employés peuvent se prévaloir pendant ou après l'emploi ou à la retraite, selon le cas. Les avantages futurs aux employés et aux anciens combattants incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités associées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les régimes de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congé de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

#### *ii. Modalités de financement*

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement de toutes les prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les Comptes du Canada. On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

##### *a) Prestations de retraite capitalisées*

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que les revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées pour les services postérieurs à mars 2000 entrant dans le cadre des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve ont un montant égal aux cotisations net des prestations payées et des autres frais ayant trait aux services postérieurs qui est investi sur les marchés financiers par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP).

##### *b) Prestations de retraite non capitalisées*

Les prestations de retraite non capitalisées liées à tous les autres services sous les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi que pour toutes les périodes de service sous les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ne sont pas maintenues comme investissements dans le marché des placements. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés font parties des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 243 millions de dollars (259 millions de dollars en 2012).

### *c) Autres avantages futurs*

Tous les autres régimes d'avantages futurs que le gouvernement parraine pour les autres employés et les anciens combattants sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 195 millions de dollars en 2013 (187 millions de dollars en 2012). Les coûts pour le gouvernement et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Plus de précisions sur ces comptes se trouvent à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

#### *iii. Évaluations actuarielles*

##### *a) Aux fins de financement*

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des comptes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2012 pour la Gendarmerie royale du Canada; au 31 mars 2011 pour la fonction publique, avec une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de refléter les changements à la pension en vertu de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance* (projet de loi C-45); au 31 mars 2010 pour les membres du parlement, avec une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour refléter les changements à la pension en vertu de la *Loi sur la réforme des pensions* (projet de loi C-46); au 31 mars 2010, pour les Forces canadiennes – Force régulière et Force de réserve et les juges de nomination fédérale.

##### *b) Aux fins de comptabilisation*

Les évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer et présenter les obligations et attribuer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles triennales les plus récentes ou en cours de préparation pour fins de capitalisation lorsque nécessaire.

iv. *Changements aux régimes de retraite*a) *Modifications aux régimes*

En 2013, une modification a été apportée au régime de retraite des parlementaires alors que l'allocation de retraite du premier ministre a été modifiée en date du 2 février 2006 passant du deux tiers du salaire à 3 pour cent du salaire pour chaque année de service résultant en un coût ponctuel pour services passés de 1 million de dollars. De plus, des modifications ont été apportées aux régimes d'avantages sociaux futurs des anciens combattants où certains de ces avantages ne sont plus compensés par la rente d'invalidité reçue en vertu de la *Loi sur les pensions* résultant en une réduction ponctuelle du coût des services passés de 501 millions de dollars. Concernant le régime des indemnités de départ des employés, une modification a été approuvée, résultant en un coût ponctuel des services passés de 27 millions de dollars.

En 2012, les modifications aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants se sont traduites par un coût ponctuel net des services passés de 367 millions de dollars alors qu'une modification au programme des indemnités de départ pour les employés s'est traduite par un coût ponctuel pour services passés de 160 millions de dollars.

b) *Compressions aux régimes*

En 2013 ainsi qu'en 2012, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour certains groupes d'employés. Les employés visés par ces modifications ont la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Les

compressions résultent en une réduction ponctuelle de 151 millions de dollars (267 millions de dollars en 2012) du coût des services passés. En outre, les compressions de régime ont nécessité la reconnaissance immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée de 223 millions de dollars (122 millions de dollars en 2012), représentant la partie liée à l'obligation relative aux employés visés par les compressions.

c) *Règlements de régimes*

En 2013, des prestations de 691 millions de dollars (1 152 millions de dollars en 2012) furent versées aux employés visés par les compressions au programme d'indemnités de départ pour les employés ayant choisis d'encaisser la valeur partielle ou totale des avantages accumulés, résultant en un coût ponctuel de 146 millions de dollars (22 millions de dollars en 2012) du coût des services passés et la reconnaissance immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée de 77 millions de dollars (63 millions de dollars en 2012), représentant la partie liée à l'obligation relative aux employés visés par les règlements.

v. *Passifs découlant des avantages futurs*

Les passifs présentés dans l'état consolidé de la situation financière découlant de l'obligation du gouvernement en vertu des régimes de retraite des employés du secteur public et des avantages futurs des employés et anciens combattants sont présentés déduction faite des actifs des régimes et des pertes actuarielles nettes non comptabilisées.

a) *Obligations au titre des prestations constituées*

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées sont comme suit :

	(en millions de dollars)							
	2013				2012			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
Capi-talisés	Non capitalisés	Total	Capi-talisés		Non capitalisés	Total		
								Redressés (note 2)
Obligations au titre des prestations constituées, solde d'ouverture . . . . .	73 684	157 131	230 815	95 116	63 656	149 685	213 341	75 833
Prestations constituées . . . . .	6 235	269	6 504	3 335	6 160	288	6 448	2 167
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées . . . . .	4 253	8 511	12 764	2 590	4 098	8 595	12 693	2 987
Prestations versées . . . . .	(1 276)	(8 258)	(9 534)	(5 183)	(1 094)	(7 999)	(9 093)	(5 560)
Frais d'administration . . . . .	(67)	(112)	(179)	(54)	(55)	(106)	(161)	(54)
Transferts nets à d'autres régimes . . . . .	(331)	(134)	(465)		(130)	(120)	(250)	
Modifications aux régimes . . . . .		(1)	(1)	528				527
Compressions aux régimes . . . . .				(151)				(267)
Règlements de régimes . . . . .				146				22
Pertes actuarielles . . . . .	1 221	1 571	2 792	2 990	1 049	6 788	7 837	19 461
Obligations au titre des prestations constituées, solde de clôture . . . . .	83 719	158 977	242 696	99 317	73 684	157 131	230 815	95 116

On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

*Comptes publics du Canada 2012-2013*

*b) Actifs de retraite*

Les actifs de retraite comprennent des placements détenus par l'OIRPSP et des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés. Au 31 mars 2013, la valeur du marché des placements s'élève à 76 131 millions de dollars (64 486 millions de dollars en 2012).

Au cours de l'exercice, le taux de rendement réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 10,7 pour cent (3,0 pour cent en 2012).

Les changements survenus au cours de l'exercice dans la valeur liée au marché des placements de retraite sont comme suit :

	(en millions de dollars)					
	2013			2012		
	Prestations de retraite			Prestations de retraite		
	Capi- talisés	Non capitalisés	Total	Capi- talisés	Non capitalisés	Total
Valeur liée au marché des placements, solde d'ouverture . . .	61 986		61 986	53 471		53 471
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements . . . . .	3 602		3 602	3 462		3 462
Cotisations —						
Employés . . . . .	2 172		2 172	2 047		2 047
Sociétés de la fonction publique et gouvernements territoriaux . . . . .	226		226	219		219
Gouvernement . . . . .	4 372		4 372	3 906		3 906
Prestations versées, transferts et autres . . . . .	(2 135)		(2 135)	(1 439)		(1 439)
Gains actuariels . . . . .	1 463		1 463	320		320
Valeur liée au marché des placements, solde de clôture . . .	71 686		71 686	61 986		61 986
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés . . . . .	467		467	436	112	548
Total des actifs de retraite à la fin de l'exercice . . . . .	72 153		72 153	62 422	112	62 534

On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

*c) Passifs découlant des avantages futurs*

Les passifs reconnus dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

	(en millions de dollars)							
	2013				2012			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
Capi- talisés	Non capitalisés	Total	Capi- talisés		Non capitalisés	Total		
Obligations au titre des prestations constituées . . . . .	83 719	158 977	242 696	99 317	73 684	157 131	230 815	95 116
Moins : Actifs de retraite . . . . .	72 153		72 153		62 422	112	62 534	
Total partiel . . . . .	11 566	158 977	170 543	99 317	11 262	157 019	168 281	95 116
Perte actuarielle nette non constatée . . . . .	(5 808)	(13 068)	(18 876)	(32 016)	(6 778)	(12 592)	(19 370)	(33 201)
Passifs découlant des avantages futurs . . . . .	5 758	145 909	151 667	67 301	4 484	144 427	148 911	61 915

On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

**2.24 États financiers consolidés du gouvernement du Canada**

## vi. Charges relatives aux avantages futurs et intérêts

Les coûts des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employées et des anciens combattants incluent les charges relatives aux avantages futurs et intérêts. Les charges relatives aux avantages futurs sont présentés dans l'état consolidé de résultats et du déficit accumulé dans

la composante des Autres charges de programmes, plus spécifiquement comme dépense de personnel. Les charges d'intérêts sont incluses dans les frais de la dette publique. Les montants reconnus durant l'exercice sont les suivant :

	(en millions de dollars)							
	2013				2012			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
Capi-talisés	Non capitalisés	Total	Capi-talisés		Non capitalisés	Total		
								Redressés (note 2)
Charges de prestation —								
Prestations acquises, nette des cotisations des employés . . . . .	3 837	212	4 049	3 335	3 893	228	4 121	2 167
Pertes actuarielles constatées durant l'exercice . . . . .	702	1 201	1 903	3 875	651	683	1 334	2 361
Coût des modifications aux régimes . . . . .		(1)	(1)	528				527
Compressions aux régimes . . . . .				(151)				(267)
Règlements de régimes . . . . .				146				22
Pertes actuarielles comptabilisées suivant les modifications, les compressions et les règlements aux régimes . . . . .		1	1	300				185
Total . . . . .	4 539	1 413	5 952	8 033	4 544	911	5 455	4 995
Charges d'intérêts —								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées . . . . .	4 253	8 511	12 764	2 590	4 098	8 595	12 693	2 987
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements . . . . .	(3 602)		(3 602)		(3 462)		(3 462)	
Total . . . . .	651	8 511	9 162	2 590	636	8 595	9 231	2 987

On trouvera plus de précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

*Comptes publics du Canada 2012-2013*

vii. *Hypothèses actuarielles*

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme et des prévisions à court terme du gouvernement. Les hypothèses actuarielles incluent notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêts, aux taux de rendement prévu des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées ainsi que les coûts des services courants, des modifications aux régimes, des compressions aux régimes, des règlements de régimes et des charges d'intérêts pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants se détaillent comme suit :

pour les régimes de retraite capitalisés, les taux d'actualisation sont les taux de rendement nivelé prévu sur les placements;

pour les régimes de retraite non capitalisés, les taux d'actualisation sont les taux moyens pondérés nivelés des obligations à long terme; et

pour les autres avantages futurs, le taux d'actualisation est le taux prévu des obligations à long terme à la date d'évaluation.

La moyenne pondérée nivelée prévue des taux obligataires à long terme est calculée sur la moyenne pondérée des taux d'obligations prévus sur une période à long terme de 20 ans. Les taux moyens pondérés prennent en considération l'historique des taux obligataires à long terme et, au fil du temps, reflètent les taux des obligations à long terme prévus.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars ainsi que pour établir les charges relatives aux avantages futurs et charges d'intérêt pour l'année se détaillent comme suit :

	2013		2012	
	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup> —				
Régimes de retraite capitalisés . . . . .	5,9 %	5,6 %	6,0 %	6,2 %
Régimes de retraite non capitalisés . . . . .	4,6 %	5,7 %	4,8 %	6,0 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants . . . . .	2,7 %	2,8 %	2,8 %	4,0 %
Taux de rendement prévu des placements . . . . .		5,6 %		6,2 %
Taux d'inflation à long terme . . . . .	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme . . . . .	2,6 %	2,7 %	2,7 %	2,9 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé —				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé . . . . .	3,8 %	5,6 %	5,6 %	8,0 %
Niveau prévu vers lequel le taux tendanciel se stabilisera . . . . .	4,8 %	4,8 %	4,8 %	3,5 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser . . . . .	2022	2021	2021	2025

<sup>(1)</sup> Les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées correspondent à la moyenne pondérée des taux d'actualisation fixes présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer la charge des prestations sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation ultimes devraient atteindre 6,1 pour cent en 2017 (stable à 6,2 pour cent en 2012) pour les prestations de retraite capitalisées et 5,1 pour cent en 2035 (5,0 pour cent en 2037 en 2012) pour les prestations de retraite non capitalisées. La charge d'intérêt est calculée en utilisant les taux d'actualisation présentés dans le tableau.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés aux régimes correspond à des périodes variant de 5 à 23 ans (5 à 23 ans en 2012) selon le régime en question; plus spécifiquement, de 11 à 15 ans

(10 à 15 ans en 2012) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants du temps de guerre est de 7 à 11 ans (7 à 11 ans en 2012).

## viii. Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou des diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses actuarielles principales. Noter que pour la sensibilité du taux

d'actualisation, un changement de 1 pour cent est considéré seulement pour les taux prévus des obligations à long terme et non pas pour les taux historiques des obligations à long terme inclus dans la détermination du taux nivelé d'actualisation utilisé pour évaluer les régimes de retraite non capitalisés.

	(en millions de dollars)					
	2013			2012		
	Prestations de retraite		Autres avantages futurs	Prestations de retraite		Autres avantages futurs
	Capitalisés	Non capitalisés		Capitalisés	Non capitalisés	
						Redressés (note 2)
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % du taux d'actualisation <sup>(1)</sup> . . . . .	(13 700)	(9 100)	(15 100)	(12 200)	(9 200)	(14 500)
Une baisse de 1 % du taux d'actualisation <sup>(1)</sup> . . . . .	18 100	9 900	20 400	16 200	10 600	19 600
Une hausse de 1 % du taux d'inflation . . . . .	11 000	20 000	18 400	9 700	19 700	18 900
Une baisse de 1 % du taux d'inflation . . . . .	(9 000)	(16 600)	(14 100)	(8 000)	(16 300)	(14 200)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires . .	5 200	1 500	500	4 800	1 600	600
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires . .	(4 500)	(1 400)	(500)	(4 100)	(1 500)	(500)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé . . . . .			7 700			8 100
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé . . . . .			(5 700)			(6 000)

<sup>(1)</sup> Les données comparatives des régimes de retraite ont été modifiées afin de se conformer à la présentation de l'exercice.

Auparavant, un changement de 1 pour cent était considéré pour les taux des obligations historiques et futurs à long terme inclus dans la détermination du taux nivelé d'actualisation pour les prestations de retraite non capitalisées.

## 8. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Dû au Régime de pensions du Canada . . . . .	68	138
Autres —		
Compte des rentes sur l'État . . . . .	183	201
Comptes de dépôt et en fiducie . . . . .	1 895	2 745
Autres comptes à fins déterminées . . . . .	3 900	3 849
	5 978	6 795
Total des autres passifs . . . . .	6 046	6 933

On trouvera plus de précisions et les états financiers vérifiés du Régime à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

### i. Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le Régime est un programme de prestations sociales fédéral-provincial fournissant un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif et il est administré par le gouvernement du Canada. Il est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec qui possède un programme semblable. Les paiements des pensions et des prestations de ce Régime sont financés au moyen des cotisations reçues des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. En tant qu'administrateur, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde de l'actif net du Régime. Au 31 mars 2013, la juste valeur de l'actif net du Régime se chiffre à 187 724 millions de dollars (165 996 millions de dollars en 2012).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour comptabiliser les opérations du Régime ainsi que les montants transférés à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada ou reçus de ce dernier. Le dépôt du Régime auprès du receveur général du Canada de 68 millions de dollars (138 millions de dollars en 2012) correspond au solde du Compte et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le Régime au 31 mars 2013.

### ii. Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Parmi les plus importants comptes de dépôt et en fiducie est le compte du Fonds des bandes indiennes totalisant un montant de 860 millions de dollars (882 millions de dollars en 2012). Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles de la *Loi sur les indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 3 208 millions de dollars (3 081 millions de dollars en 2012). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

## 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Trésorerie <sup>(1)</sup> . . . . .	21 360	10 593
Équivalents de trésorerie . . . . .	5 981	6 550
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie . . . . .	27 341	17 143

On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Comprend 15 000 millions de dollars (4 000 millions de dollars en 2012) lequel a été désigné comme un dépôt détenu ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

## 10. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres créances ayant trait à des sommes perçues par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 12 355 millions de dollars (12 001 millions de dollars en 2012) en se fondant sur le classement chronologique et de l'examen d'importants soldes à recevoir individuels et a comptabilisé des créances douteuses de 3 249 millions de dollars (3 762 millions de dollars en 2012), qui sont imputées aux autres charges de programmes. Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

	(en millions de dollars)					
	2013			2012		
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net
Impôts sur le revenu à recevoir —						
Particuliers .....	49 082	6 488	42 594	45 897	6 097	39 800
Employeurs.....	16 815	1 078	15 737	17 211	1 039	16 172
Sociétés.....	13 754	1 869	11 885	12 521	1 786	10 735
Non-résidents .....	1 209	134	1 075	1 174	114	1 060
Taxes sur les produits et services à recevoir .....	20 626	2 714	17 912	18 542	2 906	15 636
Droits de douane à recevoir .....	479	19	460	248	13	235
Droits et taxes d'accise à recevoir .....	2 505	53	2 452	2 414	46	2 368
Total .....	104 470	12 355	92 115	98 007	12 001	86 006

On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les autres créances représentent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice. Le total des autres créances s'élève à 6 409 millions de dollars (6 191 millions de dollars en 2012) et il est présenté net d'une provision pour créances douteuses de 1 710 millions de dollars (1 678 millions de dollars en 2012). On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

## 11. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change du Canada.

Le gouvernement détient certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2013, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établit à 57 691 millions de dollars (55 104 millions de dollars en 2012). On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international (FMI) et les allocations de droits de tirage spéciaux sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du FMI et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales. Le Canada participe à deux accords d'emprunt multilatéraux avec le FMI et un groupe d'autres pays membres. Dans son ensemble le maximum d'emprunt en vertu des accords multilatéraux ne peut dépasser l'équivalent de 8 517 millions de DTS (12 963 millions de dollars) au 31 mars 2013.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes —		
Trésorerie et équivalents de trésorerie —		
Dollars américains . . . . .	313	319
Euros . . . . .	16	163
Yens japonais . . . . .	8	7
Dépôts à court terme . . . . .		299
Total . . . . .	337	788
Titres négociables —		
Dollars américains . . . . .	36 599	33 034
Euros . . . . .	17 462	18 951
Yens japonais . . . . .	306	342
Total . . . . .	54 367	52 327
Droits de tirage spéciaux . . . . .	8 671	9 020
Or . . . . .	6	6
Total . . . . .	63 381	62 141
Fonds monétaire international —		
Souscriptions . . . . .	9 694	9 842
Prêts . . . . .	1 457	1 325
Total . . . . .	74 532	73 308
Moins :		
Fonds monétaire international —		
Effets à payer . . . . .	6 659	7 058
Allocations de droits de tirage spéciaux . . . . .	9 114	9 253
Total . . . . .	15 773	16 311
Total des comptes d'opérations de change . . . . .	58 759	56 997

On trouvera plus de précisions à la section 8 (non vérifiée) de ce volume.

## 12. Sociétés d'État et autres entités

Il y a 42 sociétés d'État mères (43 en 2012) qui sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement. Il y a également un nombre d'organismes sans but lucratif et d'autres entreprises publiques qui rencontrent la définition de contrôle aux fins de la communication de l'information financière et qui sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

### i. Sociétés d'État et autres entités consolidées

Certaines sociétés d'État et organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour la majeure partie de leur financement. Les activités financières de 25 sociétés d'État mères (26 en 2012) et de cinq organismes sans but lucratif (cinq en 2012) ont été consolidées dans les présents états financiers. Les principales sociétés d'État consolidées comprennent : Énergie atomique du Canada Limitée, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, la Société Radio-Canada, Corporation commerciale canadienne et VIA Rail Canada Inc. Les principaux organismes sans but lucratif consolidés sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. On trouvera des précisions sur ces entités consolidées à la section 4 (non vérifiée) de ce volume.

### ii. Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les sociétés d'État restantes sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Ces sociétés d'État sont appelées sociétés d'État entreprises et les principales comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada.

En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques, dont les principales comprennent La Commission canadienne du blé et les diverses Administrations portuaires.

Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les actifs et passifs des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'apparaissent pas dans les présents états financiers consolidés, à l'exception de leurs emprunts qui sont comptabilisés au passif du gouvernement lorsqu'ils ne sont pas prévus d'être remboursés directement par ces sociétés. Le gouvernement présente également tous les montants à recevoir de ces sociétés ou payables à celles-ci et lorsque le gouvernement a avancé des fonds aux sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont comptabilisés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Le tableau suivant présente les prêts, placements et avances comptabilisés par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
<b>Placements —</b>		
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	14 414	12 637
Exportation et développement Canada . . . . .	9 066	8 120
Corporation de développement des investissements du Canada . . . . .	4 662	4 295
Banque de développement du Canada . . . . .	3 862	3 510
Financement agricole Canada . . . . .	3 510	3 092
Société d'assurance-dépôts du Canada . . . . .	1 316	1 292
Société canadienne des postes . . . . .	(2 320)	(1 807)
Autres . . . . .	3 367	3 124
<b>Total des placements . . . . .</b>	<b>37 877</b>	<b>34 263</b>
<b>Prêts et avances —</b>		
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	63 124	66 595
Financement agricole Canada . . . . .	21 174	19 326
Banque de développement du Canada . . . . .	13 214	12 561
Autres . . . . .	89	93
	97 601	98 575
<b>Moins :</b>		
Montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs . . . . .	2 102	2 147
Escomptes et primes non amortis . . . . .	28	29
<b>Total des prêts et avances . . . . .</b>	<b>95 471</b>	<b>96 399</b>
<b>Total des prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .</b>	<b>133 348</b>	<b>130 662</b>

On trouvera plus de précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

	(en millions de dollars)					
	2013			2012		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Actifs —						
Actifs financiers .....	387 455	89 337	476 792	384 179	76 951	461 130
Actifs non financiers .....	9 019		9 019	8 710		8 710
Total des actifs .....	396 474	89 337	485 811	392 889	76 951	469 840
Passifs .....	330 916	116 668	447 584	329 550	105 727	435 277
Avoir du Canada déclaré .....			38 227			34 563
Redressements d'élimination .....			(350)			(300)
Avoir du Canada .....			37 877			34 263
Revenus .....	29 491	4 442	33 933	29 464	4 518	33 982
Charges .....	25 184	3 386	28 570	25 067	3 580	28 647
Profit déclaré .....			5 363			5 335
Redressements et autres .....			(368)			15
Profits .....			4 995			5 350
Autres variations de l'avoir —						
Autres éléments du résultat global .....			64			(2 292)
Dividendes <sup>(1)</sup> .....			(1 445)			(2 028)
Capital <sup>(2)</sup> .....						(656)
Avoir du Canada au début de l'exercice .....			3 614			374
Avoir du Canada à la fin de l'exercice .....			34 263			33 889
Obligations contractuelles .....			43 951			41 151
Passif éventuel .....			2 405			2 832

On trouvera plus de précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les montants présentés comme dividendes comprennent 1 084 millions de dollars (1 020 millions de dollars en 2012) en provenance de la Banque du Canada.

<sup>(2)</sup> Les montants présentés à titre de capital comprennent le rachat d'actions ordinaires et privilégiées d'aucun montant en 2013 (656 millions de dollars en 2012) de la Banque de développement du Canada.

### iii. Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent des fonds et des biens fournis aux ou par les membres des Forces canadiennes et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC). Les SSPFFC sont chargés de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des*

*finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services reliés aux activités des BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2013, les SSPFFC ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 381 millions de dollars (361 millions de dollars en 2012) et 344 millions de dollars (376 millions de dollars en 2012) et un avoir net estimé à 616 millions de dollars au 31 mars 2013 (578 millions de dollars au 31 mars 2012). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

## 2. 32 États financiers consolidés du gouvernement du Canada

### 13. Autres prêts, placements et avances

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales —		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement . . . . .	375	393
Organisations internationales . . . . .	18 250	17 365
Total . . . . .	18 625	17 758
Autres prêts, placements et avances —		
Administrations provinciales et territoriales . . . . .	2 726	3 529
Autres prêts, placements et avances . . . . .	25 534	24 286
Total . . . . .	28 260	27 815
Total . . . . .	46 885	45 573
Moins : provision pour moins-value . . . . .	23 751	23 315
Total des autres prêts, placements et avances	23 134	22 258

On trouvera plus de précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

	(en millions de dollars)			
	2013		2012	
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollars canadiens . . . . .	42 357		42 357	40 860
Dollars américains . . . . .	4 346	1,01600	4 415	4 574
Droits de tirage spéciaux . . . . .	56	1,52199	85	111
Autres devises diverses . . . . .			28	28
Total . . . . .			46 885	45 573

## Comptes publics du Canada 2012-2013

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement et pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Certains prêts sont non productifs d'intérêts et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 1,0 et 10,3 pour cent. Ces prêts sont remboursables sur une période de 6 à 55 ans avec des versements finaux exigibles en 2045.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions au capital-actions de banques internationales ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales. Ces souscriptions se composent de capital émis et rachetables. Elles n'offrent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois concédant des allègements et d'autres lois. Des prêts totalisant 1 764 millions de dollars (2 247 millions de dollars en 2012) sont non productifs d'intérêts et sont payables sur une durée de 1 à 9 années. Un montant de 959 millions de dollars (1 279 millions de dollars en 2012) est recevable de la Colombie-Britannique en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est récupérable en versements annuels égaux, avec le paiement final dû en mars 2016. Le gouvernement n'a pas perçu d'intérêt sur ces montants. Les autres prêts totalisant 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2012) portent intérêts à des taux variant entre 4,5 et 9,5 pour cent et sont payables sur une période de 1 à 50 ans avec des versements finaux exigibles en 2015.

Les autres prêts, placements et avances comprennent des placements de portefeuille, des prêts et avances aux termes de divers programmes à des particuliers et à des organisations, notamment les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 15 656 millions de dollars (14 699 millions de dollars en 2012) et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada totalisant 2 695 millions de dollars (2 981 millions de dollars en 2012). Des garanties au montant de 332 millions de dollars (375 millions de dollars en 2012) sont détenues sur des prêts pour le développement du commerce d'exportation. Les prêts aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants sont consentis sans intérêt aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux préférentiel variable plus 2,5 pour cent ou à un taux préférentiel fixe plus

5,0 pour cent. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Certains prêts pour l'expansion du commerce d'exportation sont non productifs d'intérêts et d'autres portent intérêt à des taux variant entre 1,9 et 12,8 pour cent. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 20 ans avec des versements finaux exigibles en 2023.

### 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, les travaux et infrastructures, le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels, les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres, les améliorations locatives et les biens en construction. Les logiciels et les améliorations locatives n'incluent que le coût des biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001. Les immobilisations corporelles incluent aussi des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition. Le détail des immobilisations corporelles est fourni à la section 10 (non vérifiée) de ce volume.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Bâtiments	20 à 40 ans
Travaux et infrastructures <sup>(1)</sup>	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 30 ans
Véhicules	3 à 40 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	selon la catégorie de biens ou selon la durée du bail

<sup>(1)</sup> Exception faite du Pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

	(en millions de dollars)											
	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette 2013	Valeur comptable nette 2012
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Ajustements <sup>(1)</sup>	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cessions	Ajustements	Solde de clôture		
Terrains.....	1 567	9	(7)	(3)	1 566						1 566	1 567
Bâtiments.....	22 708	58	(113)	2 188	24 841	12 548	718	(88)	299	13 477	11 364	10 160
Travaux et infrastructures.....	13 028	79	(158)	495	13 444	7 540	383	(105)	(104)	7 714	5 730	5 488
Matériel et outillage... ..	33 545	712	(728)	1 153	34 682	23 359	2 138	(594)	(17)	24 886	9 796	10 186
Véhicules.....	34 079	319	(540)	954	34 812	20 217	1 485	(294)	42	21 450	13 362	13 862
Améliorations locatives.....	2 545	60	(52)	135	2 688	1 461	198	(46)		1 613	1 075	1 084
Biens en construction	13 910	5 660	(29)	(4 887)	14 654						14 654	13 910
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition .	4 732	278	(113)	(306)	4 591	1 942	262	(112)	(195)	1 897	2 694	2 790
Total.....	126 114	7 175	(1 740)	(271)	131 278	67 067	5 184	(1 239)	25	71 037	60 241	59 047

On trouvera plus de précisions à la section 10 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Les ajustements incluent des biens en construction de 3 728 millions de dollars qui ont été virés à d'autres catégories suite à l'achèvement des biens.

## 15. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

### i. Instruments financiers dérivés

#### a) Accords de swaps

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Le gouvernement s'est engagé dans des accords de swaps de devises afin de faciliter la gestion de la structure de sa dette. Par l'entremise d'accords de swaps de devises, la dette en dollars canadiens et en d'autres devises a été convertie en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés à titre de frais de la dette publique. Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps sont présentés dans le compte de réévaluation des swaps de devises et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les swaps de devises ayant des montants contractuels de référence non réglés au 31 mars :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)	
	2013	2012
2013.....		4 404
2014.....	3 616	3 455
2015.....	3 182	3 187
2016.....	3 988	3 976
2017.....	4 313	4 341
2018.....	4 774	4 755
2019 et ultérieurs.....	26 343	20 239
Total.....	46 216	44 357

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### b) Contrats à terme sur devises

Le gouvernement finance habituellement les prêts au FMI dans le cadre des comptes d'opérations de change à l'aide de dollars américains, qui sont libellés en DTS. Étant donné que la valeur en devises des DTS se compose d'un panier de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais et livre sterling), il y a non-concordance de change, c'est-à-dire que les fluctuations de la valeur des prêts ne sont pas compensées dans une mesure égale par les fluctuations de la valeur des passifs de financement connexe. Le gouvernement conclut donc des contrats à terme pour couvrir ce risque de change.

Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises de ces contrats sont présentés dans les créditeurs et charges à payer et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le montant nominal de référence des contrats à terme sur devises se rapporte aux valeurs nominales utilisées pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Ce montant ne représente ni un actif ni un passif et n'est pas inclus dans l'état consolidé de la situation financière. Les contrats à terme sur devises ayant des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars s'élèvent à 2 268 millions de dollars canadiens (2 097 millions de dollars au 31 mars 2012) et viennent à échéance en 2014.

### c) Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière d'au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. L'établissement doit avoir une notation financière équivalente à au moins A- au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Le risque de crédit est également géré grâce à des dispositions en garantie dans des accords de swaps et des contrats à terme sur devises. Les contreparties doivent mettre un actif en garantie au gouvernement, qui, en cas de manquement à leurs engagements, pourrait être liquidé pour atténuer les pertes de crédit.

Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par notation financière en fonction des notations financières publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

Notations financières	(en millions de dollars)	
	2013	2012
AA- .....		2 756
A+ .....	14 302	21 685
A .....	12 669	10 499
A- .....	14 815	4 151
BBB+ .....	3 494	3 965
BBB .....	3 204	3 398
Total .....	48 484	46 454

### ii. Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de taux d'intérêt et les risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la durée et la devise des actifs des comptes d'opérations de change et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2013, les actifs à l'intérieur des comptes d'opérations de change et les emprunts relatifs en devises se sont considérablement compensés entre eux. Conséquemment, l'incidence des variations de prix touchant ces actifs et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement.

Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS. Cependant, pour gérer les risques de change liés aux prêts au FMI, le gouvernement a conclu divers contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs relatifs en devises étrangères sont détenus dans trois portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro et le yen japonais. Au 31 mars 2013, une hausse de un pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et au yen japonais donnerait lieu à une perte de change de 7 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en dollars américains et à une perte de change de 2 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en euros. Il n'y a aucun impact significatif relatif aux risques du portefeuille en yen japonais.

Le gain net de change inclus dans les revenus nets des opérations en devises, les autres revenus de programmes et les autres charges de programmes à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé s'élèvent à 24 millions de dollars (62 millions de dollars de gain net de change en 2012).

## iii. Information sur la juste valeur

## a) Passifs et actifs financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des passifs et des actifs financiers. Les justes valeurs sont des estimations du gouvernement et sont habituellement calculées selon les conditions du marché à un moment précis, là où un marché existe. Les justes valeurs des passifs et actifs financiers à court terme ou non négociables sont présumées

correspondre à leurs valeurs comptables. Les justes valeurs peuvent ne pas refléter les conditions futures du marché ni les valeurs réelles qu'il serait possible d'obtenir si les titres étaient échangés sur le marché. Les calculs sont de nature subjective et comprennent des incertitudes inhérentes en raison de l'imprévisibilité des événements futurs.

	(en millions de dollars)					
	2013			2012		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Redressés (note 2)					
Passifs —						
Créiteurs et charges à payer.....	118 744	118 744		125 003	125 003	
Dette non échue.....	667 000	738 237	71 237	626 352	697 571	71 219
Régimes de retraite du secteur public.....	151 667	166 098	14 431	148 911	165 781	16 870
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	67 301	99 317	32 016	61 915	95 116	33 201
Autres passifs.....	6 046	6 046		6 933	6 933	
Actifs financiers —						
Trésorerie et créances.....	124 154	124 154		107 662	107 662	
Comptes d'opérations de change.....	58 759	62 243	3 484	56 997	59 949	2 952
Prêts, placements et avances, excluant les placements dans les sociétés d'État entreprises.....	118 605	121 736	3 131	118 657	122 692	4 035

## Comptes publics du Canada 2012-2013

Les justes valeurs ont été déterminées selon les méthodes et hypothèses suivantes :

Les valeurs comptables des autres créditeurs et charges à payer, des impôts à payer, des intérêts, de la dette échue et de la trésorerie et des créances sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme et des provisions qui en diminuent les valeurs comptables.

La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens et des eurobillets à moyen terme est établie en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des obligations émises au Régime de pensions du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, lesquels sont fondés sur des rendements du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et de leurs clauses de renouvellement. La juste valeur des autres instruments qui composent la dette non échue est présumée correspondre à leur valeur comptable, en raison de leur courte durée ou de leur nature non négociable.

La juste valeur des passifs découlant des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants est présumée correspondre à la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées, après déduction de la juste valeur des actifs de retraite, laquelle est établie à partir des cotes du marché pour les placements et de la valeur actualisée nette pour les autres actifs.

La juste valeur des titres et des réserves d'or détenus dans les comptes d'opérations de change est établie en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Les créances et obligations financières auprès du Fonds monétaire international libellées en devises sont présentées en équivalents de dollars canadiens au 31 mars, ce qu'on présume correspondre à leur juste valeur.

La juste valeur des prêts aux sociétés d'État entreprises est établie en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des placements de portefeuille ou des placements temporaires est établie en utilisant les cotes des marchés boursiers ou toute autre information disponible.

La juste valeur des autres prêts, placements et avances est présumée correspondre à leur valeur comptable puisque des provisions sont comptabilisées lorsque nécessaire pour ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

### b) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

	(en millions de dollars)			
	2013		2012	
	Valeur du capital	Juste valeur	Valeur du capital	Juste valeur
Swaps de devises . . . . .	46 216	3 201	44 357	4 231
Contrats de change à terme . . . .	2 268	107	2 097	(39)
Total . . . . .	48 484	3 308	46 454	4 192

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimatif que le gouvernement recevrait ou paierait selon les conditions de marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévue pour les accords de swaps et les contrats à terme sur devises calculée au moyen de la valeur contractuelle ou de la valeur nominale en utilisant les taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. Une valeur positive ou négative de la juste valeur indique que le gouvernement recevrait ou effectuerait un paiement si on mettait un terme à ces accords au 31 mars.

## 16. Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords de différentes envergure et importance. Toutes les obligations financières en découlant sont comptabilisées à titre de passifs lorsque les termes de ces marchés et accords sont rencontrés pour l'acquisition de biens et de services ou la prestation de paiements de transfert. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui nécessiteront des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

	(en millions de dollars)	
	2013	2012
Accords de paiements de transfert .....	33 165	27 009
Acquisition d'immobilisations et achats ....	31 623	33 848
Contrats de location-exploitation .....	2 910	2 646
Organisations internationales .....	4 342	4 744
	<u>72 040</u>	<u>68 247</u>

On trouvera plus de précisions à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

Les dépenses estimatives futures découlant de ces obligations contractuelles s'établissent comme suit :

Exercice	(en millions de dollars)
2014.....	28 783
2015.....	12 392
2016.....	8 600
2017.....	4 737
2018.....	3 039
2019 et ultérieurs .....	14 489
	<u>72 040</u>

On trouvera plus de précisions à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

### i. Accords de paiements de transfert

Les paiements de transfert constituent un instrument essentiel du gouvernement afin de fournir les divers services aux canadiens et contribuer à la réalisation d'une société forte et une nation compétitive. Ils représentent une grande partie des dépenses du gouvernement du Canada. Les dépenses estimatives futures découlant de ces accords de paiements de transfert s'établissent comme suit :

Exercice	(en millions de dollars)
2014.....	17 443
2015.....	6 533
2016.....	4 617
2017.....	2 308
2018.....	1 491
2019 et ultérieurs .....	773
	<u>33 165</u>

### ii. Contrats de location-exploitation

Le gouvernement loue des locaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation qui échoient à diverses dates. Au 31 mars 2013, les paiements minimaux futurs exigibles totalisent 2 910 millions de dollars (2 646 millions de dollars en 2012).

## 17. Passif environnemental, garantie et passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Les éléments qui composent le passif éventuel sont : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, le passif environnemental, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires.

### *i. Garanties accordées par le gouvernement*

Au 31 mars 2013, le montant du capital non remboursé pour les garanties accordées par le gouvernement s'élevait à 392 119 millions de dollars (250 434 millions de dollars en 2012) pour lesquelles une provision de 428 millions de dollars (506 millions de dollars en 2012) a été comptabilisée. La limite autorisée, s'il y a lieu, s'établit à 348 609 millions de dollars (298 576 millions de dollars en 2012) pour un montant de 146 512 millions de dollars (5 776 millions de dollars en 2012) de garanties accordées par le gouvernement. Ces garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement et autres garanties explicites. Du montant total de garanties, 243 581 millions de dollars (242 328 millions de dollars en 2012) représentent des garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires pour lesquelles aucune limite autorisée n'a été établie et aucune provision (aucune en 2012) n'a été comptabilisée. Le remboursement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que l'intérêt s'y afférent, représentent des dettes du gouvernement et sont comptabilisées nettes des remboursements prévus directement par ces sociétés.

### *ii. Organisations internationales*

Le gouvernement détient du capital rachetable dans certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2013, le capital rachetable s'élève à 26 094 millions de dollars (25 051 millions de dollars en 2012).

### *iii. Passif environnemental*

#### *a) Assainissement des sites contaminés*

Le gouvernement a identifié environ 16 300 sites pour lesquels un passif environnemental peut exister concernant l'évaluation, l'assainissement et la surveillance. De ces sites, le gouvernement a répertorié environ 2 300 sites (2 400 sites en 2012) où une action est possible et pour lesquels un passif de 4 892 millions de dollars (4 773 millions de dollars en 2012) a été comptabilisé.

De plus, le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires d'assainissement de 971 millions de dollars (1 057 millions de dollars en 2012) pour lesquels il pourrait potentiellement être responsable. Ces coûts supplémentaires d'assainissement n'ont pas été comptabilisés puisque l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts ne peut être déterminée.

#### *b) Restauration future des immobilisations*

La provision totale de restauration future des immobilisations est de 5 708 millions de dollars (3 589 millions de dollars en 2012) dont Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a comptabilisé 5 688 millions de dollars (3 566 millions de dollars en 2012) en matière de déclassement et de gestion de déchets nucléaires. En 2012-2013, EACL a lancé un examen exhaustif et rigoureux de sa responsabilité en matière de déclassement et de gestion de déchets nucléaires. Cet examen a eu pour résultat de réévaluer les coûts et l'échéance de plusieurs projets incluant la provision ainsi qu'une augmentation de la portion des services corporatifs d'EACL et des coûts de support sur les sites attribués au passif de déclassement. Cet examen est le résultat de nouvelles informations qui n'étaient pas disponibles dans les exercices précédents et a comme résultat que l'estimation du passif augmentera de 2 100 millions de dollars puisque les coûts estimatifs seront plus élevés et seront encourus plutôt que prévu dans l'évaluation de la provision.

De plus, le gouvernement a comptabilisé 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) lié à 8 sur un total de 50 sites touchés par des munitions explosives non explosées (UXO) (10 sur un total de 43 sites touchés par des UXO en 2012) où des actions de dégagement sont probables. La gestion a estimé des coûts supplémentaires de dégagement possibles s'étendant de 180 millions de dollars à 524 millions de dollars qui ne sont pas inscrits étant donné que l'obligation n'est pas encore déterminée à ce jour.

Les travaux continus d'évaluation des sites contaminés et l'obligation de restauration future des immobilisations que le gouvernement effectue pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel à la suite de la découverte de nouveaux sites, ou de modifications de l'évaluation ou de l'utilisation prévue des sites existants. Tout passif additionnel sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il sera connu et raisonnablement estimé.

*iv. Réclamations et causes en instance et imminentes*

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué. Le gouvernement a comptabilisé une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et causes pour lesquelles le dénouement est indéterminable et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 5 041 millions de dollars (4 769 millions de dollars en 2012) basé sur la meilleure estimation de la direction déterminée en fonction de chaque cas. Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

*Revendications territoriales globales* : Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 81 (81 en 2012) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 825 millions de dollars (3 558 millions de dollars en 2012) a été estimé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

*Revendications particulières* : Les revendications particulières portent sur des anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 448 (439 en 2012) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 796 millions de dollars (4 483 millions de dollars en 2012) a été estimé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

*Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel* : Au 31 mars 2013, 20 566 millions de dollars (19 944 millions de dollars en 2012) de cotisations fiscales fédérales faisaient d'oppositions à l'Agence du revenu du Canada et 5 080 millions de dollars (4 840 millions de dollars en 2012) faisaient l'objet d'appels devant soit la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

*Autres* : En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées pour permettre au gouvernement de gérer les montants excédentaires dans les comptes de pension de retraite et les caisses de retraite assujettis à ces lois. La validité légale de ces dispositions a été contestée devant la Cour. Le 20 novembre 2007, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu sa décision et a invalidé toutes les revendications des demandeurs. La Cour d'appel de l'Ontario a invalidé l'appel des demandeurs le 8 octobre 2010. Les demandeurs ont portés cette décision en appel à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême du Canada a approuvé cette requête. L'appel a été entendu le 9 février 2012. Le 19 décembre 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel interjeté par les demandeurs.

*v. Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires*

Trois sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; et Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation. Au 31 mars 2013, le total des assurances en vigueur s'élève à 1 622 793 millions de dollars (1 589 358 millions de dollars en 2012). Le gouvernement prévoit que les trois sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions sur les passifs éventuels à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

## 18. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels présentée dans le Budget des dépenses de 2012-2013, laquelle regroupe les activités des ministères et organismes dont les ministres sont responsables et sur les sociétés d'État et autres entités tel que décrit à la note 12. Les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément et les autres sont regroupés avec la provision pour évaluation et autres

éléments. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables à la note 1. Les tableaux suivants présentent l'état consolidé des résultats par portefeuille ministériel et société d'État et autre entité avant l'élimination des opérations internes pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2013								Total
	Agence du revenu du Canada	Finances	Ressources humaines et Développement des compétences	Défense nationale	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État et autres entités	Redressements <sup>(1)</sup>	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux —</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu . . . . .	165 787								165 787
Autres taxes et droits . . . . .	17 958				25 593				43 551
<b>Total des revenus fiscaux . . . . .</b>	<b>183 745</b>				<b>25 593</b>				<b>209 338</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi . . . . .</b>			<b>20 796</b>					<b>(401)</b>	<b>20 395</b>
<b>Autres revenus —</b>									
Sociétés d'État . . . . .							15 984	(4 536)	11 448
Autres programmes . . . . .	4 373	656	2 704	476	2 247	10 243	516	(7 263)	13 952
Nets des opérations de change . . . . .		1 502							1 502
<b>Total des autres revenus . . . . .</b>	<b>4 373</b>	<b>2 158</b>	<b>2 704</b>	<b>476</b>	<b>2 247</b>	<b>10 243</b>	<b>16 500</b>	<b>(11 799)</b>	<b>26 902</b>
<b>Total des revenus . . . . .</b>	<b>188 118</b>	<b>2 158</b>	<b>23 500</b>	<b>476</b>	<b>27 840</b>	<b>10 243</b>	<b>16 500</b>	<b>(12 200)</b>	<b>256 635</b>
<b>Charges</b>									
<b>Paiements de transfert —</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . . . .			40 255						40 255
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement . . . . .		56 406				1 964			58 370
Prestations d'assurance-emploi . . . . .			17 099						17 099
Prestations pour enfants . . . . .	10 266		2 709						12 975
Autres paiements de transfert . . . . .	3 527	868	6 088	181	274	23 495	667	(238)	34 862
<b>Total des paiements de transfert . . . . .</b>	<b>13 793</b>	<b>57 274</b>	<b>66 151</b>	<b>181</b>	<b>274</b>	<b>25 459</b>	<b>667</b>	<b>(238)</b>	<b>163 561</b>
<b>Autres charges de programmes —</b>									
Sociétés d'État . . . . .							9 857	(345)	9 512
Portefeuilles ministériels . . . . .	7 909	832	4 699	23 629	9 764	37 866	251	(11 612)	73 338
<b>Total des autres charges de programmes . . . . .</b>	<b>7 909</b>	<b>832</b>	<b>4 699</b>	<b>23 629</b>	<b>9 764</b>	<b>37 866</b>	<b>10 108</b>	<b>(11 957)</b>	<b>82 850</b>
<b>Total des charges de programmes . . . . .</b>	<b>21 702</b>	<b>58 106</b>	<b>70 850</b>	<b>23 810</b>	<b>10 038</b>	<b>63 325</b>	<b>10 775</b>	<b>(12 195)</b>	<b>246 411</b>
<b>Frais de la dette publique . . . . .</b>		<b>28 946</b>		<b>29</b>		<b>183</b>		<b>(5)</b>	<b>29 153</b>
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>21 702</b>	<b>87 052</b>	<b>70 850</b>	<b>23 839</b>	<b>10 038</b>	<b>63 508</b>	<b>10 775</b>	<b>(12 200)</b>	<b>275 564</b>

On trouvera plus de précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

(en millions de dollars)

	2012								Total
	Redressés (note 2)								
	Agence du revenu du Canada	Finances	Ressources humaines et Développement des compétences	Défense nationale	Sécurité publique et Protection civile	Autres porte- feuilles minis- tériels	Sociétés d'État et autres entités	Redresse- ments <sup>(1)</sup>	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux —</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu . . . . .	159 478								159 478
Autres taxes et droits . . . . .	17 992				25 114				43 106
<b>Total des revenus fiscaux . . . . .</b>	<b>177 470</b>				<b>25 114</b>				<b>202 584</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi . . . . .</b>			<b>18 938</b>					<b>(382)</b>	<b>18 556</b>
<b>Autres revenus —</b>									
Sociétés d'État . . . . .							16 883	(4 859)	12 024
Autres programmes . . . . .	4 293	618	2 840	424	1 984	11 247	467	(7 599)	14 274
Nets des opérations de change . . . . .		1 669							1 669
<b>Total des autres revenus . . . . .</b>	<b>4 293</b>	<b>2 287</b>	<b>2 840</b>	<b>424</b>	<b>1 984</b>	<b>11 247</b>	<b>17 350</b>	<b>(12 458)</b>	<b>27 967</b>
<b>Total des revenus . . . . .</b>	<b>181 763</b>	<b>2 287</b>	<b>21 778</b>	<b>424</b>	<b>27 098</b>	<b>11 247</b>	<b>17 350</b>	<b>(12 840)</b>	<b>249 107</b>
<b>Charges</b>									
<b>Paiements de transfert —</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . . . .			38 045						38 045
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement . . . . .		54 588				2 206			56 794
Prestations d'assurance-emploi . . . . .			17 647						17 647
Prestations pour enfants . . . . .	10 049		2 677						12 726
Autres paiements de transfert . . . . .	3 647	521	6 382	209	1 015	25 693	561	(308)	37 720
<b>Total des paiements de transfert . . . . .</b>	<b>13 696</b>	<b>55 109</b>	<b>64 751</b>	<b>209</b>	<b>1 015</b>	<b>27 899</b>	<b>561</b>	<b>(308)</b>	<b>162 932</b>
<b>Autres charges de programmes —</b>									
Sociétés d'État . . . . .							8 527	(329)	8 198
Portefeuilles ministériels . . . . .	8 882	816	5 185	22 761	9 598	37 942	188	(12 196)	73 176
<b>Total des autres charges de programmes . . . . .</b>	<b>8 882</b>	<b>816</b>	<b>5 185</b>	<b>22 761</b>	<b>9 598</b>	<b>37 942</b>	<b>8 715</b>	<b>(12 525)</b>	<b>81 374</b>
<b>Total des charges de programmes . . . . .</b>	<b>22 578</b>	<b>55 925</b>	<b>69 936</b>	<b>22 970</b>	<b>10 613</b>	<b>65 841</b>	<b>9 276</b>	<b>(12 833)</b>	<b>244 306</b>
<b>Frais de la dette publique . . . . .</b>		<b>30 875</b>		<b>33</b>		<b>179</b>		<b>(7)</b>	<b>31 080</b>
<b>Total des charges . . . . .</b>	<b>22 578</b>	<b>86 800</b>	<b>69 936</b>	<b>23 003</b>	<b>10 613</b>	<b>66 020</b>	<b>9 276</b>	<b>(12 840)</b>	<b>275 386</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.  
On trouvera plus de précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>(1)</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

## **Observations du vérificateur général sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2013**

Notre opinion fournit l'assurance que le gouvernement du Canada présente son rendement financier global de manière appropriée au Parlement et à la population canadienne. La communication des résultats financiers du gouvernement du Canada exige beaucoup de travail de la part des fonctionnaires. Le personnel des ministères et des organismes centraux déploie des efforts concertés pour préparer les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Pour le quinzième exercice consécutif, nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés. Je remercie les personnes concernées de l'aide et de la coopération qu'elles nous ont accordées au cours de l'audit.

Les présentes observations visent des questions que nous souhaitons porter à l'attention du Parlement.

### **Défense nationale — Stocks et éléments d'actif groupés**

Depuis dix ans, nous indiquons que le ministère de la Défense nationale éprouve des difficultés à comptabiliser et à évaluer correctement ses stocks et éléments d'actif groupés (pièces de rechange des articles réparables associées aux immobilisations du Ministère). Ces difficultés donnent lieu, chaque exercice, à des ajustements totalisant des centaines de millions de dollars dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les stocks de la Défense nationale représentent environ 6,5 milliards de dollars de l'ensemble des stocks du gouvernement, lesquels totalisent 7,5 milliards de dollars. Par ailleurs, les éléments d'actif groupés, qui sont contrôlés en tant que stocks et comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles, ont une valeur comptable nette d'environ 3,1 milliards de dollars.

Dans les observations de l'an dernier, nous avons indiqué que le Ministère s'employait à mettre en œuvre diverses initiatives destinées, entre autres, à assurer la comptabilisation et l'évaluation en bonne et due forme de ses stocks et éléments d'actif groupés. Ces initiatives prévoyaient notamment l'élaboration de politiques et de cadres de contrôle financier et le passage à un nouveau système de gestion des ressources. Le nouveau système, qui devrait être entièrement mis en œuvre au plus tard en décembre 2013, permettra au Ministère de surveiller et de comptabiliser ses stocks, ses éléments d'actif groupés et ses immobilisations corporelles au sein d'un même système. Comme la mise en œuvre de toutes les initiatives devait se terminer d'ici 2016, nous avons indiqué que le Ministère se devait de mettre en place des contrôles compensatoires pendant la période de transition pour s'assurer que ses actifs sont exacts, complets, évalués correctement et comptabilisés.

Dans un rapport publié en juin 2013, le Comité permanent des comptes publics a recommandé que, d'ici au 30 septembre 2013, le ministère de la Défense nationale lui fournisse un plan des mesures qu'il compte prendre, comprenant des échéances, pour améliorer la comptabilisation et l'évaluation de ses stocks et de ses éléments d'actif groupés. Au cours de l'audit, le Ministère a indiqué qu'il présenterait son plan au Comité en respectant la date d'échéance fixée. Le 13 septembre 2013, le Parlement a mis fin à la session parlementaire par prorogation, ce qui a conclu le travail du Comité. Le ministère nous a informé qu'il a toujours l'intention de présenter son plan d'ici novembre 2013.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le ministère de la Défense nationale a poursuivi la mise en œuvre de ses initiatives d'amélioration. Nous avons néanmoins constaté que le Ministère avait fait des progrès limités dans la mise en place de contrôles compensatoires efficaces pour régler les divers problèmes qui nuisent à la comptabilisation et l'évaluation de ses stocks et éléments d'actif groupés. Nous continuons à trouver des erreurs nécessitant l'apport de nombreux ajustements à l'évaluation, à l'exhaustivité et à l'exactitude des quantités, et à la comptabilisation en temps voulu des opérations. De plus, le Ministère a reporté après 2016 l'échéance de l'achèvement des travaux nécessaires pour s'assurer qu'il a en place des systèmes de contrôle interne efficaces, basés sur les risques, qui sont adéquatement maintenus, suivis et évalués, avec des mesures correctives apportées en temps opportun lorsque des problèmes sont identifiés. Étant donné le retard pour l'achèvement de ces travaux, le Ministère aura davantage besoin de contrôles compensatoires efficaces pendant la période de transition pour régler les préoccupations liées à ses stocks et à ses éléments d'actif groupés.

La haute direction doit continuer de surveiller la mise en œuvre des diverses initiatives d'amélioration et de faire rapport sur leur état d'avancement au comité ministériel de vérification et au contrôleur général, s'il y a lieu. Compte tenu de la nature et de la valeur considérable des stocks et des éléments d'actif groupés du Ministère, nous tenons à réaffirmer l'importance pour le Ministère d'avoir des contrôles compensatoires jusqu'à la mise en œuvre complète de toutes les initiatives prévues. Des contrôles compensatoires efficaces permettront au Ministère de tenir des livres comptables appropriés et ainsi de disposer d'informations exactes pour prendre des décisions éclairées. Ces contrôles compensatoires devraient notamment comprendre les mesures suivantes :

- Prises d'inventaire physique à la clôture de chaque exercice qui met l'accent, à tout le moins, sur les éléments de valeur élevée et ceux qui posent des risques importants afin d'avoir l'assurance que les informations sur les stocks et les éléments d'actif groupés reflètent les quantités réelles en stock.
- Mise en place de processus et de procédures visant à garantir l'intégrité des données sur les prix, dans l'ensemble des comptes de stocks et d'éléments d'actif groupés, pour avoir l'assurance que des informations exactes sur les prix sont disponibles.
- Détermination des causes profondes des écarts relevés dans les quantités et les prix au cours des prises d'inventaire, et mise en œuvre de mesures correctives, en temps voulu, pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes.
- Investigations sur les erreurs relevées dans tous les autres comptes semblables.
- Établissement et utilisation de comptes de sens contraire pour assurer la comptabilisation, en temps opportun, des dépréciations et des radiations des stocks et des éléments d'actif groupés endommagés ou obsolètes afin qu'ils soient comptabilisés à la valeur appropriée.

Nous continuerons de surveiller les initiatives d'amélioration de la comptabilisation des stocks et des éléments d'actif groupés du Ministère et leur incidence sur les Comptes publics.

### **Questions en suspens**

Par le passé, nous avons abordé, dans nos observations, les questions suivantes :

**Des mesures ont été prises et aucun autre rapport n'est prévu**

Observation	État actuel
<p><b>Budgétisation et affectation des crédits selon la méthode de la comptabilité d'exercice par les ministères et organismes</b></p>	<p>L'affectation des crédits est actuellement présentée selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. L'affectation des crédits selon la méthode de la comptabilité d'exercice fournirait au Parlement, pour le contrôle et l'approbation des dépenses autorisées, des informations établies selon la même méthode que le plan financier global et les états financiers consolidés du gouvernement.</p> <p>Au cours des exercices précédents, nous avons indiqué que le gouvernement fédéral avait exposé un plan de mise en œuvre par étapes de la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation des budgets. Une fois la mise en œuvre terminée, le gouvernement prévoyait évaluer, au cours de l'exercice 2012-2013, les coûts et les avantages de l'affectation des crédits selon cette méthode.</p> <p>En avril 2013, le gouvernement a terminé son étude sur la comptabilité d'exercice pour la budgétisation et l'affectation des crédits et présenté ses conclusions au Comité permanent des comptes publics et au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Dans son rapport sur l'évaluation de la budgétisation et de l'affectation des crédits fondées sur la comptabilité d'exercice dans les ministères, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a conclu que même s'il continuait à appuyer l'application de la méthode de la comptabilité d'exercice pour la budgétisation, la comptabilisation et la communication de l'information financière, il était d'avis que la façon de comptabiliser les crédits ne devait pas changer.</p>

**Questions auxquelles il faut donner suite**

Observation	État actuel
<p><b>Agence des services frontaliers du Canada — Faiblesses du système des recettes fiscales</b></p>	<p>Depuis plusieurs années, nous indiquons que l'Agence des services frontaliers du Canada doit améliorer ses systèmes et ses méthodes de comptabilisation des recettes fiscales, car des écarts inexplicables subsistaient entre les montants inscrits au grand livre et ceux des différents rapports produits par les systèmes de programmes de taxes douanières. Il faut beaucoup manipuler les données contenues dans ces systèmes pour présenter les recettes et les créances selon la méthode de la comptabilité d'exercice.</p> <p>Au cours de l'exercice considéré, l'Agence a terminé les rapprochements entre les montants historiques des recettes au titre de la TPS/TVH et n'a relevé aucun écart significatif non expliqué. L'Agence procède actuellement à des rapprochements mensuels de ses recettes et les ajustements qui découlent de ces rapprochements sont régulièrement comptabilisés, s'il y a lieu.</p>

Observation	État actuel
	<p>Dans un rapport publié en 2008, le Comité permanent des comptes publics recommandait à l'Agence de lui communiquer un plan détaillé, comprenant des échéances, pour améliorer ses systèmes de comptabilisation des recettes fiscales. Dans sa réponse, l'Agence avait indiqué qu'elle avait un plan pour combler les lacunes concernant les rapports financiers et l'intégrité des données.</p> <p>Au cours du présent exercice, l'Agence nous a fait savoir qu'elle avait, après avoir apporté de nombreuses modifications à ses plans et calendriers de mise en œuvre, de nouveau reporté la date de mise en œuvre prévue de son nouveau système de gestion des créances au 31 mars 2015. Il est primordial que l'Agence respecte la nouvelle échéance fixée sans autre report afin d'améliorer la qualité de l'information utilisée pour gérer les créances et l'information financière communiquée.</p>
<p><b>Défense nationale — Immobilisations corporelles</b></p>	<p>Par le passé, nous avons indiqué que le ministère de la Défense nationale avait des difficultés à comptabiliser correctement les montants au titre des travaux en cours et d'autres catégories d'immobilisations corporelles.</p> <p>Au cours de l'exercice 2012-2013, nous avons constaté que le Ministère avait fait des progrès en vue de régler les problèmes de longue date liés à la dépréciation et la radiation de travaux en cours et d'immobilisations corporelles. Par contre, certaines difficultés persistent concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la comptabilisation et l'amortissement, au moment voulu, des immobilisations corporelles qui sont mises en service;</li> <li>• la dépréciation et la radiation, en temps voulu, d'immobilisations corporelles qui sont reconnues comme étant obsolètes, endommagées ou qui ne sont plus en service.</li> </ul> <p>Pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité des montants comptabilisés, il importe que le Ministère fasse un suivi des soldes des travaux en cours afin d'identifier et d'enregistrer, en temps opportun, les montants qui devraient être comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Comme pour ses stocks et éléments d'actif groupés, le Ministère devrait établir et utiliser des comptes de sens contraire pour s'assurer que les immobilisations corporelles qui doivent être dépréciées ou radiées sont correctement comptabilisées dans les livres comptables, et ce, en temps voulu.</p>

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 3

## *Comptes publics du Canada* 2012-2013

### Revenus, charges et déficit accumulé

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Revenus .....	3.2
Comptabilisation des revenus .....	3.3
Revenus fiscaux .....	3.4
Cotisations d'assurance-emploi .....	3.5
Autres revenus .....	3.6
Revenus de placements .....	3.7
Charges .....	3.8
Comptabilisation des charges .....	3.8
Charges par secteur .....	3.10
Coûts des opérations du gouvernement .....	3.10
Charges par article .....	3.13
Dépenses en vertu d'autorisations législatives .....	3.14

## Revenus, charges et déficit accumulé

Cette section fournit de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Cette description est présentée dans le même ordre que celui des tableaux respectifs.

**Tableau 3.1**

### Revenus, charges et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
		Redressés <sup>(1)</sup>
<b>Revenus —</b>		
Revenus fiscaux, tableau 3.2 .....	209 338	202 584
Cotisations d'assurance-emploi .....	20 395	18 556
Autres revenus, tableau 3.4 .....	26 902	27 967
<b>Total des revenus.....</b>	<b>256 635</b>	<b>249 107</b>
<b>Charges —</b>		
Paiements de transfert .....	163 561	162 932
Autres charges de programmes .....	82 850	81 374
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>246 411</b>	<b>244 306</b>
Frais de la dette publique, tableau 3.8 .....	29 153	31 080
<b>Total des charges, tableau 3.6.....</b>	<b>275 564</b>	<b>275 386</b>
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>18 929</b>	<b>26 279</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice — tel qu'établi antérieurement .....</b>	<b>582 176</b>	<b>553 664</b>
<b>Changements comptables et redressement — Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....</b>	<b>1 400</b>	<b>1 341</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice — tel que redressé .....</b>	<b>583 576</b>	<b>555 005</b>
<b>Autres éléments du résultat global.....</b>	<b>(64)</b>	<b>2 292</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice .....</b>	<b>602 441</b>	<b>583 576</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

## Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des revenus

Le gouvernement comptabilise tous les revenus selon la comptabilité d'exercice.

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative.

Les revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars sont établis en fonction des montants cotisés et des nouvelles cotisations établies au moment de la préparation des états financiers consolidés, ainsi que des estimations d'impôt sur le revenu réalisé au cours de la période comptable mais non encore cotisé ou de nouvelles cotisations non encore établies. Ces estimations sont établies en fonction de montants reçus au moment de la préparation des états financiers consolidés se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars qui n'ont pas été cotisés ou qui attendent une nouvelle cotisation. Les montants réels peuvent largement différer de ces estimations. Les divergences entre les estimations et les montants réels sont inscrites à l'exercice pendant lequel les cotisations ou nouvelles cotisations sont complétées. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés, ou l'incidence de nouvelles cotisations qui ne peuvent pas être déterminées de façon fiable.

Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. En tant que revenus cédés, les dégrèvements ne donnent pas lieu à des actifs ou à des charges du gouvernement taxateur. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liés à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des charges de paiement de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu générant l'impôt. Les revenus sont déterminés nets des dégrèvements alloués en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et en conformité avec la nouvelle norme comptable sur les revenus fiscaux du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Les taxes sur les biens et services et les revenus d'accise et de douanes sont inscrits en fonction des taxes et droits cotisés et établis au moment de la préparation des états financiers consolidés se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars. Pour les taxes sur les biens et services domestiques, les revenus sont constatés au moment de la vente des biens ou à la prestation de services. Pour les droits d'accise, les revenus sont constatés lorsque le contribuable fabrique des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour ce qui est des taxes d'accise, le revenu est constaté lorsque le contribuable vend des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour les droits de douanes ainsi que les droits d'importation sur les biens et services, les revenus sont constatés lorsque les biens sont autorisés à entrer au Canada par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurable est gagnée. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

**Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents, et les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

**Tableau 3.2****Revenus fiscaux**

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
		Redressés <sup>(1)</sup>
<b>Revenus fiscaux —</b>		
Revenus d'impôt sur le revenu —		
Particuliers .....	125 728	120 537
Sociétés .....	34 986	33 641
Non-résidents .....	5 073	5 300
	<b>165 787</b>	<b>159 478</b>
Autres taxes et droits —		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3 .....	28 821	28 370
Taxes sur l'énergie —		
Taxe d'accise — Essence .....	4 228	4 203
Taxe d'accise — Essence d'aviation et combustible diesel .....	1 153	1 125
	<i>5 381</i>	<i>5 328</i>
Droits de douane à l'importation .....	3 979	3 862
Autres taxes et droits d'accise —		
Droits d'accise .....	4 414	4 482
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien .....	636	631
Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre .....	160	234
Autres taxes et droits d'accise .....	160	199
	<i>5 370</i>	<i>5 546</i>
	<b>43 551</b>	<b>43 106</b>
Total des revenus fiscaux <sup>(2)</sup> .....	209 338	202 584

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>(2)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

*Impôt sur le revenu des particuliers*

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Impôt sur le revenu des sociétés*

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

*Impôt sur le revenu des non-résidents*

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances et pensions alimentaires, et sur les revenus de non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

**Autres taxes et droits**

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*, en vertu du *Tarif des douanes* (loi) et autres lois, et englobent la taxe sur les produits et services, les droits de douane à l'importation, la taxe sur l'énergie et les autres taxes et droits d'accise.

*Taxe sur les produits et services*

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1991. La TPS s'applique à un taux de 5 pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec seulement un nombre limité d'exclusions qui incluent certains des dispositifs

médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels et de la majorité des services de santé et de soins dentaires. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

**Tableau 3.3**  
**Taxe sur les produits et services (TPS) <sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
TPS .....	34 731	34 178
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers .....	1 880	1 914
TPS brute de tiers .....	32 851	32 264
Moins : crédits d'impôt trimestriels .....	4 030	3 894
TPS nette de tiers .....	28 821	28 370

<sup>(1)</sup> Présenté à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé (section 2 de ce volume).

*Taxes sur l'énergie*

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

*Droits de douane à l'importation*

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

*Autres taxes et droits d'accise*

Des taxes et droits d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Le droit d'exportation de produits de bois d'œuvre a été calculé en fonction des exportations des produits de bois d'œuvre aux États-Unis après le 30 septembre 2006. Le droit sur les remboursements de dépôts douaniers à l'égard du bois d'œuvre résineux a été calculé en fonction des montants liés aux droits de douane des États-Unis reliés à l'importation des produits de bois d'œuvre et remboursés aux compagnies canadiennes entre le 22 mai 2002 et le 30 septembre 2006.

**Cotisations d'assurance-emploi**

Les cotisations des employeurs et des employés sont prélevées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

**Autres revenus**

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État, les autres revenus de programmes et les revenus nets des opérations en devises.

**Tableau 3.4****Autres revenus**

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
<b>Autres revenus —</b>		
<b>Sociétés d'État —</b>		
Sociétés d'État consolidées .....	3 905	4 041
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —		
Quote-part des bénéfices annuels .....	4 995	5 350
Intérêt et autres .....	2 548	2 633
	<i>11 448</i>	<i>12 024</i>
<b>Autres programmes —</b>		
Revenus de placements, tableau 3.5 .....	1 159	1 175
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges .....	2 103	2 847
Location et utilisation de biens publics .....	612	588
Services de nature réglementaire .....	1 251	1 206
Services de nature non réglementaire .....	3 262	2 947
Ventes de biens et de produits d'information .....	199	229
Autres frais et droits .....	500	565
	<i>7 927</i>	<i>8 382</i>
<b>Divers —</b>		
Intérêt et pénalités .....	3 822	3 677
Autres .....	1 044	1 040
	<i>13 952</i>	<i>14 274</i>
<b>Nets des opérations de change —</b>		
Compte du fonds des changes .....	1 401	1 672
Fonds monétaire international .....	101	1
Autres .....		(4)
	<i>1 502</i>	<i>1 669</i>
<b>Total des autres revenus <sup>(1)</sup> .....</b>	<b>26 902</b>	<b>27 967</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

**Sociétés d'État**

Les revenus des sociétés d'État se composent de revenus gagnés de tierces parties par les sociétés d'État et autres entités consolidées, des intérêts gagnés sur les prêts aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices ou pertes accumulés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**Autres programmes**

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés dans chaque portefeuille ministériel du volume II des *Comptes publics du Canada*.

**Nets des opérations de change**

Les revenus nets des opérations de change se composent des revenus provenant des investissements détenus dans le compte du fonds des changes et du Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant des réévaluations de la dette en devises et des accords d'échange.

## Revenus de placements

Les revenus de placements se composent principalement de l'intérêt sur les prêts et avances, de dividendes sur les placements, et de virements de bénéficiaires et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

**Tableau 3.5**  
**Revenus de placements** <sup>(1)</sup>  
(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
Trésorerie et créances —		
Intérêts des dépôts bancaires .....	223	116
Prêts, placements et avances —		
Placements de portefeuille .....	1	(2)
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	3	2
Organisations internationales .....	1	4
Administrations provinciales et territoriales .....	(2)	(2)
Autres prêts, placements et avances .....	755	747
	760	753
Autres comptes —		
Esso Ltd — Projet Norman Wells — Bénéficiaires .....	109	97
Autres .....	1	1
	110	98
Total ministériel des revenus de placements .....	1 093	967
Gain net (perte nette) de change .....	69	199
Autres revenus constatés par régularisation .....	21	33
Total des revenus de placements .....	1 183	1 199
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement .....	(24)	(24)
Total des revenus de placements externes .....	1 159	1 175

<sup>(1)</sup> Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 4a de la section 1 du volume II, ainsi qu'à la section 10 du volume III des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(2)</sup> Moins de 500 000 \$.

## Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque les bénéficiaires répondent aux critères d'admissibilité et les transferts sont autorisés à la date des états financiers consolidés. Dans le cas des transferts qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant les transferts sont considérés être autorisés lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit

approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers consolidés. Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés et ils comprennent les intérêts, les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances et pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Sur une base journalière, les organismes du gouvernement transigent entre eux et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente les charges externes par secteur et par type.

**Tableau 3.6**

### Charges externes par secteur et par type

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert <sup>(1)</sup>		Autres paiements de transfert	
	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012
Portefeuilles ministériels —				
Affaires étrangères et Commerce international .....			3 738	4 321
Affaires indiennes et du Nord canadien .....			6 233	5 939
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec .....			172	169
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....			158	172
Agence du revenu du Canada .....	10 266	10 049	3 527	3 647
Agriculture et Agroalimentaire .....			1 889	1 671
Anciens Combattants .....			14	69
Citoyenneté et Immigration .....			936	940
Conseil du Trésor .....				1
Conseil privé .....			24	93
Défense nationale .....			181	209
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....			129	139
Environnement .....			119	87
Finances .....	56 406	54 588	868	521
Gouverneur général .....				
Industrie .....			2 297	2 597
Justice .....			378	371
Parlement .....			1	1
Patrimoine canadien .....			1 040	1 070
Pêches et Océans .....			88	129
Ressources humaines et Développement des compétences .....	60 063	58 369	6 098	6 264
Ressources naturelles .....			1 076	2 573
Santé .....			2 652	2 669
Sécurité publique et Protection civile .....			275	1 015
Transports .....	1 964	2 206	2 296	2 501
Travaux publics et Services gouvernementaux .....			6	5
Provision pour évaluation et autres éléments .....				
Total des portefeuilles ministériels .....	128 699	125 212	34 195	37 173
Sociétés d'État et autres entités .....			667	547
Total des charges <sup>(2)</sup> .....	128 699	125 212	34 862	37 720

<sup>(1)</sup> Comprend des paiements de transfert de 40 255 millions de dollars (38 045 millions de dollars en 2012) pour les Prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 58 370 millions de dollars (56 794 millions de dollars en 2012) aux autres paliers de gouvernement; 17 099 millions de dollars (17 647 millions de dollars en 2012) pour les prestations d'assurance emploi et 12 975 millions de dollars (12 726 millions de dollars en 2012) pour les prestations aux enfants. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

<sup>(2)</sup> Des informations supplémentaires sont fournies dans le tableau 2a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

### 3. 8 Revenus, charges et déficit accumulé

Total des paiements de transfert		Autres charges de programmes		Frais de la dette publique <sup>(4)</sup>		Total des charges		
2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	
		Redressés <sup>(3)</sup>			Redressés <sup>(3)</sup>		Redressés <sup>(3)</sup>	
3 738	4 321	2 175	2 346			5 913	6 667	
6 233	5 939	1 686	1 268			7 919	7 207	
172	169	61	66			233	235	
158	172	102	110			260	282	
13 793	13 696	7 662	8 636			21 455	22 332	
1 889	1 671	1 691	1 673			3 580	3 344	
14	69	889	1 027			903	1 096	
936	940	703	721			1 639	1 661	
	1	2 870	2 554			2 870	2 555	
24	93	282	472			306	565	
181	209	22 978	22 783	29	33	23 188	23 025	
129	139	49	57			178	196	
119	87	1 522	1 632	1	1	1 642	1 720	
57 274	55 109	533	516	28 941	30 868	86 748	86 493	
		21	21			21	21	
2 297	2 597	2 166	2 586			4 463	5 183	
378	371	1 148	1 135			1 526	1 506	
1	1	548	565			549	566	
1 040	1 070	561	569			1 601	1 639	
88	129	1 597	1 737			1 685	1 866	
66 161	64 633	3 050	3 462			69 211	68 095	
1 076	2 573	1 023	999	3	3	2 102	3 575	
2 652	2 669	2 689	2 723			5 341	5 392	
275	1 015	9 267	9 411			9 542	10 426	
4 260	4 707	928	1 049	42	42	5 230	5 798	
6	5	3 869	3 187	137	133	4 012	3 325	
		3 097	1 750			3 097	1 750	
162 894	162 385	73 167	73 055	29 153	31 080	265 214	266 520	
667	547	9 683	8 319			10 350	8 866	
163 561	162 932	82 850	81 374	29 153	31 080	275 564	275 386	

<sup>(3)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>(4)</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de ce volume.

## **Charges par secteur**

L'information sectorielle du gouvernement, qui est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels présentée dans le Budget des dépenses de 2012-2013, regroupe les activités des ministères et organismes dont les ministres sont responsables, et des sociétés d'État et autres entités tel que décrit dans la note 12 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

## **Coûts des opérations du gouvernement**

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges de programmes et les frais de la dette publique.

### **Paiements de transfert**

Les principaux paiements de transfert comprennent des paiements aux particuliers et aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de revenu d'appoint ou supplémentaire. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont faits en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux représentent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des Lois constitutionnelles; et,
- le transfert canadien en matière de santé et le transfert canadien en matière de programmes sociaux sont les moyens principaux de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation, et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

## **Autres charges de programmes**

Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts par le gouvernement fédéral comme la défense nationale, l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées occasionnées par des tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province et territoire de certains paiements de transfert.

**Tableau 3.7**  
**Principaux paiements de transfert par province et territoire**

(en millions de dollars)

	Prestations de sécurité de la vieillesse <sup>(1)</sup>	Prestations d'assurance-emploi	Accords fiscaux	Abattement du Québec <sup>(2)</sup>	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Autres principaux transferts <sup>(3)</sup>	Prestations pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador . . . . .	810	965	2		438	175	31		2 421
	<i>769</i>	<i>1 014</i>	<i>538</i>		<i>454</i>	<i>171</i>	<i>31</i>		<i>2 977</i>
Île-du-Prince-Édouard . . . . .	200	245	338		122	50	40		995
	<i>189</i>	<i>252</i>	<i>330</i>		<i>119</i>	<i>49</i>	<i>15</i>		<i>954</i>
Nouvelle-Écosse . . . . .	1 327	844	1 727		800	324	28		5 050
	<i>1 257</i>	<i>873</i>	<i>1 443</i>		<i>766</i>	<i>316</i>	<i>56</i>		<i>4 711</i>
Nouveau-Brunswick . . . . .	1 121	927	1 600		635	257			4 540
	<i>1 055</i>	<i>935</i>	<i>1 635</i>		<i>611</i>	<i>253</i>	<i>58</i>		<i>4 547</i>
Québec . . . . .	11 210	3 993	7 759	(4 093)	6 761	2 738	1 197		29 565
	<i>10 633</i>	<i>4 116</i>	<i>8 189</i>	<i>(3 929)</i>	<i>6 441</i>	<i>2 663</i>	<i>464</i>		<i>28 577</i>
Ontario . . . . .	15 041	5 589	3 269		11 335	4 591	824		40 649
	<i>14 144</i>	<i>5 766</i>	<i>2 208</i>		<i>10 816</i>	<i>4 469</i>	<i>1 970</i>		<i>39 373</i>
Manitoba . . . . .	1 425	519	1 874		1 065	431	66		5 380
	<i>1 363</i>	<i>517</i>	<i>1 944</i>		<i>1 009</i>	<i>417</i>	<i>66</i>		<i>5 316</i>
Saskatchewan . . . . .	1 258	428	2		941	367	56		3 052
	<i>1 223</i>	<i>426</i>	<i>2</i>		<i>854</i>	<i>352</i>	<i>56</i>		<i>2 913</i>
Alberta . . . . .	3 272	1 353	4		2 681	1 315	199		8 824
	<i>3 094</i>	<i>1 422</i>	<i>4</i>		<i>2 207</i>	<i>1 260</i>	<i>494</i>		<i>8 481</i>
Colombie-Britannique . . . . .	5 537	2 068	3		4 047	1 573	(69)		13 159
	<i>5 202</i>	<i>2 157</i>	<i>3</i>		<i>3 810</i>	<i>1 526</i>	<i>511</i>		<i>13 209</i>
Total des provinces . . . . .	41 201	16 931	16 578	(4 093)	28 825	11 821	2 372		113 635
	<i>38 929</i>	<i>17 478</i>	<i>16 296</i>	<i>(3 929)</i>	<i>27 087</i>	<i>11 476</i>	<i>3 721</i>		<i>111 058</i>
Territoires du Nord-Ouest . . . . .	23	34	1 070		27	15	15		1 184
	<i>22</i>	<i>36</i>	<i>996</i>		<i>31</i>	<i>15</i>	<i>15</i>		<i>1 115</i>
Nunavut . . . . .	10	22	1 273		30	12	15		1 362
	<i>10</i>	<i>20</i>	<i>1 175</i>		<i>28</i>	<i>11</i>	<i>15</i>		<i>1 259</i>
Territoire du Yukon . . . . .	26	34	767		30	12			869
	<i>24</i>	<i>33</i>	<i>705</i>		<i>28</i>	<i>12</i>	<i>15</i>		<i>817</i>
Internationaux . . . . .	245	78							323
	<i>237</i>	<i>80</i>							<i>317</i>
Total partiel . . . . .	41 505	17 099	19 688	(4 093)	28 912	11 860	2 402		117 373
	<i>39 222</i>	<i>17 647</i>	<i>19 172</i>	<i>(3 929)</i>	<i>27 174</i>	<i>11 514</i>	<i>3 766</i>		<i>114 566</i>
Redressements courus et autres . .	(1 250)						(399)		(1 649)
	<i>(1 177)</i>		<i>16</i>				<i>(919)</i>		<i>(2 080)</i>
Total partiel . . . . .	40 255	17 099	19 688	(4 093)	28 912	11 860	2 003		115 724
	<i>38 045</i>	<i>17 647</i>	<i>19 188</i>	<i>(3 929)</i>	<i>27 174</i>	<i>11 514</i>	<i>2 847</i>		<i>112 486</i>
Plus : transferts effectués à travers le système fiscal . . . . .								12 975	12 975
								<i>12 726</i>	<i>12 726</i>
Total des charges . . . . .	40 255	17 099	19 688	(4 093)	28 912	11 860	2 003	12 975	128 699
	<i>38 045</i>	<i>17 647</i>	<i>19 188</i>	<i>(3 929)</i>	<i>27 174</i>	<i>11 514</i>	<i>2 847</i>	<i>12 726</i>	<i>125 212</i>

Les montants en caractère romain sont ceux de 2012-2013.

Les montants en caractère *italique* sont ceux de 2011-2012.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

<sup>(2)</sup> L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.

<sup>(3)</sup> Comprend les contributions de 1 964 millions de dollars au programme pour la taxe sur l'essence ainsi que des paiements nets aux provinces pour l'assistance de l'harmonisation de la taxe de vente de 414 millions de dollars déjà comptabilisés auparavant. Ça comprend également un paiement et un créancier qui totalisent un montant de 39 millions de dollars à titre d'aide de transition à l'Île-du-Prince-Édouard pour entrer dans le cadre de la taxe de vente harmonisée.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs, l'amortissement de primes et d'escomptes à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique présentés à la section ministérielle des Finances (section 15) du volume II et les charges nettes totales relatives à la dette publique inscrites au tableau 3.6. Les postes de rapprochement comprennent les charges touchant les comptes à fins déterminées consolidés ainsi que les redressements des courus et autres redressements.

**Tableau 3.8**

### Frais de la dette publique <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
		Redressés <sup>(2)</sup>
Dette non échue —		
Intérêt sur :		
Obligations négociables .....	14 491	14 962
Titres au détail .....	76	111
Obligations pour le Régime de pensions du Canada .....		1
	<i>14 567</i>	<i>15 074</i>
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor		
Bons du Trésor .....	1 759	1 745
Bons du Canada .....	3	2
	<i>1 762</i>	<i>1 747</i>
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes		
Obligations négociables .....	993	1 156
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel .....	164	921
	<i>1 157</i>	<i>2 077</i>
Réévaluation des swaps de devises .....	(564)	(553)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts .....	10	21
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	208	212
Autre dette non échue .....	4	
<b>Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue .....</b>	<b>17 144</b>	<b>18 578</b>
Régimes de retraite et autres avantages futurs —		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public — Comptes de pension de retraite .....	8 788	9 224
Moins : redressement à la provision de retraite .....	374	7
	<i>9 162</i>	<i>9 231</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants —		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés .....	896	888
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	149	223
Régime de congés de maladie .....	41	54
Indemnisation des accidents du travail .....	28	33
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	1 311	1 626
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	165	163
	<i>2 590</i>	<i>2 987</i>
<b>Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>11 752</b>	<b>12 218</b>
Autres passifs —		
Régime de pensions du Canada .....	3	2
Compte des rentes sur l'État .....	13	14
Comptes de dépôt et en fiducie .....	29	34
Autres comptes à fins déterminées .....	203	202
Autres passifs .....	9	32
<b>Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs .....</b>	<b>257</b>	<b>284</b>
Comptes à fins déterminées consolidés —		
Intérêt .....	5	7
<b>Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés .....</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation .....</b>	<b>29 158</b>	<b>31 087</b>
Moins : redressements de consolidation .....	5	7
<b>Total des frais de la dette publique <sup>(1) (3)</sup> .....</b>	<b>29 153</b>	<b>31 080</b>
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation .....	25 982	27 881
Redressements courus et autres .....	3 176	3 206
Redressements de consolidation .....	(5)	(7)
<b>Total des frais de la dette publique .....</b>	<b>29 153</b>	<b>31 080</b>

(1) Un sommaire se trouve au tableau 2a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

(2) Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

(3) Des informations supplémentaires se trouvent à la section 7 du volume III des *Comptes publics du Canada*.

### 3. 12 Revenus, charges et déficit accumulé

## Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article originellement rapportées par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

**Tableau 3.9**  
**Total des charges par article** <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Total des dépenses	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert .....	135 512	28 049	163 561
Autres charges de programmes —			
Sociétés d'État <sup>(2)</sup> .....		9 050	9 050
Personnel .....	40 737	5 396	46 133
Transports et communications .....	2 662	(82)	2 580
Information .....	292	(82)	210
Services professionnels et spéciaux .....	10 031	(2 517)	7 514
Location .....	2 934	(1 125)	1 809
Réparation et entretien .....	3 129	(401)	2 728
Services publics, fournitures et approvisionnements .....	2 841	(115)	2 726
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages .....	1 651	(1 651)	
Acquisition de machinerie et matériel .....	3 733	(3 733)	
Autres subventions et charges .....	8 725	(3 945)	4 780
Amortissement des immobilisations corporelles .....		5 184	5 184
Perte nette sur cession de biens .....		136	136
Total des autres charges de programmes .....	76 735	6 115	82 850
Frais de la dette publique .....	25 982	3 171	29 153
Total des charges brutes .....	238 229	37 335	275 564
Moins : revenus affectés aux dépenses .....	10 412	(10 412)	
Total des charges .....	227 817	47 747	275 564

<sup>(1)</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>(2)</sup> Ce montant diffère des charges présentées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé dû au fait que l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte nette sur cession de biens des sociétés d'État consolidées ont été reclassées avec les articles de charges correspondants.

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives

L'autorisation de dépenser en vertu d'une autorisation législative est consentie à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes établis par les lois connexes. Cette autorisation ne s'annule généralement pas à la fin de l'exercice où elle a été accordée. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent plus des deux tiers du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles législatives.

**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives**

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
Frais de la dette publique . . . . .	25 982	27 881
Versements de la sécurité de la vieillesse ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) . . . . .	30 590	28 869
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) . . . . .	28 819	27 174
Péréquation fiscale (Partie I — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) . . . . .	15 423	14 659
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) . . . . .	11 859	11 514
Versements du supplément de revenu garanti ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) . . . . .	9 147	8 638
Financement des territoires (Partie I.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) . . . . .	3 111	2 876
Prestation universelle pour la garde d'enfants ( <i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i> ) . . . . .	2 725	2 691
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants . . . . .	719	692
Paiement de péréquation additionnel — Protection sur les transferts totaux (Partie I — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) . . . . .	680	952
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> . . . . .	680	649
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection . . . . .	678	572
Paiements au Fonds terre-neuvien des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôticières . . . . .	566	1 060
Versements d'allocations ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) . . . . .	554	556
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> . . . . .	501	494
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat . . . . .	474	460
Paiements à l'Association internationale de développement . . . . .	442	384
Paiement aux provinces relatifs à l'harmonisation des taxes de vente (partie III.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) . . . . .	438	1 560
Paiements de subventions et contributions pour le programme Agri-stabilité . . . . .	419	289
Paiement de transition — Terre-Neuve-et-Labrador ( <i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i> ) . . . . .		536
Fonds de stimulation de l'infrastructure . . . . .		92
	133 807	132 598
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions <sup>(1)</sup> —		
Fonction publique —		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et du compte des régimes compensatoires . . . . .	3 031	2 665
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec . . . . .	665	654
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi . . . . .	297	283
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès . . . . .	12	13
Total des contributions . . . . .	4 005	3 615
Moins : recouvrements des fonds renouvelables . . . . .	118	128
	3 887	3 487

### 3.14 Revenus, charges et déficit accumulé

Tableau 3.10

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives — Fin

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
Forces canadiennes —		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et du compte des régimes compensatoires .....	1 141	1 107
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec .....	183	177
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	79	74
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	4	4
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès .....	2	3
	1 409	1 365
Gendarmerie royale du Canada —		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du compte des régimes compensatoires .....	333	276
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec .....	56	52
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	24	25
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	10	11
	423	364
Services partagés Canada —		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du compte des régimes compensatoires .....	3	1
Toutes autres dépenses législatives .....	579	700
<b>Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives</b> <sup>(2)</sup> .....	<b>140 108</b>	<b>138 515</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

<sup>(2)</sup> Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section I du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 4

## *Comptes publics du Canada* 2012-2013

### Comptes consolidés

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .	4.3
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées . . . . .	4.8
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires . . . . .	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés . . . . .	4.10
Comptes d'assurance . . . . .	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés . . . . .	4.13
Dotations . . . . .	4.14
État supplémentaire —	
Compte des opérations de l'assurance-emploi . . . . .	4.15

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

### États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intermédiaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, les stocks et les autres éléments de dépenses qui seront passés en charge lorsque consommés. Les éléments de passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les autres éléments de passifs auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des prestations de retraite et d'autres avantages futurs des employés, divers créditeurs, des contrats de location-acquisition et d'autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les revenus provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements de l'avoir et autres, gains et pertes de réévaluation et des opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers identifiés à l'état des gains et pertes de réévaluation, mais exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État « mères », les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Le tableau 4.3 résume les opérations de ces emprunts pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Le passif éventuel des sociétés consolidées et autres entités est présenté dans le tableau 4.4.

Le tableau 4.5 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.5 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

## Tableau 4.1

## Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées — Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Actifs			
	Financiers		Non financiers	Total des actifs
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Sociétés d'État <sup>(1)</sup></b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien .....	10 648	59 073	294 965	364 686
Centre de recherches pour le développement international .....	52 877	483	12 019	65 379
Commission canadienne du lait .....	7 880		147 221	155 101
Commission canadienne du tourisme .....	13 657	231	3 497	17 385
Commission de la capitale nationale .....	201 416	4 210	587 452	793 078
Conseil canadien des normes .....	9 523	473	1 605	11 601
Conseil des Arts du Canada .....	286 870	614	22 002	309 486
Construction de Défense (1951) Limitée .....	36 112	21 687	3 384	61 183
Corporation commerciale canadienne .....	1 170 539	1 020	1 046	1 172 605
Corporation de développement des investissements du Canada —				
PPP Canada Inc .....	953 329	759	1 416	955 504
Énergie atomique du Canada, Limitée .....	483 706	40 239	631 302	1 155 247
Fondation canadienne des relations raciales .....	23 163	1 997	90	25 250
Institut de la statistique des premières nations <sup>(2)</sup> .....				
Marine Atlantique S.C.C. .....	24 976		253 821	278 797
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	9 406	545	12 125	22 076
Musée canadien de la nature .....	11 170	1 133	205 285	217 588
Musée canadien des civilisations .....	47 354	18 145	261 990	327 489
Musée canadien des droits de la personne .....	41 365	583	294 865	336 813
Musée des beaux-arts du Canada .....	29 595	1 059	89 106	119 760
Musée national des sciences et de la technologie .....	11 689	1 315	66 291	79 295
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada <sup>(3)</sup> .....				
Société d'expansion du Cap-Breton .....	40 135	9 362	4 806	54 303
Société des ponts fédéraux Limitée, La <sup>(4)</sup> .....	51 288	19 410	363 842	434 540
Société du Centre national des Arts .....	24 321	24	54 705	79 050
Société immobilière du Canada Limitée —				
Société du Vieux-Port de Montréal inc. <sup>(5)</sup> .....				
Société Radio-Canada .....	345 357	188	1 192 055	1 537 600
Téléfilm Canada .....	5 581	45 561	3 309	54 451
VIA Rail Canada Inc. ....	39 957	15 920	1 124 352	1 180 229
Total — Sociétés d'État .....	3 931 914	244 031	5 632 551	9 808 496
Conversion à la comptabilité du gouvernement				
pour fins de consolidation .....	(13 867)		(250 413)	(264 280)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement .....	3 918 047	244 031	5 382 138	9 544 216
<b>Autres entités <sup>(6)</sup></b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent .....	19 467	30 719	52 064	102 250
Fonds de capital en fiducie .....	2 024	21 290		23 314
Fonds pour prestations de cessation .....	635	3 492		4 127
Fondation autochtone de guérison .....	13 123		199	13 322
Fondation canadienne pour l'innovation .....	699 387	532 070	4 403	1 235 860
Fondation du Canada pour l'appui technologique				
au développement durable .....	248 451	24 120	573	273 144
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations .....	300 620	34 595	114	335 329
Total — Autres entités .....	1 283 707	646 286	57 353	1 987 346
Conversion à la comptabilité du gouvernement				
pour fins de consolidation .....	(2 276)	(6 190)	(35 960)	(44 426)
Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement .....	1 281 431	640 096	21 393	1 942 920
Total .....	5 199 478	884 127	5 403 531	11 487 136

(1) Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

(2) L'Institut de la statistique des premières nations a été dissous subséquemment le 1<sup>er</sup> avril 2013 suite à l'annonce de réductions budgétaires du 29 mars 2012 et faisant partie du projet de loi C-38.

(3) En vigueur le 7 mars 2013, l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada a été dissous par l'émission du décret 2013-0263.

(4) Les montants des filiales Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, La Corporation du pont international de la voie maritime Ltée et La Société St. Mary's River Bridge Company sont consolidés avec l'information financière de La Société des ponts fédéraux Limitée.

(5) Le 29 novembre 2012, le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et ministre de la Condition féminine a annoncé qu'elle confiait à la Société immobilière du Canada limitée (SICL) l'entière responsabilité de la Société du Vieux-Port de Montréal (SVPM) et de Parc Downsview Park Inc. (PDP). Cette annonce a conféré à la SICL l'autorité de déterminer les politiques stratégiques d'exploitation, d'investissement et de financement de ces entités. À partir de cette date, les opérations de la SVPM et de PDP sont consolidées dans les états financiers de la SICL.

(6) Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

## 4.4 Comptes consolidés

		Passifs						
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
	33 333	303	33 636	331 050			331 050	364 686
	43 862	9 365	53 227	12 152			12 152	65 379
2 140	44 119	108 842	155 101					155 101
	7 105		7 105	10 280			10 280	17 385
	140 511	4 601	145 112	647 966			647 966	793 078
	3 622	16	3 638	7 963			7 963	11 601
	61 721	873	62 594	246 892			246 892	309 486
	24 440	1 092	25 532	35 651			35 651	61 183
	1 121 760	477	1 122 237	40 368	10 000		50 368	1 172 605
	2 262	950 032	952 294	3 210			3 210	955 504
	8 355 545	425 175	8 780 720	(7 904 544)	264 071	15 000	(7 625 473)	1 155 247
	143	20	163	25 087			25 087	25 250
	14 718	2 687	17 405	261 392			261 392	278 797
	8 769	10 618	19 387	2 689			2 689	22 076
	37 818	190 888	228 706	(11 118)			(11 118)	217 588
	22 201	242 335	264 536	62 953			62 953	327 489
	179 030	148 587	327 617	9 196			9 196	336 813
	11 670	100 987	112 657	7 103			7 103	119 760
	10 143	57 031	67 174	12 121			12 121	79 295
5 000	456 697	4 563	461 260	(406 957)			(406 957)	54 303
	101 044	357	106 401	328 139			328 139	434 540
	14 021	65 962	79 983	(933)			(933)	79 050
418 595	235 661	7 460	661 716	875 884			875 884	1 537 600
	38 114	268	38 382	16 069			16 069	54 451
	188 409	873 203	1 061 612	109 317		9 300	118 617	1 180 229
425 735	11 156 718	3 205 742	14 788 195	(5 278 070)	274 071	24 300	(4 979 699)	9 808 496
	(2 502 521)	(2 868 280)	(5 370 801)	5 404 892	(274 071)	(24 300)	5 106 521	(264 280)
425 735	8 654 197	337 462	9 417 394	126 822			126 822	9 544 216
	96 898	8 909	105 807	(3 557)			(3 557)	102 250
	1	23 313	23 314					23 314
	1	4 126	4 127					4 127
	13 322		13 322					13 322
	927	1 234 933	1 235 860					1 235 860
	809	272 335	273 144					273 144
	32 887	302 442	335 329					335 329
	144 845	1 846 058	1 990 903	(3 557)			(3 557)	1 987 346
	(38 559)	(1 817 967)	(1 856 526)	1 812 100			1 812 100	(44 426)
	106 286	28 091	134 377	1 808 543			1 808 543	1 942 920
425 735	8 760 483	365 553	9 551 771	1 935 365			1 935 365	11 487 136

## Tableau 4.2

## Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Revenus			
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		Total
		Aide financière	Autres	
<b>Sociétés d'État</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien . . . . .	2 366	511 685		514 051
Centre de recherches pour le développement international . . . . .	24 794	156 223	20 485	201 502
Commission canadienne du lait . . . . .	286 989	4 086		291 075
Commission canadienne du tourisme . . . . .	8 684	72 502	1 460	82 646
Commission de la capitale nationale . . . . .	31 545	108 834	7 558	147 937
Conseil canadien des normes . . . . .	8 028	10 319	1 213	19 560
Conseil des Arts du Canada . . . . .	15 050	181 180	1 128	197 358
Construction de Défense (1951) Limitée . . . . .	598		114 542	115 140
Corporation commerciale canadienne . . . . .	2 232 029	15 482	9 396	2 256 907
Corporation de développement des investissements du Canada —				
PPP Canada Inc. . . . .	33	14 180	445	14 658
Énergie atomique du Canada, Limitée . . . . .	97 428	492 362	178 043	767 833
Fondation canadienne des relations raciales . . . . .	97		331	428
Institut de la statistique des premières nations . . . . .		1 984	580	2 564
Marine Atlantique S.C.C. . . . .	107 273	187 884		295 157
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 . . . . .	1 723	7 727	1 094	10 544
Musée canadien de la nature . . . . .	6 607	28 626	7 582	42 815
Musée canadien des civilisations . . . . .	16 064	56 664	16 479	89 207
Musée canadien des droits de la personne . . . . .	92	13 703	565	14 360
Musée des beaux-arts du Canada . . . . .	14 099	47 958		62 057
Musée national des sciences et de la technologie . . . . .	5 438	28 593	4 658	38 689
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada . . . . .		1 203		1 203
Société d'expansion du Cap-Breton . . . . .	1 677	60 667		62 344
Société des ponts fédéraux Limitée, La . . . . .	14 879	130 284	1 042	146 205
Société du Centre national des Arts . . . . .	27 613	35 526	6 290	69 429
Société immobilière du Canada Limitée —				
Société du Vieux-Port de Montréal inc. . . . .	16 141	10 036		26 177
Société Radio-Canada . . . . .	665 955	1 106 519	1 310	1 773 784
Téléfilm Canada . . . . .	22 876	102 968		125 844
VIA Rail Canada Inc. . . . .	272 483	322 621	79 058	674 162
<b>Total — Sociétés d'État . . . . .</b>	<b>3 880 561</b>	<b>3 709 816</b>	<b>453 259</b>	<b>8 043 636</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation . . . . .	24 073	495 386	(121 746)	397 713
<b>Total selon la comptabilité du gouvernement . . . . .</b>	<b>3 904 634</b>	<b>4 205 202</b>	<b>331 513</b>	<b>8 441 349</b>
Redressements de consolidation . . . . .	305	(4 205 202)	(331 513)	(4 536 410)
<b>Montant net — Sociétés d'État . . . . .</b>	<b>3 904 939</b>			<b>3 904 939</b>
<b>Autres entités</b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent . . . . .	70 069		74 301	144 370
Fonds de capital en fiducie . . . . .	46	67 000	7 349	74 395
Fonds pour prestations de cessation . . . . .	8			8
Fondation autochtone de guérison . . . . .	12 393			12 393
Fondation canadienne pour l'innovation . . . . .	16 000		546 765	562 765
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable . . . . .	3 498		74 949	78 447
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations . . . . .	10 931		545	11 476
<b>Total — Autres entités . . . . .</b>	<b>112 945</b>	<b>67 000</b>	<b>703 909</b>	<b>883 854</b>
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation . . . . .	(3 188)	251 899	(616 642)	(367 931)
<b>Total selon la comptabilité du gouvernement . . . . .</b>	<b>109 757</b>	<b>318 899</b>	<b>87 267</b>	<b>515 923</b>
Redressements de consolidation . . . . .	7 012	(318 899)	(87 267)	(399 154)
<b>Montant net — Autres entités . . . . .</b>	<b>116 769</b>			<b>116 769</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>4 021 708</b>			<b>4 021 708</b>

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

## 4.6 Comptes consolidés

Comptes publics du Canada 2012-2013

Charges			Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
513 000	11 461	524 461	(10 410)	(3 612)	345 072				331 050
293 184		293 184	(91 682)	103 834					12 152
288 156	1 069	289 225	1 850		(1 850)				
82 563	1 391	83 954	(1 308)	13 269	(1 681)				10 280
134 160	10 232	144 392	3 545	644 421					647 966
17 526	54	17 580	1 980	5 228	755				7 963
191 019	348	191 367	5 991	174 945	56 916	9 040			246 892
107 567	309	107 876	7 264	28 387					35 651
2 252 062	3 668	2 255 730	1 177	49 445	(254)				50 368
13 163	813	13 976	682	2 528					3 210
2 747 392	84 090	2 831 482	(2 063 649)	(5 534 028)			(27 796)		(7 625 473)
1 150	256	1 406	(978)	24 408		1 657			25 087
2 359	407	2 766	(202)	333	(131)				
258 753		258 753	36 404	227 405	1 882	(4 299)			261 392
8 139	1 501	9 640	904	2 138	(282)	(71)			2 689
38 972	4 306	43 278	(463)	(10 655)					(11 118)
78 813	13 400	92 213	(3 006)	64 868		1 091			62 953
12 187	1 264	13 451	909	7 939		348			9 196
51 604	8 862	60 466	1 591	5 512					7 103
31 009	4 912	35 921	2 768	9 353					12 121
1 218		1 218	(15)	62	(47)				
47 496	21 642	69 138	(6 794)	(400 163)					(406 957)
94 621		94 621	51 584	27 175	249 380				328 139
64 704	4 213	68 917	512	178	(1 650)	27			(933)
36 787		36 787	(10 610)	396 940	(386 330)				
1 675 119	1 275	1 676 394	97 390	204 467	574 027		(27 796)		875 884
123 241	755	123 996	1 848	14 221			27 796		16 069
626 364	6 262	632 626	41 536	77 081					118 617
9 792 328	182 490	9 974 818	(1 931 182)	(3 864 321)	835 807	7 793	(27 796)		(4 979 699)
(100 814)	(16 640)	(117 454)	515 167	5 407 158	(835 807)	(7 793)	27 796		5 106 521
9 691 514	165 850	9 857 364	(1 416 015)	1 542 837					126 822
(179 262)	(165 850)	(345 112)	(4 191 298)		4 191 298				
9 512 252		9 512 252	(5 607 313)	1 542 837	4 191 298				126 822
133 327	206	133 533	10 837	29 003	(43 397)				(3 557)
1	74 394	74 395							
2	6	8							
12 393		12 393							
562 661	104	562 765							
78 447		78 447							
10 931	545	11 476							
797 762	75 255	873 017	10 837	29 003	(43 397)				(3 557)
47 452	(1 907)	45 545	(413 476)	2 182 179	43 397				1 812 100
845 214	73 348	918 562	(402 639)	2 211 182					1 808 543
(6 907)	(73 348)	(80 255)	(318 899)		318 899				
838 307		838 307	(721 538)	2 211 182	318 899				1 808 543
10 350 559		10 350 559	(6 328 851)	3 754 019	4 510 197				1 935 365

## Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

Le tableau 4.3 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État mandataires pour le compte de Sa Majesté. Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les *Comptes publics du Canada*. Les emprunts proviennent de sources autres que du

gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor. Ces emprunts sont consolidés dans les états financiers consolidés sommaires du Canada.

Tableau 4.3

### Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2013
Commission canadienne du lait .....	1 794	28 797	28 451	2 140
Corporation commerciale canadienne .....	3 945		3 945	
Société des ponts fédéraux Limitée, La .....		5 000		5 000
Société Radio-Canada .....	435 305		16 710	418 595
Total .....	441 044	33 797	49 106	425 735

## Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

Le tableau 4.4 résume le passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

Tableau 4.4

### Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013
<b>Sociétés d'État mandataires</b>	
Commission de la capitale nationale — Assainissement des sites contaminés .....	471 200
Énergie atomique du Canada, Limitée — Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires .....	98 000
<b>Sociétés d'État non mandataires</b>	
Centre de recherches pour le développement international — Réclamations et causes en instance et imminentes .....	117
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent — Lettres de crédit .....	653
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent — Réclamations et causes en instance et imminentes .....	3 100
Marine Atlantique S.C.C. — Réclamations et causes en instance et imminentes .....	1 010
VIA Rail Canada Inc. — Lettres de crédit .....	28 400
Total .....	602 480

## Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en trois catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses du Programme; b) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et, c) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

**Tableau 4.5**

### Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>(1)</sup>
<b>Sociétés d'État mandataires</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	513 369			513 369
Commission canadienne du lait	4 086			4 086
Commission canadienne du tourisme	71 496			71 496
Commission de la capitale nationale		77 217	31 617	108 834
Corporation commerciale canadienne	15 482			15 482
Énergie atomique du Canada, Limitée <sup>(2)</sup>	551 843			551 843
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	9 976			9 976
Musée canadien de la nature	34 370			34 370
Musée canadien des civilisations	64 365			64 365
Musée canadien des droits de la personne	56 936			56 936
Musée des beaux-arts du Canada		40 831	8 000	48 831
Musée national des sciences et de la technologie	31 517			31 517
Société d'expansion du Cap-Breton	60 667			60 667
Société des ponts fédéraux Limitée, La	127 240			127 240
Société du Vieux Port de Montréal inc.	18 880			18 880
Société Radio-Canada		999 484	107 035	1 106 519
Téléfilm Canada	102 968			102 968
<b>Total — Sociétés d'État mandataires</b>	<b>1 663 195</b>	<b>1 117 532</b>	<b>146 652</b>	<b>2 927 379</b>
<b>Sociétés d'État non mandataires</b>				
Centre de recherches pour le développement international	156 223			156 223
Conseil canadien des normes	10 319			10 319
Conseil des Arts du Canada	181 368			181 368
Institut de la statistique des premières nations	2 028			2 028
Marine Atlantique S.C.C.	184 876			184 876
PPP Canada Inc.	287 450			287 450
Société du Centre national des Arts	35 601			35 601
VIA Rail Canada Inc.	419 958			419 958
<b>Total — Sociétés d'État non mandataires</b>	<b>1 277 823</b>			<b>1 277 823</b>
<b>Total</b>	<b>2 941 018</b>	<b>1 117 532</b>	<b>146 652</b>	<b>4 205 202</b>

<sup>(1)</sup> Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

<sup>(2)</sup> L'aide financière provenant de crédits budgétaires n'inclut pas un montant de 132 685 000 \$ reçu par Énergie atomique du Canada, Limitée pour le financement du déclassé. Ce montant a été présenté comme Autres revenus provenant du gouvernement, sociétés d'État et autres entités dans le tableau 4.2.

## Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la législation soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais essentiellement consistent en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont maintenant présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.6. Cette description suit le même ordre de présentation que celui du tableau respectif.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, se trouvent à la fin de la présente section.

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2013
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance —						
Agriculture et Agroalimentaire —						
Caisse de réassurance-récolte .....	455 806 144	80 402 949		2 016 012	27 620 000	506 573 081
Moins : prêts portant intérêt .....	332 374 751				27 620 000	304 754 751
	123 431 393	80 402 949		2 016 012		201 818 330
Comptes de stabilisation des produits agricoles .	646 510					646 510
	124 077 903	80 402 949		2 016 012		202 464 840
Finances —						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement .....	45 303					45 303
Ressources humaines et Développement des compétences —						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7.....	(7 948 150 836)	20 483 192 245	390 112 870	17 280 260 150	1 608 355 408	(5 963 461 279)
Ressources naturelles —						
Commission canadienne de sûreté nucléaire —						
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire .....	2 809 254	344 784				3 154 038
Santé —						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé. ....	28 386					28 386
Transports —						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires.....	395 793 691	37 606	5 133 600	1 154 311	612 985	399 197 601
Total des comptes d'assurance .....	(7 425 396 299)	20 563 977 584	395 246 470	17 283 430 473	1 608 968 393	(5 358 571 111)

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés — Fin**

	Revenus et autres crédits			Charges et autres débits		31 mars 2013
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres comptes à fins déterminées consolidés —						
Affaires indiennes et du Nord canadien —						
Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater .....	2 597 250			313 143		2 284 107
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	2 026 142		1 242 637		2 026 142	1 242 637
	4 623 392		1 242 637	313 143	2 026 142	3 526 744
Environnement —						
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour — Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement .....						
	368 036	146 141		6 881		507 296
Fonds pour dommages à l'environnement .....	2 679 309	579 644	127 684	852 337		2 534 300
Agence Parcs Canada —						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques .....						
	11 360 124	882 396		1 669 921	910 082	9 662 517
	14 407 469	1 608 181	127 684	2 529 139	910 082	12 704 113
Finances —						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland .....						
	246 223 464					246 223 464
Patrimoine canadien —						
Commission des champs de bataille nationaux — Fonds de fiducie .....						
	651 497	60 656	5 997	1 067		717 083
Pêches et Océans —						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons .....						
	1 553 223	472 756		249 310		1 776 669
Ressources naturelles —						
Fonds pour l'étude de l'environnement .....	2 804 201	1 151 042		483 342	11 744	3 460 157
Transports —						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses .....						
	626 056	30 000		2 000	37 900	616 156
Travaux publics et Services gouvernementaux —						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis .....						
	32 770 019	32 567 018		12 749 514		52 587 523
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés .....	303 659 321	35 889 653	1 376 318	16 327 515	2 985 868	321 611 909
Dotations —						
Environnement —						
Agence Parcs Canada —						
Compte de fiducie de Mackenzie King .....						
	225 000					225 000
Industrie —						
Conseil de recherches en sciences humaines —						
Fonds pour les boursiers de la Reine .....						
	250 000					250 000
Conseil national de recherches du Canada —						
Fonds de H.L. Holmes .....						
	4 723 792	88 635				4 812 427
	4 973 792	88 635				5 062 427
Santé —						
Instituts de recherche en santé du Canada —						
Dotations pour la recherche en santé .....						
	140 267					140 267
Total des dotations .....	5 339 059	88 635				5 427 694
Total .....	(7 116 397 919)	20 599 955 872	396 622 788	17 299 757 988	1 611 954 261	(5 031 531 508)

## Comptes d'assurance

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 20 872 millions de dollars (18 663 millions de dollars en 2012) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 17 326 millions de dollars (17 975 millions de dollars en 2012) et sont inscrits comme des dépenses à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 395 millions de dollars (507 millions de dollars en 2012), et les charges et autres débits de 1 609 millions de dollars (1 708 millions de dollars en 2012), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

### Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole* laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu'elles peuvent encourir dans leurs fonds d'assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d'un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l'assurance des productions agricoles. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l'intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

### Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1<sup>er</sup> avril 1991.

### Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tout recouvrement de pertes dont il est question à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n<sup>o</sup> 817667 du Conseil du Trésor émise le 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour rembourser les pertes subies par les souscripteurs à des titres du gouvernement, qui ont acquitté en tout ou en partie le prix de titres mais qui ne les ont pas reçus ou qui n'ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

### Compte des opérations de l'assurance-emploi

La *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit un régime contributif d'assurance-emploi obligatoire pour tous les employés et les employeurs, à de rares exceptions près.

La Loi autorise l'établissement d'un compte dans les comptes du Canada, connu sous le nom de « Compte des opérations de l'assurance-emploi ».

La Loi stipule que les éléments suivants soient portés au crédit du Compte : a) les cotisations, pénalités et intérêts; b) les remboursements de versements excédentaires de prestations et des mesures de soutien selon la partie II de la Loi; c) les remboursements de versements excédentaires effectués par la Commission aux termes des ententes sur le développement du marché du travail; d) les fonds perçus pour services rendus à d'autres ministères ou organismes du gouvernement, ou au public; et, e) les fonds fournis à toute fin relative à l'assurance-emploi, autorisées par affectation de crédits et relevant des fonctions de la Commission de l'assurance-emploi du Canada.

La Loi prévoit aussi que les éléments suivants soient imputés au Compte : a) les prestations, les mesures de soutien ainsi que l'aide financière versé en vertu de la partie II de la Loi; b) les contributions aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail; et, c) les frais d'administration de la Loi, incluant les frais d'administration transférés aux provinces et les frais de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada qui a été dissous le 7 mars 2013 par l'émission d'un décret du gouvernement.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunération assurable s'élevait à 1,83 \$ du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,47 \$ pour les autres. Pour la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013, le taux de cotisation était de 1,88 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,52 \$ pour les autres.

Le tableau 4.7 présente un état des opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

**Tableau 4.7**  
**Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi**

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012
<b>Revenus</b>		
Cotisations —		
Employeurs et employés <sup>(1)</sup> .....	20 796	18 938
Pénalités et produit de l'intérêt .....	88	72
	<u>20 884</u>	<u>19 010</u>
<b>Charges</b>		
Prestations .....	15 174	15 720
Prestations selon la Partie II —		
Transferts aux provinces .....	1 925	1 928
Frais d'administration .....	1 603	1 702
Frais d'administration transférés aux provinces .....	189	206
Intérêts renversés .....		
Créances douteuses .....	(3)	123
	<u>18 888</u>	<u>19 679</u>
Variation nette avant le financement du gouvernement du Canada .....	1 996	(669)
<b>Financement provenant du gouvernement du Canada</b>		
Mesures d'amélioration des prestations — Budget 2009 .....	(11)	118
Variation nette .....	<u>1 985</u>	<u>(551)</u>
Solde au début de l'exercice .....	<u>(7 948)</u>	<u>(7 397)</u>
Solde à la fin de l'exercice .....	<u>(5 963)</u>	<u>(7 948)</u>

<sup>(1)</sup> L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 401 millions de dollars (382 millions de dollars en 2012).

### Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée.

### Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2* de 1973 portant affectation de crédits, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

### Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

### Autres comptes à fins déterminées consolidés

Pour les autres comptes à fins déterminées suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 36 millions de dollars (34 millions de dollars en 2012) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 16 millions de dollars (33 millions de dollars en 2012) sont inscrits à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2012), et les charges et autres débits de 3 millions de dollars (10 million de dollars en 2012), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

### Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater

Ce compte a été établi en vertu de la décision de la division commerciale de la Cour supérieure du Québec. La balance de ce compte est utilisée pour financer le nettoyage des dommages environnementaux causés par Bowater Canadian Forest Products Inc. sur un terrain loué du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### Fonds pour l'étude de l'environnement — Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

### Compte de dépôts des montants adjugés par une cour — Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada qui ne sont pas sous l'autorité juridique du fonds pour dommages à l'environnement.

### Fonds pour dommages à l'environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada pour dommages causés à l'environnement.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### Compte des nouveaux parcs et sites historiques

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniales protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

### Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

### Fonds de fiducie

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et d'autres, versées pour les buts de la Commission, tel que prévu dans sa loi constitutive. À la suite des acquisitions de terrains de la Commission, il est demeuré des fonds qui ont augmentés avec les années puisqu'ils portaient intérêt alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984.

### Compte d'amendes additionnelles pour poissons

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) (f) de la Loi.

### Fonds pour l'étude de l'environnement — Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

### Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le transport de marchandises dangereuses 1992* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

### Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords pour les fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

### Dotations

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 89 000 \$ (93 000 \$ en 2012) sont inscrits à l'état des résultats et du déficit accumulé.

### Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

## État supplémentaire

### Compte des opérations de l'assurance-emploi

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction de la Commission de l'assurance-emploi du Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des opérations de l'assurance-emploi, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de l'Emploi et du Développement social.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le président de la Commission  
de l'assurance-emploi du Canada,*  
Ian Shugart

*Le dirigeant principal des finances de  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada*  
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2013

## **Compte des opérations de l'assurance-emploi**

— *Suite*

### **Rapport de l'auditeur indépendant**

#### **Au ministre de l'Emploi et du Développement social**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci joints du Compte des opérations de l'assurance-emploi, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des opérations de l'assurance-emploi au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général du Canada,  
Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 28 août 2013  
Ottawa, Canada

**Compte des opérations de l'assurance-emploi**  
— Suite

**État de la situation financière**  
**au 31 mars**

(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Actifs financiers</b>		
Cotisations à recevoir .....	1 465 060	1 345 019
Sommes à recevoir des prestataires (note 4) .....	696 804	555 005
Somme à recouvrer du Canada — Mesures d'amélioration des prestations — Budget 2009 (note 9) .....	291 648	291 648
	2 161 864	2 191 672
<b>Passifs</b>		
Solde auprès du receveur général du Canada .....	7 476 191	9 454 820
Prestations à payer .....	599 855	596 566
Sommes à payer (note 5) .....	49 279	88 496
	8 125 325	10 139 882
<b>Dette nette</b> .....	<b>(5 963 461)</b>	<b>(7 948 210)</b>
<b>Actifs non-financiers</b>		
Avances— Prestations d'emploi et mesures de soutien .....		59
<b>Déficit accumulé</b> .....	<b>(5 963 461)</b>	<b>(7 948 151)</b>

Obligations contractuelles (note 13)

Passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le président de la Commission  
de l'assurance-emploi du Canada,*  
Ian Shugart

*Le dirigeant principal des finances de  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada*  
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA

Compte des opérations de l'assurance-emploi  
— SuiteÉtat des résultats et du déficit accumulé  
pour l'exercice terminé le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Budget (note 7)	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Cotisations (note 8) .....	20 800 000	20 795 737	18 938 288
Pénalités (note 4) .....	53 000	59 140	49 683
Intérêts sur les créances en souffrance (note 4) .....	22 000	27 553	20 897
	20 875 000	20 882 430	19 008 868
<b>Charges</b>			
Prestations et mesures de soutien (note 10 et tableau I) .....	18 437 000	17 099 106	17 647 651
Frais d'administration (note 11) .....	1 685 000	1 791 070	1 906 773
Créances douteuses .....	41 000	(2 997)	122 919
	20 163 000	18 887 179	19 677 343
Excédent (déficit) net de l'exercice avant le financement du gouvernement du Canada .....	712 000	1 995 251	(668 475)
<b>Financement provenant du gouvernement du Canada</b>			
Mesures d'amélioration des prestations — Budget 2009 (note 9) .....		(10 561)	117 719
Excédent (déficit) net de l'exercice .....	712 000	1 984 690	(550 756)
Déficit accumulé au début de l'exercice .....	(7 948 151)	(7 948 151)	(7 397 395)
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(7 236 151)</b>	<b>(5 963 461)</b>	<b>(7 948 151)</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice terminé le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Budget (note 7)	Réel	Réel
<b>Excédent (déficit) net de l'exercice .....</b>	<b>712 000</b>	<b>1 984 690</b>	<b>(550 756)</b>
Variation due aux avances — Prestations d'emploi et mesures de soutien .....		59	(37)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette .....</b>	<b>712 000</b>	<b>1 984 749</b>	<b>(550 793)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice .....</b>	<b>(7 948 210)</b>	<b>(7 948 210)</b>	<b>(7 397 417)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(7 236 210)</b>	<b>(5 963 461)</b>	<b>(7 948 210)</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi**  
— Suite

**État des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Rentrées de fonds :</b>		
Cotisations .....	20 675 696	18 835 220
Recouvrements de versements excédentaires de prestations et de pénalités .....	320 444	311 130
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	218 030	208 747
Financement provenant du gouvernement du Canada —		
Mesures d'amélioration des prestations — Budget 2009 .....	281 087	
	21 495 257	19 355 097
<b>Sorties de fonds :</b>		
Prestations et mesures de soutien .....	(17 687 276)	(18 141 096)
Frais d'administration .....	(1 829 352)	(1 856 439)
	(19 516 628)	(19 997 535)
<b>Augmentation (diminution) nette auprès du receveur général du Canada .....</b>	<b>1 978 629</b>	<b>(642 438)</b>
<b>Solde auprès du receveur général du Canada</b>		
Au début de l'exercice .....	(9 454 820)	(8 812 382)
<b>À la fin de l'exercice .....</b>	<b>(7 476 191)</b>	<b>(9 454 820)</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi

— Suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est co-gérée par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, il est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise le gouvernement du Canada à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire pour la conception, la gestion et l'administration des prestations d'emploi actives et des mesures de soutien prescrites dans la Loi. Des ententes avec l'entière responsabilité aux provinces et aux territoires pour la conception, la gestion et l'administration des prestations d'emploi actives et mesures de soutien ont été mises en œuvre avec toutes les provinces et territoires.

La Loi autorise également le gouvernement du Canada à conclure tout accord de réduction du taux de cotisation avec une province, afin de permettre la prise des règlements nécessaires aux ajustements et modifications à la Loi. Ceci est requis pour l'harmonisation de celle-ci avec les lois provinciales, ayant pour effet de réduire ou d'éliminer les prestations spéciales à verser en vertu de la Loi.

#### Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

L'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (l'Office) était une société d'État établie en juin 2008, suite à l'adoption de la *Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada*. L'Office relevait du Parlement par l'entremise de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

L'Office a été créé afin d'améliorer la gouvernance et la gestion du financement de l'assurance-emploi. Depuis 2011, l'Office était responsable de fixer le taux de cotisation à l'assurance-emploi fondé sur un nouveau mécanisme de fixation des taux.

Le 18 octobre 2012, le gouvernement du Canada a déposé la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance* (projet de loi C-45), une loi portant sur l'exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012. Cette Loi, qui a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012, comprend des dispositions concernant la dissolution de l'Office et la liquidation de ses affaires. L'Office a été dissous le 7 mars 2013 par l'émission d'un décret du gouvernement.

#### 2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les états financiers du Compte sont également présentés dans le Volume I des *Comptes publics du Canada*.

##### a) Méthode de comptabilisation

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

##### b) Revenus — Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir de montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC), plus une estimation des montants non cotisés déterminée à partir des montants perçus. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

##### c) Financement provenant du gouvernement du Canada — Mesures d'amélioration des prestations

Le financement découlant des mesures d'amélioration des prestations, incluses dans le Budget 2009, est constaté dans l'exercice au cours duquel les dépenses de prestations sont engagées.

##### d) Charges — Prestations et mesures de soutien

Les prestations de revenu (ou prestations selon la Partie I de la Loi) offrent un soutien temporaire de revenu aux prestataires, incluant les pêcheurs autonomes, pendant qu'ils cherchent un emploi. Ceci inclut des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire, ainsi que des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice, moins les versements excédentaires de prestations établis par la Commission au cours de l'exercice.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi — Suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

Les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi) offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces charges. Les charges de la Partie II comprennent également les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des ententes sur le développement du marché du travail, conformément à l'article 63 de la Loi. Tout comme les prestations d'emploi et mesures de soutien, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires des provinces et territoires sont recouverts et comptabilisés en réduction des dépenses durant l'exercice suivant.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les montants estimatifs reçus ou à recevoir de ces prestataires sont déduits des prestations et mesures de soutien.

#### e) Frais d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont calculés à partir d'une formule de répartition des charges entre le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et le Compte. La formule de répartition des charges tient compte de la source du financement, soit du Compte ou du Trésor. De plus, les frais d'administration engagés par les provinces et les territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes.

#### f) Solde auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y

compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement fédéral. Le solde auprès du receveur général est réduit de l'excédent des revenus sur les charges imputés au Compte.

Le solde auprès du receveur général du Canada comprend le montant des mandats non encaissés, lequel représente les mandats émis qui sont encore en circulation à la fin de l'exercice. Toutes les sommes versées au titre des prestations sous le régime de la Loi sont payées par mandats spéciaux tirés sur le receveur général et délivrés par la Commission sous forme électronique ou portant la griffe du président et de la vice-présidente de la Commission.

#### g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les cotisations, les frais d'administration, les remboursements de prestations, la provision pour créances douteuses, les mesures d'amélioration des prestations relatives au travail partagé, l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés à la note 10, les passifs éventuels et les montants présentés dans le tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante des estimations.

#### h) Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi n'incluent pas les opérations de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada. Toutefois, conformément à l'article 77(1) de la *Loi sur l'assurance-emploi*, les frais d'application de la *Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada* pour l'Office sont payés sur le Trésor et portés au débit du Compte. Ces frais sont inclus dans les frais d'administration du Compte.

### 3. Modification comptable

Le Compte a appliqué prospectivement la nouvelle NCSP 3410 — Paiements de transfert, laquelle est entrée en vigueur pour les périodes commençant le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2012. Suite à la mise en œuvre, les avances versées par le gouvernement sont maintenant constatées comme charge dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité. Ce changement comptable n'a aucun impact significatif sur ces états financiers.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi

— Suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

#### 4. Sommes à recevoir des prestataires

	2013	2012
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations à recevoir . . . . .	569 071	523 051
Montants de pénalités à recevoir . . . . .	137 879	138 711
	706 950	661 762
Moins : provision pour créances douteuses . . . . .	335 301	432 269
	371 649	229 493
Montants estimatifs à recevoir des prestataires à revenus élevés . . . . .	325 155	325 512
	696 804	555 005

La Commission détecte des versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices antérieurs. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des charges de prestations durant l'exercice où ils sont établis. Ainsi, au cours de l'exercice, la Commission a établi des versements excédentaires de 343 millions de dollars (295 millions en 2011-2012). Les intérêts imposés sur les versements excédentaires ont totalisé 20 millions de dollars (15 millions en 2011-2012).

La Commission peut imposer des pénalités lorsqu'elle prend connaissance de délits commis par des prestataires ou des employeurs. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Au cours de l'exercice, la Commission a imposé des pénalités pour un montant de 59 millions de dollars (50 millions en 2011-2012). Les intérêts imposés sur les pénalités ont totalisé 8 millions de dollars (6 millions en 2011-2012).

Au cours de l'exercice 2012-2013, la Commission a recouvré des montants de versements excédentaires de prestations totalisant 279 millions de dollars (271 millions en 2011-2012) et de pénalités totalisant 42 millions de dollars (40 millions en 2011-2012). Des versements excédentaires et des pénalités irrécouvrables totalisant 94 millions de dollars (62 millions en 2011-2012) ont été radiés au cours de l'exercice.

La Commission établit une provision pour créances douteuses en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Conformément au règlement du Conseil du Trésor, le Compte impose des intérêts sur les dettes de l'assurance-emploi découlant de fausses représentations.

#### 5. Sommes à payer

	2013	2012
	(en milliers de dollars)	
<b>Au Canada</b>		
Frais d'administration . . . . .	36 208	66 776
Retenues d'impôt sur les mandats . . . . .	4 070	4 937
Autres sommes retenues sur les mandats . . . . .	339	446
Sommes à payer relatives aux ententes sur le développement du marché du travail . . . . .	6 346	5 608
	46 963	77 767
<b>Aux provinces</b>		
Autres sommes retenues sur les mandats . . . . .	1 515	1 424
Retenues d'impôt sur les mandats — Québec . . . . .	801	852
Sommes à payer relatives aux ententes sur le développement du marché du travail . . . . .		8 453
	2 316	10 729
	49 279	88 496

#### 6. Instruments financiers

##### Juste valeur

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des sommes à recevoir des prestataires, des sommes à recouvrer, des prestations à payer et des sommes à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme. Tous ces instruments financiers sont survenus dans le cours normal des affaires.

#### 7. Comparaison des résultats et du budget

Les montants du budget présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés initialement dans le Rapport sur les plans et les priorités pour 2012-2013 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, déposé au Parlement en mai 2012.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi

— Suite

## Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

## 8. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice financier sont évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. L'estimation des cotisations gagnées mais pas encore cotisées ou re-cotisées est fondée sur les montants perçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier. Ces estimations sont établies en fonction d'indicateurs économiques tels que la croissance dans l'emploi et la rémunération. Les cotisations réelles peuvent différer de ces estimations.

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2012 et 2013 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus.

Les employeurs qui ont un régime admissible d'assurance-salaire ont droit à des réductions de cotisations. Ils doivent partager cette réduction avec leurs employés. Le total des réductions de cotisations pour l'année civile 2012 est estimé à 941 millions de dollars (873 millions en 2011). Le montant réel des réductions pour l'année civile 2011 s'est élevé à 905 millions de dollars (859 millions en 2010). Les employé(e)s qui sont assuré(e)s selon un régime admissible d'assurance-salaire sont admissibles à des allocations en cas de maladie, blessure, grossesse ou soins à donner aux enfants, selon la catégorie du régime. Ces allocations ont pour effet de réduire les prestations spéciales payables par le Compte à ces assurés.

Pour les années civiles 2011, 2012 et 2013, les taux de cotisation ont été fixés par l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada selon l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*. En vertu de l'article 66(8) de la Loi, pour les années 2011 et 2012, le gouverneur en conseil, estimant qu'il était dans l'intérêt public de le faire, sur recommandation de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et du ministre des Finances, a modifié le pourcentage maximal prévu à l'article 66(7) de la Loi selon lequel le taux de cotisation peut varier d'une année à l'autre. En 2012, le pourcentage maximal prévu à l'article 66(7) de la Loi a été modifié par la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*. En conséquence, pour 2011, 2012 et 2013, les taux de cotisation ne pouvaient être augmentés de plus de 0,05 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable.

Pour les années civiles suivantes, les taux de cotisation par tranche de 100 \$ de rémunération assurable étaient fixés à :

	2013	2012	2011
	(en dollars)		
<b>Résidents d'une province où il n'existe pas de régime provincial</b>			
Cotisation ouvrière.....	1,88	1,83	1,78
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière).....	2,63	2,56	2,49
<b>Résidents d'une province où il existe un régime provincial</b>			
Cotisation ouvrière.....	1,52	1,47	1,41
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière).....	2,13	2,06	1,97

Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2013 est de 47 400 \$ (45 900 \$ en 2012 et 44 200 \$ en 2011).

## 9. Mesures d'amélioration des prestations — Budget 2009

	2013	2012
	(en millions de dollars)	
Augmentation de la durée des prestations régulières —		
Cinq semaines additionnelles....	(926)	115 966
Programmes de formation de l'assurance-emploi —		
Augmentation du financement des ententes sur le développement du marché du travail.....	(9 863)	(22 478)
Nouvelles mesures pour les travailleurs de longue date —		
Aide à la transition de carrière....	228	24 231
	(10 561)	117 719

Le Budget 2009 contenait diverses mesures temporaires afin d'aider les travailleurs canadiens touchés par le ralentissement de l'économie mondiale. La mesure relative à l'augmentation de la durée des prestations régulières a été mise en œuvre en mars 2009. Les autres types de mesures ont été mises en œuvre et ont commencé à être versées aux prestataires éligibles en 2009-2010. Le coût de ces mesures d'amélioration n'est pas financé par le Compte. En août 2010, conformément à l'article 73.1 de la Loi, un montant de 2,9 milliards de dollars a été recouvré du gouvernement du Canada. Un montant final de 292 millions de dollars a été recouvré en mars 2013 pour le solde résiduel de la somme à recouvrer, déterminée par le coût final réel de ces mesures. Des contributions excédentaires découlant de l'augmentation du financement des ententes sur le développement du marché du travail pour 2010-2011 et 2011-2012 ont été recouvrées des provinces et territoires au cours de l'exercice 2012-2013.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi

— Suite

## Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

## 10. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Étant donné le nombre important de demandes de prestations et la nécessité d'offrir un service rapide, la Commission met en œuvre une approche basée sur les risques pour ses procédés de contrôle. La vérification des demandes de prestations est effectuée non seulement avant mais aussi après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations. Cette vérification utilise une approche dynamique de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations, la Commission a mis en place un programme qui établit un taux annuel d'exactitude de paiement et évalue, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts de prestations. Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2013, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 748 millions et 176 millions de dollars (578 millions et 195 millions pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2012). La Commission utilise le taux annuel d'exactitude de paiement (selon trois sources d'erreurs : erreurs des prestataires; erreurs des employeurs; erreurs administratives) et la valeur estimative des erreurs pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 4, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

## 11. Frais d'administration

	2013	2012
	(en milliers de dollars)	
Frais de personnel .....	947 866	1 125 611
Frais de fonctionnement .....	317 767	246 403
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail .....	189 025	205 856
Frais d'administration de l'Agence du revenu du Canada...	208 708	201 591
Frais de locaux et coûts de location .....	134 015	133 536
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada ...	546	1 733
	<u>1 797 927</u>	<u>1 914 730</u>
Moins : recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes .	6 857	7 957
	<u>1 791 070</u>	<u>1 906 773</u>

## 12. Opérations entre apparentés

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Les opérations sont évaluées au montant d'échange.

Les opérations entre apparentés divulguées dans les présents états financiers comprennent des frais d'administration de 134 millions de dollars (134 millions en 2011-2012) facturés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les frais de locaux et les coûts de location, et 209 millions de dollars (202 millions en 2011-2012) facturés par l'Agence du revenu du Canada pour la perception des cotisations des employeurs et des employés et autres activités connexes. Ces frais sont imputés au Compte en vertu de protocoles d'entente avec le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 401 millions de dollars (382 millions en 2011-2012) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi — Suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 — Fin

#### 13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite:

	2014	2015	2016	2017	2018 et exercices ultérieurs	Total
(en milliers de dollars)						
Ententes sur le développement du marché du travail . . . . .	1 950 000					1 950 000
Autres paiements de transfert . . . . .	279 876	88 803				368 679
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 229 876</b>	<b>88 803</b>				<b>2 318 679</b>

#### 14. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités du Compte, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le montant sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte.

Au cours de l'exercice 2011-2012, deux syndicats québécois ont déposé une requête devant la Cour supérieure du Québec contre Sa Majesté la Reine, contestant la constitutionnalité de certaines dispositions de la *Loi sur l'emploi et la croissance économique promulguée* en 2010 relativement à des modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi*. La Cour supérieure du Québec a rejeté la requête et, sur appel des syndicats, cette décision fut infirmée par la Cour d'appel du Québec. La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre l'appel logé par le Procureur général du Canada de la décision de la Cour d'appel. L'audition devrait avoir lieu vers la fin de l'année 2013 ou début de l'année 2014. En ce moment, le résultat de cette cause ne peut pas être déterminé.

Également, au cours de l'exercice 2011-2012, une proposition de recours collectif a été introduite devant la Cour fédérale du Canada afin de réclamer des dommages-intérêts s'élevant à 450 millions de dollars plus intérêts. Les demanderessees représentantes font valoir qu'elles se sont vu refuser indûment les prestations de maladie pour une maladie, une blessure ou une invalidité dont elles ont souffert pendant qu'elles étaient en congé de maternité ou en congé parental, malgré les modifications apportées en 2002 à la *Loi sur l'assurance-emploi*. De plus, les deux demanderessees représentantes ont reçu un diagnostic de maladie grave immédiatement avant de donner naissance ou dans les mois qui ont suivi. Les deux ont été déclarées admissibles à 50 semaines de prestations de maternité et de prestations parentales combinées, mais n'ont pas eu droit de toucher des prestations de maladie durant leur congé parental, car elles n'étaient pas sans cela disponibles pour travailler. Une requête pour détermination d'une question de droit sera entendue par la Cour à l'automne 2013. En ce moment, le résultat de cette cause ne peut pas être déterminé.

#### 15. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Compte des opérations de l'assurance-emploi  
— SuiteTableau I — Prestations et mesures de soutien  
pour l'exercice terminé le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Budget (note 7)	Réel	Réel
<b>Partie I — Prestations de revenu</b>			
Régulières.....	11 687 000	10 503 590	11 220 832
Aux pêcheurs.....	275 000	262 870	266 102
Travail partagé.....	27 000	25 601	33 501
	<b>11 989 000</b>	<b>10 792 061</b>	<b>11 520 435</b>
<b>Prestations spéciales</b>			
Parentales.....	2 333 000	2 269 492	2 195 160
De maladie.....	1 153 000	1 165 319	1 106 565
De maternité.....	988 000	974 490	936 616
D'adoption.....		20 474	21 059
De compassion.....	12 000	11 286	10 898
Travail indépendant.....		7 823	6 384
	<b>4 486 000</b>	<b>4 448 884</b>	<b>4 276 682</b>
	<b>16 475 000</b>	<b>15 240 945</b>	<b>15 797 117</b>
<b>Partie II — Prestations d'emploi et mesures de soutien</b>			
Prestations d'emploi.....		(383)	(732)
<b>Mesures de soutien</b>			
Partenariats du marché du travail.....		139 251	148 444
Recherche et innovation.....		11 525	6 320
	<b>173 000</b>	<b>150 393</b>	<b>154 032</b>
<b>Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1 925 441</b>	<b>1 927 632</b>
	<b>2 123 000</b>	<b>2 075 834</b>	<b>2 081 664</b>
<b>Prestations et mesures de soutien.....</b>	<b>18 598 000</b>	<b>17 316 779</b>	<b>17 878 781</b>
Moins : prestations remboursées ou à être remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	161 000	217 673	231 130
	<b>18 437 000</b>	<b>17 099 106</b>	<b>17 647 651</b>

## Taux des prestations — Prestations de revenu

De janvier à décembre 2012, les prestations payées représentent 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 485 \$ par semaine (468 \$ par semaine en 2011), selon le moindre des deux. En janvier 2013, le paiement maximum de prestations a été augmenté à 501 \$ par semaine. Le taux de prestations pour les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants peut être augmenté jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 501 \$ par semaine, selon le moindre des deux, à partir du 1 janvier 2013 (485 \$ par semaine en 2012 et 468 \$ par semaine en 2011).

**Compte des opérations de l'assurance-emploi**  
— *Fin*

**Tableau II — État des résultats et du déficit accumulé  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**  
(en milliers de dollars)

	2012	2011
<b>Revenus</b>		
Cotisations .....	20 152 892	18 547 520
Pénalités .....	59 182	52 084
Intérêts sur les créances en souffrance .....	20 633	11 276
	<b>20 232 707</b>	<b>18 610 880</b>
<b>Charges</b>		
Prestations et mesures de soutien .....	15 410 925	16 078 776
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail .....	1 925 441	2 090 723
Frais d'administration .....	1 626 760	1 783 173
Frais d'administration transférés aux provinces et territoires .....	198 077	207 116
Créances douteuses .....	25 200	102 653
	<b>19 186 403</b>	<b>20 262 441</b>
Excédent (déficit) net pour la période avant le financement du gouvernement du Canada .....	<b>1 046 304</b>	<b>(1 651 561)</b>
<b>Financement provenant du gouvernement du Canada —</b>		
Mesures d'amélioration des prestations — Budget 2009 .....	(11 452)	420 715
Excédent (déficit) net pour la période .....	<b>1 034 852</b>	<b>(1 230 846)</b>
Déficit accumulé au début de la période .....	(9 158 436)	(7 927 590)
<b>Déficit accumulé à la fin de la période .....</b>	<b>(8 123 584)</b>	<b>(9 158 436)</b>

L'information fournie dans ce tableau pour l'année civile 2012, laquelle est préparée selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, est utilisée par le gouvernement du Canada pour établir le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année civile subséquente. Le mécanisme de détermination du taux de cotisation est conçu de façon à équilibrer au fil du temps les revenus et les dépenses.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 5

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

## Créditeurs et charges à payer

### Table des matières

	<i>Page</i>
Autres créditeurs et charges à payer.....	5.3
Impôts à payer.....	5.10
Passif environnemental.....	5.11
Intérêts et dette échue.....	5.12
Provision pour garanties.....	5.13

## Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique « Créditeurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

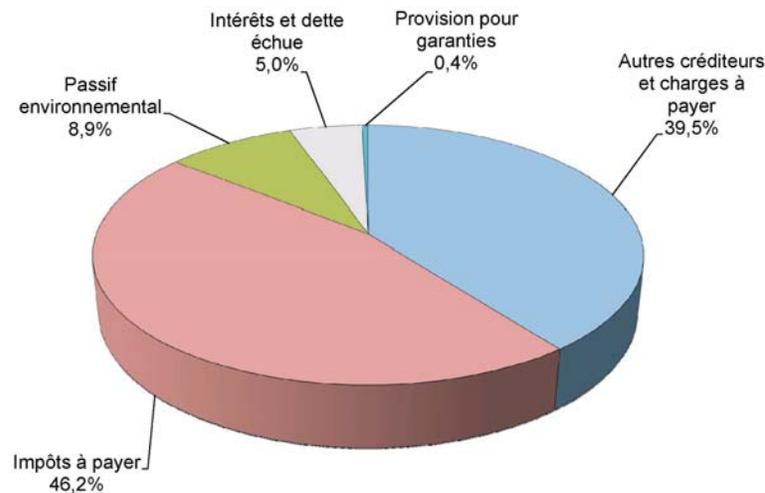
Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique 5A présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**Tableau 5.1**  
**Créditeurs et charges à payer**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2 .....	46 884 398 183	58 803 757 192
Impôts à payer, tableau 5.6 .....	54 876 966 596	50 952 134 610
Passif environnemental, tableau 5.7 .....	10 599 443 420	8 361 624 144
Intérêts et dette échue, tableau 5.9 .....	5 954 900 613	6 378 969 633
Provision pour garanties .....	427 870 350	505 975 402
<b>Total .....</b>	<b>118 743 579 162</b>	<b>125 002 460 981</b>

**Graphique 5A**  
**Créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars 2013**



## Autres créditeurs et charges à payer

Les autres créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, les

retenues salariales diverses, d'autres comptes et les revenus reportés.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

**Tableau 5.2**  
**Autres créditeurs et charges à payer**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Créditeurs.....	35 082 228 443	38 387 645 539
Plus : redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	2 525 011 883	2 832 437 390
	<i>37 607 240 326</i>	<i>41 220 082 929</i>
Salaires et avantages sociaux courus.....	2 725 565 083	3 225 668 693
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	469 236 058	471 283 025
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, tableau 5.4.....	2 180 362 723	9 310 026 971
Retenues salariales diverses.....	34 375 694	14 895 945
Autres.....	547 054 017	668 839 290
Revenus reportés, tableau 5.5.....	3 320 564 282	3 892 960 339
Total.....	46 884 398 183	58 803 757 192

<sup>(1)</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

### Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

### Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces et/ou d'effets à payer qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.13 (section 9 de ce volume).

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets particuliers.

**Tableau 5.3**  
**Effets à payer aux organisations internationales**

	Rentrées et autres crédits			Paiements et autres débits		
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Émissions		Encaissements		31 mars 2013
		d'effets	Réévaluation <sup>(1)</sup>	d'effets	Réévaluation <sup>(1)</sup>	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Finances —						
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	3 200 110		59 350			3 259 460
Association internationale de développement.....	441 620 000	441 610 000		441 620 000		441 610 000
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	23 922 915	443 683				24 366 598
	<i>468 743 025</i>	<i>442 053 683</i>	<i>59 350</i>	<i>441 620 000</i>		<i>469 236 058</i>
Affaires étrangères et Commerce international —						
Agence canadienne de développement international —						
Institution financière internationale —						
Caisse du fonds pour l'environnement mondial.....	2 540 000			2 540 000		
Total.....	471 283 025	442 053 683	59 350	444 160 000		469 236 058

<sup>(1)</sup> Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

### Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones

Ce compte comptabilise l'administration des impôts par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et autres gouvernements autochtones, au titre des conventions signées par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des conventions avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants évalués correspondant au titre des dites ententes.

Des conventions ont également été signées avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu personnel des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Ces ententes prévoient également le versement de paiements aux gouvernements respectifs.

De plus, ce compte comptabilise les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des conventions qu'a signé le gouvernement du Canada, avec les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces conventions.

Les *Comptes publics du Canada* présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants réels de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes. Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente des Premières Nations, la taxe sur les produits et services des Premières Nations, l'impôt sur le revenu personnel des Premières Nations et la taxe de vente harmonisée.

**Tableau 5.4**  
**Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts sur le revenu des particuliers gérés par l'Agence du revenu du Canada .....	3 700 037 375	54 334 219 332		58 034 256 707
Moins : versements aux provinces et territoires —				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 158 505 974	1 158 505 974
Île-du-Prince-Édouard .....			300 852 813	300 852 813
Nouvelle-Écosse .....			2 159 801 072	2 159 801 072
Nouveau-Brunswick .....			1 224 037 527	1 224 037 527
Ontario .....			29 161 164 816	29 161 164 816
Manitoba .....			2 701 296 636	2 701 296 636
Saskatchewan .....			2 366 849 265	2 366 849 265
Alberta .....			9 499 707 960	9 499 707 960
Colombie-Britannique .....			6 828 181 163	6 828 181 163
Yukon .....			72 120 562	72 120 562
Territoires du Nord-Ouest .....			81 207 047	81 207 047
Nunavut .....			27 275 322	27 275 322
Premières Nations .....			16 588 908	16 588 908
			55 597 589 065	55 597 589 065
<b>Total des impôts sur le revenu des particuliers, en main .....</b>	<b>3 700 037 375</b>	<b>54 334 219 332</b>	<b>55 597 589 065</b>	<b>2 436 667 642</b>

Tableau 5.4

## Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones — Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts des sociétés gérés par l'Agence du revenu du Canada.....	6 199 306 574	11 487 912 128		17 687 218 702
Moins : versements aux provinces et territoires —				
Terre-Neuve-et-Labrador.....			741 178 193	741 178 193
Île-du-Prince-Édouard.....			55 385 928	55 385 928
Nouvelle-Écosse.....			354 901 496	354 901 496
Nouveau-Brunswick.....			208 945 963	208 945 963
Ontario.....			10 654 534 624	10 654 534 624
Québec.....			59 379 821	59 379 821
Manitoba.....			462 857 430	462 857 430
Saskatchewan.....			763 432 370	763 432 370
Alberta.....			54 906 589	54 906 589
Colombie-Britannique.....			1 629 866 738	1 629 866 738
Yukon.....			27 885 804	27 885 804
Territoires du Nord-Ouest.....			100 709 747	100 709 747
Nunavut.....			10 333 748	10 333 748
			<i>15 124 318 451</i>	<i>15 124 318 451</i>
<b>Total des impôts des sociétés, en main.....</b>	<b>6 199 306 574</b>	<b>11 487 912 128</b>	<b>15 124 318 451</b>	<b>2 562 900 251</b>
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	(589 316 978)	28 901 138 841		28 311 821 863
Moins : versements aux provinces et territoires —				
Terre-Neuve-et-Labrador.....			950 293 516	950 293 516
Nouvelle-Écosse.....			1 870 758 399	1 870 758 399
Nouveau-Brunswick.....			1 150 323 343	1 150 323 343
Ontario.....			21 098 204 221	21 098 204 221
Colombie-Britannique.....			6 061 447 554	6 061 447 554
			<i>31 131 027 033</i>	<i>31 131 027 033</i>
<b>Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....</b>	<b>(589 316 978)</b>	<b>28 901 138 841</b>	<b>31 131 027 033</b>	<b>(2 819 205 170)</b>
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par l'Agence du revenu du Canada.....		6 233 452		6 233 452
Moins : versements aux Premières Nations.....			6 233 452	6 233 452
<b>Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main.....</b>		<b>6 233 452</b>	<b>6 233 452</b>	
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par l'Agence du revenu du Canada....		16 107 169		16 107 169
Moins : versements aux Premières Nations.....			16 107 169	16 107 169
<b>Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations, en main.....</b>		<b>16 107 169</b>	<b>16 107 169</b>	
<b>Total.....</b>	<b>9 310 026 971</b>	<b>94 745 610 922</b>	<b>101 875 275 170</b>	<b>2 180 362 723</b>

**Retenues salariales diverses**

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

**Autres**

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir.

Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

**Tableau 5.5**

### Revenus reportés

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés —				
Citoyenneté et Immigration —				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté.....	257 175 925	444 249 703	448 411 072	253 014 556
Industrie —				
Droits de licence du spectre et autres frais.....	3 282 237 824	388 391 694	857 413 891	2 813 215 627
Sécurité publique et Protection civile —				
Gendarmerie royale du Canada —				
Accord avec les provinces sur les immobilisations.....	137 009 150	16 498 235	136 947 050	16 560 335
Autres revenus reportés.....	181 690 780	292 949 443	270 373 283	204 266 940
<b>Total .....</b>	<b>3 858 113 679</b>	<b>1 142 089 075</b>	<b>1 713 145 296</b>	<b>3 287 057 458</b>
Autres revenus reportés — Comptes à fins déterminées —				
Comptes de dons et de legs —				
Affaires indiennes et du Nord canadien —				
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens —				
Événements nationaux — Dons .....	168 040	621 834	542 421	247 453
Agriculture et Agroalimentaire —				
Ententes relatives aux frais partagés — Recherches.....	13 101 623	6 418 432	5 536 852	13 983 203
Anciens combattants —				
Dons désignés —				
Fonds pour les soldats blessés .....	96 190	17 000	23 631	89 559
Monument commémoratif canadien.....	800			800
	96 990	17 000	23 631	90 359
Défense nationale —				
Parrainage collectif et dons.....	16 999	93 375	85 882	24 492
Environnement —				
Dépôts pour projets divers .....	5 826 511	7 536 384	6 997 310	6 365 585
Espèces en voie de disparition — Dons .....	145 354	701		146 055
	5 971 865	7 537 085	6 997 310	6 511 640
Agence Parcs Canada —				
Fonds de redressement Pacific Rim.....	1 500 000		125 000	1 375 000
	7 471 865	7 537 085	7 122 310	7 886 640
Gouverneur général —				
Dons — Rideau Hall .....	140 287	1 500	16 787	125 000
Ententes relatives aux frais partagés — Prix .....	1 500		1 500	
	141 787	1 500	18 287	125 000
Industrie —				
Prix du Premier ministre et autres dépôts.....	4 640 080	2 355 513	1 835 692	5 159 901
Agence spatiale canadienne —				
RADARSAT-2.....	8 596			8 596
RADARSAT-2 — Données de satellite.....	66 969	1 483 142	1 550 111	
	75 565	1 483 142	1 550 111	8 596
Conseil de recherches en sciences humaines —				
Fonds de fiducie.....	385 235	2 060		387 295
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie —				
Fonds de fiducie.....	250			250
	5 101 130	3 840 715	3 385 803	5 556 042
Patrimoine canadien —				
Bibliothèque et Archives du Canada —				
Compte spécial de fonctionnement .....	693 896	3 703	552 291	145 308
Pêches et Océans —				
Dons désignés .....	17 251		11 075	6 176

## 5.6 Créditeurs et charges à payer

Tableau 5.5

## Revenus reportés — Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail —				
Libéralités .....	99 307	7 095		106 402
Santé —				
Instituts de recherche en santé du Canada —				
Dons aux fins de recherches .....	6 341 498	13 611 579	16 008 919	3 944 158
Sécurité publique et Protection civile —				
Gendarmerie royale du Canada —				
Entente de parrainage — Contributions .....	168 653			168 653
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN) .....	9 714			9 714
Fondation de la police montée .....	341 514		35 752	305 762
	519 881		35 752	484 129
Total des comptes de dons et de legs .....	33 770 267	32 152 318	33 323 223	32 599 362
Intérêts provenant des comptes de dotations —				
Environnement —				
Agence Parcs Canada —				
Intérêts — Maison Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King) .....		5 085	5 085	
Industrie —				
Conseil de recherches en sciences humaines —				
Fonds pour les boursiers de la Reine. ....	111 196	3 153		114 349
Conseil national de recherches du Canada —				
Fonds de H.L. Holmes .....	111 196	108 227	108 227	114 349
		111 380	108 227	
Santé —				
Instituts de recherche en santé du Canada —				
Dotations pour la recherche en santé. ....	7 619	1 120		8 739
Transports —				
Ententes relatives aux frais partagés —				
Recherche et développement sur le transport .....	957 578	639 391	812 595	784 374
Total des intérêts provenant des comptes de dotations .....	1 076 393	756 976	925 907	907 462
Total des autres revenus reportés — Comptes à fins déterminées ...	34 846 660	32 909 294	34 249 130	33 506 824
Total des revenus reportés .....	3 892 960 339	1 174 998 369	1 747 394 426	3 320 564 282

**Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais et les droits perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. Les frais sont reportés jusqu'au moment où la demande est considérée comme traitée, alors que les droits (droit de citoyenneté et droit de résidence permanente) sont reportés jusqu'à ce que le droit soit accordé.

**Droits de licence du spectre et autres frais**

Ce compte a été établi afin d'inscrire, a) les fonds reçus par les ventes aux enchères du spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; b) les fonds provenant des droits de licence du spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant; et, c) les fonds provenant d'autres sources tels que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce, les frais de faillite en fidéicommiss et les frais de pré-consolidation du Bureau de la compétition qui sont comptabilisés dans les revenus de l'exercice ultérieur.

**Accord avec les provinces sur les immobilisations**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les revenus reçus par la Gendarmerie royale du Canada en préparation de la construction, l'acquisition et l'entretien des édifices conformément aux accords sur les services de police. Le revenu est reconnu lorsque les dépenses de construction, d'acquisition et d'entretien sont réalisées.

**Événements nationaux — Dons**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons provenant de particuliers et d'organisations pour les charges liées aux événements nationaux.

### **Ententes relatives aux frais partagés — Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre d'un projet connexe. Les fonds sont versés au nom de déposants au fur et à mesure que les projets précis sont entrepris.

### **Dons désignés — Fonds pour les soldats blessés**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

### **Dons désignés — Monument commémoratif canadien**

Ce compte a été établi en vue d'enregistrer les dons à usage déterminé aux fins de gestion et de maintien du Monument commémoratif canadien au Green Park, Londres, Royaume-Uni.

### **Parrainage collectif et dons**

Ce compte a été établi par le Ministère de la Défense nationale dans le but de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

### **Dépôts pour projets divers**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

### **Espèces en voie de disparition — Dons**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

### **Fonds de redressement Pacific Rim**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour la protection des terres à l'intérieur de la réserve du parc national du Canada Pacific Rim. Ces fonds sont utilisés pour surveiller les impacts des utilisations communautaires, mener des recherches connexes et appliquer les mesures d'atténuation requises.

### **Dons — Rideau Hall**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs au Rideau Hall reçus d'organismes privés et de particuliers pour financer des initiatives particulières.

### **Ententes relatives aux frais partagés — Prix**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Prix du Premier ministre et autres dépôts**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre et les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par Industrie Canada.

### **RADARSAT-2**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de « MacDonald, Dettwiler and Associates ».

### **RADARSAT-2 — Données de satellite**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de « MacDonald, Dettwiler and Associates » pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

### **Fonds de fiducie — Conseil de recherches en sciences humaines**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

### **Fonds de fiducie — Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les fonds requis aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### **Dons désignés — Pêches et Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

### **Libéralités**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

### **Dons aux fins de recherches**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

### **Entente de parrainage — Contributions**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

### **Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)**

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

### **Fondation de la police montée**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

### **Intérêts — Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King)**

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

### **Fonds de H.L. Holmes**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### **Fonds pour les boursiers de la Reine**

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### **Dotations pour la recherche en santé**

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

### **Ententes relatives aux frais partagés — Recherche et développement sur le transport**

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, a) les fonds provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et, b) les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

## Impôts à payer

Les impôts à payer comprennent les sommes payables aux contribuables basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

**Tableau 5.6**  
**Impôts à payer**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents .....	32 276 842 666	30 503 881 975
Impôt sur le revenu des sociétés.....	11 512 692 731	9 860 975 708
Taxe sur les produits et services.....	11 028 436 136	10 535 003 097
Douanes et accise .....	58 995 063	52 273 830
Total .....	54 876 966 596	50 952 134 610

### Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

### Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

### Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

## Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de l'assainissement des sites contaminés et de la restauration de certains biens immobiliers corporels lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts.

Le gouvernement a répertorié environ 2 300 sites contaminés et 8 sur un total de 50 sites touchés par des munitions explosives non explosées (UXO) (2 400 sites contaminés et 10 sur un total de 43 sites touchés par des UXO en 2012) pour lesquels il est très probable qu'il faudra assainir. Les travaux continus d'évaluation des sites répertoriés pourraient donner lieu à des coûts estimatifs plus précis.

Le passif éventuel relatif aux sites contaminés et aux sites touchés par des UXO est divulgué à la section 11 de ce volume.

Le tableau 5.7 présente les soldes des passifs des ministères gardiens et des sociétés d'État relatifs à l'assainissement des sites contaminés et à la restauration des immobilisations liée aux sites touchés par des UXO, aux installations nucléaires et à certains matériaux électroniques.

**Tableau 5.7**  
**Passif environnemental**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Assainissement des sites contaminés —		
Affaires indiennes et du Nord canadien .....	2 530 833 152	2 370 969 519
Agence des services frontaliers du Canada .....	2 295 800	2 420 800
Agence Parcs Canada .....	20 703 590	17 343 094
Agriculture et Agroalimentaire .....	856 349	1 193 853
Conseil national de recherches du Canada .....	197 000	636 995
Défense nationale .....	407 148 644	425 054 380
Environnement .....	120 803 919	107 567 920
Gendarmerie royale du Canada .....	3 937 539	2 167 917
Pêches et Océans .....	94 450 638	102 125 797
Ressources naturelles .....	1 035 415 073	1 085 010 484
Santé .....	170 255	167 037
Service correctionnel du Canada .....	3 697 562	5 640 983
Transports .....	180 760 825	156 065 875
Travaux publics et Services gouvernementaux .....	251 710 716	281 612 052
	<i>4 652 981 062</i>	<i>4 557 976 706</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées —		
Commission de la capitale nationale .....	27 643 000	42 500 000
Marine Atlantique SCC .....	170 000	73 000
Société d'expansion du Cap-Breton .....	176 213 000	143 768 000
Société des ponts fédéraux Limitée, La		
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée .....	33 200 000	28 100 000
Société Radio-Canada .....	260 000	300 000
VIA Rail Canada Inc. ....	900 000	185 000
	<i>238 386 000</i>	<i>214 926 000</i>
Total de l'assainissement des sites contaminés .....	4 891 367 062	4 772 902 706
Restauration future des immobilisations —		
Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées) .....	3 044 483	3 756 974
Autres .....	534 875	519 464
	<i>3 579 358</i>	<i>4 276 438</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées —		
Énergie atomique du Canada limitée (déclassement des installations nucléaires) .....	5 687 818 000	3 566 256 000
Autres .....	16 679 000	18 189 000
	<i>5 704 497 000</i>	<i>3 584 445 000</i>
Total de la restauration future des immobilisations .....	5 708 076 358	3 588 721 438
Total du passif environnemental .....	10 599 443 420	8 361 624 144

### Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés

Tableau 5.8 présente un sommaire des variations aux soldes relatifs aux sites contaminés. En plus des dépenses réduisant des passifs environnementaux enregistrés précédemment le gouvernement a dépensé aussi 17 630 161 \$ (31 359 698 \$ en 2012) en coûts de gestion et de remise en état des sites contaminés au moment qu'ils furent connus au cours de l'exercice.

**Tableau 5.8**  
**Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	4 772 902 706	4 354 071 472
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture .....	321 125 978	274 260 194
Plus : Changement dans les coûts de remise en état estimés .....	405 866 323	172 542 359
Nouveau passif relatif à des sites non-inscrits antérieurement .....	33 724 011	520 549 069
Solde de clôture .....	4 891 367 062	4 772 902 706

### Intérêts et dette échue

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus et la dette échue.

Le tableau 5.9 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créiteurs et charges à payer.

**Tableau 5.9**  
**Intérêts et dette échue**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Intérêts échus .....	1 338 263 760	1 650 045 828
Intérêts courus .....	4 317 850 928	4 488 488 205
Dette échue .....	298 785 925	240 435 600
Total .....	5 954 900 613	6 378 969 633

#### Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

#### Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

#### Dette échue

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement, qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

## Provision pour garanties

Cette catégorie de crédateurs et charges à payer comprend la provision pour garanties accordées par le gouvernement. Une provision pour garanties est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de la perte peut être établie. Au 31 mars 2013, la provision pour garanties est de 428 millions de dollars (506 millions de dollars en 2012).

Des renseignements supplémentaires concernant les garanties se retrouvent à la note 17 — Passif éventuel à la section 2 et au tableau 11.5 à la section 11 de ce volume. De plus, le tableau 9.6 à la section 9 inclut des précisions sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires et non mandataires et autres entreprises publiques. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le remboursement des emprunts contractés par les sociétés d'État entreprises mandataires, ainsi que le versement des intérêts correspondants sont imputés et prélevés sur le Trésor. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes inconditionnelles du gouvernement. En revanche, les emprunts des sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 6

## *Comptes publics du Canada* 2012-2013

### **Dette portant intérêt**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Dette non échue —	
Obligations négociables .....	6.3
Bons du Trésor .....	6.5
Titres au détail .....	6.6
Obligations pour le Régime de pensions du Canada .....	6.7
Bons du Canada .....	6.7
Réévaluation des swaps de devises .....	6.8
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés .....	6.8
Taux d'intérêt .....	6.9
Échéance de la dette du gouvernement .....	6.10
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté .....	6.10
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	6.11
Régimes de retraite et autres avantages futurs —	
Régimes de retraite du secteur public .....	6.18
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants .....	6.32
Autres passifs —	
Régime de pensions du Canada .....	6.35
Compte des rentes sur l'État .....	6.36
Comptes de dépôt et en fiducie .....	6.37
Autres comptes à fins déterminées .....	6.44
États supplémentaires —	
Régime de pensions du Canada .....	6.55
Compte des rentes sur l'État .....	6.76
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) .....	6.82

## Dette portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique 6A présente le total de la dette portant intérêt par catégorie pour l'exercice en cours.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

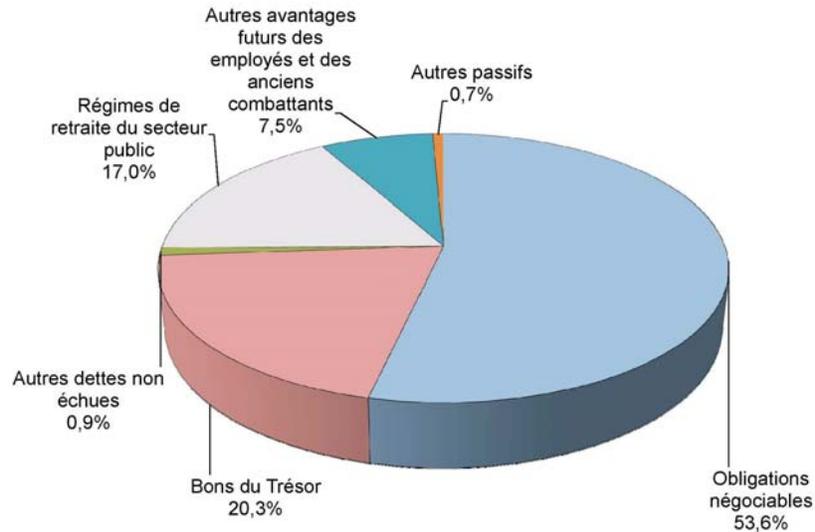
**Tableau 6.1**  
**Dette portant intérêt**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	Redressés <sup>(1)</sup>			
	\$	\$	\$	\$
Dette non échue <sup>(2)</sup> —				
À payer en monnaie canadienne —				
Obligations négociables, tableau 6.2	448 140 206 771	125 667 640 700	104 768 916 000	469 038 931 471
Bons du Trésor, tableau 6.3	163 220 895 000	451 267 918 000	433 800 000 000	180 688 813 000
Titres au détail, tableau 6.4	8 921 996 079	1 718 799 395	3 160 093 048	7 480 702 426
Obligations pour le Régime de pensions du Canada, tableau 6.5	11 118 000		11 118 000	
	620 294 215 850	578 654 358 095	541 740 127 048	657 208 446 897
À payer en devises —				
Obligations négociables, tableau 6.2	8 644 412 858	113 400 686	58 323 702	8 699 489 842
Bons du Canada, tableau 6.6	2 070 860 873	7 668 133 093	7 636 380 950	2 102 613 016
	10 715 273 731	7 781 533 779	7 694 704 652	10 802 102 858
Total — Dette contractée sur les marchés	631 009 489 581	586 435 891 874	549 434 831 700	668 010 549 755
Réévaluation des swaps de devises	(4 447 854 436)		(1 029 293 569)	(3 418 560 867)
Escomptes et primes non amortis sur la dette				
contractée sur les marchés, tableau 6.7	(4 295 563 032)	6 083 000 583	3 943 809 096	(2 156 371 545)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.12	3 633 342 265	335 846 156	322 568 633	3 646 619 788
Autre dette non échue	452 888 800	464 526 262		917 415 062
Total — Dette non échue	626 352 303 178	593 319 264 875	552 671 915 860	666 999 652 193
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs —				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.15	148 910 979 316	18 935 532 936	16 178 890 539	151 667 621 713
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, tableau 6.28	61 915 000 000	10 774 000 000	5 388 000 000	67 301 000 000
Autres passifs —				
Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.29	137 708 803	63 566 276 993	63 635 678 632	68 307 164
Compte des rentes sur l'État	201 610 590	13 063 668	31 565 892	183 108 366
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30	2 744 802 403	4 849 642 905	5 699 176 899	1 895 268 409
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33	3 848 706 375	2 868 988 034	2 818 224 341	3 899 470 068
	6 932 828 171	71 297 971 600	72 184 645 764	6 046 154 007
Total — Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs	217 758 807 487	101 007 504 536	93 751 536 303	225 014 775 720
Total	844 111 110 665	694 326 769 411	646 423 452 163	892 014 427 913

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>(2)</sup> Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

**Graphique 6A**  
**Dettes portant intérêt par catégorie au 31 mars 2013**



## Dettes non échues

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des swaps de devises, les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et l'autre dette non échue.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

## Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et,
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2013.

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 6.2

Obligations négociables

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	Paiements et autres débits <sup>(1)</sup>	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
À payer en monnaie canadienne —				
Échues 2012-2013 .....	54 060 554 000		54 060 554 000	
Échéance 2013-2014 .....	72 225 114 000		14 715 994 000	57 509 120 000
2014-2015 .....	66 685 669 000	23 100 000 000	1 608 767 000	88 176 902 000
2015-2016 .....	30 941 559 000	26 700 000 000		57 641 559 000
2016-2017 .....	41 057 400 000			41 057 400 000
2017-2018 .....	10 342 526 000	20 400 000 000		30 742 526 000
2018-2019 .....	10 622 764 000			10 622 764 000
2019-2020 .....	17 650 000 000			17 650 000 000
2020-2021 .....	13 667 361 000			13 667 361 000
2021-2022 .....	19 303 768 677	38 178 467		19 341 947 144
2022-2023 .....	7 706 022 000	5 200 000 000		12 906 022 000
2023-2024 .....	2 498 552 000	8 400 000 000	140 000 000	10 758 552 000
2025-2026 .....	2 668 756 000		246 300 000	2 422 456 000
2026-2027 .....	7 214 178 143	36 637 620		7 250 815 763
2027-2028 .....	4 728 822 000		298 647 000	4 430 175 000
2029-2030 .....	12 408 469 000		536 934 000	11 871 535 000
2031-2032 .....	7 659 743 633	38 900 450		7 698 644 083
2033-2034 .....	13 272 295 000		269 390 000	13 002 905 000
2036-2037 .....	6 854 934 185	34 813 179		6 889 747 364
2037-2038 .....	13 999 089 000		48 233 000	13 950 856 000
2041-2042 .....	22 907 445 431	36 095 571		22 943 541 002
2044-2045 .....	4 593 503 702	2 331 744 413		6 925 248 115
2045-2046 .....	4 700 000 000	6 700 000 000		11 400 000 000
	447 768 525 771	93 016 369 700	71 924 819 000	468 860 076 471
Moins :				
Titres détenus par le gouvernement <sup>(2)</sup> .....		(32 629 197 000)	(32 844 097 000)	214 900 000
Redressement de consolidation <sup>(3)</sup> .....	(371 681 000)	(22 074 000)		(393 755 000)
	(371 681 000)	(32 651 271 000)	(32 844 097 000)	(178 855 000)
Total des obligations négociables en monnaie canadienne .....	447 396 844 771	60 365 098 700	39 080 722 000	468 681 221 471
À payer en devises —				
Échéance 2014-2015 .....	2 992 500 000	55 500 000		3 048 000 000
2016-2017 .....	3 025 660 890	56 115 014		3 081 775 904
2018-2019 .....	16 039 800	297 480		16 337 280
2019-2020 .....	2 664 291 250	64 750	56 000 000	2 608 356 000
	8 698 491 940	111 977 244	56 000 000	8 754 469 184
Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues <sup>(4)</sup> .....				
	54 079 082	1 423 442	2 323 702	54 979 342
Total des obligations négociables en devises .....	8 644 412 858	113 400 686	58 323 702	8 699 489 842
Total .....	456 041 257 629	60 478 499 386	39 139 045 702	477 380 711 313

<sup>(1)</sup> Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

<sup>(2)</sup> Représente des titres détenus pour fins d'annulation.

<sup>(3)</sup> Comprend 32 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 426 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

<sup>(4)</sup> Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

6.4 Dette portant intérêt

## Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes: 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2013, le solde de ce compte représente des bons ayant des échéances irrégulières pour 14 400 millions de dollars; des bons de trois mois pour 54 500 millions de dollars; des bons à six mois pour 36 000 millions de dollars; et des bons à 364 jours pour 79 800 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

**Tableau 6.3**  
**Bons du Trésor**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Bons à trois mois .....	49 400 000 000	213 400 000 000	208 300 000 000	54 500 000 000
Bons à six mois.....	32 500 000 000	79 800 000 000	76 300 000 000	36 000 000 000
Autres bons .....	81 500 000 000	157 900 000 000	149 200 000 000	90 200 000 000
	163 400 000 000	451 100 000 000	433 800 000 000	180 700 000 000
Moins : Titres détenus par le gouvernement —				
Redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	179 105 000	167 918 000		11 187 000
Total .....	163 220 895 000	451 267 918 000	433 800 000 000	180 688 813 000

<sup>(1)</sup> Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

## Titres au détail

Les titres au détail incluent les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada qui représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 7 ans ou plus;

- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru); et,
- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada.

**Tableau 6.4**  
**Titres au détail**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Obligations d'épargne du Canada —</b>				
Échues 2012-2013 .....	202 561 274		202 561 274	
Échéance 2013-2014 <sup>(1)</sup> .....	282 664 240		40 339 563	242 324 677
2014-2015 <sup>(2)</sup> .....	372 726 558		55 270 424	317 456 134
2015-2016 <sup>(3)</sup> .....	359 861 858	602 716 119	122 605 544	839 972 433
2016-2017 <sup>(4)</sup> .....	486 613 991		75 412 009	411 201 982
2017-2018 <sup>(5)</sup> .....	866 565 106		146 206 875	720 358 231
2018-2019 <sup>(6)</sup> .....	985 208 907		188 741 324	796 467 583
2019-2020 <sup>(7)</sup> .....	526 628 083		128 551 082	398 077 001
2020-2021 <sup>(8)</sup> .....	699 322 996	8	247 758 491	451 564 513
2021-2022 .....	605 369 454	884 474 746	813 237 694	676 606 506
	5 387 522 467	1 487 190 873	2 020 684 280	4 854 029 060
<b>Obligations à prime du Canada —</b>				
Échues 2012-2013 .....	823 656 762		823 656 762	
Échéance 2013-2014 .....	680 035 947		63 884 328	616 151 619
2014-2015 .....	204 623 241	2 404	16 237 989	188 387 656
2015-2016 .....	144 091 898	231 605 128	19 927 984	355 769 042
2016-2017 .....	139 948 877		10 699 967	129 248 910
2017-2018 .....	124 105 078		9 942 534	114 162 544
2018-2019 <sup>(6)</sup> .....	654 111 061	400	99 264 331	554 847 130
2019-2020 <sup>(7)</sup> .....	386 593 912		70 796 079	315 797 833
2020-2021 <sup>(8)</sup> .....	199 877 443	93	13 968 550	185 908 986
2021-2022 .....	177 429 393	497	11 030 244	166 399 646
	3 534 473 612	231 608 522	1 139 408 768	2 626 673 366
<b>Total .....</b>	<b>8 921 996 079</b>	<b>1 718 799 395</b>	<b>3 160 093 048</b>	<b>7 480 702 426</b>

(1) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 46 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

(2) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 47 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

(3) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 48 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

(4) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 49 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

(5) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 50 et 52 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

(6) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 51, 54, 55, 56, 57, 58 et des OPC des émissions 3, 4, 5, 6, 7.

(7) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 59, 60, 61, 62, 63, 64 et des OPC des émissions 8, 9, 10, 11, 12, 13.

(8) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 65 et des OPC de l'émission 14.

## Obligations pour le Régime de pensions du Canada

Les obligations pour le Régime de pensions du Canada représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada exclusivement à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (RPC) et ont les modalités suivantes :

- non négociables;
- non transférables;
- non cessibles;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- dont l'échéance est de 20 ans ou moins;
- intérêt payable semestriellement; et,
- rachetables à la valeur nominale, plus l'intérêt couru.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des soldes et des opérations pour ces obligations.

**Tableau 6.5**  
**Obligations pour le Régime de pensions du Canada**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Échues 2012-2013.....	11 118 000		11 118 000	
Total .....	11 118 000		11 118 000	

## Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2013.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

**Tableau 6.6**  
**Bons du Canada**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Bons du Canada avant réévaluation .....	2 045 635 035	7 646 279 429	7 636 380 950	2 055 533 514
Redressement de change.....	25 225 838	21 853 664		47 079 502
Total .....	2 070 860 873	7 668 133 093	7 636 380 950	2 102 613 016

## Réévaluation des swaps de devises

Ceci représente les profits ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises.

### Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivantes :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons; et,
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

**Tableau 6.7**

#### Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Escomptes non amortis des bons du Canada .....	(347 890)	2 707 022	3 069 595	(710 463)
Escomptes non amortis des bons du Trésor .....	(511 679 830)	1 759 266 975	1 836 776 421	(589 189 276)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables .....	(3 783 535 312)	4 321 026 586	2 103 963 080	(1 566 471 806)
Total .....	(4 295 563 032)	6 083 000 583	3 943 809 096	(2 156 371 545)

## Taux d'intérêt

Le tableau 6.8 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2008-2009 à 2012-2013 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Pour fins de comparaison, la dette contractée sur

les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, titres au détail, obligations pour le Régime de pensions du Canada, bons du Canada et billets en devise.

**Tableau 6.8**

### Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2009 à 2013, et taux d'intérêt moyen en vigueur

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Obligations pour le Régime de pensions du Canada		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2013 .....	477 380	3,03	180 689	1,03	7 481	0,76			2 103	0,13			667 653	2,45
2012 .....	456 784	3,30	163 221	0,99	8 922	0,81	11	9,37	2 071	0,07			631 009	2,65
2011 .....	421 736	3,55	162 980	1,12	10 141	1,10	27	9,69	1 972	0,15			596 856	2,83
2010 .....	373 752	3,85	175 849	0,40	11 855	1,32	452	11,19	2 453	0,13			564 361	2,71
2009 .....	295 184	4,53	192 275	1,34	12 532	2,32	523	11,03	8 707	0,64	1 676	4,50	510 897	3,21

Note : Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

Le tableau 6.9 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 2008-2009 à 2012-2013 inclusivement.

**Tableau 6.9**

### Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
	%	%	%
Bons à trois mois —			
2013 .....	1,04	0,89	0,98
2012 .....	0,98	0,82	0,93
2011 .....	1,01	0,29	0,92
2010 .....	0,42	0,17	0,23
2009 .....	2,83	0,46	0,46
Bons à six mois —			
2013 .....	1,12	0,94	1,01
2012 .....	1,14	0,88	1,02
2011 .....	1,17	0,47	1,08
2010 .....	0,52	0,26	0,35
2009 .....	3,09	0,56	0,56
Bons à 364 jours —			
2013 .....	1,26	0,96	1,04
2012 .....	1,47	0,85	1,10
2011 .....	1,46	0,95	1,34
2010 .....	0,77	0,46	0,77
2009 .....	3,30	0,68	0,68
Autres bons —			
2013 .....	1,07	0,93	0,98
2012 .....	1,00	0,82	0,97
2011 .....	0,99	0,17	0,97
2010 .....	0,25	0,18	0,24
2009 .....	3,39	0,84	0,84

## Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.10 présente le total de la dette contractée sur les marchés selon l'ordre d'échéance.

**Tableau 6.10**  
**Échéance de la dette du gouvernement**

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2014 .....	57 509	2,49	180 700	1,03	858	1,01	2 103	0,13	241 170	1,37
2015 .....	91 225	2,10			506	0,92			91 731	2,09
2016 .....	57 642	2,44			1 196	0,67			58 838	2,40
2017 .....	44 139	2,45			540	0,62			44 679	2,42
2018 .....	30 743	2,26			835	0,67			31 578	2,22
2019/23 .....	76 813	3,67			3 546	0,75			80 359	3,54
2024/28 .....	24 862	4,81							24 862	4,81
2029/33 .....	19 570	5,06							19 570	5,06
2034/38 .....	33 844	4,88							33 844	4,88
2039/43 .....	22 943	3,38							22 943	3,38
2044/48 .....	18 324	2,74							18 324	2,74
	477 614	3,03	180 700	1,03	7 481	0,76	2 103	0,13	667 898	2,45
Moins : titres détenus par le gouvernement et redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	234		11						245	
Total .....	477 380	3,03	180 689	1,03	7 481	0,76	2 103	0,13	667 653	2,45

Note : Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

<sup>(1)</sup> Inclut les titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de la dette non échue (les obligations négociables - 55 millions de dollars avec un taux d'intérêt moyen de 8,43 pour cent) et les redressements de consolidation.

## État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.11 présente les informations sur les opérations d'emprunt du gouvernement. Ce tableau inclut : les emprunts par le gouvernement pour fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les

sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

**Tableau 6.11**  
**État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté**

(en millions de dollars)

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2013
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada <sup>(1)</sup> .....	631 009	586 437	549 435	668 011
Réévaluation des swaps de devises .....	(4 448)		(1 029)	(3 419)
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés <sup>(1)</sup> .....	(4 295)	6 083	3 944	(2 156)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition <sup>(1)</sup> .....	3 633	337	323	3 647
Autre dette non échue .....	453	464		917
	626 352	593 321	552 673	667 000
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté .....	242 328	76 423	75 170	243 581
Total .....	868 680	669 744	627 843	910 581

<sup>(1)</sup> On trouvera plus de précisions dans cette section.

### 6.10 Dette portant intérêt

## Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

Le tableau 6.12 présente l'obligation découlant de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

**Tableau 6.12**  
**Obligation découlant de contrats de location-acquisition**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Variation nette	31 mars 2013
	\$	\$	\$
Terrains .....	7 730 113	(663 091)	7 067 022
Bâtiments.....	2 574 202 960	6 165 115	2 580 368 075
Ouvrages et infrastructure .....	587 862 032	(18 410 515)	569 451 517
Matériel et outillage.....	37 367 582	67 586 865	104 954 447
Véhicules.....	426 179 578	(41 400 852)	384 778 726
Total .....	3 633 342 265	13 277 522	3 646 619 787

## Contrats de location-acquisition

Le tableau 6.13 fournit le détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition.

**Tableau 6.13**  
**Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2013		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Environnement —						
Ministère —						
Carleton University, Ottawa - Centre national de la recherche faunique .....	Mai 2002	25	5,63	18 200	5 835	12 365
Agence Parcs Canada —						
Centre polyvalent d'interprétation de Greenwich.....	Mars 2001	24	6,30	4 730	1 394	3 336
Coopérative d'Habitation Rocky Mountain.....	Nov 2001	18	6,30	954	179	775
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				16	2	14
				5 700	1 575	4 125
Défense nationale —						
Manège militaire d'Edmonton - Nord .....	Déc 2000	20	5,62	10 846	2 051	8 795
Manège militaire d'Edmonton - Sud .....	Mai 2001	20	6,07	17 235	3 632	13 603
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe .....	Nov 1994	35	7,64	56 088	24 335	31 753
Milit-Air (NFTC).....	Oct 2003	17	5,87	53 991	10 819	43 172
Milit-Air (NFTC).....	Déc 1999	20	5,78	408 893	71 986	336 907
Hôpital Montfort, Ottawa - Services de santé.....	Oct 2003	17	5,26	56 213	12 950	43 263
Manège militaire de Shawinigan .....	Mai 1999	20	5,46	3 413	517	2 896
				606 679	126 290	480 389

## Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition — Suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2013		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Ressources naturelles —						
183, Chemin Longwood, Hamilton	Nov 2010	25	3,45	106 703	32 691	74 012
Parlement —						
Chambre des communes —						
Speed Master - Heidelberg	Fév 2011	5	5,25	1 165	87	1 078
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.				1 607	149	1 458
				2 772	236	2 536
Sécurité publique et Protection civile —						
Gendarmerie royale du Canada —						
Détachement GRC, Cornwall	Août 2009	25	5,54	24 544	10 189	14 355
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.				1 288	535	753
				25 832	10 724	15 108
Travaux publics et Services gouvernementaux —						
Ministère —						
1, chemin Arctic, Inuvik	Mars 2008	10	10,73	858	196	662
101, rue Frederick, Kitchener (Bail 1 de 2)	Juil 2010	5	2,98	489	17	472
101, rue Frederick, Kitchener (Bail 2 de 2)	Juil 2010	5	7,66	957	81	876
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 1 de 6)	Avril 2009	10	5,70	3 467	537	2 930
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 2 de 6)	Avril 2009	10	5,43	3 403	504	2 899
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 3 de 6)	Déc 2009	10	5,43	6 300	1 024	5 276
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 4 de 6)	Déc 2009	10	5,43	4 671	759	3 912
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 5 de 6)	Déc 2009	10	5,43	2 439	396	2 043
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 6 de 6)	Avril 2010	10	4,37	1 379	185	1 194
1104, promenade Ikaluktuutiak, Iqaluit	Nov 2011	10	2,60	5 505	576	4 929
1164, avenue Devonshire, North Bay	Avril 2011	10	3,67	1 560	210	1 350
117, promenade Glencoe, Mount Pearl	Août 2009	10	3,57	2 381	253	2 128
1200, chemin Commissioners Est, London	Déc 2012	10	9,02	3 618	1 218	2 400
1300, rue Bath, Kingston	Fév 2012	10	2,20	1 093	101	992
135, rue Hunter Est, Hamilton	Juin 2003	10	5,66	72	1	71
1363, 4e avenue, Prince George	Déc 2010	10	6,84	1 341	300	1 041
139, boulevard Douglstown, Miramichi	Oct 2012	10	1,95	4 460	392	4 068
1431, chemin Merivale, Ottawa	Oct 2007	10	8,22	2 363	393	1 970
144, promenade Millennium, Quispamsis	Nov 2011	15	8,74	1 740	723	1 017
1484, promenade Centennial, Kingston	Oct 2006	10	18,24	1 884	490	1 394
1550, avenue d'Estimauville, Québec	Nov 2011	20	8,24	81 090	39 654	41 436
159, promenade Cleopatra, Ottawa	Mars 2011	10	1,33	4 440	227	4 213
1600, rue Star Top, Ottawa	Juil 2004	15	7,15	19 120	3 739	15 381
1620, avenue Dickson, Kelowna	Avril 2006	10	4,38	1 049	68	981
165, promenade Edgecomb, Charlottetown	Août 2012	15	8,65	2 192	938	1 254
1725, promenade Woodward, Ottawa (Bail 1 de 2)	Déc 2009	10	8,94	2 991	744	2 247
1725, promenade Woodward, Ottawa (Bail 2 de 2)	Déc 2009	10	8,55	2 763	662	2 101
179, 3e avenue, Timmins	Fév 2010	10	8,69	5 227	1 295	3 932
1801, Hollis et Duke, Halifax	Oct 2009	10	3,89	3 139	377	2 762
181, rue Queen, Ottawa	Mars 2004	20	10,65	40 273	16 794	23 479
1925, chemin McCallum, Abbotsford	Nov 2008	15	4,30	4 379	917	3 462
200, rue John Ouest, Oshawa	Nov 2009	10	7,16	1 829	374	1 455
215-219, rue George, Peterborough	Avril 2012	10	4,48	1 556	285	1 271
22, rue de Varennes, Gatineau	Nov 2007	10	10,97	2 841	616	2 225
220, rue Fortin, Québec	Déc 2007	10	15,65	1 102	324	778
2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières	Sept 2012	10	9,03	3 377	1 108	2 269
2455, promenade Don Reid, Ottawa	Déc 2009	15	7,71	3 599	1 230	2 369
2525, chemin Dixie, Mississauga	Oct 2009	5	6,67	618	32	586
2655, chemin Lancaster, Ottawa (Bail 1 de 2)	Fév 2009	8	3,94	761	56	705
2655, chemin Lancaster, Ottawa (Bail 2 de 2)	Juil 2009	8	4,66	668	57	611
269, avenue Laurier, Ottawa	Sept 2005	15	4,18	43 329	6 128	37 201
275, rue De Baets, Winnipeg	Fév 2007	10	17,42	1 072	294	778
2920, autoroute 104, Antigonish	Fév 2006	10	7,76	464	49	415
295, avenue Belliveau, Shediac	Janv 2007	15	7,93	3 396	960	2 436
3, rue Lower Malpeque, Charlottetown	Juin 2008	10	4,19	729	74	655

Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition — Suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2013		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
3020, chemin Hawthorne, Ottawa .....	Déc 2012	15	2,27	8 330	1 252	7 078
3085, promenade Glen Erin, Mississauga (Bail 1 de 2) .....	Août 2010	7	7,28	1 234	178	1 056
3085, promenade Glen Erin, Mississauga (Bail 2 de 2) .....	Nov 2010	10	5,74	2 184	416	1 768
325, avenue Broadway, Winnipeg .....	Janv 2008	10	10,37	6 610	1 408	5 202
3299, boulevard Industriel, Sherbrooke .....	Nov 2009	10	6,24	1 287	237	1 050
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 2) .....	Août 2011	25	5,28	84 039	35 770	48 269
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 2) .....	Déc 2011	25	7,33	21 649	11 352	10 297
360, rue George Nord, Peterborough .....	Avril 2012	10	8,70	2 039	628	1 411
3600, Lysander Lane, Richmond .....	Mars 2010	10	0,43	2 678	41	2 637
365, rue Hargrave, Winnipeg .....	Juil 2003	10	4,65	126	1	125
395, avenue Terminal, Ottawa .....	Janv 2013	15	2,67	65 704	11 452	54 252
400, City Hall Square Est, Windsor .....	Janv 2006	10	9,89	1 901	242	1 659
4110, rue Wellington, Verdun .....	Juin 2012	10	7,20	1 487	392	1 095
419, avenue Kensington, Estevan .....	Oct 2011	10	2,87	1 106	126	980
444, 5e rue, Shawinigan .....	Déc 2011	10	8,50	2 767	814	1 953
4455, 12e avenue, Shawinigan-Sud .....	Sept 2003	10	8,85	175	4	171
455, boulevard de la Carrière, Gatineau .....	Nov 2012	25	6,86	222 990	117 519	105 471
485, promenade Bishop, Fredericton .....	Déc 2011	15	6,16	1 560	507	1 053
4901-05, 46e rue, Red Deer .....	Août 2011	10	3,11	2 136	257	1 879
50, rue Queen Nord, Kitchener .....	Nov 2006	7	7,81	397	10	387
5019, 52e rue, Yellowknife .....	Fév 2011	10	2,54	1 669	157	1 512
520, rue Exmouth, Sarnia .....	Déc 2006	10	4,08	1 962	143	1 819
522, rue Main, Shediac .....	Avril 2012	10	2,34	3 207	318	2 889
555, promenade McAllister, Saint John .....	Nov 2007	10	8,16	2 923	491	2 432
559, rue College, Toronto .....	Juil 2012	10	2,24	2 978	281	2 697
6e et 2e Édifice, Edmonton .....	Sept 2009	5	3,49	416	11	405
635, 8e avenue Sud-Ouest, Calgary .....	Juil 2009	10	3,55	6 730	712	6 018
65, avenue John Savage, Dartmouth .....	Oct 2004	10	5,93	626	28	598
6500, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire .....	Sept 2012	10	1,95	1 171	102	1 069
6503, 67e rue, Red Deer .....	Sept 2009	10	4,81	842	119	723
78, rue Richmond Ouest, Oshawa .....	Juil 2009	5	9,75	1 214	80	1 134
8, chemin Colonnade, Ottawa .....	Mai 2007	10	5,91	1 189	135	1 054
8, avenue Oakes, Kirkland Lake .....	Avril 2012	10	6,93	7 749	1 995	5 754
8, rue Queen Est, Sault Ste Marie .....	Juin 2010	10	4,95	2 093	334	1 759
81, rue Kingmingya, Inuvik .....	Janv 2011	10	7,35	1 184	283	901
81, rue Mulcaster, Barrie .....	Sept 2012	15	12,99	8 031	4 409	3 622
825-827, rue Fort, Victoria .....	Oct 2011	10	2,66	1 623	172	1 451
859, rue Main, Moncton .....	Juil 2008	10	5,49	1 017	135	882
985, place McGill, Kamloops .....	Juin 2002	15	13,50	1 279	305	974
98-100, rue Racine Est, Saguenay .....	Juin 2011	9	5,36	1 417	267	1 150
Édifice Admiral, Ottawa .....	Août 2009	15	11,51	1 950	895	1 055
Tour Exécutive Albion, Ottawa .....	Déc 2009	10	6,80	2 141	423	1 718
Édifice Anderson, Selkirk .....	Janv 2012	10	2,18	1 105	98	1 007
Maison Barker, Fredericton .....	Avril 2010	10	2,82	2 520	238	2 282
Place Bell Canada, Ottawa .....	Mai 2003	15	10,88	4 801	1 126	3 675
Tour Bell, Edmonton .....	Janv 2004	10	18,61	487	35	452
Place Bonaventure, Montréal .....	Mai 2005	10	16,43	1 835	290	1 545
Broad Street Crossing (Bail 1 de 2) .....	Mai 2008	10	4,88	1 107	128	979
Broad Street Crossing (Bail 2 de 2) .....	Mai 2008	10	9,77	858	184	674
Édifice Canada, Ottawa .....	Avril 2007	10	4,27	2 888	238	2 650
Édifice Canada Place, Edmonton .....	Oct 2007	25	4,44	368 040	128 610	239 430
Place Postes Canada, Ottawa .....	Déc 2004	15	4,91	20 463	3 042	17 421
Édifice Cargill, Winnipeg .....	Juil 2008	10	7,38	6 037	1 045	4 992
Carling Square, Tour I, Ottawa .....	Oct 2007	10	11,76	3 736	846	2 890
Carling Square, Tour II, Ottawa .....	Déc 2007	10	7,83	6 282	1 034	5 248
Centennial House, Winnipeg .....	Avril 2008	10	4,69	2 654	292	2 362

## Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition — Suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2013		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Tours Centennial, Ottawa	Déc 2003	10	6,70	7 262	179	7 083
Centre commercial Chahko Mika, Nelson	Nov 2011	10	7,89	2 441	672	1 769
Place Chebucto, Halifax	Mai 2011	10	3,45	1 671	220	1 451
Édifice Chef Joseph Big Plume, Sarcee	Janv 2011	10	5,93	3 499	699	2 800
Place City, Winnipeg (Bail 1 de 2)	Nov 2008	10	9,16	1 692	372	1 320
Place City, Winnipeg (Bail 2 de 2)	Avril 2009	10	7,04	3 317	621	2 696
Base de la garde côtière, Mount Pearl	Fév 2011	8	2,21	1 536	96	1 440
Entrepôt Colonnade, Nepean	Avril 2007	10	7,80	822	118	704
Commodity Exchange & Winnipeg Square, Winnipeg (Bail 1 de 2)	Janv 2009	9	9,61	3 654	738	2 916
Commodity Exchange & Winnipeg Square, Winnipeg (Bail 2 de 2)	Janv 2009	9	9,74	2 606	533	2 073
Plaza Crownsnest Trail, Lethbridge	Juil 2008	10	5,83	957	135	822
Place de la Cité, Gatineau	Déc 2003	15	9,78	22 123	5 188	16 935
Place des Explorateurs, Gatineau	Oct 2008	10	4,68	1 745	210	1 535
Cour Fédérale, Montréal	Fév 1994	20	21,53	1 425	131	1 294
Édifice Fontaine, Gatineau	Janv 2008	15	5,82	32 302	7 701	24 601
Édifice Fraser, Ottawa	Fév 2010	10	3,24	3 130	326	2 804
Frederick Square, Fredericton	Déc 2011	10	2,31	1 145	108	1 037
Les Galeries Laurentides, Saint-Jérôme	Juin 2007	10	15,13	1 026	268	758
Édifice Glencoe, Mount Pearl	Déc 2007	10	10,74	1 835	397	1 438
Complexe Guy Favreau, Montréal	Janv 2004	15	5,84	69 189	14 354	54 835
Édifice Harry Hays, Calgary	Oct 2007	25	4,44	364 358	127 350	237 008
Place Hérelle, Longueuil	Sept 2012	10	8,98	1 430	467	963
Propriétés historiques, Halifax	Janv 2006	10	8,18	1 126	121	1 005
O.A.C.I., Montréal	Nov 1996	20	9,94	63 426	13 458	49 968
Tour Iberville IV, Sainte-Foy	Avril 2005	10	4,68	354	17	337
Jean Edmonds Tour Nord, Ottawa	Janv 2005	10	4,53	15 871	641	15 230
Édifice Joseph Shepard, Toronto	Oct 2007	25	4,44	251 919	88 058	163 861
Complexe judiciaire, Toronto	Avril 2006	20	11,40	77 955	39 070	38 885
Édifice Kamotiq, Nunavut	Avril 2011	10	5,10	4 500	811	3 689
Édifice Kent Square, Ottawa	Oct 2007	10	4,52	2 891	279	2 612
Place Laurier, Ottawa	Mai 2009	10	5,51	2 738	416	2 322
Library Square (Block 56), Vancouver	Mai 1995	25	9,68	47 224	13 139	34 085
Édifice Lionel Chevrier, Cornwall	Déc 2004	15	6,07	5 275	946	4 329
Édifice Louis St-Laurent, Gatineau	Nov 2001	15	6,38	35 872	4 985	30 887
Centre Maritime, Halifax (Bail 1 de 3)	Oct 2006	10	10,41	723	119	604
Centre Maritime, Halifax (Bail 2 de 3)	Janv 2010	15	6,26	18 760	5 589	13 171
Centre Maritime, Halifax (Bail 3 de 3)	Janv 2010	15	5,78	1 947	545	1 402
Megasys Phase II, Calgary	Fév 2008	10	5,62	4 394	555	3 839
Centre Mercury, Ottawa	Janv 2007	25	4,50	121 898	39 689	82 209
Place Mews, St. John's	Oct 2011	10	2,37	3 069	294	2 775
Édifice Midwest Surveys, Calgary	Avril 2007	10	17,88	2 671	773	1 898
Place Montcalm, Phase III, Gatineau	Déc 2003	15	8,65	23 061	4 882	18 179
Place Montcalm, Tour II, Gatineau	Avril 2012	15	2,64	25 228	4 156	21 072
Édifice Narono, Ottawa	Fév 2008	10	4,61	1 279	134	1 145
Plaza Nova, Yellowknife (Bail 1 de 2)	Avril 2009	10	6,00	2 623	425	2 198
Plaza Nova, Yellowknife (Bail 2 de 2)	Avril 2010	10	10,21	1 383	398	985
Édifice Parcs Canada, Dartmouth	Juil 2009	20	7,61	4 406	1 881	2 525
Queen Square, Dartmouth	Sept 2011	10	3,18	11 227	1 390	9 837
Édifice de la GRC, Montréal	Oct 2007	25	4,44	63 211	22 169	41 042
Édifice Revenu Canada, Montréal	Oct 2007	25	4,44	128 796	45 037	83 759
Parc Commercial Roper Ridge, Edmonton	Nov 2008	10	6,43	5 013	822	4 191
Rosdev de Ville, Gatineau	Juin 2007	10	4,58	15 407	1 405	14 002
Centre Royal, New Westminster (Bail 1 de 2)	Nov 2008	10	11,22	1 620	420	1 200
Centre Royal, New Westminster (Bail 2 de 2)	Mars 2011	9	5,96	1 113	215	898
Complexe Samuel-Holland, Québec	Juil 2011	10	3,13	1 232	147	1 085
Édifice Sixty Queen, Ottawa (Bail 1 de 2)	Juil 2008	10	3,94	1 488	137	1 351
Édifice Sixty Queen, Ottawa (Bail 2 de 2)	Mai 2009	9	0,32	4 262	34	4 228

Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition — Suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2013		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Édifice Sixty-Six Slater, Ottawa (Bail 1 de 2) . . . . .	Avril 2009	10	4,95	3 673	501	3 172
Édifice Sixty-Six Slater, Ottawa (Bail 2 de 2) . . . . .	Sept 2010	10	5,53	1 547	280	1 267
Complexe Skyline, Ottawa . . . . .	Oct 2007	25	4,44	284 785	99 690	185 095
Édifice Smith, St. John's . . . . .	Juil 2009	10	7,08	2 940	570	2 370
Tour de la Bourse, Montréal . . . . .	Avril 2012	10	3,36	1 485	205	1 280
Terrasses de la Chaudière, Gatineau . . . . .	Janv 1993	20	9,95	56 574	916	55 658
Édifice Baker Center, Edmonton . . . . .	Déc 2007	10	4,45	854	84	770
Plaza Inuksugait, Iqaluit . . . . .	Oct 2006	10	14,28	769	167	602
Nouvel Édifice Two Seventy, Ottawa . . . . .	Juin 2007	10	4,58	4 881	445	4 436
Édifice Thomas D'Arcy McGee, Ottawa . . . . .	Oct 2007	25	4,44	222 303	77 654	144 649
Édifice Time Square, Ottawa . . . . .	Oct 2010	10	4,76	5 057	811	4 246
Édifice Trebla, Ottawa (Bail 1 de 2) . . . . .	Avril 2009	10	9,46	6 547	1 566	4 981
Édifice Trebla, Ottawa (Bail 2 de 2) . . . . .	Avril 2009	10	2,73	691	54	637
Édifice Trusco, Ottawa . . . . .	Sept 2006	20	4,28	93 198	22 388	70 810
VAC Centre de gestion de dossiers, Charlottetown . . . . .	Nov 2007	15	13,43	3 161	1 388	1 773
Édifice Vanguard, Ottawa . . . . .	Nov 2007	10	4,80	2 182	227	1 955
Édifice Vault, Lethbridge . . . . .	Avril 2008	10	6,18	1 007	142	865
Édifice Waldron, Yellowknife . . . . .	Août 2007	10	12,22	1 102	250	852
Édifice Woodward's Abbott, Vancouver . . . . .	Janv 2010	15	5,35	5 454	1 428	4 026
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$ . . . . .				80 260	19 639	60 621
Services partagés Canada —				3 450 204	1 099 410	2 350 794
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817- M32 CPC1 pour DCH (AMR 9-59) . . . . .	Oct 2011	4	1,20	5 605	80	5 525
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817- M32 CPC2 pour DCH (AMR 9-60) . . . . .	Oct 2011	4	1,20	3 926	56	3 870
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817- M32 CPC7 pour DCH (AMR 9-62) . . . . .	Oct 2011	4	1,20	3 834	55	3 779
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817- M32 CPC8 pour DCH (AMR 9-63) . . . . .	Oct 2011	4	1,20	3 494	50	3 444
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, M49 CPC9 pour DCH (AMR 9-61) . . . . .	Oct 2011	4	1,20	2 383	34	2 349
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817 - M32 Serial #0E11A6 pour l'ordinateur central de DND 1 . . . . .	Janv 2012	2	6,73	1 450	40	1 410
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817 - M15 Serial #0E0F06 pour l'ordinateur central de DND 2 . . . . .	Janv 2012	2	6,73	278	8	270
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817 - M32 Serial #0E11B6 pour l'ordinateur central de DND 3 . . . . .	Janv 2012	2	6,73	901	25	876
IBM-Serveur classe d'entreprise Z196, modèle 2817 - M15 Serial #00F21 pour l'ordinateur central de DND 4 . . . . .	Janv 2011	3	0,14	399		399
Superordinateur-Service météorologique du Canada . . . . .	Avril 2012	3	1,30	30 740	461	30 279
				53 010	809	52 201
Transports —						
Pont de la Confédération, Borden-Charleton . . . . .	Mai 1997	35	6,16	1 270 603	701 151	569 452
Autres ministères —						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$ . . . . .				342	13	329
				5 540 045	1 978 734	3 561 311
Sociétés d'État et autres entités consolidées —						
Société Radio-Canada —						
HD3 Mobile . . . . .	Janv 2011	5	2,95	4 902	203	4 699
Telesat . . . . .	Fév 2001	17	6,80	58 144	8 621	49 523
Location d'équipement de bureau . . . . .	Oct 2012	5	2,97	1 211	80	1 131
				64 257	8 904	55 353

## Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition — Fin

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%) <sup>(1)</sup>	Soldes au 31 mars 2013		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
Musée canadien de la nature — Édifice du patrimoine naturel, Gatineau, Qc. ....	Sept 1996	35	9,88	64 750	35 160	29 590
Fondation canadienne des relations raciales — Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$. ....				5		5
Construction de Défense (1951) Limitée Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$. ....				373	29	344
Technologies du développement durable Canada — Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$. ....				17		17
				129 402	44 093	85 309
Total .....				5 669 447	2 022 827	3 646 620

<sup>(1)</sup> Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

## Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

Le tableau 6.14 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

## Tableau 6.14

## Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et exercices ultérieurs	
Environnement — Ministère —							
Solde des paiements .....	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	11 700	18 200
Intérêts théoriques .....	696	662	626	588	548	2 715	5 835
	604	638	674	712	752	8 985	12 365
Agence Parcs Canada —							
Solde des paiements .....	544	544	544	544	544	2 980	5 700
Intérêts théoriques .....	251	232	211	189	167	525	1 575
	293	312	333	355	377	2 455	4 125
Défense nationale —							
Solde des paiements .....	82 311	82 248	82 189	82 126	82 054	195 751	606 679
Intérêts théoriques .....	26 920	23 689	20 270	16 653	12 828	25 930	126 290
	55 391	58 559	61 919	65 473	69 226	169 821	480 389
Ressources naturelles —							
Solde des paiements .....	4 718	4 718	4 718	4 718	4 718	83 113	106 703
Intérêts théoriques .....	2 519	2 442	2 362	2 279	2 194	20 895	32 691
	2 199	2 276	2 356	2 439	2 524	62 218	74 012
Parlement — Chambre des communes —							
Solde des paiements .....	1 001	999	772				2 772
Intérêts théoriques .....	155	63	18				236
	846	936	754				2 536

## 6.16 Dette portant intérêt

Tableau 6.14

Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition — *Fin*

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31mars					2019 et exercices ultérieurs	Total
	2014	2015	2016	2017	2018		
Sécurité publique et Protection civile —							
Gendarmerie royale du Canada —							
Solde des paiements .....	1 206	1 206	1 206	1 206	1 206	19 802	25 832
Intérêts théoriques .....	827	806	783	759	734	6 815	10 724
	379	400	423	447	472	12 987	15 108
Travaux publics et Services gouvernementaux —							
Ministère —							
Solde des paiements .....	327 996	257 414	245 785	271 218	214 997	2 132 794	3 450 204
Intérêts théoriques .....	123 004	112 713	103 591	92 952	83 059	584 091	1 099 410
	204 992	144 701	142 194	178 266	131 938	1 548 703	2 350 794
Services partagés Canada —							
Solde des paiements .....	23 444	20 417	9 149				53 010
Intérêts théoriques .....	557	231	21				809
	22 887	20 186	9 128				52 201
Transports —							
Solde des paiements .....	60 830	58 375	59 257	60 152	61 061	970 928	1 270 603
Intérêts théoriques .....	41 582	38 250	38 216	38 153	38 060	506 890	701 151
	19 248	20 125	21 041	21 999	23 001	464 038	569 452
Autres ministères —							
Solde des paiements .....	236	79	24	3			342
Intérêts théoriques .....	11	2					13
	225	77	24	3			329
	307 064	248 210	238 846	269 694	228 290	2 269 207	3 561 311
Sociétés d'État et autres entités consolidées —							
Société Radio-Canada —							
Solde des paiements .....	14 024	14 024	13 736	12 294	10 179		64 257
Intérêts théoriques .....	3 132	2 559	1 831	1 107	275		8 904
	10 892	11 465	11 905	11 187	9 904		55 353
Musée canadien de la nature —							
Solde des paiements .....	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	47 250	64 750
Intérêts théoriques .....	2 912	2 851	2 783	2 709	2 627	21 278	35 160
	588	649	717	791	873	25 972	29 590
Fondation canadienne des relations raciales —							
Solde des paiements .....	2	3					5
Intérêts théoriques .....	0	0					0
	2	3					5
Construction de Défense (1951) Limitée —							
Solde des paiements .....	147	226					373
Intérêts théoriques .....	16	13					29
	131	213					344
Technologies du développement durable Canada —							
Solde des paiements .....	14	3					17
Intérêts théoriques .....							
	14	3					17
	11 627	12 333	12 622	11 978	10 777	25 972	85 309
Total .....	318 691	260 543	251 468	281 672	239 067	2 295 179	3 646 620
Sommaire —							
Solde des paiements .....	521 273	445 056	422 180	437 061	379 559	3 464 318	5 669 447
Intérêts théoriques .....	202 582	184 513	170 712	155 389	140 492	1 169 139	2 022 827
Obligation nette .....	318 691	260 543	251 468	281 672	239 067	2 295 179	3 646 620

## Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les régimes de retraite et les autres avantages futurs incluent les passifs au titre des régimes de retraite du secteur public et les autres avantages futurs des employés et anciens combattants établis en vertu de l'autorité de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

### Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement du Canada parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés, principalement les membres de la fonction publique ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique et gouvernements territoriaux, des Forces canadiennes incluant la Force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada. Des obligations existent aussi pour plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public représentent les obligations du gouvernement relatives aux principaux régimes de retraite qu'il parraine. Elles sont inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois et par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision sont utilisés pour enregistrer l'amortissement cumulé de toute insuffisance ou excédent entre les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public déterminées sur une base actuarielle pour fins comptables et le solde des comptes de pension de retraite, le différentiel cumulé entre les intérêts portés au crédit des comptes de pension de retraite et les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et tout autre redressement comptable requis aux termes des politiques comptables du gouvernement.

La loi prévoit honorer tous les passifs découlant de ces régimes de retraite. Avant le 1<sup>er</sup> avril 2000, il n'y avait pas de caisse de retraite distincte investissant sur le marché établie à cet effet et il n'y a pas de titres de créances formels émis aux comptes de pension par le gouvernement en reconnaissance des montants reliés aux services ouvrant droit à pension pour cette période. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, des montants égaux aux cotisations moins les prestations et autres paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et pour le régime de retraite de la Force de réserve sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) afin d'être investis sur les marchés financiers. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques indus, tout en respectant les exigences et les obligations financières de chacun des régimes de retraite du secteur public. L'OIRPSP fait rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel déposé au Parlement.

De l'information supplémentaire sur les régimes de retraite ci-haut mentionnés est disponible dans les rapports annuels sur l'administration des régimes de retraite qui sont déposés au Parlement.

#### i. Régimes de retraite

*Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le régime de retraite de la Force de réserve et régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, les prestations de base des régimes de retraite sont généralement fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives et s'accumulent au taux de deux pour cent de la moyenne de ce salaire par année de service, jusqu'à un maximum de 70 pour cent de la moyenne de ce salaire. Les prestations de retraite de base sont coordonnées aux prestations accordées en vertu des régimes de pensions du Canada ou du Québec. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1<sup>er</sup> janvier au coût de la vie.

La *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance* a modifiée certaines dispositions de la législation pour les régimes de retraite. Pour la fonction publique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'âge normal de la retraite et d'autres seuils liés à l'âge ont été portés de 60 à 65 ans pour les nouveaux membres du régime. Pour les membres existants, l'âge normal de la retraite demeure 60 ans. En outre, les taux de cotisation pour le service courant de tous les membres de la fonction publique augmenteront progressivement afin que le ratio de partage des coûts employeur : employé soit de 50/50 en 2017. Les membres des régimes de retraite de la Force régulière, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada cotiseront aux mêmes taux que les membres des régimes de retraite de la fonction publique qui ont adhéré avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2013, les taux de cotisation de participants au régime étaient de 6,2 pour cent (5,8 pour cent en 2012) de leur salaire jusqu'à un maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et de 8,6 pour cent (8,4 pour cent en 2012) du salaire supérieure au MGAP. Pour les trois derniers mois, les taux étaient de 6,9 pour cent (6,2 pour cent en 2012) sur le salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 9,2 pour cent (8,6 pour cent en 2012) sur le salaire au-dessus du MGAP. Toutefois, les membres qui ont joint le service public le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après ont seulement contribué à des taux de 6,3 pour cent du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et de 7,6 pour cent sur le salaire au-dessus du MGAP. Les taux de cotisation pour ces nouveaux membres ont été plus faibles en raison de la baisse du coût des avantages liés à l'augmentation de la limite d'âge de 65 à 60.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2013, les taux de cotisations de l'employeur ont été d'environ 1,7, 2,3 et 1,9 (1,8, 2,5 et 2,0 respectivement en 2012) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement. Pour les nouveaux membres du régime de retraite de la fonction publique qui se sont joints le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après, les cotisations de l'employeur ont été d'environ 1,6 fois les cotisations des employés.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, les nouvelles cotisations versées à ces régimes de retraite, autant par les participants aux régimes que par le gouvernement en sa qualité d'employeur, sont créditées à des comptes des caisses de retraite. Un montant égal à ces cotisations moins les prestations et autres paiements reliés au service postérieur à mars 2000 est ensuite transféré à l'OIRPSP pour être investi sur les marchés financiers.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels on continue d'inscrire les transactions ayant trait au service rendu avant le 1<sup>er</sup> avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était d'environ 5,6 pour cent en 2013 (5,9 pour cent en 2012). Les comptes des caisses de retraite dans lesquels on enregistre les transactions ayant trait au service depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP et ils ne portent donc pas d'intérêts. Le solde de ces comptes de pension de retraite en fin d'exercice correspond à des fonds en transit ou en attente de transfert à l'OIRPSP.

Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, la législation visant les régimes de retraite comprend plusieurs mesures pour permettre à divers régimes de retraite du secteur public de s'adapter aux restrictions fiscales. Celles-ci comprennent des comptes de conventions de retraite établis conformément à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP) dans le but d'inscrire les opérations relatives aux prestations supérieures aux limites, ou non permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

#### *Allocations de retraite des parlementaires*

Les parlementaires sont admissibles à 55 ans à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité moyenne des parlementaires pendant leurs cinq meilleures années et s'accumule à un taux de 3 pour cent de ces indemnités moyennes, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1<sup>er</sup> janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans.

Des modifications, ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ont été apportées à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour changer le taux d'intérêt crédité sur le compte et augmenter les taux de cotisation afin d'amener la part des membres du régime de retraite des parlementaires à 50 pour cent au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La loi a également été modifiée afin de coordonner le régime de retraite des parlementaires avec le régime de pensions du Canada ou le régime de rentes du Québec à 60 ans, de modifier l'âge auquel les participants seraient admissibles à une pension de retraite de 55 à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et après, et d'introduire une réduction pour prestations de retraite anticipé à partir de 55 ans, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016. De plus, l'allocation de retraite du Premier ministre a été modifiée le 2 février 2006, passant de deux tiers du salaire à 3 pour cent du salaire pour chaque année de service.

En 2013, les parlementaires ont cotisé pour ces bénéficiaires au taux de 7 pour cent de leur salaire pour les neuf premiers mois de l'exercice et de 8 pour cent pour les trois derniers (généralement au taux de 7 pour cent en 2012). Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des participants) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des parlementaires sont en moyenne :

	2013	2012
Parlementaires —		
Chambre des communes —		
Compte d'allocations de retraite .....	4,9	5,0
Convention de retraite .....	7,6	8,2
Sénat —		
Compte d'allocations de retraite .....	3,7	3,8
Convention de retraite .....	4,6	4,8

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes était d'environ 8,9 pour cent en 2013 (10,4 pour cent en 2012).

#### *Régime de retraite des juges de nomination fédérale*

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils rencontrent les critères d'âge et de durée de service minimums. Contrairement aux autres régimes de retraite, le régime des juges ne comporte pas de taux explicite de constitution des rentes. Plutôt, le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

## Comptes publics du Canada 2012-2013

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges contribuent 7 pour cent de leur traitement. La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. En conséquence, à l'exception de la partie inscrite dans le compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de dépenses à une base de comptabilité d'exercice, similaire au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépense au cours de l'exercice ont totalisé 121 millions de dollars (112 millions de dollars en 2012). Au 31 mars 2013, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 2 107 millions de dollars (2 012 millions de dollars en 2012).

### ii. Évaluations actuarielles

La *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* exige que des évaluations actuarielles pour fins de financement soient effectuées au moins tous les trois ans pour les principaux régimes de retraite en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite est comme suit :

Fonction publique — 31 mars 2011 (rapport actuariel actualisé déposé le 25 mars 2013 en raison de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*);

Forces canadiennes — 31 mars 2010;

Gendarmerie royale du Canada — 31 mars 2012;

Parlementaires — 31 mars 2010 (rapport actuariel actualisé déposé le 31 mai 2013 en raison de la *Loi sur la réforme des pensions* qui a modifiée la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*);

Juges de nomination fédérale — 31 mars 2010.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Selon les lois régissant les principaux régimes de retraite, le président du Conseil du Trésor a l'autorité d'exiger que toute insuffisance actuarielle constatée soit portée au crédit du compte ou de la caisse approprié par versements annuels égaux échelonnés sur une période n'excédant pas quinze ans, le premier versement devant être porté au crédit du compte ou de la caisse au cours de l'exercice où le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Au cours de l'exercice, des redressements de 435 millions de dollars, 249 million de dollars, 57 millions de dollars et 8 millions de dollars (aucun, 249 millions de dollars, aucun et 6,2 millions de dollars en 2012) ont été portés respectivement, à la suite de leur plus récente évaluation actuarielle, au crédit du Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, du Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, du Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du Compte des régimes compensatoires n° 2. L'ajustement de crédit de 0,6 millions de dollars comptabilisé l'année dernière dans le Compte de convention de retraite des parlementaires a été renversé.

Une disposition comparable autorise aussi à traiter avec un surplus dans les comptes de pension de retraite en débitant le compte approprié sur une période n'excédant pas quinze ans. Tout excédent constaté à l'avenir dans les Caisses de retraite peut être éliminé au moyen d'une réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants aux régimes, ou par le retrait de ces sommes des Caisses de retraite. Suite aux dernières évaluations actuarielles, aucun redressement n'a été porté au débit au cours de l'exercice (aucun en 2012).

Le tableau 6.15 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. Les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les cotisations des participants aux régimes, les cotisations connexes du gouvernement du Canada et des organismes participants de la fonction publique et les gouvernements territoriaux participants, les virements d'autres fonds de pension, les autres contributions relatives au redressement actuariel, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les versements de rentes pour les pensions, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le partage des prestations de retraite, les paiements selon la valeur de transfert, les virements à d'autres régimes, les remises d'impôt remboursable, le paiement des frais d'administration, les redressements débités suite aux évaluations actuarielles triennales et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions au compte de provision résultent des évaluations actuarielles annuelles effectuées pour fins comptables, de l'ajustement annuel attribuable à l'écart entre les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et les intérêts portés au crédit des comptes des régimes de retraite et de tout autre redressement requis en vertu des politiques comptables du gouvernement.

**Table 6.15**  
**Régimes de retraite du secteur public**  
(en millions de dollars)

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
<b>Régimes de retraite capitalisés —</b>				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.18 . . . . .	143	4 924	4 516	551
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	2 791	1 049	435	3 405
	2 934	5 973	4 951	3 956
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20 . . . . .	281	1 480	1 485	276
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	739	395	255	879
	1 020	1 875	1 740	1 155
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve, tableau 6.21 . . . . .	10	41	38	13
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	218	22	9	231
	228	63	47	244
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23 . . . . .	14	481	426	69
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	289	102	57	334
	303	583	483	403
Total des comptes de la caisse de retraite . . . . .	448	6 926	6 465	909
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	4 037	1 568	756	4 849
Total des régimes de retraite capitalisés . . . . .	4 485	8 494	7 221	5 758
<b>Régimes de retraite non-capitalisés —</b>				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.17 . . . . .	96 442	5 360	5 154	96 648
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(10 923)	775	205	(10 353)
	85 519	6 135	5 359	86 295
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.19 . . . . .	46 269	2 558	2 470	46 357
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(5 589)	312	93	(5 370)
	40 680	2 870	2 563	40 987
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22 . . . . .	13 016	720	611	13 125
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(1 430)	67	21	(1 384)
	11 586	787	632	11 741
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24 . . . . .	708	74	26	756
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(285)	4	52	(333)
	423	78	78	423
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25 . . . . .	231	43	30	244
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	165	22	18	169
	396	65	48	413
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.26 . . . . .	2 014	273	201	2 086
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	1 618	125	73	1 670
	3 632	398	274	3 756
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.27 . . . . .	178	9		187
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	2 012	99	4	2 107
	2 190	108	4	2 294
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.27 . . . . .				
Total des comptes de pension de retraite . . . . .	158 858	9 037	8 492	159 403
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite . . . . .	(14 432)	1 404	466	(13 494)
Total des régimes de retraite non-capitalisés . . . . .	144 426	10 441	8 958	145 909
Total présenté à l'État consolidé de la situation financière . . . . .	148 911	18 935	16 179	151 667

*Comptes publics du Canada 2012-2013*

Le tableau 6.16 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont résulté en des imputations aux dépenses. L'intérêt est calculé sur les obligations actuarielles des divers régimes. Les charges d'intérêt nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, présenté après déduction d'une provision de 3 976 millions de dollars (3 469 millions de dollars en 2012) et du rendement prévu sur les placements de retraite de 3 602 millions de dollars (3 462 millions de dollars en 2012).

En 2013, une modification a été apportée au régime de retraite des parlementaires alors que l'allocation de retraite du Premier ministre a été modifiée le 2 février 2006 conduisant à une réduction ponctuelle du coût des services passés de 1 million de dollars.

**Tableau 6.16**  
**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges**

(en millions de dollars)

	2012-2013							2011-2012			
	Cotisations du gouvernement	Paie-ments législa-tifs	Redresse-ment	Coûts nets des services courants	Finance-ment du redresse-ment dû à l'évaluation actuarielle	Modifi-cations relatives aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Régimes de retraite capitalisés —											
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique . . . . .	2 493		178	2 671	435		443	3 549	429	3 140	417
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes . . . . .	847		(6)	841	249		226	1 316	173	1 279	166
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve . . . . .	13		17	30			(10)	20	5	41	8
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada . .	278		17	295	57		43	395	44	333	45
	3 631		206	3 837	741		702	5 280	651	4 793	636
Moins : coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents . . . . .					(741)			(741)		(249)	
Total des régimes de retraite capitalisés . . . . .	3 631		206	3 837			702	4 539	651	4 544	636

Tableau 6.16

## Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges — Fin

(en millions de dollars)

	2012-2013							2011-2012			
	Cotisations du gouvernement	Paie-ments législa-tifs	Redresse-ment	Coûts nets des services courants	Finance-ment du redresse-ment dû à l'évaluation actuarielle	Modifi-cations relatives aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Régimes de retraite non-capitalisés —											
Compte de pension de retraite de la fonction publique <sup>(1)</sup> . . . . .	19		(42)	(23)			771	748	5 155	415	5 180
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes . . . . .	3		(6)	(3)			308	305	2 463	157	2 490
Loi sur la continuation de la pension des services de défense . . . . .		4		4				4		5	
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .			(1)	(1)			68	67	699	36	701
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .		14		14				14		15	
Compte d'allocations de retraite des parlementaires . . . . .	9		(1)	8			3	11	12	10	17
Compte de convention de retraite des parlementaires . . . . .	19		(2)	17	(1)	(1)	2	17	6	19	8
Compte des régimes compensatoires (RC) . . . . .	106		(18)	88	8		14	110	108	130	107
Compte de prestations de retraite supplémentaires . . . . .	3			3				3		3	
Loi sur les juges . . . . .		121	(4)	117			36	153	68	140	92
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.) . . . . .		2		2				2		2	
	159	141	(74)	226	7	(1)	1 202	1 434	8 511	932	8 595
Moins : coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents . . . . .					(7)			(7)		(7)	
Moins : cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus . . . . .		(14)		(14)				(14)		(14)	
Total des régimes de retraite non-capitalisés . . . . .	159	127	(74)	212		(1)	1 202	1 413	8 511	911	8 595
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé . . . . .	3 790	127	132	4 049		(1)	1 904	5 952	9 162	5 455	9 231

<sup>(1)</sup> Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de lois diverses.

### Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.17**  
**Compte de pension de retraite de la fonction publique**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	96 441 820 180	95 782 026 737
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations —		
Employés du gouvernement	4 421 468	5 102 398
Employés retraités	18 497 273	20 698 768
Employés des sociétés de la fonction publique	275 357	391 134
Cotisations patronales —		
Gouvernement	18 502 069	20 945 400
Sociétés de la fonction publique	232 460	319 353
Virements d'autres fonds de pension	592 964	96 554
Intérêts	5 317 729 059	5 583 956 818
	5 360 250 650	5 631 510 425
	101 802 070 830	101 413 537 162
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Rentes	4 996 538 068	4 813 181 405
Prestations minimums	13 781 359	11 958 823
Partage des pensions	24 497 994	24 986 304
Paiements de la valeur de transfert de pension	38 019 592	31 656 672
Remboursements de cotisations —		
Employés du gouvernement	16 920	29 393
Employés des sociétés de la fonction publique	31 997	5 281
Virements à d'autres fonds de pension	9 757 823	12 725 067
Dépenses administratives	71 425 411	77 174 037
	5 154 069 164	4 971 716 982
Solde de clôture	96 648 001 666	96 441 820 180

### Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Un montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements, est transféré à l'OIRPSP pour être investi sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à l'OIRPSP est en transit ou en attente.

**Tableau 6.18**  
**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	142 589 691	231 056 338
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations —		
Employés du gouvernement	1 462 879 048	1 407 787 250
Employés retraités	36 849 984	32 244 091
Employés des sociétés de la fonction publique	135 731 961	123 768 301
Cotisations patronales —		
Gouvernement	2 492 724 245	2 554 955 776
Sociétés de la fonction publique	226 119 081	219 271 420
Redressement du passif actuariel	435 000 000	
Virements d'autres fonds de pension	134 782 686	76 535 189
	4 924 087 005	4 414 562 027
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Rentes	909 173 984	722 808 726
Prestations minimums	9 426 009	7 233 175
Partage des pensions	19 792 756	14 291 852
Paiements de la valeur de transfert de pension	224 367 506	128 000 631
Remboursements de cotisations —		
Employés du gouvernement	15 392 927	6 228 404
Employés des sociétés de la fonction publique	2 736 087	1 713 501
Virements à d'autres fonds de pension	38 846 919	29 691 642
Dépenses administratives	38 442 934	36 786 443
	1 258 179 122	946 754 374
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	3 665 907 883	3 467 807 653
Virements à l'OIRPSP	3 257 705 370	3 556 274 300
Solde de clôture	550 792 204	142 589 691

### Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.19**  
**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	46 269 145 802	45 995 262 835
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations par le personnel .....	2 944 845	2 971 520
Cotisations du gouvernement .....	2 944 845	2 971 520
Intérêts .....	2 550 656 021	2 679 671 878
Autres <sup>(1)</sup> .....	1 705 499	342 523
	2 558 251 210	2 685 957 441
	48 827 397 012	48 681 220 276
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Pensions et allocations de retraite .....	2 397 650 035	2 360 850 319
Partage des pensions .....	45 417 266	33 102 196
Prestations minimums .....	384 011	737 376
Retour de cotisations .....	143 584	(92 369)
Virements à d'autres fonds de pension ..	564 346	277 644
Dépenses administratives .....	21 989 307	14 727 072
Valeur de transfert de pension .....	4 112 363	2 472 236
	2 470 260 912	2 412 074 474
Solde de clôture .....	46 357 136 100	46 269 145 802

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Comprend des chèques non-réclamés et des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

### Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements, est transféré à l'OIRPSP pour être investi sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à l'OIRPSP est en transit ou en attente.

**Tableau 6.20**  
**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	280 495 982	37 743 747
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations par le personnel .....	364 498 227	322 978 551
Cotisations du gouvernement .....	847 074 079	797 314 877
Virements d'autres fonds de pension...	18 677 150	8 817 539
Redressement du passif actuariel .....	249 000 000	249 000 000
Autres <sup>(1)</sup> .....	74 534	38 455
	1 479 323 990	1 378 149 422
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Pensions et allocations de retraite .....	271 544 629	228 516 236
Prestations minimums .....	1 014 447	902 553
Partage des pensions .....	31 244 946	19 405 605
Retour de cotisations .....	665 787	1 235 223
Virements à d'autres fonds de pension ..	1 287 944	637 811
Dépenses administratives .....	10 395 534	6 251 663
Valeur de transfert de pension .....	112 412 503	63 583 655
	428 565 790	320 532 746
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	1 050 758 200	1 057 616 676
Virements à l'OIRPSP .....	1 055 158 663	814 864 441
Solde de clôture .....	276 095 519	280 495 982

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Comprend des chèques non-réclamés et des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

**Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 en vertu de la Partie I.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements, est transféré à l'OIRPSP pour être investi sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à l'OIRPSP est en transit ou en attente.

**Tableau 6.21**  
**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	9 724 303	5 026 738
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations par le personnel .....	28 650 133	26 193 219
Cotisations du gouvernement .....	12 603 683	30 310 512
Autres <sup>(1)</sup> .....	2 981	26
	41 256 797	56 503 757
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Pensions et allocations de retraite .....	3 566 919	2 550 409
Prestations minimums .....	84 051	152 863
Retour de cotisations .....	112 500	89 361
Virements à d'autres fonds de pension ..	18 384 771	8 695 578
Dépenses administratives .....	8 891 962	6 545 554
Valeur de transfert de pension .....	6 706 531	2 717 666
	37 746 734	20 751 431
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	3 510 063	35 752 326
Virements à l'OIRPSP .....		31 054 761
Solde de clôture .....	13 234 366	9 724 303

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Comprend des chèques non-réclamés.

**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.22**  
**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	13 015 852 545	12 846 577 339
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages) .....	679 695	692 633
Cotisations du gouvernement .....	662 709	671 105
Virements d'autres fonds de pension ..	2 229	19 187
Intérêts .....	719 171 328	750 441 805
	720 515 961	751 824 730
	13 736 368 506	13 598 402 069
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Rentes et allocations .....	582 773 337	555 490 054
Partage des pensions .....	8 757 376	11 741 292
Retour de cotisations .....	85	135 530
Allocations de cessation en espèces et gratifications .....	143 066	88 643
Valeur escomptée de l'annuité .....	823 585	1 186 567
Virements à d'autres fonds de pension ..	285 510	33 473
Intérêts sur remboursements de cotisations .....		384 576
Dépenses administratives .....	18 722 875	13 489 389
	611 505 834	582 549 524
Solde de clôture .....	13 124 862 672	13 015 852 545

### Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Un montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements, est transféré à l'OIRPSP pour être investi sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à l'OIRPSP est en transit ou en attente.

Tableau 6.23

#### Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	13 680 102	12 552 943
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations par le personnel (courantes et arrrages)	143 773 771	134 622 976
Cotisations du gouvernement	278 300 571	274 087 208
Redressement du passif actuariel	57 000 000	
Virements d'autres fonds de pension	2 084 062	4 771 305
	481 158 404	413 481 489
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Rentes et allocations	79 457 413	64 422 211
Prestations minimums	209 841	25 432
Partage des pensions	6 006 578	5 830 559
Remboursements de cotisations	73 524	197 338
Valeur escomptée de l'annuité	7 990 982	4 970 625
Virements à d'autres fonds de pension	1 010 810	196 950
Intérêts sur remboursements de cotisations	13 844	87 962
Dépenses administratives	8 875 703	5 698 931
	103 638 695	81 430 008
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	377 519 709	332 051 481
Virements à l'OIRPSP	322 011 857	330 924 322
Solde de clôture	69 187 954	13 680 102

### Compte d'allocations de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire » on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Tableau 6.24

#### Compte d'allocations de retraite des parlementaires

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	708 049 065	655 636 605
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations des parlementaires —		
Au titre des services courants	1 942 451	1 909 180
Arrrages du principal, intérêts et assurance-décès	31 418	55 795
Cotisations du gouvernement —		
Au titre des services courants	8 999 607	9 002 051
Intérêts	62 794 895	67 506 190
	73 768 371	78 473 216
	781 817 436	734 109 821
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Allocations annuelles	25 766 262	24 682 295
Indemnités de retrait	14 711	631 823
Intérêts sur retraits	735	34 297
Partage des pensions	229 835	506 103
Virements à d'autres fonds de pension		206 238
	26 011 543	26 060 756
Solde de clôture	755 805 893	708 049 065

### Compte de convention de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

Tableau 6.25

### Compte de convention de retraite des parlementaires

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture . . . . .	231 416 266	215 033 218
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations des parlementaires —		
Au titre des services courants . . . . .	2 784 037	2 720 006
Arrrages du principal, intérêts et assurance-décès . . . . .	32 591	37 751
Cotisations du gouvernement —		
Au titre des services courants . . . . .	19 212 077	20 398 894
Intérêts . . . . .	20 884 907	22 706 929
Redressement du passif actuariel . . . . .		600 000
	42 913 612	46 463 580
	274 329 878	261 496 798
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Allocations annuelles . . . . .	12 013 724	11 268 702
Impôt remboursable remis à l'Agence du revenu du Canada . . . . .	17 368 459	16 792 406
Retraits . . . . .	65 990	988 684
Intérêts sur retraits . . . . .	4 618	87 787
Partage des pensions . . . . .	284 048	465 078
Virements à d'autres fonds de pension . . . . .		477 875
Autre <sup>(1)</sup> . . . . .	600 000	
	30 336 839	30 080 532
Solde de clôture . . . . .	243 993 039	231 416 266

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>(1)</sup> Comprend la reprise du redressement dû à l'évaluation actuarielle constatée à l'exercice précédent.

### Compte des régimes compensatoires (RC)

Le RC a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP) afin de fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le RC n° 1 sert à verser des prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payés dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadienne* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le RC n° 2 sert à verser des prestations aux employés du secteur public âgés entre 50 et 54 ans qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans et qui se terminait le 31 mars 1998. Le RC n° 2 sert à verser la différence entre une pension non-réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

**Tableau 6.26**  
**Compte des régimes compensatoires (RC)**

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture.....	910 164 233	837 356 493	307 572 515	286 772 081	30 546 308	29 215 163	766 225 994	783 004 879	2 014 509 050	1 936 348 616
<b>Rentrées et autres crédits —</b>										
Cotisations —										
Employés du gouvernement .....	8 546 868	9 257 839	2 417 372	2 171 681	151 250	174 199			11 115 490	11 603 719
Employés retraités.....	403 206	291 943							403 206	291 943
Employés des sociétés de la fonction publique .....	1 627 632	1 854 675							1 627 632	1 854 675
Cotisations patronales —										
Gouvernement .....	75 927 626	83 088 699	29 048 116	27 357 389	894 740	1 445 775			105 870 482	111 891 863
Sociétés de la fonction publique .....	14 460 096	16 497 736							14 460 096	16 497 736
Virements d'autres fonds de pension.....	102 893	2 624			68 207				171 100	2 624
Impôt remboursable.....							17 720 243	15 138 996	17 720 243	15 138 996
Intérêts.....	52 872 701	51 901 715	17 873 237	17 608 104	1 728 965	1 764 075	41 350 683	44 719 974	113 825 586	115 993 868
Redressement du passif actuariel.....							8 000 000	6 200 000	8 000 000	6 200 000
	153 941 022	162 895 231	49 338 725	47 137 174	2 843 162	3 384 049	67 070 926	66 058 970	273 193 835	279 475 424
	1 064 105 255	1 000 251 724	356 911 240	333 909 255	33 389 470	32 599 212	833 296 920	849 063 849	2 287 702 885	2 215 824 040
<b>Paiements et autres débits —</b>										
Rentes .....	20 598 427	17 879 635	3 924 872	3 341 264	760 069	643 980	84 001 208	82 837 855	109 284 576	104 702 734
Prestations minimums.....	212 169	119 759							212 169	119 759
Partage des pensions .....	252 898	146 586	198 945	311 192		18 004			451 843	475 782
Valeur de transfert et intérêt .....	745 370	401 340	1 202 089	609 646					1 947 459	1 010 986
Remboursements de cotisations —										
Employés du gouvernement .....	2 989	52	22	244	409				3 420	296
Employés des sociétés de la fonction publique .....	3 918	161							3 918	161
Virements .....	154 474	1 004 622			40 092				194 566	1 004 622
Impôt remboursable.....	66 883 778	70 535 336	21 634 683	22 074 394	1 054 647	1 390 920			89 573 108	94 000 650
	88 854 023	90 087 491	26 960 611	26 336 740	1 855 217	2 052 904	84 001 208	82 837 855	201 671 059	201 314 990
Solde de clôture .....	975 251 232	910 164 233	329 950 629	307 572 515	31 534 253	30 546 308	749 295 712	766 225 994	2 086 031 826	2 014 509 050

*Comptes publics du Canada 2012-2013*

**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation.

Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

**Tableau 6.27**  
**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

	Juges		Autres <sup>(1)</sup>		Total	
	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture .....	178 121 263	168 581 940	575 067	534 442	178 696 330	169 116 382
<b>Rentrées et autres crédits —</b>						
Cotisations salariales —						
Employés du gouvernement .....	3 197 761	3 143 016	23 724	27 842	3 221 485	3 170 858
Cotisations de contrepartie —						
Gouvernement .....	3 197 761	3 143 016	27 700	22 048	3 225 461	3 165 064
Intérêts .....	2 357 956	3 253 291	8 199	11 254	2 366 155	3 264 545
	8 753 478	9 539 323	59 623	61 144	8 813 101	9 600 467
	186 874 741	178 121 263	634 690	595 586	187 509 431	178 716 849
<b>Paiements et autres débits —</b>						
Rentes .....			28 957	20 519	28 957	20 519
Solde de clôture .....	186 874 741	178 121 263	605 733	575 067	187 480 474	178 696 330

<sup>(1)</sup> Inclut les lieutenants-gouverneurs et les diplomates hors carrière.

## Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles.

Des pertes actuarielles de 1 904 millions de dollars (1 334 millions de dollars en 2012) résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et d'une modification des hypothèses actuarielles ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 748 millions de dollars (256 millions de dollars en 2012) a été inscrit au compte au cours de l'exercice afin de compenser des coûts au titre des régimes de retraite imputés aux charges au cours d'exercices antérieurs mais inscrits aux comptes au cours de l'exercice.

Un montant de 132 millions de dollars (175 millions de dollars en 2012) a été crédité à ce compte et a augmenté les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Un montant de 1 million de dollars (aucun en 2012) a été comptabilisé dans ce compte diminuant les coûts de pension pour ajuster les coûts des services passés reliés aux modifications ayant affectées les régimes des parlementaires durant l'année.

Un montant de 3 976 millions de dollars (3 469 millions de dollars en 2012) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations actuarielles et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite et un montant de 3 602 millions de dollars (3 462 millions de dollars en 2012) a été inscrit au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

De plus, un redressement de consolidation de 89 millions de dollars (96 millions de dollars en 2012) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

La perte actuarielle nette non constatée de 18 876 millions de dollars (19 millions de dollars en 2012) sera constatée au compte et aura une incidence sur les charges des prochains exercices.

Suite aux évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations nettes découlant des régimes de retraite du secteur public sont de 10 231 millions de dollars supérieures (8 975 millions de dollars supérieures en 2012) au solde des comptes de pension de retraite, plus la valeur liée au marché des placements de retraite investis dans l'OIRPSP et les cotisations à recevoir des employés pour services passés. Ce montant se répartit ainsi :

	Excédent (insuffisance) (en millions de dollars)	
	2013	2012
<b>Régime de retraite de la fonction publique —</b>		
Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	2 865	3 501
Caisse de retraite de la fonction publique...	(6 757)	(7 081)
Régimes compensatoires .....	(1 625)	(1 615)
	(5 517)	(5 195)
<b>Régime de retraite des Forces canadiennes —</b>		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes .....	1 441	1 856
Caisse de retraite des Forces canadiennes ..	(3 039)	(2 897)
Caisse de retraite de la Force de réserve....	(125)	(78)
Régimes compensatoires .....	(195)	(147)
	(1 918)	(1 266)
<b>Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada —</b>		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	222	457
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(736)	(759)
Régimes compensatoires .....	(10)	(6)
	(524)	(308)
<b>Régime de retraite des parlementaires —</b>		
Allocations de retraite des parlementaires ..	301	258
Régimes compensatoires .....	(183)	(177)
	118	81
<b>Régime de retraite des juges de nomination fédérale .....</b>	(2 390)	(2 287)
<b>Total .....</b>	<b>(10 231)</b>	<b>(8 975)</b>

## Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement parraine une multitude d'autres régimes d'avantages sociaux dont les employés et les anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations sont prévues d'être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations sont prévues d'être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais

certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Ces prestations comprennent les prestations d'invalidité et prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés, dont les employés retraités, les militaires retraités et les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada peuvent bénéficier. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi tels que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent. Le tableau 6.28 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

**Tableau 6.28**  
**Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	Redressés <sup>(1)</sup>			
	\$	\$	\$	\$
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	32 692 000 000	4 788 000 000	3 101 000 000	34 379 000 000
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	2 973 000 000	685 000 000	125 000 000	3 533 000 000
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	16 724 000 000	3 457 000 000	382 000 000	19 799 000 000
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	2 503 000 000	327 000 000	71 000 000	2 759 000 000
Indemnités de cessation d'emploi et autres.....	4 825 000 000	945 000 000	1 354 000 000	4 416 000 000
Régime de congés de maladie.....	1 400 000 000	308 000 000	240 000 000	1 468 000 000
Indemnisation des accidents du travail.....	798 000 000	264 000 000	115 000 000	947 000 000
<b>Total.....</b>	<b>61 915 000 000</b>	<b>10 774 000 000</b>	<b>5 388 000 000</b>	<b>67 301 000 000</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Tous ces régimes sont non capitalisés. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés constituent des régimes de retraite contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, le passif et les coûts du gouvernement sont présentés nets, après déduc-

tion des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle pour fins comptables. Au 31 mars, le passif comptabilisé comprenait les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2013		2012	
	Obligations au titre des prestations constituées	Gains (pertes) actuariels nets non constatés	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs Redressés <sup>(1)</sup>
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	53 605	(19 226)	34 379	32 692
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	6 486	(2 953)	3 533	2 973
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	27 841	(8 042)	19 799	16 724
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	3 741	(982)	2 759	2 503
Indemnités de cessation d'emploi et autres.....	5 112	(696)	4 416	4 825
Régime de congés de maladie.....	1 450	18	1 468	1 400
Indemnisation des accidents du travail.....	1 082	(135)	947	798
Total.....	99 317	(32 016)	67 301	61 915

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Une composante d'intérêts est imputée à l'intérêt sur la dette publique en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

En 2013, des modifications ont été apportées aux régimes d'avantages futurs des anciens combattants de sorte que certains de ces avantages ne sont plus compensés par la rente d'invalidité reçues en vertu de la *Loi sur les pensions* résultant en une réduction ponctuelle du coût des services passés de 501 millions de dollars (367 millions de dollars en 2012 pour d'autres modifications au régime d'avantages futurs des anciens combattants). En ce qui a trait au régime des indemnités de départ des employés, une modification a été approuvée, résultant en un coût ponctuel des services passés de 27 millions de dollars (160 millions de dollars en 2012).

En 2013 ainsi qu'en 2012, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour certains groupes d'employés. Les employés visés par ces modifications ont la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Les compressions résultent en une réduction ponctuelle de 151 millions de dollars (267 millions de dollars en 2012) du coût des services passés. De plus, les compressions aux régimes ont nécessité la reconnaissance immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée de 223 millions de dollars (122 millions de dollars en 2012), représentant la partie d'une perte actuarielle nette non constatée liée à l'obligation relative aux employés visés par les compressions.

### Comptes publics du Canada 2012-2013

En 2013, des prestations de 691 millions de dollars (1 152 millions de dollars en 2012) furent versées aux employés visés par les compressions au programme d'indemnités de départ pour les employés ayant choisis d'encaisser la valeur partielle ou totale des avantages accumulés, résultant en un coût ponctuel de 146 millions de dollars (22 millions de dollars en 2012) du coût des services passés et la reconnaissance immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée de 77 millions de dollars

(63 millions de dollars en 2012), représentant la partie d'une perte actuarielle nette non constatée liée à l'obligation relative aux employés visés par les règlements.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2013							2012	
	Prestations constituées	Modifications aux régimes	Compressions aux régimes	Règlements de régime	Pertes actuarielles constatées	Charge nette des régimes	Charge d'intérêt	Total	Total Redressés <sup>(1)</sup>
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants . . . . .	862	501			2 114	3 477	1 311	4 788	4 070
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada . . . . .	258				262	520	165	685	488
Régime de soins de santé de la fonction publique . . . . .	1 369				1 291	2 660	797	3 457	2 091
Régime de services dentaires pour les pensionnés . . . . .	143				85	228	99	327	140
Indemnités de cessation d'emploi et autres . . . . .	225	27	(151)	146	398	645	149	794	744
Régime de congés de maladie . . . . .	262				5	267	41	308	295
Indemnisation des accidents du travail . . . . .	216				20	236	28	264	154
<b>Total . . . . .</b>	<b>3 335</b>	<b>528</b>	<b>(151)</b>	<b>146</b>	<b>4 175</b>	<b>8 033</b>	<b>2 590</b>	<b>10 623</b>	<b>7 982</b>

<sup>(1)</sup> Certaines données comparatives ont été redressées. On trouvera plus de précisions sur le redressement à la note 2 de la section 2 de ce volume.

### Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'autorité de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'autorité de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autre lois particulières. Les comptes à fins déterminés sont une classification pour fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des ar-

gents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

## Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime d'assurance sociale mixte et obligatoire conçu pour assurer une mesure de protection aux travailleurs canadiens et leurs familles contre les pertes de revenus découlant de la retraite, l'incapacité ou le décès. Le Régime a été établi en 1965 et s'applique au Canada tout entier, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime comparable.

Selon les dispositions actuelles, toutes les pensions, les prestations et tous les frais d'administration du Régime sont financés par les cotisations que versent les employés, les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, et par les revenus provenant du placement des fonds.

En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite à l'actif net du Régime. Au 31 mars 2013, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 187,7 milliards de dollars (166,0 milliards de dollars en 2012).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada, en vertu des dispositions législatives sur le Régime de pensions du Canada pour enregistrer tous les montants portés au crédit du Compte ainsi que tous

les montants imputés au Compte tel que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes des placements fait par l'Office d'investissement du RPC, les prestations et les charges d'exploitation du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées à ou reçues de l'Office d'investissement du RPC. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Des modifications à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004 prévoient des transferts hebdomadaires à l'Office de tous les montants détenus dans le Compte qui excèdent les obligations immédiates du Régime. Elles permettent aussi que des intérêts soient crédités ou chargés au Compte selon sa position de clôture.

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre l'actif net présenté dans les états financiers du Régime et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

**Tableau 6.29**  
**Dû au Régime de pensions du Canada**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers vérifiés —</b>				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations . . . . .	165 995 979 022	57 904 073 905	36 176 232 255	187 723 820 672
Moins : Sommes à recevoir, après déduction du passif . . . . .	4 222 272 058	4 391 451 249	4 222 272 058	4 391 451 249
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada . . . . .	49 287 000 000	16 246 000 000		65 533 000 000
	<i>112 486 706 964</i>	<i>37 266 622 656</i>	<i>31 953 960 197</i>	<i>117 799 369 423</i>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada . . . . .	112 348 998 161	26 299 654 338	31 681 718 436	117 731 062 259
Dépôt auprès du receveur général du Canada . . . . .	137 708 803	63 566 276 994	63 635 678 633	68 307 164

## Comptes publics du Canada 2012-2013

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2012 et 2013, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 4 613 \$ et 4 712 \$ respectivement et des cotisations pour la nouvelle prestation après retraite à la suite des dispositions législatives du projet de loi C-51 de 2009;
- b) les revenus sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les gains sur les placements détenus par l'Office; et,
- d) les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du Régime telles les pensions de retraite et d'après retraite, les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants éligibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le Régime, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au Régime, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du Régime;
- e) les fonds transférés à l'Office; et,
- f) les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers du Régime, présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du Régime peuvent également être obtenus du 25<sup>e</sup> Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

## Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité à l'excédent/déficit annuel du gouvernement.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rente sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les rentes non réclamées virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2013, plus de 40 955 rentiers détenaient 43 848 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 661,00 \$. Au cours de l'exercice, 109 rentes différées ont commencé à être versées et 37 autres contrats de rentes différées ont été résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2013, il restait 616 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 3 884 rentes ont été résiliées ou modifiées suite au décès du rentier soit 2 562 certificats de groupes et 1 322 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 87,3 ans pour les hommes et de 89,6 ans pour les femmes.

Les recettes totales ont été de 13,1 millions de dollars, dont 13,0 millions de dollars représentaient l'intérêt de 7 pour cent crédité au Compte. Les primes reçues totalisaient 32 482 \$. Les déboursés de 30,2 millions de dollars étaient principalement composés de 30,1 millions de dollars versés au titre des rentes échues. Un montant de 40 291 \$ a été utilisé pour rembourser des primes au moment du décès, avant l'échéance ou lorsque la rente aurait été trop minime, et un montant de 140 239 \$ provenant de rentes non réclamées a été transféré aux revenus du gouvernement.

Le solde d'ouverture de 201,6 millions de dollars a été réduit suite à un excédent des charges sur les recettes de 17,3 millions de dollars en 2012-2013. Étant donné que les réserves actuarielles requises en date du 31 mars 2013, s'élevaient à 183,1 millions de dollars, un montant excédentaire de 1,2 millions de dollars a été viré aux revenus du gouvernement.

## Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de

présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.30 présente un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôts et en fiducie**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Comptes de dépôt —</b>				
Affaires indiennes et du Nord canadien —				
Comptes spéciaux — Article 63 de la <i>Loi sur les Indiens</i> . . . . .	87 631	30 810 316	30 897 947	
Moins : dépôts aux comptes de banques spéciaux . . . . .	87 631	30 770 410	30 682 779	
		61 580 726	61 580 726	
Dépôts de garantie . . . . .	562 048 307	101 984 516	127 666 748	536 366 075
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	547 643 396	125 050 876	99 772 984	522 365 504
	14 404 911	227 035 392	227 439 732	14 000 571
Dépôts de garantie — Pétrole et gaz . . . . .	610 823 326	912 972 980	1 398 474 774	125 321 532
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	609 944 963	1 398 474 750	910 797 821	122 268 034
	878 363	2 311 447 730	2 309 272 595	3 053 498
Dépôts de garantie — Ressources des réserves . . . . .	766 953			766 953
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon . . . . .	992 587			992 587
	17 042 814	2 600 063 848	2 598 293 053	18 813 609
Agence du revenu du Canada —				
Dépôts de garantie . . . . .	128 691 752	52 473 882	31 575 907	149 589 727
Moins : titres détenus en fiducie . . . . .	140 000			140 000
	128 551 752	52 473 882	31 575 907	149 449 727
Agriculture et Agroalimentaire —				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Chèques visés . . . . .	28 600	19 053	28 600	19 053
Agence canadienne d'inspection des aliments —				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Espèces . . . . .	73 672			73 672
Commission canadienne du lait —				
Compte de la Commission canadienne du lait . . . . .	14 865 812	65 459 094	80 324 906	
	14 968 084	65 478 147	80 353 506	92 725
Conseil privé —				
Directeur général des élections —				
Cautionnements des candidats et des comités — Élections et référendums . . . . .	129 000	20 000	39 000	110 000
Finances —				
Corporation de développement des investissements du Canada —				
Retenues — Privatisation . . . . .	25 928 054	225 596		26 153 650
Dépôt en garantie pour échanges de devises . . . . .	1 024 942 055	1 442 562 485	2 270 774 428	196 730 112
Société de gestion Canada Hibernia —				
Fonds de réserve pour abandon . . . . .	95 088 322	827 346		95 915 668
	1 145 958 431	1 443 615 427	2 270 774 428	318 799 430
Justice —				
Cour suprême du Canada —				
Cautionnement pour frais . . . . .	390 520	1 186	511	391 195
Service administratif des tribunaux judiciaires —				
Cautionnement pour frais . . . . .	64 131	19 387	34 035	49 483
	454 651	20 573	34 546	440 678
Pêches et Océans —				
Dépôts de garantie — Préservation de l'habitat du poisson . . . . .	5 000			5 000

Tableau 6.30

## Comptes de dépôts et en fiducie — Suite

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Code canadien du travail — Appels sur recouvrement de salaire .....	2 383 123	3 066 067	1 073 803	4 375 387
Code canadien du travail — Autres .....	97 813	654 332	643 707	108 438
Compte de dépôts des justes salaires .....	587		587	
	2 481 523	3 720 399	1 718 097	4 483 825
Ressources naturelles —				
Dépôts de garantie — Pétrole et gaz.....	513 217 366	330 865 567	6 715 981	837 366 952
Moins : titres détenus en fiducie.....	508 634 845	2 502 731	326 573 317	832 705 431
	4 582 521	333 368 298	333 289 298	4 661 521
Sécurité publique et Protection civile —				
Agence des services frontaliers du Canada —				
Dépôts de garantie .....	11 873 415	4 433 015	4 244 646	12 061 784
Moins : titres détenus en fiducie.....	113 300		113 300	
	11 760 115	4 433 015	4 131 346	12 061 784
Dépôts de garantie générale .....	5 471 817	203 988		5 675 805
Dépôts temporaires reçus des importateurs .....	978 559	700 101	697 578	981 082
Fonds de garantie de l'immigration .....	24 779 963	7 294 838	7 751 236	24 323 565
	42 990 454	12 631 942	12 580 160	43 042 236
Gendarmerie royale du Canada —				
Dépôts de garantie .....		2 800	2 800	
Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Espèces .....	359 603		359 603	
	43 350 057	12 634 742	12 942 563	43 042 236
Travaux publics et Services gouvernementaux —				
Biens saisis — Encaisse .....	78 357 435	31 422 182	34 053 325	75 726 292
Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Espèces .....	4 869 825	1 939 871	1 743 381	5 066 315
Dépôts sur aliénations .....	1 069 342	7 072 419	7 503 369	638 392
	84 296 602	40 434 472	43 300 075	81 430 999
Autres ministères et organismes —				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs —				
Espèces .....	4 352 895	9 173 721	7 810 764	5 715 852
Obligations .....	2 688 241		2 688 241	
Moins : titres détenus en fiducie.....	2 688 241	2 688 241	2 688 241	
		2 688 241	2 688 241	
Total des comptes de dépôt.....	1 446 173 330	4 561 003 509	5 380 131 237	627 045 602
<b>Comptes en fiducie —</b>				
Affaires indiennes et du Nord canadien —				
Autre compte en fiducie .....	1 098 644	784 351		1 882 995
Comptes d'épargne des Indiens .....	36 750 068	2 868 977	3 922 617	35 696 428
Comptes de succession des Indiens.....	19 128 178	9 867 988	6 377 189	22 618 977
Fonds des bandes indiennes —				
Comptes de capital, tableau 6.31.....	648 356 131	146 268 572	148 469 674	646 155 029
Comptes de recettes, tableau 6.32.....	233 746 880	77 915 631	97 911 448	213 751 063
	882 103 011	224 184 203	246 381 122	859 906 092
	939 079 901	237 705 519	256 680 928	920 104 492
Anciens Combattants —				
Comptes gérés.....	144 940	97 520	86 301	156 159
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être .....	1 615 490	224 327	305 603	1 534 214
Fonds de successions.....	529 637	7 285	142 412	394 510
	2 290 067	329 132	534 316	2 084 883
Défense nationale —				
Successions — Services militaires .....	284 152	1 815 194	1 545 892	553 454
Industrie —				
Restitutions en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> .....	1 952			1 952
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens —				
Paiements d'expérience commune.....	337 165 280	2 879 031	15 197 631	324 846 680

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôts et en fiducie — Fin**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Sécurité publique et Protection civile —				
Gendarmerie royale du Canada —				
Caisse fiduciaire de bienfaisance .....	2 160 552	52 696	70 461	2 142 787
Service canadien du renseignement de sécurité —				
Bourses scolaires .....	27 131	235	500	26 866
Service correctionnel du Canada —				
Fonds de fiducie des détenus .....	17 620 038	45 857 589	45 015 934	18 461 693
	19 807 721	45 910 520	45 086 895	20 631 346
Total des comptes en fiducie .....	1 298 629 073	288 639 396	319 045 662	1 268 222 807
Total des comptes de dépôt et en fiducie .....	2 744 802 403	4 849 642 905	5 699 176 899	1 895 268 409

### Comptes spéciaux — Article 63 de la *Loi sur les Indiens*

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds détenus pour les Indiens dans les banques autorisées à travers le Canada. Ces fonds comprennent entre autres les dépôts et les paiements effectués sur les baux détenus pour des particuliers indiens, et les fonds à répartir entre les particuliers indiens et les bandes indiennes. Ceci est un compte ne portant pas intérêt.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### Dépôts de garantie — Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### Dépôts de garantie — Pétrole et gaz — Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dépôts sous forme d'espèces, de billets, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et retenus par celui-ci conformément à un titre émis en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces dépôts représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, conformément aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### Dépôts de garantie — Ressources des réserves

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie en espèces et les cautionnements afférents aux permis et adjudications de mise en valeur des ressources dans les réserves indiennes, conformément aux divers règlements conclus en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les Indiens*. L'intérêt est accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

### Dépôts de garantie — Agence du revenu du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services (TPS) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence du revenu du Canada sont réparties en espèces et déposées au Trésor.

### Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Chèques visés — Agriculture et Agroalimentaire

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Espèces — Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

### **Compte de la Commission canadienne du lait**

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

### **Cautionnements des candidats et des comités — Élections et référendums**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Législation référendaire*, les fonds reçus sont remboursés aux candidats ou comités, ou virés aux recettes non fiscales.

### **Retenues — Privatisation — Corporation de développement des investissements du Canada**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

### **Dépôt en garantie pour échanges de devises**

Ce compte a été établi pour enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Ce compte comprend 194 millions \$ US.

### **Fonds de réserve pour abandon — Société de gestion Canada Hibernia**

Ce compte a été établi pour enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

### **Cautionnement pour frais — Cour suprême du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1)b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

### **Cautionnement pour frais — Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

### **Dépôts de garantie — Préservation de l'habitat du poisson**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation de l'habitat du poisson telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### **Code canadien du travail — Appels sur recouvrement de salaire**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ceci oblige les employeurs régis par le gouvernement fédéral qui désirent appeler d'un ordre de paiement donné par un inspecteur du Travail relativement à des salaires dus à des employés à transmettre pour dépôts les montants dus au ministre du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que les appels s'y rattachant aient été entendus et que les arbitres concernés aient donné l'ordre de payer les montants en litige aux employés en question ou de remettre ces montants aux employeurs. Les dépôts dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

### **Code canadien du travail — Autres**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ordonnés par un inspecteur du Travail dans le cadre d'un règlement de conflit au sujet de salaires que des employeurs ont choisi de verser au ministre du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

### **Compte de dépôts des justes salaires**

Ce compte fonctionne en vertu de l'autorisation de l'article 13 du Règlement sur les justes salaires et heures de travail. Lorsqu'une enquête portant sur des travaux à forfait entrepris par le gouvernement justifie l'octroi de salaires, on crédite à ce compte la somme versée par l'entrepreneur, laquelle est ensuite répartie aux employés.

Ce compte inscrit également les fonds versés par les ministères et organismes, représentant les salaires reliés à des contrats, et retenues sur le versement final aux entrepreneurs.

### **Dépôts de garantie — Pétrole et gaz — Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, et d'obligations, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### **Dépôts de garantie — Agence des services frontaliers du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés, en vertu de la *Loi sur les douanes*.

### **Dépôts de garantie générale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Dépôts temporaires reçus des importateurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

### **Fonds de garantie de l'immigration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Dépôts de garantie — Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces reçues à titre de contrat d'engagement.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Espèces — Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

### **Biens saisis — Encaisse**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Espèces — Travaux publics et Services gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts sur aliénations**

Ce compte a été établi en vertu des termes et conditions du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers afin d'inscrire les recettes sur des aliénations de propriétés.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs — Autres ministères et organismes**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

### **Autre compte en fiducie**

Ce compte a été créé suite à l'accord de règlement 138 afin de déposer les montants reçus de Manitoba Hydro, selon l'accord Infrastructure 1988 et l'article 6.2 de l'accord Northern Flood 1977, pour la portion applicable à la Première Nation. Les montants reçus de Manitoba Hydro seront maintenus dans ce compte jusqu'à une conclusion de l'accord de règlement 138.

### **Comptes d'épargne des Indiens**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des indiens particuliers conformément aux articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

### **Comptes de succession des Indiens**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens atteints d'incapacité mentale et d'Indiens manquants, en vertu des articles 42 à 51 et 52.3 de la *Loi sur les Indiens*.

## Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

**Tableau 6.31**  
**Fonds des bandes indiennes — Comptes de capital**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	648 356 131	847 174 241
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Redevances sur le pétrole .....	93 165 836	133 640 485
Redevances sur le gaz .....	25 840 423	42 045 646
Divers .....	27 262 313	21 155 789
	146 268 572	196 841 920
	794 624 703	1 044 016 161
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne .....	15 964 167	22 826 654
Virement en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	132 067 941	372 044 131
Divers .....	437 566	789 245
	148 469 674	395 660 030
Solde de clôture .....	646 155 029	648 356 131

**Tableau 6.32**  
**Fonds des bandes indiennes — Comptes de recettes**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	233 746 880	244 753 616
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Intérêt de l'État .....	21 541 176	27 938 832
Montants adjugés par une cour et règlements .....	4 465 107	
Règlements de réclamations —		
Terrains et autres .....	35 000	6 565 980
Divers .....	51 874 348	41 286 334
	77 915 631	75 791 146
	311 662 511	320 544 762
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne .....	3 077 747	1 455 634
Virement en vertu de l'article 69 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	92 012 792	76 615 788
Divers .....	2 820 909	8 726 460
	97 911 448	86 797 882
Solde de clôture .....	213 751 063	233 746 880

## 6.42 Dette portant intérêt

## Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et, b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir le vivre et le vêtement, un abri, des menues dépenses et d'autres nécessités.

## Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être — Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

## Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont gardés et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

## Successions — Services militaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire les successions militaires conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale* des officiers et militaires du rang, morts en service dans les Forces canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général en sa qualité de directeur des successions, l'actif net est distribué au représentant légitime des biens personnels de la succession.

### **Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence***

Ce compte a été établi pour faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

### **Convention de règlement relative aux pensionnats indiens — Paiements d'expérience commune**

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est co-administré par les Affaires indiennes et du Nord canadien et Ressources humaines et Développement des compétences.

### **Caisse fiduciaire de bienfaisance**

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur solde et allocations.

### **Bourses scolaires**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

### **Fonds de fiducie des détenus**

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, sont crédités à ce compte les sommes remises par les détenus au moment de l'emprisonnement, les revenus nets des détenus provenant d'emplois à l'intérieur des établissements, les sommes reçues pour le compte des détenus pendant leur emprisonnement, les sommes perçues de la vente de produits artisanaux, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de libération conditionnelle, de même que les intérêts y afférents. Les paiements en vue d'aider à la réforme et à la réadaptation des détenus sont imputés à ce compte.

## Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.33 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Comptes d'assurance et de prestations de décès —</b>				
Anciens Combattants —				
Fonds d'assurance des anciens combattants .....	3 138 265	95	654 402	2 483 958
Fonds d'assurance des soldats de retour .....	7 266	1 925	1 220	7 971
	<i>3 145 531</i>	<i>2 020</i>	<i>655 622</i>	<i>2 491 929</i>
Défense nationale —				
Compte des prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34.....	190 303 098	29 902 641	28 643 838	191 561 901
Conseil du Trésor —				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35.....	3 080 791 499	281 315 365	153 864 830	3 208 242 034
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Compte d'assurance du service civil.....	5 050 174	567	178 334	4 872 407
Total des comptes d'assurance et de prestations de décès.....	<i>3 279 290 302</i>	<i>311 220 593</i>	<i>183 342 624</i>	<i>3 407 168 271</i>
<b>Comptes de pension —</b>				
Affaires étrangères et Commerce international —				
Compte de régimes contributifs — Employés recrutés sur place.....	228 658		80 389	148 269
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Compte de pension pour les agents des rentes .....	421	411	705	127
Sécurité publique et Protection civile —				
Gendarmerie royale du Canada —				
Caisse de pension des personnes à charge.....	24 169 509	1 301 417	2 794 044	22 676 882
Total des comptes de pension.....	<i>24 398 588</i>	<i>1 301 828</i>	<i>2 875 138</i>	<i>22 825 278</i>
<b>Autres comptes —</b>				
Affaires étrangères et Commerce international —				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger.....	168 100	1 072 564	1 083 003	157 661
Compte de la Fondation du Canada.....	332 493			332 493
Moins : titres détenus en fiducie .....	316 618			316 618
dépôts dans un compte de banque spécial .....	15 875			15 875
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales ....	3 287 481	10 017 382	9 426 549	3 878 314
Projets à frais partagés .....	10 253 342	6 452 570	7 341 820	9 364 092
Agence canadienne de développement international —				
Projets à frais partagés — Appui à divers programmes....	538 741	86 873	20 670	604 944
	<i>14 247 664</i>	<i>17 629 389</i>	<i>17 872 042</i>	<i>14 005 011</i>
Affaires indiennes et du Nord canadien —				
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens.....	56 770 037	37 059 653	42 550 576	51 279 114
Compte spécial — Montant d'assurance				
pour reconstruire le moulin Babine.....		39 040 000	39 040 000	
Comptes spéciaux des Indiens .....	394 953	4 582		399 535
Fonds de compensation des Indiens .....	222 340	272 712	495 052	
Fonds des bandes indiennes —				
Actions et certificats .....	20 000			20 000
Moins : titres détenus en fiducie.....	20 000			20 000
Fonds n'appartenant pas aux Indiens .....	1 627 453	2 295 957	4 457 985	(534 575)
	<i>59 014 783</i>	<i>78 672 904</i>	<i>86 543 613</i>	<i>51 144 074</i>

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées — Suite**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Agence de promotion économique du Canada atlantique — Entente fédérale/provinciale — Compte d'avances .....	496 138	483 340	823 564	155 914
Agence du revenu du Canada — Dépôts/débours — Commission des accidents du travail ....	980 404	249 215 448	249 486 318	709 534
Agriculture et Agroalimentaire — Programme Agri-investissement .....	56 716 041	314 012 845	348 899 263	21 829 623
Programme Agri-stabilité .....	58 845 727	69 073 667	77 562 593	50 356 801
Agence canadienne d'inspection des aliments — Ententes relatives aux frais partagés.....	1 531 921	870 665	1 489 895	912 691
	117 093 689	383 957 177	427 951 751	73 099 115
Anciens Combattants — Ententes relatives aux frais partagés.....	14 862	99 283	103 768	10 377
Citoyenneté et Immigration — Programme d'immigration des investisseurs .....	191 520 093	842 720 151	857 572 000	176 668 244
Conseil privé — Projets à frais partagés — Frais de déplacement médiatique.....	163 462	547 861	590 810	120 513
Défense nationale — Autres comptes à fins déterminées non législatifs .....		1 590 662		1 590 662
Gouvernements étrangers — Royaume-Uni — Armée britannique — Suffield (Alberta) .....	6 838 767	6 742 033	12 210 261	1 370 539
Organismes non gouvernementaux .....	3 830 996	611 760	144 020	4 298 736
Projets de recherche et de développement mixtes.....	2 523 299		614 613	1 908 686
Centre de la sécurité des télécommunications — Partenaires étrangers — Sécurité .....	2 253 491	636 386	887 460	2 002 417
	15 446 553	9 580 841	13 856 354	11 171 040
Environnement — Agence Parcs Canada — Dépôts pour projets divers .....	873 758	1 509 935	152 848	2 230 845
Finances — Fonds de réclamations à l'étranger .....	179 020			179 020
Fonds de réclamations de guerre — Seconde Guerre mondiale .....	4 236			4 236
Fonds des écoles publiques — Ontario et Québec .....	2 677 771			2 677 771
	2 861 027			2 861 027
Industrie — Centre de services aux entreprises Canada/Provinces .....	171 660		171 660	
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis — <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> .....	9 206 427	90 488	61 069	9 235 846
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> .....	23 231 193	2 281 654	761 025	24 751 822
<i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i> .....	1 907 518	279 703		2 187 221
Ententes de projets conjoints et à frais partagés — Recherches .....	94 107	100 000	110 043	84 064
Entreprises Petro-Canada Inc — Actions non réclamées.....	689 150			689 150
Projets à frais partagés .....	910 787	532 248	384 224	1 058 811
Revenus provenant de titres en fiducie — <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> .....	52 031			52 031
Titres en fiducie — <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> .....	31 266			31 266
Moins : titres détenus en fiducie.....	31 266			31 266
Agence spatiale canadienne — Radarsat .....	97 461			97 461
Statistique Canada — Dépôts pour projet .....	3 200 000	91 178 883	93 465 169	913 714
	39 560 334	94 462 976	94 953 190	39 070 120

Tableau 6.33

## Autres comptes à fins déterminées — Suite

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Justice —				
Service administratif des tribunaux judiciaires —				
Compte spécial .....	6 465 337	1 761 543	1 499 885	6 726 995
Patrimoine canadien —				
Dépôts pour projets divers .....	148 238		67 042	81 196
Bibliothèque et Archives du Canada —				
Compte spécial de fonctionnement .....	314 383	119 008	69 841	363 550
Téléfilm Canada —				
Compte d'avances .....	41 088 350	136 921 956	132 449 264	45 561 042
	<i>41 550 971</i>	<i>137 040 964</i>	<i>132 586 147</i>	<i>46 005 788</i>
Pêches et Océans —				
Dépôts pour projets divers .....	42 908 514	9 938 088	20 107 972	32 738 630
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés .....	263 448	654 810	468 613	449 645
Ventes de biens saisis .....	942 149	472 165	353 445	1 060 869
	<i>44 114 111</i>	<i>11 065 063</i>	<i>20 930 030</i>	<i>34 249 144</i>
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire .....	3 171 305		2 234 524	936 781
Compte d'attente des normes du travail .....	1 511 334	6 523	743	1 517 114
Entente de collaboration fédérale/provinciale .....	148 020	44 908 008	45 047 311	8 717
Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Colombie-Britannique ..	6 618 531	2 600 000	9 218 531	
Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Nouvelle-Écosse .....	4 193 166	4 500 000	8 693 166	
Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Ontario .....	887		887	
Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Terre-Neuve- et-Labrador .....	8 858 025	91 210 500	90 714 701	9 353 824
Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Territoire du Yukon .....	442 433	1 161 000	1 603 433	
Projet fédéral/provincial à frais partagés .....	506 901	52 998	155 607	404 292
Projet fédéral/provincial à frais partagés — Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI) .....	2 509 073	1 099 075	702 021	2 906 127
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail — Ententes relatives aux frais partagés .....	42 500		42 500	
	<i>28 002 175</i>	<i>145 538 104</i>	<i>158 413 424</i>	<i>15 126 855</i>
Ressources naturelles —				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières .....		51 510 810	51 510 810	
Compte terre-neuvien des recettes extracôtières .....		484 203 251	484 203 251	
Ententes relatives aux frais partagés — Recherches .....	4 432 604	1 901 505	2 278 474	4 055 635
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés —				
Alberta .....	4 585 110		1 077 695	3 507 415
Projets à frais partagés .....	4 524 109	478 674	4 021 296	981 487
Commission canadienne de sûreté nucléaire —				
Achats de matériel de sécurité .....	27 385	19 037	43 973	2 449
	<i>13 569 208</i>	<i>538 113 277</i>	<i>543 135 499</i>	<i>8 546 986</i>
Santé —				
Organisation mondiale de la santé .....	104 553	11 644	7 487	108 710
Projets de recherches en collaboration .....	3 095 944	860 120	1 350 380	2 605 684
Projets divers fédéraux/provinciaux .....	1 762 324	56 581	126 014	1 692 891
Agence de santé publique du Canada —				
Projets de recherches en collaboration .....	1 192 834	303 973	316 039	1 180 768
Projets divers fédéraux/provinciaux .....	986 197			986 197
	<i>7 141 852</i>	<i>1 232 318</i>	<i>1 799 920</i>	<i>6 574 250</i>

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées — Fin**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Sécurité publique et Protection civile —				
Gendarmerie royale du Canada —				
Actifs confisqués — Fonds canadiens .....	650 222		650 222	
Projets de recherche et de développement mixtes .....	1 394 578		297 883	1 096 695
	2 044 800		948 105	1 096 695
Transport —				
Ententes relatives aux frais partagés —				
Projets d'assainissements .....		24 540 000		24 540 000
Travaux publics et Services gouvernementaux —				
Carte de crédit — Fonds pour projets spéciaux .....	924 992			924 992
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires .....	205 892 874		18 295 039	187 597 835
Moins : titres détenus en fiducie .....	205 892 874	18 295 039		187 597 835
		18 295 039	18 295 039	
Sommets francophones .....	19 622		19 622	
	944 614	18 295 039	18 314 661	924 992
Total .....	586 105 835	2 556 465 613	2 627 533 929	515 037 519
Moins : redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	41 088 350		4 472 650	45 561 000
Total des autres comptes .....	545 017 485	2 556 465 613	2 632 006 579	469 476 519
Total des autres comptes à fins déterminées .....	3 848 706 375	2 868 988 034	2 818 224 341	3 899 470 068

<sup>(1)</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

### Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi de l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2012 de 104 740 \$ a été imputé au compte au cours de l'exercice, et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

### Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour au pays* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2012 de 1 925 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

### Compte de prestations de décès de la force régulière

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces armées canadiennes. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; et, d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l'égard des participants; b) des prestations versées à l'égard des participants par choix; et, c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**Tableau 6.34**  
**Compte de prestations de décès**  
**de la Force régulière**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	190 303 098	191 894 345
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations du personnel .....	16 983 196	16 553 156
Cotisation du gouvernement .....	1 794 764	2 022 716
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$ .....	620 511	528 448
Intérêts .....	10 504 170	11 135 236
	29 902 641	30 239 556
	220 205 739	222 133 901
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière .....	28 643 838	31 830 803
Solde de clôture .....	191 561 901	190 303 098

### Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Sont crédités au compte : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

**Tableau 6.35**  
**Compte de prestations de décès**  
**de la fonction publique**

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Solde d'ouverture .....	3 080 791 499	2 960 956 312
<b>Rentrées et autres crédits —</b>		
Cotisations —		
Employés —		
Gouvernement et sociétés de la fonction publique .....	95 496 841	95 086 508
Gouvernement —		
Généralité .....	9 806 738	10 304 111
Prime unique pour 10 000 \$ .....	2 684 589	2 288 074
Sociétés de la fonction publique .....	1 264 435	1 215 734
Intérêts .....	172 062 762	175 023 297
	281 315 365	283 917 724
	3 362 106 864	3 244 874 036
<b>Paiements et autres débits —</b>		
Paiements de prestations —		
Généralité .....	117 525 672	123 575 276
Couverture viagère pour 10 000 \$ .....	36 183 978	40 433 206
Autres paiements de prestations de décès .....	155 180	74 055
	153 864 830	164 082 537
Solde de clôture .....	3 208 242 034	3 080 791 499

### Compte d'assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2013 était de 784 et l'âge moyen des souscripteurs de 91,6 ans. Au cours de l'exercice, des primes de 567 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 199 278 \$ ont été versés en 2012-2013.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 4 872 407 \$ au 31 mars 2013. Le solde du compte à la même date est de 4 863 970 \$. Le déficit en date du 31 mars 2013 s'établissait donc à 8 437 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(3) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 8 437 \$ a donc été crédité au Compte au cours de l'exercice 2012-2013.

### **Compte de régimes contributifs — Employés recrutés sur place**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place engagés avant le 1<sup>er</sup> mars 2009 par le Haut commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life and General Insurance Company (South America) Limited.

### **Compte de pension pour les agents des rentes**

Ce compte a été établi par le crédit 181 de la *Loi des subsides n°1 de 1961*, afin de verser des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont les activités consistaient à vendre au public des rentes sur l'État.

### **Caisse de pension des personnes à charge**

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des membres cotisants de la Gendarmerie royale du Canada. Le fonds est crédité d'un montant qui correspond à une retenue de 5 pour cent sur la solde des membres de la Gendarmerie royale du Canada (excluant ceux qui n'ont pas le brevet d'officier) qui sont assujettis à la *Loi sur la continuation des pensions*. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

### **Aide financière aux Canadiens à l'étranger**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

### **Compte de la Fondation du Canada**

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967*, afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et Commerce international pour des tiers.

### **Projets à frais partagés — Affaires étrangères et Commerce international**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés — Appui à divers programmes**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

### **Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens**

Ce compte a été établi afin de garder les fonds pour le compte de particuliers indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursés à un Indien, ou crédités à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

### **Compte spécial — Montant d'assurance pour reconstruire le moulin Babine**

Ce compte a été établi en vertu d'une entente conclue entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Babine Forest Products Limited. Les fonds de ce compte sont utilisés pour réparer les dommages causés à une scierie et autres bâtiments loués par le ministère.

### **Comptes spéciaux des Indiens**

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non-productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) **Compte des fourrures du Québec** — Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi, au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.
- b) **Amendes** — *Loi sur les Indiens* — Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

### **Fonds de compensation des Indiens**

Ce compte de réserve a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec les ventes des terres appartenant aux Indiens et en compensation d'une servitude lorsque le droit de propriété est contestable ou lorsque l'arpentage n'est pas complété.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé et les fonds ont été transférés au Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens.

### **Fonds des bandes indiennes — Actions et certificats**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*, afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

### Fonds n'appartenant pas aux Indiens

Ce compte a été établi, selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus des traités de la Saskatchewan, pour enregistrer les recettes liées au revenu miniers, au nom de la province de la Saskatchewan, et les sommes versées selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de ce même accord.

### Entente fédérale/provinciale — Compte d'avances

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts applicables à la part des coûts des partenaires non fédéraux signataires de l'entente aux termes des divers projets. Les versements sont faits au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

### Dépôts/débours — Commission des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents de travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

### Programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec les baisses légères de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les détenteurs d'un compte Agri-investissement demandent à retirer des sommes ou lorsque les fonds sont transférés dans une institution financière.

Depuis l'année de programme 2009, les producteurs doivent faire leurs dépôts d'Agri-investissement dans l'institution financière de leur choix, et tous les fonds antérieurement détenus par le gouvernement fédéral seront transférés dans les nouveaux comptes.

### Programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds

sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

### Ententes relatives aux frais partagés — Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### Ententes relatives aux frais partagés — Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations liées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches et autre à l'hôpital Sainte-Anne.

### Programme d'immigration des investisseurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

### Projets à frais partagés — Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non-gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

### Autres comptes à fins déterminées non législatifs

Ce compte a été établi afin pour enregistrer les fonds reçus et les paiements effectués par le ministère de la Défense Nationale pour la vente d'actifs faisant l'objet d'une propriété conjointe, lesquels fonds doivent être redistribués à des gouvernements étrangers.

### Gouvernements étrangers

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers, pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### Organismes non gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

### **Projets de recherche et de développement mixtes — Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière du partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

### **Partenaires étrangers**

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des partenaires étrangers, pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Dépôts pour projets divers — Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

### **Fonds de réclamations à l'étranger**

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et, b) tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1<sup>er</sup> avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

### **Fonds de réclamations de guerre — Seconde Guerre mondiale**

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et, c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dommages pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

### **Fonds des écoles publiques — Ontario et Québec**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

### **Centre de services aux entreprises Canada/Provinces**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des autres provinces en vertu des ententes relatives aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada/Ontario.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis — Loi canadienne sur les sociétés par actions**

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis — Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis — Loi sur les liquidations et les restructurations**

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

### **Ententes de projets conjoints et à frais partagés — Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Entreprises Petro-Canada Inc — Actions non réclamées**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

### **Projets à frais partagés — Industrie**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Revenus provenant de titres en fiducie — Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites pour la garde en dépôt.

### **Titres en fiducie — Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les titres que détenaient originellement un courtier en faillite pour le compte des clients qui sont introuvables.

### **Radarsat**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des images du projet Radarsat.

### **Dépôts pour projet — Statistique Canada**

Ce compte a été établi pour consigner les dépôts reçus des tiers destinés au paiement des services statistiques spéciaux.

### **Compte spécial — Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites cours.

### **Dépôts pour projets divers — Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que :

a) le compte soit crédité des fonds reçus par la Bibliothèque et les Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres; et

b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les fonds affectés à cette fin par le Parlement.

### **Compte d'avances — Téléfilm Canada**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

### **Dépôts pour projets divers — Pêches et Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

### **Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

### **Ventes de biens saisis**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et Océans, d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont gardés dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et Océans ou les tribunaux.

### **Bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire**

Le compte est créé en vertu de la partie 4 de la *Loi d'exécution du budget de 2008* et conformément à l'accord conclu entre la Fondation des bourses d'études canadiennes du millénaire (FBECM), Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et le Conseil du Trésor visant le transfert de fonds de la FBECM à RHDC aux fins d'effectuer tout paiement dû à des étudiants qui ont reçu un prix d'excellence de la FBECM et dont la période d'admissibilité au paiement s'étend au-delà de la date de dissolution de la FBECM ainsi qu'aux fins du paiement des frais d'administration de ce programme au nom de la FBECM.

Le montant de ce transfert était de 14 824 352 \$. RHDC administrera les dépenses restantes liées aux Prix d'excellence jusqu'au 31 décembre 2013. Par la suite, RHDC transférera toute somme restante dans le compte au Trésor en vertu de la partie 4 de la *Loi d'exécution du budget de 2008*.

### **Compte d'attente des normes du travail**

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

### **Entente de collaboration fédérale/provinciale**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus d'une province par Ressources humaines et Développement des compétences à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

### **Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Colombie-Britannique**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements émis par la province de la Colombie-Britannique à Ressources humaines et Développement des compétences selon l'EDMT. Les fonds reçus de la province étaient utilisés par Ressources humaines et Développement des compétences pour effectuer des paiements aux clients provinciaux de l'EDMT. Au cours de l'exercice, la province a commencé à émettre les paiements directement à leurs clients et le solde inutilisé du compte à fins déterminées a été remboursé à la province.

**Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Nouvelle-Écosse**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements émis par la province de la Nouvelle-Écosse à Ressources humaines et Développement des compétences selon l'EDMT. Les fonds reçus de la province étaient utilisés par Ressources humaines et Développement des compétences pour effectuer des paiements aux clients provinciaux de l'EDMT. Au cours de l'exercice, la province a commencé à émettre les paiements directement à leurs clients et le solde inutilisé du compte à fins déterminées a été remboursé à la province.

**Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Ontario**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements émis par la province de l'Ontario à Ressources humaines et Développement des compétences selon l'EDMT. Les fonds reçus de la province étaient utilisés par Ressources humaines et Développement des compétences pour effectuer des paiements aux clients provinciaux de l'EDMT. Au cours de l'exercice précédent, la province a commencé à émettre les paiements directement à leurs clients et le solde inutilisé du compte à fins déterminées a été remboursé à la province.

**Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Terre-Neuve-et-Labrador**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements émis par la province de Terre-Neuve-et-Labrador à Ressources humaines et Développement des compétences selon l'EDMT. Les fonds reçus de la province sont utilisés par Ressources humaines et Développement des compétences pour effectuer des paiements aux clients provinciaux de l'EDMT.

**Financement provincial relatif à un accord de collaboration — Entente de développement du marché du travail (EDMT) — Territoire du Yukon**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements émis par le territoire du Yukon à Ressources humaines et Développement des compétences selon l'EDMT. Les fonds reçus du territoire étaient utilisés par Ressources humaines et Développement des compétences pour effectuer des paiements aux clients territoriaux de l'EDMT. Au cours de l'exercice, le territoire a commencé à émettre les paiements directement à leurs clients et le solde inutilisé du compte à fins déterminées a été remboursé au territoire.

**Projet fédéral/provincial à frais partagés — Ressources humaines et Développement des compétences**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

**Projet fédéral/provincial à frais partagés — Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur « un projet conjoint pour développer et mettre en œuvre le SIGEI » et de la Politique sur le fonds de prévoyance. Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds non dépensés seront remboursés aux provinces et territoires à la fin du projet SIGEI.

**Ententes relatives aux frais partagés — Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

Ce compte représente les fonds versés à un service de demande de renseignements fourni par le Centre d'hygiène et de sécurité au travail et conjointement parrainé par les gouvernements fédéral et provinciaux.

**Compte néo-écossais des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtiers de la Nouvelle-Écosse avec la province de la Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtiers (renonciations, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

**Compte terre-neuvien des recettes extracôtiers**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtiers de Terre-Neuve avec la province de Terre-Neuve. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtiers (renonciations, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve y sont imputés.

### **Ententes relatives aux frais partagés — Recherches — Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et de d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou pour fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

### **Paiements d'incitation à l'expansion des marchés — Alberta**

À ce compte sont inscrites les fonds versés par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1<sup>er</sup> septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1<sup>er</sup> novembre 1981 au 31 janvier 1987. Par suite de l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986. Toutefois, des paiements étaient toujours versés à partir du compte pour des programmes choisis, ce qui a favorisé l'utilisation du gaz naturel pour les véhicules.

Tout récemment, une nouvelle stratégie pour la dépense de ces fonds a été convenue. Cette stratégie consiste à diviser les fonds en deux (50/50) pour les dépenses engendrées à supporter les activités d'expansion du marché du gaz naturel dans le transport et pour appuyer les applications combinées de chaleur et d'électricité (cogénération).

### **Projets à frais partagés — Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et de d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

### **Achats de matériel de sécurité**

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire*.

### **Organisation mondiale de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé, pour des projets scientifiques.

### **Projets de recherches en collaboration — Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux — Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

### **Projets de recherches en collaboration — Agence de santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux — Agence de santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

### **Actifs confisqués — Fonds canadiens**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds confisqués au cours des enquêtes et des saisies de drogues conformément avec le Code criminel du Canada, la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur l'accise*. Les fonds sont détenus en attendant les décisions des cours.

### **Projets de recherche et de développement mixtes — Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche.

### **Ententes relatives aux frais partagés — Projets d'assainissements**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets d'assainissements à frais partagés.

### **Carte de crédit — Fonds pour projets spéciaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de American Express (AMEX) en vue d'améliorer le programme de carte de crédit de voyage.

### **Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires**

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis, afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour achats d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

### **Sommets francophones**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds subventionnés depuis 1994 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (Paris), devenue depuis 2006 l'Organisation internationale de la Francophonie, pour la réalisation de projets touchant le développement du français et des langues partenaires en vue d'exprimer la modernité scientifique et technique.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

## États supplémentaires

### Régime de pensions du Canada

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers. L'information financière que renferme le Rapport annuel concorde avec les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la loi sur le *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Régime de pensions du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de l'Emploi et du Développement social.

*Le sous-ministre de  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,  
Ian Shugart*

*Le dirigeant principal des finances de  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,  
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA*

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2013

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de l'Emploi et du Développement social

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général du Canada,  
Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 28 août 2013  
Ottawa, Canada

## Régime de pensions du Canada — Suite

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars

(en millions de dollars)

	2013	2012
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse (note 3) .....	92	151
Créances (note 4) .....	4 999	4 764
Placements (note 6) .....	208 971	176 038
Créances au titre des opérations en cours (note 6) .....	2 580	2 052
	216 642	183 005
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8) .....	910	786
Passifs liés aux placements (note 6) .....	24 301	13 695
Dettes au titre des opérations en cours (note 6) .....	3 779	2 587
	28 990	17 068
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	<b>187 652</b>	<b>165 937</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Autres actifs .....	72	59
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	<b>187 724</b>	<b>165 996</b>
Obligation actuarielle au titre des prestations (note 13)		
Obligations contractuelles (note 14)		
Éventualités (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

*Le sous-ministre de*  
*Ressources humaines et Développement des compétences Canada,*  
 Ian Shugart

*Le dirigeant principal des finances de*  
*Ressources humaines et Développement des compétences Canada,*  
 Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA

## État consolidé des résultats

## Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2013	Réel 2013	Réel 2012
	(note 9)		
<b>Revenus</b>			
Cotisations .....	40 154	41 655	38 925
Revenu de placement net (note 10)			
Gains réalisés.....		4 406	2 163
Gains non réalisés .....		8 003	3 449
Revenus d'intérêts.....		2 582	2 675
Revenus de dividendes.....		1 722	1 792
Autres revenus.....		985	737
Coûts de transaction .....		(177)	(228)
Frais de gestion de placements .....		(782)	(650)
	8 609	16 739	9 938
	48 763	58 394	48 863
<b>Charges</b>			
Pensions et prestations			
Retraite .....	26 349	26 624	24 527
Survivant.....	4 208	4 221	4 093
Invalidité.....	3 998	3 948	3 888
Enfant de cotisant invalide .....	312	305	303
Décès.....	310	313	296
Orphelin .....	237	221	218
Après retraite .....		10	
Trop-payés nets (note 4).....		(52)	(37)
	35 414	35 590	33 288
Charges d'exploitation (note 12) .....	953	1 076	1 180
	36 367	36 666	34 468
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	12 396	21 728	14 395
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice .....</b>	<b>165 996</b>	<b>165 996</b>	<b>151 601</b>
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>178 392</b>	<b>187 724</b>	<b>165 996</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations

## Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2013	Réel 2013	Réel 2012
	(note 9)		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	12 396	21 728	14 395
Variation des autres actifs .....		(13)	(12)
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations .....	12 396	21 715	14 383
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice .....</b>	<b>165 937</b>	<b>165 937</b>	<b>151 554</b>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice .....</b>	<b>178 333</b>	<b>187 652</b>	<b>165 937</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Régime de pensions du Canada — Suite

## État consolidé des flux de trésorerie

## Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2013	2012
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Encaissements</b>		
Cotisations .....	41 428	37 900
Intérêts sur solde d'exploitation .....	3	2
<b>Décaissements</b>		
Pensions et prestations .....	(35 633)	(33 262)
Charges d'exploitation .....	(891)	(922)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation .....</b>	<b>4 907</b>	<b>3 718</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de dettes .....	38 480	11 857
Remboursement de dettes .....	(31 394)	(10 997)
Paieement d'intérêts sur dettes .....	(71)	(347)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités de financement .....</b>	<b>7 015</b>	<b>513</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Dividendes sur placements .....	1 627	1 656
Intérêts sur placements .....	2 449	3 121
Autres revenus de placements .....	818	644
Frais de gestion de placements .....	(442)	(638)
Coûts de transaction .....	(181)	(218)
<b>Achats</b>		
Actions .....	(113 201)	(76 759)
Actifs réels .....	(3 990)	(6 161)
Obligations et obligations indexées sur l'inflation .....	(138 111)	(42 657)
Titres du marché monétaire et stratégies de rendement absolu .....	(1 504 954)	(877 524)
Autres titres de créance .....	(7 681)	(8 894)
Locaux et matériel .....	(39)	(27)
<b>Cessions</b>		
Actions .....	108 950	77 709
Actifs réels .....	951	1 793
Obligations et obligations indexées sur l'inflation .....	130 840	44 759
Titres du marché monétaire et stratégies de rendement absolu .....	1 505 552	876 061
Autres titres de créance .....	5 431	3 021
<b>Sorties de fonds liées aux activités d'investissement .....</b>	<b>(11 981)</b>	<b>(4 114)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse .....</b>	<b>(59)</b>	<b>117</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice .....</b>	<b>151</b>	<b>34</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice .....</b>	<b>92</b>	<b>151</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada — Suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2013

1. Autorité, objectif et responsabilités

a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes.

Le RPC a été mis sur pied en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, en vigueur partout au Canada, sauf au Québec, qui offre le Régime de rentes du Québec, un régime semblable. Le RPC a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Le ministre de l'Emploi et du Développement social est chargé d'administrer le Régime de pensions du Canada selon la loi sur le *RPC*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève du ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et prestations et de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 de la loi sur le *Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires couverts par cette loi.

Conformément à la loi sur le *RPC*, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le Compte du RPC (note 3). Les opérations financières du Compte sont régies par la loi sur le *RPC* et ses règlements. Les placements du RPC sont détenus par l'Office. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les opérations de l'Office sont régies par la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office et ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt sur le revenu prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. L'Office est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. L'Office fournit régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont vérifiés annuellement par une firme externe et figurent dans son rapport annuel.

Comme le prévoient les lois sur le RPC et sur l'Office, les modifications à ces lois exigent l'approbation des deux tiers des provinces, qui comptent ensemble au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces participant au RPC.

b) Pensions et prestations

*Pensions de retraite* – Une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC âgés de 60 ans et plus, conformément aux dispositions de la loi. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Le montant est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que le cotisant demande sa pension avant ou après l'âge de 65 ans. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle pension payable à compter de 65 ans est de 1 012,50 \$ en 2013 (986,67 \$ en 2012).

*Prestations après retraite* – Selon l'application des clauses du projet de loi C-51, qui a reçu la sanction royale le 15 décembre 2009, une prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire d'une pension de retraite qui a continué de travailler et qui a cotisé à la PAR entre l'âge de 60 et 70 ans. Les paiements pour les bénéficiaires éligibles sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le montant de la PAR mensuel maximum pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire est de 25,31 \$ en 2013.

*Prestations d'invalidité* – La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant qui est invalide, sous réserve des dispositions de la loi. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation d'invalidité est de 1 212,90 \$ en 2013 (1 185,50 \$ en 2012).

## Régime de pensions du Canada — Suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

*Prestations de survivant* – La prestation de survivant est payable à l'époux ou au conjoint de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant décédé, sous réserve des dispositions de la loi. Pour le bénéficiaire de moins de 65 ans, la prestation est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une prestation réduite. Pour le bénéficiaire de 65 ans ou plus, la prestation est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire est de 607,50 \$ en 2013 (592,00 \$ en 2012).

*Prestations d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide* – Sous réserve des dispositions de la loi, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à plein temps un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 228,66 \$ en 2013 (224,62 \$ en 2012).

*Prestations de décès* – Sous réserve des dispositions de la loi, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale au moindre de 10 pour cent du maximum des gains admissibles de l'année du décès ou de six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2013, le maximum permis est de 2 500 \$ (2 500 \$ en 2012).

*Indexation des pensions et des prestations* – Les pensions et les prestations sont indexées annuellement en vertu de la loi, en fonction de l'indice des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation pour 2013 est de 1,8 pour cent (2,8 pour cent en 2012).

## 2. Principales conventions comptables

## a) Présentation

Les présents états financiers sont présentés sur une base consolidée. Ils incluent l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie du RPC et de l'Office. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada, et ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

## b) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation du prix des options et d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.

## c) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen et à rectification. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

À la suite de la modification législative engendrée par l'adoption du projet de loi C-51 de 2009, les cotisations pour la nouvelle PAR sont perçues. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les Canadiens, travaillant hors du Québec et recevant une pension de retraite du RPC ou du RRQ ont commencé à verser des cotisations pour la PAR. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires de pension de retraite du RPC ou RRQ âgés entre 60 et 65 ans. Les bénéficiaires âgés de 65 à 70 ans ont l'option de verser ou non des cotisations. La PAR devient payable dans l'année suivant l'année que les cotisations ont été versées.

d) Revenus de placement

Les revenus de placement sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent : les gains et les pertes réalisés sur les placements, les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements, le revenu de dividendes, les revenus d'intérêts et autres revenus. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions reçues des sociétés en commandite et des fonds sont constatées à titre des intérêts créditeurs, de revenu de dividendes, des autres revenus, de gains et pertes réalisés sur les placements ou du remboursement de capital, selon le cas.

e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la vente d'un placement. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés à titre de composante du revenu de placement net.

f) Frais de gestion de placement

Les frais de gestion des placements gérés à l'externe sont payés aux gestionnaires de placement. Les frais de gestion de placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu de placement net.

g) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements du RPC. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces prises en pension est surveillée, et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution, de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un gain net ou une perte nette sur les placements (se reporter à la note 10).

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées dans le tableau des placements (se reporter à la note 6) selon les montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus. Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu de placement (se reporter à la note 10).

h) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 6i). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu de placement (se reporter à la note 10).

i) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les placements et autres éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les gains ou pertes de change qui en résultent sont inclus dans le gain net ou la perte nette dans le revenu de placement net (se reporter à la note 10).

j) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues ou estimées de façon raisonnable.

k) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 8).

l) Trop-payés nets

Les trop-payés nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis durant l'exercice, déduction faite des remises de dette accordées.

m) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

Régime de pensions du Canada—*Suite*

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2013—*Suite*

## n) Autres réclamations et actions en justice

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

## o) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les charges de l'exercice considéré. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires, surtout pour déterminer les cotisations estimatives, la provision pour créances douteuses, les éventualités, l'obligation actuarielle au titre des prestations ainsi que la juste valeur des placements, puisque cela suppose une estimation des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et de l'effet d'événements futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## p) Modification future des normes comptables

## Instruments financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié récemment de nouveaux chapitres qui doivent s'appliquer simultanément aux exercices débutant le 1er avril 2015 ou après cette date. Le RPC analyse présentement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

## i. Instruments financiers

Le nouveau chapitre SP 3450 (Instruments financiers) établit des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les éléments visés par ce chapitre sont répartis dans deux catégories d'évaluation : évaluation à la juste valeur et évaluation au coût ou au coût après amortissement. L'évaluation à la juste valeur s'appliquera aux placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Les autres actifs et passifs financiers seront en règle générale évalués au coût ou au coût après amortissement, à moins que l'entité ne définisse et ne mette en œuvre une stratégie de gestion du risque ou d'investissement dans le but de gérer et d'évaluer le rendement d'un groupe d'actifs ou de passifs financiers en fonction de la

juste valeur. Dans un tel cas, l'entité pourra alors inclure ces éléments dans la catégorie d'évaluation à la juste valeur. Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et pertes résultant d'une réévaluation à la juste valeur sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

## ii. Conversion des devises

En vertu du chapitre SP 2601 (Conversion des devises), nouvellement revu, les gains et pertes de réévaluation découlant de la conversion de devises doivent être inscrits au poste des gains et pertes de réévaluation cumulés d'un nouvel état financier consolidé de réévaluation des gains et des pertes jusqu'à la décomptabilisation de l'instrument financier, après quoi les gains et pertes de réévaluation cumulés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

## iii. Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1201 (Présentation des états financiers), nouvellement revu, énonce les principes généraux et les normes qui sous tendent l'information des états financiers consolidés. En vertu de ce chapitre, les gains et pertes de réévaluation doivent faire l'objet d'un nouvel état financier. En outre, les actifs disponibles pour les paiements des prestations seront présentés comme le total de l'augmentation nette des actifs disponibles aux fins des paiements de prestations pour l'exercice et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

## Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés, se prépare à la transition vers les normes internationales d'information financière (NIIF) pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2014. Tous les ajustements effectués par l'Office dans ses états financiers suite à la transition vers les NIIF, le RPC évaluera, sur ses propres états financiers, l'incidence du changement de référentiel comptable de l'Office et si le changement de norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est nécessaire.

3. Encaisse

L'encaisse est constituée du total d'encaisse du Compte du RPC et de l'Office. Le Compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la loi sur le RPC pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Le Compte enregistre également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2013, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans le Compte du RPC est de 68 millions de dollars (138 millions en 2012), et l'encaisse de l'Office est de 24 millions de dollars (13 millions en 2012), pour un total de 92 millions de dollars (151 millions en 2012).

4. Créances

Les créances se présentent comme suit :

	2013	2012
	(en millions de dollars)	
Cotisations.....	4 847	4 620
Régime de rentes du Québec.....	106	109
Bénéficiaires		
Solde des trop-payés de pensions et prestations .....	134	116
Provision pour créances douteuses.....	(88)	(81)
	4 999	4 764

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à percevoir de l'ARC quant aux cotisations gagnées à la fin de l'exercice, compte tenu des déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Pendant l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 58 millions de dollars (41 millions en 2012), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans la loi du RPC se sont élevées à 6 millions de dollars (4 millions en 2012). Les recouvrements perçus sous forme de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont atteint 34 millions de dollars (33 millions en 2012).

5. Gestion des risques des activités de placement

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé à différents risques financiers en raison de ses activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans les politiques en matière de placement et approuvé par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Ce cadre contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Il a été conçu pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement comprend une limite en matière de risque de gestion active correspondant au risque de placement maximal que peut assumer l'Office par rapport au portefeuille de référence du RPC. Ce portefeuille est approuvé par le conseil d'administration et constitue un point de référence pour évaluer le rendement des activités à valeur ajoutée de l'Office. Il représente un modèle stratégique à faible coût pour le portefeuille du RPC. L'objectif de l'Office est d'obtenir des rendements à valeur ajoutée supérieurs à ceux qui seraient générés par le portefeuille de référence du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de gestion active du portefeuille du RPC et rend compte de l'exposition au risque de gestion active au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

## Régime de pensions du Canada — Suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

- i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché.

*Risque de change* : L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements et/ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établit comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars) Devise	2013		2012	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain . . . . .	62 098	57	55 090	56
Euro . . . . .	14 985	14	13 413	14
Livre sterling . . . . .	8 184	8	8 933	9
Dollar australien . . . . .	5 671	5	4 689	5
Yen japonais . . . . .	5 330	5	4 166	4
Dollar de Hong Kong . . . . .	2 581	2	2 326	2
Franc suisse . . . . .	1 251	1	969	1
Peso chilien . . . . .	1 206	1		
Real brésilien . . . . .	854	1	613	1
Autres . . . . .	6 733	6	7 387	8
	108 893	100	97 586	100

*Risque de taux d'intérêt* : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

*Autres risques de prix* : Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant principalement du risque d'actions, du risque de marchandises et du risque d'écart de taux, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

- ii. *Risque de crédit* : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit de l'Office découle de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 6f). La valeur comptable de ces placements présentée à la note 6 représente le risque de crédit maximal à la date de la situation financière.

- iii. *Risque de liquidité* : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficace pour respecter les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. L'Office gère son exposition au risque de liquidité grâce à sa capacité à mobiliser des fonds au moyen de l'émission de papier commercial, de la vente de titres en vertu de conventions de rachat et de prélèvements sur des facilités de crédit non garanties (se reporter aux notes 6 et 7). L'Office a également la capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire, des obligations négociables et des obligations indexées sur l'inflation.

L'Office est également exposé au risque de liquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 17). Afin de gérer le risque de liquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

## 6. Placements et passifs liés aux placements

Tel que mentionné dans la note 1, le rôle de l'Office est de placer l'actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte, des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à son règlement. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement.

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque et de rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements, avant la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent, s'établissent comme suit :

	2013	2012
	(en millions de dollars)	
<b>Actions</b>		
Actions canadiennes .....	7 039	7 246
Actions étrangères sur les marchés établis .....	64 486	52 684
Actions sur les marchés émergents .....	10 313	9 582
<b>Total des actions .....</b>	<b>81 838</b>	<b>69 512</b>
<b>Placements à revenu fixe</b>		
Obligations .....	52 331	40 899
Obligations indexées sur l'inflation .....	424	1 050
Autres titres de créance .....	10 215	9 263
Titres du marché monétaire .....	19 991	18 347
<b>Total des placements à revenu fixe .....</b>	<b>82 961</b>	<b>69 559</b>
<b>Stratégies de rendement absolu .....</b>	<b>9 028</b>	<b>6 915</b>
<b>Actifs réels</b>		
Biens immobiliers privés .....	21 840	18 996
Infrastructures .....	11 069	9 427
<b>Total des actifs réels .....</b>	<b>32 909</b>	<b>28 423</b>
<b>Sommes à recevoir sur les placements</b>		
Titres acquis en vertu de conventions de revente .....	630	
Intérêts courus .....	725	578
Sommes à recevoir sur les dérivés .....	742	880
Dividendes à recevoir .....	138	171
<b>Total des sommes à recevoir sur les placements .....</b>	<b>2 235</b>	<b>1 629</b>
<b>Total des placements .....</b>	<b>208 971</b>	<b>176 038</b>
<b>Passifs liés aux placements</b>		
Titre vendus en vertu de conventions de rachat .....	(2 180)	
Titres vendus à découvert .....	(9 715)	(8 596)
Passifs liés au financement par emprunt .....	(9 543)	(2 408)
Dette sur les biens immobiliers privés .....	(1 918)	(1 880)
Passifs liés aux dérivés .....	(945)	(811)
<b>Total des passifs liés aux placements .....</b>	<b>(24 301)</b>	<b>(13 695)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours .....	2 580	2 052
Montants à payer au titre des opérations en cours .....	(3 779)	(2 587)
<b>Placements nets .....</b>	<b>183 471</b>	<b>161 808</b>

## Régime de pensions du Canada — Suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

## a) Actions

Les placements en actions sont des placements dans des sociétés ouvertes et fermées de chacun des trois marchés suivants : le marché canadien, le marché étranger établi et le marché émergent.

- i. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 31 mars 2013, les actions de sociétés ouvertes comprennent des placements dans des fonds d'une juste valeur de 3 657 millions de dollars (2 811 millions de dollars en 2012).
- ii. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée type de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 31 mars 2013, les actions de sociétés fermées comprennent des placements directs d'une juste valeur de 9 803 millions de dollars (6 676 millions en 2012).

## b) Placements à revenu fixe

- i. Les obligations consistent en des obligations négociables et des obligations non négociables.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la loi, d'une clause de renouvellement, qui permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt en vigueur sur les marchés financiers dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que d'exercer son droit de renouvellement prévu par la loi décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquels les provinces peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins 5 ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des périodes successives d'au moins 5 ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

- ii. Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance privée et des titres adossés à des actifs, en des placements dans la propriété intellectuelle et des droits de redevance, ainsi qu'en des placements dans des fonds de titres de créance privés et des fonds de placements hypothécaires en difficulté.

## c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds et portefeuilles gérés à l'interne qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds et portefeuilles gérés à l'interne peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés.

## d) Actifs réels

- i. L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés pour le compte de l'Office par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2013, ces placements comprenaient 21 840 millions de dollars d'actifs (18 996 millions en 2012) et 1 918 millions de dollars de dette garantie (1 880 millions en 2012). Les échéances des remboursements en capital non actualisés de la dette garantie varient de moins d'un an à plus de dix ans.

- ii. En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée type est de 10 ans. Au 31 mars 2013, les placements en infrastructures comprennent des placements directs d'une juste valeur de 10 883 millions de dollars (9 116 millions en 2012).

## e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Au 31 mars 2013, les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente s'établissent comme suit : moins de 1 mois, 630 millions de dollars (néant en 2012) et 1 mois à 1 an, néant (néant en 2012).

Au 31 mars 2013, les échéances des titres vendus en vertu des conventions de rachat s'établissent comme suit : moins de 1 mois, 2 180 millions de dollars (néant en 2012) et 1 mois à 1 an, néant (néant en 2012).

## f) Contrats dérivés

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt, taux de change ou autres données du marché sous-jacent. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats sur actions, les contrats de change, les contrats sur taux d'intérêt et les contrats de crédit.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés dans le tableau des placements fourni plus haut.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et limiter ou ajuster l'exposition aux risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt, de change et aux autres risques financiers sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.

## g) Titres vendus à découvert

Au 31 mars 2013, des titres vendus à découvert d'un montant de 9 715 millions de dollars (8 596 millions en 2012) sont considérés comme étant remboursables à moins de un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

## h) Passifs liés au financement par emprunt

Au 31 mars 2013, les échéances des remboursements de capital non actualisés relativement aux passifs liés au financement par emprunt s'établissent comme suit : moins de 1 mois, 3 387 millions de dollars (1 189 millions en 2012), 1 mois à 6 mois, 4 410 millions de dollars (909 millions en 2012) et 7 mois à 1 an, 1 754 millions de dollars (315 millions en 2012).

## i) Garanties

Les opérations liées à des garanties sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie au 31 mars se détaille comme suit :

	2013	2012
	(en millions de dollars)	
Actifs détenus en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de revente <sup>(1)</sup> .....	630	
Opérations sur les dérivés négociés hors Bourse <sup>(1)</sup> .....	93	200
Autres emprunts <sup>(1)</sup> .....	1 009	
Actifs donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat .....	(2 183)	
Titres vendus à découvert .....	(10 752)	(10 937)
Dette sur les biens immobiliers privés .....	(2 230)	(2 008)
Garanties (se reporter à la note 15c) .....	(177)	(141)
	(13 610)	(12 886)

<sup>(1)</sup> Au 31 mars 2013, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élève à 1 651 millions de dollars (143 millions de dollars en 2012). Au 31 mars 2013, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie est de 630 millions de dollars (néant en 2012).

**Régime de pensions du Canada — Suite**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite**

## 7. Facilités de crédit

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2012) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2013, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant en 2012).

## 8. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer se détaillent comme suit :

	2013	2012
	(en millions de dollars)	
Charges d'exploitation.....	405	413
Pensions et prestations à payer.....	366	241
Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada.....	139	132
	910	786

## 9. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants budgétés présentés à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013* de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, déposé au Parlement en mai 2012, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

## 10. Revenu de placement net

Le revenu de placement net est présenté déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé par catégorie d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, des sommes à recevoir sur placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	2013					
	Revenu (perte) de placement <sup>(1)</sup>	Gain net sur les placements <sup>(2), (3), (4)</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes.....	67	724	791	(12)	(10)	769
Actions étrangères sur les marchés établis....	1 174	7 182	8 356	(309)	(44)	8 003
Actions sur les marchés émergents.....	254	260	514	(57)	(7)	450
	1 495	8 166	9 661	(378)	(61)	9 222
<b>Placements à revenu fixe</b>						
Obligations.....	1 488	1 209	2 697			2 697
Obligations indexées sur l'inflation.....	70	(1)	69			69
Autres titres de créance.....	646	625	1 271	(47)	(4)	1 220
Titres du marché monétaire <sup>(5)</sup> .....	321	1 183	1 504	(287)	(37)	1 180
Passifs liés au financement par emprunt.....	(30)	(174)	(204)			(204)
	2 495	2 842	5 337	(334)	(41)	4 962
<b>Actifs réels</b>						
Biens immobiliers privés.....	867	896	1 763	(67)	(40)	1 656
Infrastructures.....	429	505	934	(3)	(35)	896
	1 296	1 401	2 697	(70)	(75)	2 552
<b>Intérêts sur solde d'exploitation.....</b>	<b>3</b>		<b>3</b>			<b>3</b>
	5 289	12 409	17 698	(782)	(177)	16 739

Comptes publics du Canada 2012-2013

Régime de pensions du Canada — Suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	2012					
	Revenu (perte) de placement <sup>(1)</sup>	Gain net sur les placements <sup>(2), (3), (4)</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes .....	303	(2 352)	(2 049)	(40)	(16)	(2 105)
Actions étrangères sur les marchés établis .....	866	2 292	3 158	(285)	(43)	2 830
Actions sur les marchés émergents.....	177	(534)	(357)	(37)	(6)	(400)
	1 346	(594)	752	(362)	(65)	325
<b>Placements à revenu fixe</b>						
Obligations.....	1 481	3 174	4 655			4 655
Obligations indexées sur l'inflation.....	148	483	631			631
Autres titres de créance .....	516	109	625	(21)	(2)	602
Titres du marché monétaire <sup>(5)</sup> .....	541	594	1 135	(194)	(31)	910
Passifs liés au financement par emprunt .....	(15)		(15)			(15)
	2 671	4 360	7 031	(215)	(33)	6 783
<b>Actifs réels</b>						
Biens immobiliers privés .....	756	1 178	1 934	(69)	(116)	1 749
Infrastructures .....	429	668	1 097	(4)	(14)	1 079
	1 185	1 846	3 031	(73)	(130)	2 828
<b>Intérêts sur solde d'exploitation .....</b>	<b>2</b>		<b>2</b>			<b>2</b>
	5 204	5 612	10 816	(650)	(228)	9 938

<sup>(1)</sup> Comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des placements dans les biens immobiliers privés (déduction faite des intérêts débiteurs) et les intérêts débiteurs sur les passifs liés au financement par emprunt ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>(2)</sup> Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Comprend des pertes de change de 519 millions de dollars (gains de 495 millions en 2012).

<sup>(4)</sup> Comprend des gains nets non réalisés de 1 969 millions de dollars (gains non réalisés de 1 768 millions en 2012) qui correspondent à la variation de la juste valeur estimative des placements directs dans des actions de sociétés fermées, des infrastructures, des biens immobiliers privés, des titres de créance privée, des droits de propriété intellectuelle, des droits de redevance et certains dérivés pour lesquelles la juste valeur est essentiellement calculée d'après des hypothèses fondées sur des données non observables sur le marché.

<sup>(5)</sup> Comprend les stratégies de rendement absolu, lesquelles consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

## Régime de pensions du Canada — Suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

## 11. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Afin de mesurer l'exactitude des paiements de prestations du RPC, le RPC se base sur un programme de qualité (la vérification de l'exactitude du paiement du RPC) qui estime, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les paiements de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2013, les versements excédentaires et les moins-payés non décelés ont été estimés respectivement à 5 millions et 56 millions de dollars (2 millions et 64 millions en 2011-2012). Le RPC utilise ces estimations pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer ses systèmes et pratiques de traitement des prestations du RPC à travers le pays.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 4, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période.

## 12. Charges d'exploitation

	2013	2012
	(en millions de dollars)	
Charges générales d'exploitation .....	386	479
Coûts reliés au personnel .....	651	668
Honoraires de services professionnels et services-conseils .....	39	33
	1 076	1 180

## 13. Obligation actuarielle au titre des prestations

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés versent des cotisations égales au RPC, selon un taux combiné de 9,9 pour cent des gains admissibles. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Le RPC est géré par le ministre fédéral des Finances et ses homologues provinciaux. Ceux-ci examinent tous les trois ans la situation financière du Régime à la suite du dépôt du rapport actuariel préparé par l'actuaire en chef du Canada. C'est à ce moment que des recommandations peuvent être formulées, à savoir si les taux de prestation et/ou de cotisation devraient être modifiés. L'évaluation actuarielle détermine le taux minimal de cotisation, soit le taux le plus bas qui est suffisant pour maintenir la viabilité du Régime. Dans l'éventualité où le taux minimal de cotisation projeté est supérieur au taux de cotisation imposé par la loi et où aucune recommandation n'est faite de la part des ministres fédéral et provinciaux des Finances, la disposition pour taux insuffisants prévue dans la loi sur le Régime de pensions du Canada s'applique. Cette disposition majorerait automatiquement les

taux de cotisation des employés, employeurs et travailleurs autonomes et annulerait l'indexation des prestations courantes.

Initialement, le RPC avait été conçu pour être un régime sans capitalisation doté d'une petite réserve équivalant à environ deux ans de dépenses. Cela signifie que les pensions et les prestations d'une génération donnée sont financées en bonne partie par les cotisations des générations futures. Toutefois, au cours des trois premières décennies du Régime, des facteurs démographiques et économiques tels que l'abaissement du taux de naissance, l'amélioration de l'espérance de vie et une croissance plus faible des salaires réels ainsi que les changements aux prestations et l'augmentation du nombre de demandes de prestations d'invalidité ont entraîné une hausse considérable des coûts du RPC.

Le RPC a fait l'objet d'une réforme majeure en 1997, suivie en 1998 par l'entrée en vigueur de modifications grâce auxquelles le ministre fédéral des Finances et ses homologues provinciaux comptaient assurer la viabilité financière du RPC. Ils ont donc :

- majoré les taux de cotisation à court terme pour instaurer la capitalisation aux taux de régime permanent (c.-à-d. établir une réserve d'actifs et stabiliser au fil du temps le ratio de l'actif aux dépenses de l'année suivante);
- réduit la croissance des prestations à long terme;
- investi les liquidités dans des placements sur les marchés privés en créant l'Office afin d'obtenir un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus;
- instauré la capitalisation intégrale supplémentaire du RPC, de manière que les prestations nouvelles ou améliorées soient entièrement capitalisées.

Il découle de la réforme de 1997 que le RPC est considéré comme étant partiellement financé dans une optique de « stabilisation », c'est-à-dire le taux de cotisation le plus faible qui permet de stabiliser à long terme le ratio de l'actif aux dépenses incluant une capitalisation intégrale des prestations nouvelles ou améliorées. Ces objectifs de capitalisation rendent le financement plus juste et équitable pour toutes les générations et assurent la viabilité financière à long terme du Régime.

La loi sur le Régime de pensions du Canada précise qu'un rapport actuariel doit être préparé tous les trois ans pour que le ministre fédéral des Finances et ses homologues provinciaux puissent examiner la situation financière du RPC. Le plus récent rapport triennal, soit le 25<sup>e</sup> rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2009, a été déposé au Parlement le 15 novembre 2010. Le prochain rapport actuariel triennal, qui fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2012, devrait être déposé au Parlement d'ici décembre 2013.

Dans le 25<sup>e</sup> rapport actuariel, le taux de cotisation minimal requis pour financer la capitalisation au taux de régime permanent (9,84 pour cent) et la capitalisation intégrale supplémentaire (0,02 pour cent d'ici 2023 et 0,01 pour cent à compter de 2023) a été établi à 9,86 pour cent des gains cotisables d'ici 2023 et à 9,85 pour cent à compter de 2023. Ce rapport confirme que, selon les hypothèses sélectionnées, le taux combiné actuel employeur employé de 9,9 pour cent prévu par la loi est et continuera d'être suffisant pour payer les dépenses du RPC et accumuler un actif de 275,1 milliards de dollars (4,7 fois le montant des dépenses de l'année suivante)

jusqu'en 2020, après quoi une partie des revenus de placement servira au paiement des prestations. D'ici 2050, 29 pour cent des revenus de placement seront nécessaires pour combler l'écart entre les cotisations et les prestations.

Un certain nombre d'hypothèses ont été utilisées dans le 25<sup>e</sup> rapport actuariel pour établir les projections de revenus et de dépenses du Régime sur une période de projection de 75 ans. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations actuarielles reliées aux variables démographiques, économiques ainsi que d'autres variables telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

	au 31 décembre 2009		au 31 décembre 2006	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie des Canadiens				
à la naissance, en 2010 (en 2007 pour 2006) . . . . .	85,4 ans	88,3 ans	84,5 ans	87,7 ans
à l'âge de 65 ans, en 2010 (en 2007 pour 2006) . . . . .	20,2 ans	22,6 ans	19,3 ans	22,0 ans
Taux de retraite pour la cohorte âgée de 60 ans . . . . .	38% (2016+)	41% (2016+)	40% (2009+)	45% (2009+)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles) . . . . .	3,3 (2015+)	3,6 (2015+)	3,1 (2011+)	3,5 (2011+)
Indice de fécondité . . . . .	1,65 (2015+)		1,6 (2010+)	
Taux de migration nette . . . . .	0,58% de la population à compter de 2023		0,54% de la population à compter de 2020	
Taux d'activité (15-69 ans) . . . . .	75,2% (2030+)		74,2% (2030+)	
Taux d'emploi (15-69 ans) . . . . .	70,6% (2030+)		69,9% (2030+)	
Taux de chômage . . . . .	6,1% (2022+)		6,3% (2006+)	
Taux d'augmentation des prix . . . . .	2,3% (2019+)		2,5% (2016+)	
Écart de salaire réel . . . . .	1,3% (2019+)		1,3% (2015+)	
Taux de rendement réel . . . . .	4,0% (2017+)		4,2% (2016+)	

Un panel indépendant d'actuaire qualifiés a revu le 25<sup>e</sup> rapport actuariel sur le RPC et a confirmé que le travail a été effectué en conformité avec les normes de pratique professionnelles et que les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées étaient raisonnables.

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière du Régime en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des contextes démographique et économique. Les meilleures hypothèses clés ont fait l'objet de variantes afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière du Régime. Ces tests ont révélé que le taux de cotisation minimal pourrait s'éloigner de façon significative du taux de 9,85 pour cent, considéré comme la meilleure estimation, si des hypothèses autres que les meilleures hypothèses clés venaient à se réaliser.

Le 25<sup>e</sup> rapport actuariel mesure l'obligation actuarielle suivant deux approches, soit l'approche du groupe sans nouveaux cotisants et celle du groupe avec nouveaux cotisants. Selon l'approche du groupe sans nouveaux cotisants, seuls les participants actuels au Régime sont considérés (aucun nouveau participant et aucune acquisition future de droits à pension). Dans le cas de l'approche avec nouveaux cotisants – proposée pour la première fois dans le 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC – l'ensemble des participants, actuels et futurs, et leurs cotisations et prestations futures sont considérés afin de déterminer si l'actif actuel et les cotisations futures suffiront à couvrir l'ensemble de toutes les dépenses futures.

Le RPC n'a jamais été destiné à devenir un régime entièrement capitalisé. Le tableau ci-dessous, qui tient compte du taux actuel de cotisation combiné de 9,9 pour cent prévu par la loi, fait état du déficit actuariel et du ratio de l'actif à l'obligation actuarielle pour chacune des deux approches selon les deux derniers rapports actuariels :

**Régime de pensions du Canada — Suite**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite**

	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
	au 31 décembre 2009		au 31 décembre 2006
	(en milliards de dollars)		
Obligation actuarielle .....	<b>1995,0</b>	<b>874,8</b>	<b>733,5</b>
Actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	<b>1988,1</b>	<b>126,8</b>	<b>113,6</b>
Déficit actuariel.....	<b>6,9</b>	<b>748,0</b>	<b>619,9</b>
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle .....	<b>99,7%</b>	<b>14,5%</b>	<b>15,5%</b>

Selon le 25<sup>e</sup> *rapport actuariel*, bien que l'importance relative du déficit actuariel résultant de l'approche sans nouveaux cotisants puisse servir comme mesure de la situation financière du Régime, la principale mesure financière pour évaluer la viabilité du Régime est la suffisance et la stabilité du taux de cotisation de régime permanent au fil du temps. S'il est convenu de mesurer la viabilité du Régime d'après son déficit actuariel, il serait plus approprié d'utiliser l'approche du groupe avec nouveaux cotisants, incluant les cotisations et les prestations des participants actuels et futurs, pour évaluer la situation financière du Régime, car elle met en valeur la nature à long terme du Régime. En se basant sur l'approche du groupe avec nouveaux cotisants, l'actuaire en chef confirme, selon les hypothèses sélectionnées, que le Régime est en mesure de répondre à ses obligations financières et qu'il demeurera viable tout au long de la période de projection de 75 ans.

Les actifs disponibles pour les paiements de prestations représentent les fonds accumulés pour le paiement des pensions, prestations et dépenses d'exploitation. Au 31 mars 2013, les actifs disponibles pour les paiements de prestations du Régime s'élèvent à 187,7 milliards de dollars (166,0 milliards de dollars en 2012), soit environ 5,0 fois la valeur totale des dépenses de pensions et prestations prévues pour 2014, établie à 37,7 milliards de dollars (4,7 fois pour 2012). Selon le 25<sup>e</sup> *rapport actuariel*, le ratio de l'actif aux dépenses de l'année suivante devrait s'établir à 4,7 fois d'ici 2020 et à 5,2 fois d'ici 2050.

#### 14. Obligations contractuelles

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels obligations contractuelles sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire aux fins du placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2013, les obligations contractuelles totalisent 20,7 milliards de dollars (16,6 milliards en 2012).

Au 31 mars 2013, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, avait pris des engagements de location et autres de 197,0 millions de dollars (126,3 millions de dollars en 2012) qui seront payés au cours des 12 prochaines années.

#### 15. Éventualités

##### a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2013, il existe 12 623 appels (10 369 en 2012) concernant le paiement de prestations d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 107,5 millions de dollars (88,5 millions en 2012). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans les états financiers 2012-2013 du RPC.

##### b) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cadre normal de ses activités, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice.

En 2004, 417 évaluateurs médicaux (MA) ont déposé une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) en invoquant de la discrimination fondée sur le sexe. La plainte a été accueillie par le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) en 2007, qui a ordonné la fin de cette pratique discriminatoire et enjoint les parties à entreprendre des négociations sur la question des mesures de redressement appropriées. Face à l'échec des négociations, le TCDP a ordonné, en mai 2009, la création d'un nouveau sous groupe des infirmières (NU) au sein du groupe des services de santé et l'inclusion des MA dans ce sous groupe. Le TCDP a en outre ordonné d'indemniser deux MA pour préjudice moral. Il n'a toutefois accordé aucune indemnisation pour perte de salaire.

Les plaignants et la CCDP ont fait appel de la décision du TCDP concernant la perte de rémunération et les dommages pour préjudice moral. La demande a été accueillie par la Cour fédérale, qui a renversé la décision du TCDP et lui a renvoyé les questions aux fins d'un nouvel examen de sa part. L'appel de cette décision interjeté par le procureur général du Canada a été rejeté.

Les parties ont depuis réglé les questions en litige entourant l'indemnisation pour perte de salaire et pour préjudice moral. Le règlement de l'indemnisation pour préjudice moral et le règlement concernant l'indemnisation pour perte de salaire ont été entérinés par le TCDP en octobre 2011 et le 31 juillet 2012, respectivement.

La provision a été revue à 184 millions de dollars (169 millions en 2012), en conséquence 15 millions de dollars supplémentaires ont été comptabilisés comme charge et 151 millions de paiements pour les réclamations et actions en justice. Au 31 mars 2013, un montant de 33 millions de dollars reste inscrit au compte payable à RHDC.

c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, l'Office s'est engagé auprès de ses contreparties à garantir, au 31 mars 2013, une somme pouvant atteindre 1,4 milliard de dollars (0,2 milliard en 2012) dans l'éventualité où certaines filiales et autres entités ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et des autres accords connexes.

d) Indemnisations

L'Office fournit des indemnisations à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. L'incertitude liée aux conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.

16. Opérations entre apparentés

Tel que mentionné à la note 4, le RPC a 4 847 millions de dollars (4 620 millions en 2012) de cotisations à recevoir de l'Agence du revenu du Canada.

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente.

**Opérations de l'exercice**

(en millions de dollars)

	2013	2012
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels		
Ressources humaines et Développement des compétences Canada .....	405	567
Perception des cotisations et services d'enquêtes		
Agence du revenu du Canada .....	169	159
Émission des chèques et services informatiques		
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada .....	10	12
Services actuariels		
Bureau du surintendant des institutions financières et ministère des Finances .....	2	2
	586	740

17. Information supplémentaire

La gestion des actifs et des activités du RPC est partagée entre l'Office et différents ministères fédéraux du gouvernement du Canada (GC). L'Office est responsable de l'investissement de la majorité des actifs du RPC, tandis que le GC, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe du recouvrement des coti-

sations faites au RPC et de la gestion et du paiement des prestations du RPC. Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, le tableau suivant présente de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et charges gérées par le GC et par l'Office.

**Régime de pensions du Canada — Fin**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**Exercice terminé le 31 mars 2013 — Fin**

(en millions de dollars)

	2013			2012		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Actifs financiers .....	5 067	211 575	216 642	4 902	178 103	183 005
Actifs non financiers .....		72	72		59	59
Passifs .....	607	28 383	28 990	542	16 526	17 068
Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	4 460	183 264	187 724	4 360	161 636	165 996
Revenus						
Cotisations .....	41 655		41 655	38 925		38 925
Revenus de placement .....	3	16 736	16 739	2	9 936	9 938
	41 658	16 736	58 394	38 927	9 936	48 863
Charges						
Pensions et prestations .....	35 590		35 590	33 288		33 288
Charges d'exploitation .....	586	490	1 076	740	440	1 180
	36 176	490	36 666	34 028	440	34 468
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	5 482	16 246	21 728	4 899	9 496	14 395

Conformément à l'article 108.1 de la loi sur le RPC et à l'Accord daté du 1<sup>er</sup> avril 2004, les sommes non nécessaires à l'atteinte des obligations spécifiques du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations au RPC de la part des employeurs et des employés et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

En septembre 2004, l'Office assumait la responsabilité d'offrir des services de gestion de la trésorerie au RPC, incluant un retour périodique, tous les mois au minimum, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations reliées aux pensions et prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2013, un total de 31,7 milliards de dollars a été transféré à l'Office et un total de 26,3 milliards de dollars a été retourné au RPC aux fins de trésorerie.

**Activités durant l'exercice**

(en millions de dollars)

	2013	2012
Office d'investissement du régime de pensions du Canada		
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice .....	275 648	243 363
Transferts de fonds à l'Office .....	31 682	32 285
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice .....	307 330	275 648
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice .....	(163 299)	(134 958)
Transferts de fonds de l'Office .....	(26 300)	(28 341)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice .....	(189 599)	(163 299)
Transferts cumulatifs nets à l'Office .....	117 731	112 349

## 18. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## **Compte des rentes sur l'État**

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

Le vérificateur général du Canada, auditeur externe du Compte des rentes sur l'État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de l'Emploi et du Développement social.

*Le sous-ministre de  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,  
Ian Shugart*

*Le dirigeant principal des finances de  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada,  
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA*

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2013

## Compte des rentes sur l'État — Suite

### Rapport de l'actuaire

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2013. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2013. Les résultats de l'évaluation sont inclus dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite du compte pour le même exercice.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2013 fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par RHDC; et
- les hypothèses telles qu'elles sont prescrites par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries », et le taux d'intérêt annuel de sept pour cent.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées répondent aux exigences légales et sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2014.

Michel Millette  
*Actuaire Senior*  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Jonathan Petrin  
*Actuaire adjoint*  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Christine Dunningan  
*Actuaire Adjointe*  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Bureau du surintendant des institutions financières Canada  
Ottawa, Canada  
Le 28 août 2013

**Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de l'Emploi et du Développement social

**Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des rentes sur l'État, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

*Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2013, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

À mon avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et son règlement.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Nancy Y. Cheng, FCA  
vérificatrice générale adjointe

Le 28 août 2013  
Halifax, Canada

## Compte des rentes sur l'État — Suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Actifs</b>		
Dépôt auprès du receveur général du Canada (note 3) .....	171 210	188 428
Intérêts courus à recevoir du Canada .....	12 955	14 248
Créances .....	113	99
	<b>184 278</b>	<b>202 775</b>
<b>Passif</b>		
Surplus actuariel à verser au Canada .....	1 170	1 164
<b>Actif net disponible pour le service des prestations .....</b>	<b>183 108</b>	<b>201 611</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b>		
Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées (note 4) .....	183 108	201 611

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le sous-ministre de  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada,  
Ian Shugart*

*Le dirigeant principal des finances de  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada,  
Alain P. Séguin, MBA, CPA, CGA*

État de l'évolution de l'actif net disponible  
pour le service des prestations  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Intérêts en provenance du Canada (note 3) .....	12 955	14 248
Primes (note 3) .....	32	11
Rentes réclamées recouvrées du Trésor .....	76	123
	<b>13 063</b>	<b>14 382</b>
<b>Diminution de l'actif</b>		
Rentes versées .....	30 216	32 815
Remboursements de primes .....	40	69
Rentes non réclamées versées au Trésor .....	140	63
Surplus actuariel à verser au Canada .....	1 170	1 164
	<b>31 566</b>	<b>34 111</b>
<b>Dépenses administratives</b>		
Services reçus gratuitement (note 2 g) .....	1 927	2 674
Services assumés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (note 2 g) .....	(1 927)	(2 674)
<b>Diminution de l'actif net .....</b>	<b>18 503</b>	<b>19 729</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice .....	201 611	221 340
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice .....	183 108	201 611

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre  
des prestations de retraite  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice .....</b>	<b>(201 611)</b>	<b>(221 340)</b>
Intérêts et autres revenus .....	(13 063)	(14 382)
Prestations versées .....	30 396	32 947
Gain actuariel .....	1 170	1 164
<b>Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(183 108)</b>	<b>(201 611)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013**

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et il fonctionne à même le Trésor.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600). Ce chapitre requiert que les régimes de retraite des entreprises ayant une obligation d'information au public suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS) dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600, qui ont préséance.

b) Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées

La méthode qui a servi au calcul de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées inclut, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actualisée de ces rentes établies selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité, tel qu'exigé.

c) Surplus ou déficit actuariel

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées peut être différente du passif actuariel déterminé par l'actuaire. L'écart est inscrit comme surplus ou déficit actuariel, lequel est chargé en diminution ou augmentation du Trésor.

d) Intérêts en provenance du Canada

Les intérêts en provenance du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*.

e) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes versées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

f) Rentes réclamées

Les rentes réclamées sont constituées des sommes non réclamées antérieurement qui avaient été versées au Trésor. Si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est retournée au Compte.

g) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par RHDC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées, et des revenus présentés à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées et que le montant des comptes connexes puissent à court terme changer de façon significative.

3. Primes déposées auprès du receveur général du Canada

Les primes sont déposées auprès du receveur général du Canada. L'intérêt versé sur ces dépôts est de sept pour cent, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*. Vu l'échéance à court terme du dépôt auprès du receveur général du Canada, la valeur comptable est sensiblement équivalente à la juste valeur.

**Compte des rentes sur l'État — Fin****Notes afférentes aux états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 — Fin**

## 4. Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a effectué l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2013.

La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État* indiquent comment déterminer les valeurs actuelles actuarielles des prestations constituées. Le règlement exige l'actualisation des paiements futurs anticipés, en utilisant un taux d'intérêt de sept pour cent. Les paiements futurs doivent être estimés selon les taux de mortalité tirés des tables de mortalité de 1983 publiées par la « Society of Actuaries », pour les rentes individuelles et collectives, modifiées selon l'échelle de projection G. L'actuaire a indiqué que les hypothèses utilisées pour évaluer la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées répondent aux exigences légales et sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2014.

	2013	2012
	(en milliers de dollars canadiens)	
La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées comprend :		
Rentes reportées . . . . .	8 569	9 529
Rentes échues . . . . .	174 539	192 082
	183 108	201 611

## 5. Gestion du capital

Le principal objectif de la gestion du capital est de s'assurer que le Compte a suffisamment de fonds pour rencontrer ses obligations envers les rentiers et les rentières. Tous les dépôts et retraits au Compte sont effectués à même le Trésor et les rendements sur les dépôts sont imposés par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la *Loi*). De plus, selon la *Loi*, tout surplus ou déficit dans le Compte est remis au Trésor ou recouvert de ce dernier.

Le Compte est évalué sur une base actuarielle chaque année afin de présenter, au gouvernement du Canada, la valeur actualisée des rentes reportées et échues, selon la *Loi*, pour garantir le financement suffisant du Compte.

Le Compte n'est soumis à aucune restriction externe sur son capital. Il n'y a eu aucun changement sur le plan de l'approche de la gestion du capital par rapport à l'année précédente.

## 6. Gestion du risque financier

Les actifs du Compte sont détenus dans un compte à fins déterminées par le Trésor. À ce titre le Compte n'est pas exposé à des risques importants de marché (risque de fluctuations de l'équité et du prix des produits de base, intérêt, taux de change et écart de taux d'intérêt), risque de liquidité (risque que le Compte n'ait pas suffisamment de fonds pour rencontrer ses passifs à court terme), ou le risque de crédit (risque qu'un parti soit en défaut de paiement ou devienne insolvable). En conséquence, le Compte n'a pas fourni d'analyse de sensibilité du risque de marché.

## 7. Opérations entre apparentés

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 g), Services reçus gratuitement.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)**

**Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

*Le commissaire,*  
Bob Paulson

*Le dirigeant principal des*  
*Finances et de l'Administration,*  
Sous-commissaire Alain Duplantie, BAA, MBA, CGA

Le 9 août 2013

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) — Suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Sécurité publique

#### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2013, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le versement des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

À mon avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Louise Bertrand, CPA, CA  
*directrice principale*

Le 9 août 2013  
Ottawa, Canada

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) — Suite

État de la situation financière  
Au 31 mars

	2013	2012
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Somme à recevoir du Trésor .....	22 676 882	24 169 509
<b>Passif</b>		
Prestations à payer (note 3) .....	322 571	229 690
<b>Actif net disponible pour le versement des prestations .....</b>	<b>22 354 311</b>	<b>23 939 819</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4) .....</b>	<b>20 443 534</b>	<b>22 119 442</b>
<b>Excédent de l'actif net disponible pour le versement des prestations sur les obligations au titre des prestations de retraite .....</b>	<b>1 910 777</b>	<b>1 820 377</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

*Le commissaire,*  
Bob Paulson

*Le dirigeant principal des Finances et de l'Administration,*  
Sous-commissaire Alain Duplantie, BAA, MBA, CGA

Le 9 août 2013

État de l'évolution de l'actif net disponible  
pour le versement des prestations  
Exercice terminé le 31 mars

	2013	2012
	\$	\$
<b>Actif net disponible pour le versement des prestations, au début de l'exercice .....</b>	<b>23 939 819</b>	<b>25 297 146</b>
Augmentation de l'actif net disponible pour le versement des prestations :		
Revenus d'intérêts sur la somme à recevoir du Trésor .....	1 297 701	1 464 314
Cotisations des participants au titre des services passés .....	3 719	3 953
<b>Augmentation totale de l'actif net disponible pour le versement des prestations .....</b>	<b>1 301 420</b>	<b>1 468 267</b>
Diminution de l'actif net disponible pour le versement des prestations :		
Versement des prestations aux survivants .....	(2 886 928)	(2 825 594)
<b>Diminution de l'actif net disponible pour le versement des prestations .....</b>	<b>(1 585 508)</b>	<b>(1 357 327)</b>
<b>Actif net disponible pour le versement des prestations, à la fin de l'exercice .</b>	<b>22 354 311</b>	<b>23 939 819</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre  
des prestations de retraite  
Exercice terminé le 31 mars

	2013	2012
	\$	\$
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice .....</b>	<b>22 119 442</b>	<b>23 591 078</b>
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net .....	1 207 301	1 350 005
Cotisations des participants au titre des services passés .....	3 719	3 953
Prestations à payer .....	(322 571)	(229 690)
Versement des prestations aux survivants .....	(2 564 357)	(2 595 904)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>20 443 534</b>	<b>22 119 442</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) — Suite

### Notes afférentes aux états financiers Exercice terminé le 31 mars 2013

#### 1. Description de la Caisse de pension

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

##### a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (« la Caisse de pension ») a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (« la Loi ») (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1<sup>er</sup> mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites. Le gouvernement du Canada crédite la Caisse de pension des intérêts calculés trimestriellement sur la somme à recevoir du Trésor à la fin du trimestre précédent.

La GRC assure la gestion de la Caisse de pension. La responsabilité de l'administration courante de la Caisse de pension a été impartie à Morneau Shepell. Le Bureau de l'actuaire en chef (« BAC »), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées du Trésor.

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2 a).

##### b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse de pension au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

##### c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

###### i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

###### ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, y sont les plus admissibles.

###### iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

##### d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension doit toujours se conformer à la partie I du Manuel de l'ICCA - Normes internationales d'information financière (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas consistents avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, ont été autorisés par les signataires le 9 août 2013.

b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

i. Intérêts sur la somme à recevoir du Trésor

Le gouvernement du Canada crédite la Caisse de pension des intérêts calculés trimestriellement sur la somme à recevoir du Trésor à la fin du trimestre précédent. Le taux d'intérêt est établi par le mi-

nistre des Finances trimestriellement et est identique au taux utilisé pour les autres régimes de retraite du gouvernement. Ce taux est calculé comme si les montants comptabilisés étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans, détenues jusqu'à leur échéance. Les intérêts sur la somme à recevoir du Trésor sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

ii. Somme à recevoir du Trésor

Le gouvernement a une obligation statutaire de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Cette obligation au titre des prestations de retraite est aux veuves et aux orphelins des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Le gouvernement note les cotisations, les revenus d'intérêts sur la somme à recevoir du Trésor et le versement des prestations aux survivants. La totalité de l'encaisse est déposée au Trésor et tous les décaissements sont prélevés sur le Trésor.

La somme à recevoir du Trésor est considérée comme autre actif.

iii. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le versement des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

iv. Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des obligations au titre des prestations de retraite durant l'année est basée sur une évaluation actuarielle triennale effectuée par le BAC. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, des hypothèses économiques et non économiques. Pour les années intérimaires, les hypothèses utilisées pour l'évaluation triennale sont évaluées pour s'assurer de leur pertinence. L'évaluation est ajustée par l'actuaire pour les transactions survenant pendant l'exercice.

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) — Suite

### Notes afférentes aux états financiers

#### Exercice terminé le 31 mars 2013 — Suite

#### v. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble.

Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la Gendarmerie royale du Canada;
- Évaluation actuarielle et autres services du Bureau de l'actuaire en chef;
- Émission de chèques par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; et
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

#### c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (rendements futurs de la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés et l'âge des nouveaux veufs. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du Bureau de l'actuaire en chef à propos de ces

estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

#### 3. Prestations à payer

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avaient pas encore été approuvées par le ministre. Au 31 mars 2013, les prestations à payer étaient de 322 571 \$ (229 690 \$ au 31 mars 2012).

#### 4. Obligations au titre des prestations de retraite

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée par le Bureau de l'actuaire en chef en date du 31 mars 2010. Cette évaluation indiquait un excédent actuariel de 2 665 000 \$. Une décision du Conseil du Trésor en date du 9 juin 2011 a approuvé qu'une portion de l'excédent sera distribuée par une augmentation annuelle de la pension de base de 2,0 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, de 2,0 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et de 2,0 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiements résiduels.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. L'âge moyen des membres et des veuves était d'environ 86 ans et la durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 27 ans au 31 mars 2010.

Les obligations au titre des prestations de retraite sont déterminées sur une base actuarielle et sont fondées sur les hypothèses les plus probables de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le rendement actuel de la Caisse de pension. Ce taux est basé sur celui d'un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans à la date de l'évaluation actuarielle triennale.

Le rendement actuel de la Caisse de pension de l'ordre de 5,70 pour cent par année (6,10 pour cent pour 2012) correspond au taux estimatif utilisé dans l'évaluation actuarielle à court terme (5,82 pour cent). On prévoit que le rendement à long terme de la Caisse de pension diminuera à 4,81 pour cent par année à compter de 2024 et augmentera à 5,20 pour cent à compter de 2032. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2013 — Fin

Une évaluation actuarielle intermédiaire a été préparée en date du 31 mars 2013 pour estimer la valeur actuarielle des prestations constituées et les principales composantes de la variation de la valeur actuarielle au cours de l'exercice. Aucun changement n'a été apporté aux hypothèses économiques ou non économiques pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Au 31 mars 2013, l'obligation au titre des prestations de retraite était de 20 443 534 \$ (22 119 442 \$ au 31 mars 2012).

La prochaine évaluation actuarielle au 31 mars 2013 est en cours et devrait être déposée au Parlement en 2014.

Durant l'exercice, aucune modification n'a été apportée à la Caisse de pension (aucune en 2012).

**5. Gestion du capital**

La gestion du capital a pour objectif principal de garantir que la Caisse de pension détient suffisamment de capitaux pour s'acquitter de ses engagements envers la totalité de ses membres actuels et de leurs survivants.

La Caisse de pension n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital en vertu de règles extérieures. Les excédents ou les déficits sont établis régulièrement par une évaluation actuarielle préparée par un actuaire indépendant. Ils sont considérés comme capital de la Caisse de pension.

L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert à mesurer la santé financière à long terme de la Caisse de pension. L'actuaire vérifie la capacité de la Caisse de pension à s'acquitter de ses engagements envers la totalité de ses membres actuels et de leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les versements des prestations de la Caisse de pension pour estimer la valeur actuelle du passif, puis les compare à l'actif net disponible pour le versement des prestations et aux cotisations futures de tous les membres actuels. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit. Dans les deux cas, la politique de capitalisation décrite à la note 1 b) sera utilisée pour s'assurer que le capital de la Caisse de pension est maintenu.

Il n'y a pas eu de changement à la politique de gestion de capital de la Caisse de pension.

**6. Gestion du risque financier**

Les actifs de la Caisse de pension sont détenus dans un compte à fins déterminées établis dans le Trésor du gouvernement du Canada. Ainsi, la Caisse de pension n'est pas exposée, de façon significative, au risque du marché (risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux), au risque de liquidité (risque que la Caisse ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses passifs courants), et au risque de crédit (risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable). Par conséquent, la Caisse n'a pas prévu une analyse de sensibilité au risque de marché.

**7. Reclassification des chiffres comparatifs de l'année précédente**

Certains chiffres comparatifs de l'année précédente ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'année courante. Le reclassement affecte l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite seulement et n'est pas significatif. De ce fait, un troisième état de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2012 ainsi que les notes afférentes n'ont pas été fournis.

# Section 7

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

## Trésorerie et créances

### Table des matières

	<i>Page</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	7.2
Impôts à recevoir.....	7.3
Autres créances.....	7.4

## Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique « Trésorerie et créances ».

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour la trésorerie et les créances par catégorie.

**Tableau 7.1**  
**Trésorerie et créances**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2.....	27 341 036 225	17 143 276 454
Impôts à recevoir, tableau 7.3.....	92 114 538 870	86 005 561 641
Autres créances, tableau 7.5.....	4 698 326 405	4 513 167 844
Total de la trésorerie et des créances.....	124 153 901 500	107 662 005 939

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1<sup>er</sup> avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres enti-

tés consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

Le tableau 7.2 présente un sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

**Tableau 7.2**  
**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Fonds en banque —		
Monnaie canadienne <sup>(1)</sup> .....	18 073 595 015	6 068 164 441
Devises <sup>(2)</sup> .....	211 116 546	650 413 953
Dépôts spéciaux <sup>(3)</sup> .....	50 000 000	65 000 000
Total des fonds en banque.....	18 334 711 561	6 783 578 394
Fonds en transit —		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit.....	7 616 796 481	8 388 911 848
Autre encaisse — Sociétés d'État et autres entités consolidées <sup>(4)</sup> .....	508 927 000	514 730 000
Total des fonds en transit.....	8 125 723 481	8 903 641 848
Moins : Chèques et mandats en circulation —		
Chèques en circulation <sup>(5)</sup> .....	5 100 123 917	5 093 683 754
Chèques sur comptes d'avance fixe <sup>(6)</sup> .....	94 831	208 783
Total des chèques et des mandats en circulation.....	5 100 218 748	5 093 892 537
Total de la trésorerie.....	21 360 216 294	10 593 327 705
Équivalents de trésorerie.....	5 980 819 931	6 549 948 749
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	27 341 036 225	17 143 276 454

<sup>(1)</sup> Comprend 15 000 000 000 \$ (4 000 000 000 \$ en 2012) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.

<sup>(2)</sup> Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.

<sup>(3)</sup> Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.

<sup>(4)</sup> Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.

<sup>(5)</sup> Les chèques du receveur général émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 39 797 073 \$ (40 937 561 \$ en 2012) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

<sup>(6)</sup> Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.

### 7.2 Trésorerie et créances

## Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouvrés ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances — radiations ou renonciations).

**Tableau 7.3**  
**Impôts à recevoir au 31 mars**

	2013			2012		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Impôts à recevoir —						
Impôt sur le revenu à recevoir —						
Particuliers .....	49 082 126 893	6 488 467 734	42 593 659 159	45 897 369 231	6 096 866 085	39 800 503 146
Employeurs .....	16 814 921 560	1 078 470 636	15 736 450 924	17 210 589 225	1 039 037 923	16 171 551 302
Sociétés .....	13 753 844 431	1 869 359 235	11 884 485 196	12 520 733 660	1 785 709 725	10 735 023 935
Non-résidents .....	1 208 658 598	134 326 977	1 074 331 621	1 173 720 355	113 939 045	1 059 781 310
Taxe sur les produits et services à recevoir .....	20 625 564 995	2 713 768 204	17 911 796 791	18 541 512 448	2 906 088 048	15 635 424 400
Droits de douane à recevoir .....	479 400 558	18 523 095	460 877 463	248 146 174	13 200 682	234 945 492
Taxes et droits d'accise à recevoir .....	2 505 389 013	52 451 297	2 452 937 716	2 414 469 499	46 137 443	2 368 332 056
Total .....	104 469 906 048	12 355 367 178	92 114 538 870	98 006 540 592	12 000 978 951	86 005 561 641

Le tableau 7.4 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars étaient non recouvrées. Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

**Tableau 7.4**  
**Classement chronologique des impôts à recevoir**

	Exercice clos le 31 mars	
	2013	2012
	\$	\$
Impôts à recevoir		
Moins d'un an .....	70 196 417 812	66 161 826 462
1-2 .....	6 434 206 424	5 744 207 719
2-3 .....	4 620 057 093	4 515 312 487
3-4 .....	4 145 573 641	3 695 849 593
4-5 .....	3 380 086 632	3 041 584 611
Plus de 5 ans .....	15 693 564 446	14 847 759 720
Total .....	104 469 906 048	98 006 540 592

**Autres créances**

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés (mais non recouverts) et ceux qui n'ont pas été facturés, ou encore des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus au 31 mars 2013.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III (Créances — radiations ou renonciations).

Le tableau 7.5 présente un sommaire des soldes concernant les autres créances.

**Tableau 7.5**  
**Autres créances au 31 mars**

	2013			2012		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres créances <sup>(1)</sup> .....	4 540 716 274	1 710 375 869	2 830 340 405	4 342 297 568	1 678 284 724	2 664 012 844
Créances des sociétés d'État et autres entités consolidées .....	1 867 986 000		1 867 986 000	1 849 155 000		1 849 155 000
Total .....	6 408 702 274	1 710 375 869	4 698 326 405	6 191 452 568	1 678 284 724	4 513 167 844

<sup>(1)</sup> Les autres créances sont les montants comptabilisés qui sont dus au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des autres créances pour la période durant laquelle les montants au 31 mars étaient non recouverts.

**Tableau 7.6**  
**Classement chronologique des autres créances**

	Exercice clos le 31 mars	
	2013	2012
	\$	\$
Jours non recouverts		
0-30 .....	1 775 858 832	1 783 119 425
31-60 .....	181 997 720	222 884 637
61-90 .....	178 149 794	95 534 313
91-365 .....	430 633 933	388 963 453
Plus de 365 .....	1 974 075 995	1 851 795 740
Total .....	4 540 716 274	4 342 297 568
Créances des sociétés d'État et autres entités consolidées .....	1 867 986 000	1 849 155 000
Total .....	6 408 702 274	6 191 452 568

# Section 8

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

## Comptes d'opérations de change

### Table des matières

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes .....	8.2
Fonds monétaire international .....	8.3
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	8.3
État supplémentaire —	
Compte du fonds des changes .....	8.4

## Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits, et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 10 802 millions de dollars au 31 mars 2013 (10 715 millions de dollars au 31 mars 2012); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**Tableau 8.1**  
**Comptes d'opérations de change**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Réserves de liquidités internationales détenues dans le compte du fonds des changes, tableau 8.2 .....	62 140 903 009	17 094 974 096	15 854 531 712	63 381 345 393
Fonds monétaire international — Souscriptions .....	9 841 687 840		147 829 132	9 693 858 708
Fonds monétaire international — Prêts .....	1 325 101 712	182 840 815	51 458 977	1 456 483 550
	73 307 692 561	17 277 814 911	16 053 819 821	74 531 687 651
Moins :				
Fonds monétaire international — Effets à payer .....	7 057 775 556	416 103 013	17 693 181	6 659 365 724
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	9 252 781 835	138 983 346		9 113 798 489
	16 310 557 391	555 086 359	17 693 181	15 773 164 213
Total .....	56 997 135 170	17 832 901 270	16 071 513 002	58 758 523 438

### Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Conformément à cette Loi, les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes sont préparés pour chaque exercice. Les états financiers au 31 mars 2013, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2013, ainsi que les avances faites à celui-ci. L'or que détient le Compte est comptabilisé à raison de 35 DTS l'once (53,27 \$ CAN au 31 mars 2013 et 54,08 \$ CAN au 31 mars 2012).

En 2012-2013, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 15 533 millions de dollars et un redressement de 1 401 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 et un redressement net dû à la réévaluation de 161 millions de dollars. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 15 855 millions de dollars.

**Tableau 8.2**  
**Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes**  
(en millions de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollars américains .....	313	319
Titres négociables en dollars américains ..	36 599	33 034
Trésorerie et équivalents de trésorerie en euro .....	16	163
Titres négociables en euro .....	17 462	18 951
Trésorerie et équivalents de trésorerie en yen japonais .....	8	7
Titres négociables en yen japonais .....	306	342
Dépôts à court terme .....		299
Droits de tirage spéciaux .....	8 671	9 020
Or .....	6	6
Total .....	63 381	62 141
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollars américains .....	40 189	36 472
Euro .....	16 456	18 187
Yen japonais .....	306	341
Droits de tirage spéciaux (2013, 4 669 millions DTS; 2012, 4 599 millions DTS) .....	6 998	7 106
Dollars canadiens .....	(1 969)	(1 637)
Total des avances sur le Trésor .....	61 980	60 469
Total des revenus nets de l'exercice .....	1 401	1 672
Total .....	63 381	62 141

## 8.2 Comptes d'opérations de change

## **Fonds monétaire international**

### **Souscriptions**

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de quatre grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen japonais.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2012-2013, les rentrées et autres crédits se composaient d'un redressement dû à la réévaluation de 148 millions de dollars.

### **Prêts**

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires aux pays membres du FMI ayant besoin d'aide au chapitre de la balance des paiements.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les Accords généraux d'emprunt (AGE) multilatéraux.

D'une part, le Canada a commencé officiellement à participer aux NAE étendu le 11 mars 2011. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 7 624 millions de DTS. Au 31 mars 2013, 957 millions de DTS ou 1 456 millions de dollars (858 millions de DTS ou 1 325 millions de dollars en 2012) avait été consenti au FMI au titre des NAE.

D'autre part, le Canada participe aux AGE qui ont été renouvelés pour la dernière fois en novembre 2012. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 893 millions de DTS. Au 31 mars 2013, aucun prêt n'avait été consenti au FMI au titre des AGE.

Par ailleurs, l'accord d'emprunt bilatéral temporaire conclu entre le Canada et le FMI prévoit un maximum de 10 milliards de dollars américains pour les prêts accordés au FMI. Cet accord a pris fin le 31 mars 2013.

Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux ne peut pas dépasser en tout temps 8 517 millions de DTS.

Au 31 mars 2013, l'encours des prêts s'élevait à un total de 957 millions de DTS ou 1 456 millions de dollars conformément à ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

### **Effets à payer**

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2012-2013, les effets à payer au FMI ont diminué de 398 millions de dollars.

### **Allocations de droits de tirage spéciaux**

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2012-2013, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 139 millions de dollars.

## État supplémentaire

### Compte du fonds des changes

#### Énoncé de responsabilité

La responsabilité des états financiers du Compte du fonds des changes (CFC) ainsi que de l'information contenue dans le Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada incombe au ministère des Finances. Les activités du CFC sont régies par les dispositions de la partie II de la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada administre le CFC en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées à la note complémentaire 2, qui concordent avec celles adoptées par le gouvernement du Canada et dont l'application ne donne lieu à aucun écart important par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par ailleurs, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les renseignements contenus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement du ministère des Finances et de la Banque du Canada, qui tiennent dûment compte de l'importance relative.

Le ministère des Finances établit les politiques relatives aux opérations et aux placements du CFC. Il s'assure également que les activités du CFC sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la monnaie*.

La Banque du Canada a mis en place des systèmes financiers appropriés ainsi que des mécanismes de contrôle interne y afférents de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont bien protégés et que les opérations sont dûment autorisées conformément à la *Loi sur la monnaie*. Le système de contrôle interne est appuyé par un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application. La Banque soumet au ministère des Finances un rapport sur la situation financière du CFC et sur les résultats d'exploitation.

Le vérificateur général du Canada effectue un audit indépendant des états financiers du CFC et présente au ministre des Finances un rapport sur les résultats de l'audit.

Le Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada est déposé au Parlement avec les états financiers, qui font partie des *Comptes publics du Canada* et sont soumis au Comité permanent des comptes publics, qui présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut avoir à l'égard des états financiers et de l'opinion d'audit qui s'y rattache.

*Le gouverneur,  
Banque du Canada,*

Mark Carney

*Le sous-ministre,  
ministère des Finances,*

Michael Horgan

*La comptable en chef  
et chef des finances,  
Banque du Canada,*

Sheila Vokey, CPA, CA

Ottawa, Canada  
Le 27 mai 2013

## Compte du fonds des changes — Suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

#### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte du fonds des changes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

##### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

##### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

##### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du fonds des changes au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Compte du fonds des changes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie II de la *Loi sur la monnaie*.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Nancy Y. Cheng, FCA  
vérificatrice générale adjointe

Le 27 mai 2013  
Ottawa, Canada

Compte du fonds des changes — Suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 3, 8).....	337	788
Placements		
Titres négociables (notes 4, 8) .....	54 368	52 326
Droits de tirage spéciaux (notes 5, 8) .	8 671	9 020
Or (notes 6, 8).....	6	6
Total des placements .....	63 045	61 352
Total des actifs financiers .....	63 382	62 140
<b>Passif</b>		
Dû au Trésor (note 7).....	63 382	62 140

Engagements (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

*Le gouverneur,*  
*Banque du Canada,*  
Mark Carney

*Le sous-ministre,*  
*ministère des Finances,*  
Michael Horgan

*La comptable en chef*  
*et chef des finances,*  
*Banque du Canada,*  
Sheila Vokey, CPA, CA

## Compte du fonds des changes — Suite

**État des résultats**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Revenus nets de placements</b>		
Titres négociables		
Intérêts .....	1 091	1 245
Gains sur la vente de titres négociables .....	404	513
Coûts de transaction et autres .....	(3)	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie ..	1	1
Droits de tirage spéciaux .....	8	31
Gains sur la vente d'or .....	13	
Total des revenus nets de placements ...	1 514	1 789
<b>Autres</b>		
Pertes nettes de change .....	(113)	(117)
<b>Revenus nets de l'exercice (notes 1, 7) ...</b>	<b>1 401</b>	<b>1 672</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Intérêts reçus		
Titres négociables .....	1 271	1 366
Autres .....	1	1
Achat de titres négociables .....	(45 772)	(48 197)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres négociables .....	44 162	41 054
Achat de devises .....	270	448
Vente de devises .....	(2 045)	(1 845)
Sorties nettes de fonds liées aux activités de fonctionnement .....	(2 113)	(7 173)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation des avances du Trésor ...	13 861	19 628
Remboursement des avances du Trésor ..	(12 231)	(12 000)
Rentrées nettes de fonds liées aux activités de financement .....	1 630	7 628
Effet des variations du cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie .....	32	19
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	(451)	474
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....</b>	<b>788</b>	<b>314</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 3) .....</b>	<b>337</b>	<b>788</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds des changes — Suite

Notes complémentaires aux états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

1. Pouvoir et objectif

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC. La majorité des réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont versées dans le CFC. Celui-ci renferme environ 93 pour cent (94 pour cent au 31 mars 2012) des réserves officielles canadiennes. Le reste de ces dernières se trouvent dans les comptes de devises du ministre des Finances.

La loi confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien. Le ministre des Finances habilite le CFC à acquérir ou à vendre les actifs jugés appropriés à cette fin, aux termes de l'Énoncé de politique de placement du CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, les revenus nets de l'exercice doivent être versés ou imputés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, et le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice.

2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers. L'application de ces conventions comptables à la présentation et aux résultats du CFC ne donne lieu à aucun écart important par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, déduction faite des coûts de transactions. Ils comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, les gains et pertes résultant de la vente de titres et de la vente d'or, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux.

b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Ces coûts ne sont pas significatifs par rapport à la valeur du portefeuille d'actifs et n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et avancé par le Trésor n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

c) Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont inscrits au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans les revenus provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres

Les dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres sont inscrits au coût. Le revenu qui en découle est inclus dans les revenus de placements provenant de titres négociables. À la date de clôture, le CFC ne détenait aucun dépôt dans le cadre d'accords de pension sur titres.

## Compte du fonds des changes — Suite

Notes complémentaires aux états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2013 — Suite

## Titres négociables

Les achats et les ventes de titres sont enregistrés à la date de règlement. Les titres négociables sont inscrits au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus. Les titres prêtés dans le cadre du programme de prêt de titres continuent d'être comptabilisés dans les placements.

La valeur des dépôts à court terme, des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres et des titres négociables est ramenée à la valeur recouvrable dans l'éventualité d'une baisse durable de la juste valeur. Les réductions de valeur liées à la baisse durable de la juste valeur des titres sont incluses dans la catégorie « Revenus nets de placements » de l'état des résultats.

## Droits de tirage spéciaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont inscrits originellement au coût et sont convertis par la suite à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

## Or

L'or détenu par le CFC est évalué à 35 DTS l'once troy d'or fin, ce qui se rapproche du coût et correspond à la valeur utilisée dans les *Comptes publics du Canada*.

## d) Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs et les avances libellés en devises et en droits de tirage spéciaux sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change suivants, lesquels étaient en vigueur à la date du bilan :

**Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux à leurs équivalents en dollars canadiens**

	2013	2012
Dollars américains .....	1,0160	0,9975
Euros .....	1,3024	1,3304
Yens .....	0,0108	0,0120
DTS.....	1,5220	1,5452

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont enregistrés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

## e) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers du CFC, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Des estimations ont été utilisées principalement en ce qui concerne la déclaration de la juste valeur des actifs (note 8d) et l'indication du coût théorique des avances (note 7).

## 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient constitués des éléments suivants :

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(en millions de dollars canadiens)

	2013 Valeur comptable	2012 Valeur comptable
Trésorerie		
Dollars américains .....	313	319
Euros.....	16	163
Yens .....	8	7
Total de la trésorerie .....	337	489
Dépôt à court terme .....		299
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	337	788

Les dépôts à court terme sont des opérations du marché monétaire au moyen desquelles le CFC investit des fonds auprès de contreparties désignées.

## Compte du fonds des changes — Suite

Notes complémentaires aux états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2013 — Suite

## 4. Titres négociables

Les titres négociables comprennent les obligations du Trésor, les bons du Trésor, les obligations et les instruments du marché monétaire.

## Titres négociables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Durée jusqu'à l'échéance	31 mars 2013								31 mars 2012		
	Moins de 6 mois		6 mois à moins de 1 an		1 an à moins de 5 ans		5 ans et plus		Total des intérêts courus	Valeur comptable	Valeur comptable
	Coût après amortissement	Rendement %									
<b>Dollars américains</b>											
États souverains . . . . .	7 662	0,16	377	0,16	5 821	0,99	11 785	2,88	105	25 750	20 397
Institutions supra-nationales . . . . .	359	1,33	366	3,07	4 120	2,48	699	3,25	44	5 588	6 241
Organismes gouvernementaux et autres . . . . .	934	0,24	586	1,99	2 311	2,84	1 397	3,71	33	5 261	6 396
<b>Total — Dollars américains . . . . .</b>	<b>8 955</b>		<b>1 329</b>		<b>12 252</b>		<b>13 881</b>		<b>182</b>	<b>36 599</b>	<b>33 034</b>
<b>Euros</b>											
États souverains . . . . .	1 157	0,55	413	1,86	4 485	2,38	7 104	2,67	265	13 424	13 587
Institutions supra-nationales . . . . .	55	3,50	167	0,18	855	2,69	511	2,81	38	1 626	2 318
Organismes gouvernementaux et autres . . . . .	20	1,40	165	3,96	1 420	3,41	768	3,18	39	2 412	3 045
<b>Total — Euros . . . . .</b>	<b>1 232</b>		<b>745</b>		<b>6 760</b>		<b>8 383</b>		<b>342</b>	<b>17 462</b>	<b>18 950</b>
<b>Yens</b>											
États souverains . . . . .			54	0,81	252	0,30			1	307	342
<b>Total — Yens . . . . .</b>			<b>54</b>		<b>252</b>				<b>1</b>	<b>307</b>	<b>342</b>
<b>Total des titres négociables . . . . .</b>	<b>10 187</b>		<b>2 128</b>		<b>19 264</b>		<b>22 264</b>		<b>525</b>	<b>54 368</b>	<b>52 326</b>

Dans le tableau ci-dessus, le rendement correspond au rendement moyen pondéré à l'échéance calculé en fonction de la valeur nominale à la fin de l'exercice pour les titres respectifs.

Au 31 mars 2013, les primes nettes non amorties sur les titres négociables s'établissaient à 466 millions de dollars (435 millions de dollars au 31 mars 2012).

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès de leurs contreparties admises à ces opérations. Au 31 mars 2013, une somme de 1 288 millions de dollars américains (valeur nominale) en bons du Trésor américain (1 807 millions de dollars américains (valeur nominale) au 31 mars 2012) et une autre de 300 millions de dollars américains (valeur nominale) en obligations du Trésor (néant au 31 mars 2012) servaient aux opérations de prêt de titres aux institutions financières.

## 5. Droits de tirage spéciaux

Le droit de tirage spécial (DTS) est un instrument de réserve international créé par le Fonds monétaire international (FMI) en 1969 pour compléter les réserves officielles existantes des pays membres. Des DTS sont attribués à ces derniers au prorata de leur quote-part au FMI. Le DTS est l'unité de compte du FMI, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales.

## 6. Or

En novembre 2012, le CFC a conclu un accord avec la Monnaie royale canadienne pour la distribution et la vente de 30 000 pièces de 1912-1914 à l'effigie de George V (13 120,4 onces troy d'or fin). Le processus de vente se terminera en décembre 2013. Au 31 mars 2013, 14 626 pièces (5 921,0 onces troy d'or fin) avaient été vendues. Le ministre des Finances reçoit le produit de la vente d'or et le remet au Trésor.

## Compte du fonds des changes — Suite

Notes complémentaires aux états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2013 — Suite

## 7. Dû au Trésor

Le CFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 100 milliards de dollars aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté de septembre 2009.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement du Canada et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor. Les intérêts à payer par le gouvernement du Canada au titre des emprunts en devises et les frais relatifs aux DTS attribués au Canada sont imputés directement au Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement du Canada, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

**Composition des avances du Trésor en monnaies**

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Dollars américains .....	40 189	36 472
Euros .....	16 456	18 186
Yens .....	306	341
DTS .....	6 999	7 106
Total partiel — Devises .....	63 950	62 105
Dollars canadiens .....	(1 969)	(1 637)
Revenus nets .....	1 401	1 672
Total .....	63 382	62 140

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, le coût théorique du financement des actifs du CFC avancé par le Trésor s'établissait à 1 416 millions de dollars (1 489 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012). Le coût théorique des avances est constitué des frais d'intérêt effectifs sur les titres de créance libellés en devises et les swaps de devises pour les avances en devises, et de frais d'intérêt théoriques calculés en fonction du taux de financement moyen de l'encours de la dette que le gouvernement du Canada a contractée sur les marchés, s'appliquant au montant net des avances en dollars canadiens et en DTS.

## 8. Instruments financiers

Le rôle du CFC à titre de principal dépositaire des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détermine la nature des actifs détenus et des opérations menées, ainsi que l'utilisation qui est faite des instruments financiers.

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier fasse subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'Énoncé de politique de placement prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument. L'Énoncé de politique de placement définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Aux termes de l'Énoncé de politique de placement, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public et des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une notation de crédit qui se situe parmi les sept plus élevées décernées par deux des quatre agences de notation désignées (Standard & Poor's, Moody's, Fitch et Dominion Bond Rating Service). Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une notation de crédit semblable.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit.

## Compte du fonds des changes — Suite

Notes complémentaires aux états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2013 — Suite

Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des opérations de prêt de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

## b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé de façon importante à l'autre risque de prix.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont gérés, en prenant dûment en considération les risques pour le gouvernement du Canada, selon la politique de gestion actif-passif. Cette politique consiste à appairer la structure de duration des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC. Les autres risques de prix sont atténués par la détention d'actifs liquides de qualité élevée.

## c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est atténué en limitant la partie des passifs en devises du gouvernement du Canada qui doit être reconduite au cours d'une période de un an. Ce risque est atténué en outre par la détention de placements à court terme qui sont appariés aux passifs en devises du gouvernement du Canada qui viennent à échéance.

## d) Juste valeur des actifs financiers

## Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie . . . . .	337	337	788	788
Placements				
Titres négociables				
Dollars américains . . . . .	36 599	38 553	33 034	34 692
Euros . . . . .	17 462	18 830	18 950	20 067
Yens . . . . .	307	308	342	345
Total des titres négociables . . . . .	54 368	57 691	52 326	55 104
DTS . . . . .	8 671	8 671	9 020	9 020
Or . . . . .	6	167	6	181
Total des placements . . . . .	63 045	66 529	61 352	64 305
Total des actifs financiers . . . . .	63 382	66 866	62 140	65 093

La juste valeur estimative de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché et comprend les intérêts courus. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen d'une courbe de rendement appropriée. Durant l'exercice, aucun titre négociable n'a subi de réduction de valeur pour tenir compte des baisses durables de la juste valeur des titres.

Le DTS est l'unité de compte du FMI, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen. Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur à la date du bilan, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

La juste valeur estimative de l'or est fonction du prix établi sur le marché de Londres, qui était de 1 623,82 \$ l'once troy d'or fin au 31 mars 2013 (1 658,34 \$ au 31 mars 2012).

**Compte du fonds des changes — Fin****Notes complémentaires aux états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2013 — Fin**

La juste valeur des titres négociables et des DTS fluctue constamment en raison de l'évolution des conditions du marché, y compris des taux d'intérêt, des cours du change et des prix du marché. Comme il est indiqué dans les notes 8a) et 8b), les risques de crédit et de marché auxquels sont exposés les titres négociables sont gérés conformément à l'Énoncé de politique de placement du CFC et à la politique de gestion actif-passif. Ces pratiques de gestion des risques permettent d'atténuer le risque de fluctuation de la juste valeur des titres négociables.

**9. Engagements***a) Swaps de devises*

Les swaps de devises sont des contrats d'échange de principal et de flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes. Le CFC peut conclure des swaps à court terme de devises avec la Banque du Canada afin d'aider cette dernière dans ses opérations de gestion de trésorerie. Aucun tirage n'a été effectué sur de tels mécanismes durant l'exercice clos le 31 mars 2013 (néant au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012), et il n'y avait aucun engagement découlant de swaps de devises en cours au 31 mars 2013 (néant au 31 mars 2012).

*b) Contrats de devises*

Les contrats de devises sont des engagements d'achat ou de vente d'une monnaie étrangère au cours au comptant, à régler dans les deux jours. Dans le cours normal de ses activités, le CFC conclut des contrats de devises. Au 31 mars 2013, le CFC n'avait conclu aucun contrat de vente de devises (néant au 31 mars 2012), et aucun(e) gain (perte) net(te) non réalisé(e) n'était comptabilisé(e) dans les revenus nets au 31 mars 2013 (néant au 31 mars 2012).

*c) Contrats de placement*

Dans le cours normal de ses activités, le CFC conclut des contrats de placement. Le tableau suivant présente la juste valeur des contrats de placement et l'encours de ces contrats au 31 mars.

**Contrats de placement**

(en millions de dollars canadiens)

	2013		2012	
	Valeur contractuelle	Juste valeur	Valeur contractuelle	Juste valeur
Titres négociables				
Euros				
Achats .....			191	193
Ventes .....			192	196

**10. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 9

## *Comptes publics du Canada* 2012-2013

### **Prêts, placements et avances**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.4
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.8
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.14
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.15
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.15
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.16
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	9.16
Placements de portefeuille . . . . .	9.17
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement . . . . .	9.19
Organisations internationales . . . . .	9.23
Administrations provinciales et territoriales . . . . .	9.28
Autres prêts, placements et avances . . . . .	9.30
Provision pour moins-value . . . . .	9.39

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisés pour être conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont enregistrés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes de prêts, placements et avan-

ces qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera plus de précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

**Tableau 9.1**  
**Prêts, placements et avances**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, tableau 9.2 .....	130 662 247 808	70 313 908 141	67 628 265 844	133 347 890 105
Placements de portefeuille, tableau 9.11 .....	94 055 425	1 098 225	6 569 580	88 584 070
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement, tableau 9.12 .....	393 080 429	80 878 262	98 874 644	375 084 047
Organisations internationales, tableau 9.13 .....	17 365 099 101	910 759 051	25 988 312	18 249 869 840
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.14 .....	3 528 945 593	103 088 438	905 611 751	2 726 422 280
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.15 .....	24 191 435 492	4 437 739 910	3 184 237 059	25 444 938 343
	176 234 863 848	75 847 472 027	71 849 547 190	180 232 788 685
Moins : provision pour moins-value .....	23 314 679 909	777 348 989	1 213 097 930	23 750 428 850
Total .....	152 920 183 939	76 624 821 016	73 062 645 120	156 482 359 835

## Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres; aux participations au capital-actions des sociétés; et des prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques et sont définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consiste en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent La Commission canadienne du blé et les diverses administrations portuaires.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- i. désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- ii. autorisation législative; ou,
- iii. proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**Tableau 9.2**  
**Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Placements —</b>				
Placements et résultat net accumulé (tableau 9.5) .....	34 262 689 950	5 058 739 000	1 444 910 000	37 876 518 950
<b>Prêts et avances <sup>(1)</sup> —</b>				
<b>Société canadienne d'hypothèques et de logement —</b>				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants .....	133 861 402		15 596 263	118 265 139
Habitation .....	2 707 006 610		121 623 284	2 585 383 326
Immeubles .....	18 944 029		5 391 938	13 552 091
Programmes conjoints .....	632 930 273		41 416 911	591 513 362
Projets de traitement des eaux d'égout .....	65 401 117		12 421 774	52 979 343
	3 558 143 431		196 450 170	3 361 693 261
<b>Finances —</b>				
Banque de développement du Canada .....	12 561 438 775	24 275 937 309	23 622 987 460	13 214 388 624
Financement agricole Canada .....	19 325 795 000	38 497 079 000	36 648 957 000	21 173 917 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	63 036 929 095	2 409 735 000	5 684 931 614	59 761 732 481
Société immobilière du Canada limitée .....	92 445 000	21 852	2 270 000	90 196 852
	95 016 607 870	65 182 773 161	65 959 146 074	94 240 234 957
Total partiel — Prêts et avances .....	98 574 751 301	65 182 773 161	66 155 596 244	97 601 928 218
Moins :				
Montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs .....	2 146 637 464	44 169 158		2 102 468 306
Escomptes et primes non amortis .....	28 555 979	28 226 822	27 759 600	28 088 757
Total — Prêts et avances .....	96 399 557 858	65 255 169 141	66 183 355 844	95 471 371 155
Total .....	130 662 247 808	70 313 908 141	67 628 265 844	133 347 890 105

<sup>(1)</sup> Ces prêts sont comptabilisés au coût.

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 à 9.5. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoir de chaque société entre le résultat net accumulé, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2013 ou 2012 est fournie ci-dessous.

### Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1<sup>er</sup> janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Corporation, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

### Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1<sup>er</sup> avril 2030.

### Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

### Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 9,53 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

## **Comptes publics du Canada 2012-2013**

### *Programmes conjoints*

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 5,00 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

### *Projets de traitement des eaux d'égout*

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 9,63 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

## **Banque de développement du Canada**

### *Prêts directs aux sociétés d'État*

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement, adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure lui permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui sert en retour à étendre ses activités.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,92 pour cent à 2,10 pour cent par année.

## **Financement agricole Canada**

### *Prêts directs aux sociétés d'État*

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur le crédit agricole*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,83 pour cent à 3,84 pour cent par année.

## **Société canadienne d'hypothèques et de logement**

### *Prêts directs aux sociétés d'État*

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Un montant de 51 653 millions de dollars est inclus dans les prêts et avances à la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,93 pour cent à 4,24 pour cent par année.

**Société immobilière du Canada limitée**

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, une note a été émise. Un montant de 2,3 millions de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 2,7 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

**Intérêt payé au gouvernement**

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2013 et 2012 est le suivant :

	2012-2013	2011-2012
	(en millions de dollars)	
Société —		
Banque de développement du Canada . . . . .	119,5	111,2
Financement agricole Canada . . . . .	221,8	196,5
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	2 206,0	2 301,3
Total . . . . .	2 547,3	2 609,0

## États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, avoir, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 à 9.5 présentent les actifs, passifs, avoir, revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupées en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intermédiaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. La plupart des sociétés d'État entreprises suivent les normes internationales d'information financière.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la portion non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, les stocks et les autres éléments de dépense qui seront passés en charges lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créateurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des prestations de retraite et d'autres avantages futurs des employés, des intérêts courus sur emprunts, divers créateurs, des contrats de location-acquisition et autres créateurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créateurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, réflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes interorganisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.10 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Tableau 9.3

## États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	Compétitifs, autonomes	Banque du Canada	Crédit et assurance	Commercialisation	Autres	Total
<b>Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2013</b>						
<b>Actifs</b>						
Financiers —						
Tiers .....	7 386 474	1 638 057	376 495 108	1 907 355	27 676	387 454 670
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ..	2 155 393	79 294 001	7 881 109	681	6 347	89 337 531
Total des actifs financiers .....	9 541 867	80 932 058	384 376 217	1 908 036	34 023	476 792 201
Actifs non financiers .....	6 800 538	354 010	1 547 916	275 301	41 576	9 019 341
Total des actifs tels que déclarés .....	16 342 405	81 286 068	385 924 133	2 183 337	75 599	485 811 542
Redressements d'élimination .....	(122 256)	(1 083)	(226 859)		(235)	(350 433)
Total des actifs .....	16 220 149	81 284 985	385 697 274	2 183 337	75 364	485 461 109
<b>Passifs</b>						
Tiers —						
Emprunts .....	1 474 779		242 460 479	1 707 670	4 255	245 647 183
Billets non réglés de la Banque du Canada et montants dus aux déposants .....		60 920 402				60 920 402
Autres passifs .....	9 048 772	1 527 504	13 272 212	475 667	24 754	24 348 909
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ..	238 665	18 405 933	98 023 295		204	116 668 097
Total des passifs .....	10 762 216	80 853 839	353 755 986	2 183 337	29 213	447 584 591
Avoir du Canada tel que déclaré .....	5 580 189	432 229	32 168 147		46 386	38 226 951
Redressements d'élimination .....	(122 256)	(1 083)	(226 859)		(235)	(350 433)
Avoir du Canada .....	5 457 933	431 146	31 941 288		46 151	37 876 518
Total des passifs et de l'avoir .....	16 220 149	81 284 985	385 697 274	2 183 337	75 364	485 461 109
Passif éventuel .....	59 866	53 863	2 290 848			2 404 577
Obligations contractuelles .....	1 783 523	267 342	41 853 153	38 110	9 295	43 951 423
<b>Revenus, charges et autres variations de l'avoir pour l'exercice clos le 31 mars 2013</b>						
<b>Revenus</b>						
Tiers .....	11 348 668	8 324	14 429 766	3 519 625	184 975	29 491 358
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ..	459 414	1 684 731	2 114 708	182 568		4 441 421
Total des revenus .....	11 808 082	1 693 055	16 544 474	3 702 193	184 975	33 932 779
<b>Charges</b>						
Tiers .....	11 029 710	522 363	9 750 771	3 700 634	180 260	25 183 738
Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ..	281 006	110 049	2 994 384		484	3 385 923
Total des charges .....	11 310 716	632 412	12 745 155	3 700 634	180 744	28 569 661
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice .....	497 366	1 060 643	3 799 319	1 559	4 231	5 363 118
Avoir du Canada, au début de l'exercice tel que déclaré .....	5 443 046	425 436	28 651 421		42 383	34 562 286
Redressements de l'avoir et autres .....	81 663		(363 107)	(1 559)	(165)	(283 168)
Redressements d'élimination .....	(122 256)	(1 083)	(226 859)		(235)	(350 433)
Autres éléments du résultat global .....	(205 640)	29 760	205 568		(63)	29 625
Opérations avec le gouvernement						
portant sur l'avoir —						
Dividendes .....	(236 246)	(1 083 610)	(125 054)			(1 444 910)
Capital .....						
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice .....	5 457 933	431 146	31 941 288		46 151	37 876 518

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 9.4

Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques — Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques <sup>(1)</sup>	Actifs			
	Financiers		Non financiers	Total des actifs
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Compétitifs, autonomes</b>				
Administration du pont Blue Water . . . . .	17 837	650	227 043	245 530
Administration portuaire de Halifax <sup>(2)</sup> . . . . .	4 799	2 445	188 074	195 318
Administration portuaire de Hamilton <sup>(2)</sup> . . . . .	16 690		100 708	117 398
Administration portuaire de Montréal <sup>(2)</sup> . . . . .	48 942	43 222	246 135	338 299
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>(2)</sup> . . . . .	53 033		48 958	101 991
Administration portuaire de Québec <sup>(2)</sup> . . . . .	27 569	6	139 248	166 823
Administration portuaire de Saint John <sup>(2)</sup> . . . . .	17 086		72 130	89 216
Administration portuaire de Toronto <sup>(2)</sup> . . . . .	38 161		113 138	151 299
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>(2)</sup> . . . . .	140 544	1	1 100 319	1 240 864
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>(2)(3)</sup> . . . . .	168 038	5 558	326 133	499 729
Corporation de développement des investissements du Canada <sup>(4)</sup> . . . . .	4 515 188	124 542	162 987	4 802 717
Monnaie royale canadienne . . . . .	59 129	12 267	331 877	403 273
Ridley Terminals Inc. . . . .	129 498		226 541	356 039
Société canadienne des postes . . . . .	1 951 899	1 922 228	3 105 702	6 979 829
Société immobilière du Canada limitée <sup>(5)</sup> . . . . .	198 061	44 474	411 545	654 080
Parc Downsview Park Inc. <sup>(5)</sup> . . . . .				
<i>Total — Compétitifs, autonomes</i> . . . . .	<i>7 386 474</i>	<i>2 155 393</i>	<i>6 800 538</i>	<i>16 342 405</i>
<b>Banque du Canada</b> . . . . .	<i>1 638 057</i>	<i>79 294 001</i>	<i>354 010</i>	<i>81 286 068</i>
<b>Crédit et assurance</b>				
Banque de développement du Canada . . . . .	18 117 187		66 718	18 183 905
Exportation et développement Canada . . . . .	36 393 985	31 214	864 244	37 289 443
Financement agricole Canada . . . . .	25 742 842		127 972	25 870 814
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	295 530 108	5 997 023	477 712	302 004 843
Société d'assurance-dépôts du Canada . . . . .	710 986	1 852 872	11 270	2 575 128
<i>Total — Crédit et assurance</i> . . . . .	<i>376 495 108</i>	<i>7 881 109</i>	<i>1 547 916</i>	<i>385 924 133</i>
<b>Commercialisation</b>				
Commission canadienne du blé, La <sup>(6)</sup> . . . . .	1 898 490	681	238 973	2 138 144
Office de commercialisation du poisson d'eau douce . . . . .	8 865		36 328	45 193
<i>Total — Commercialisation</i> . . . . .	<i>1 907 355</i>	<i>681</i>	<i>275 301</i>	<i>2 183 337</i>
<b>Autres</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique . . . . .	3 140		11 455	14 595
Administration de pilotage des Grands Lacs . . . . .	797		869	1 666
Administration de pilotage des Laurentides . . . . .	11 148		17 933	29 081
Administration de pilotage du Pacifique . . . . .	12 591	6 347	11 319	30 257
<i>Total — Autres</i> . . . . .	<i>27 676</i>	<i>6 347</i>	<i>41 576</i>	<i>75 599</i>
<b>Total</b> . . . . .	<b>387 454 670</b>	<b>89 337 531</b>	<b>9 019 341</b>	<b>485 811 542</b>
Redressements d'élimination . . . . .		(263 741)	(86 692)	(350 433)
<b>Total</b> . . . . .	<b>387 454 670</b>	<b>89 073 790</b>	<b>8 932 649</b>	<b>485 461 109</b>

(1) Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ». L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

(2) Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

(3) Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaïmo, Oshawa, Port Alberni, Saguenay, Sept-Îles, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
97 606	11 218	109	108 933	136 597			136 597	245 530
30 774	16 217	745	47 736	96 725	50 857		147 582	195 318
	6 647		6 647	92 385	18 366		110 751	117 398
	113 321	988	114 309	(11 209)	235 199		223 990	338 299
11 734	21 502		33 236	32 542	36 213		68 755	101 991
290	20 328	55 925	76 543	33 018	57 262		90 280	166 823
	5 867		5 867	21 690	61 659		83 349	89 216
11 603	53 963		65 566	85 733			85 733	151 299
103 485	98 971	1 427	203 883	886 722	150 259		1 036 981	1 240 864
43 365	131 228	12 725	187 318	157 636	154 775		312 411	499 729
	139 452	1 073	140 525	1 445 897	3 216 294		4 662 192	4 802 717
38 976	57 221	21 645	117 842	245 431		40 000	285 431	403 273
38 456	118 025		156 481	(484)	64 000	136 042	199 558	356 039
1 051 115	8 189 350	59 100	9 299 565	(3 474 907)	1 155 171		(2 319 736)	6 979 829
47 375	65 462	84 928	197 765	275 145	181 170		456 315	654 080
<i>1 474 779</i>	<i>9 048 772</i>	<i>238 665</i>	<i>10 762 216</i>	<i>22 921</i>	<i>5 381 225</i>	<i>176 043</i>	<i>5 580 189</i>	<i>16 342 405</i>
	<i>62 447 906</i>	<i>18 405 933</i>	<i>80 853 839</i>	<i>402 229</i>	<i>25 000</i>	<i>5 000</i>	<i>432 229</i>	<i>81 286 068</i>
647 617	447 246	13 227 608	14 322 471	1 745 256	27 778	2 088 400	3 861 434	18 183 905
26 613 068	1 604 932	5 106	28 223 106	7 733 137		1 333 200	9 066 337	37 289 443
690 766	405 644	21 264 105	22 360 515	2 962 574	547 725		3 510 299	25 870 814
214 509 028	9 556 563	63 525 455	287 591 046	14 388 787	25 010		14 413 797	302 004 843
	1 257 827	1 021	1 258 848	1 316 280			1 316 280	2 575 128
<i>242 460 479</i>	<i>13 272 212</i>	<i>98 023 295</i>	<i>353 755 986</i>	<i>28 146 034</i>	<i>600 513</i>	<i>3 421 600</i>	<i>32 168 147</i>	<i>385 924 133</i>
1 676 888	461 256		2 138 144					2 138 144
30 782	14 411		45 193					45 193
<i>1 707 670</i>	<i>475 667</i>		<i>2 183 337</i>					<i>2 183 337</i>
4 255	3 036		7 291	7 304			7 304	14 595
	4 767		4 767	(3 101)			(3 101)	1 666
	9 092		9 092	19 989			19 989	29 081
	7 859	204	8 063	22 194			22 194	30 257
<i>4 255</i>	<i>24 754</i>	<i>204</i>	<i>29 213</i>	<i>46 386</i>			<i>46 386</i>	<i>75 599</i>
245 647 183	85 269 311	116 668 097	447 584 591	28 617 570	6 006 738	3 602 643	38 226 951	485 811 542
				(350 433)			(350 433)	(350 433)
245 647 183	85 269 311	116 668 097	447 584 591	28 267 137	6 006 738	3 602 643	37 876 518	485 461 109

(4) L'information financière de la Corporation de développement des investissements du Canada est consolidée afin d'inclure la Société de gestion Canada Hibernia.

(5) Le 29 novembre 2012, la ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et ministre de la Condition féminine a annoncé qu'elle confiait à la Société immobilière du Canada limitée (SICL) l'entière responsabilité de la Société du Vieux-Port de Montréal (SVPM) et de Parc Downsview Park Inc. (PDP). Cette annonce a conféré à la SICL l'autorité de déterminer les politiques stratégiques d'exploitation, d'investissement et de financement de ces entités. À partir de cette date, les opérations de la SVPM et de PDP sont consolidées dans les états financiers de la SICL.

(6) La Commission canadienne du blé, bien que n'étant pas une société d'État ou mandataire de l'État, est considérée comme autre entreprise publique.

## Tableau 9.5

## Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			Charges		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités <sup>(1)</sup>	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
<b>Compétitifs, autonomes</b>						
Administration du pont Blue Water	23 109		23 109	25 021		25 021
Administration portuaire de Halifax	31 755		31 755	24 820	1 267	26 087
Administration portuaire de Hamilton	20 246		20 246	18 617		18 617
Administration portuaire de Montréal	89 957	844	90 801	75 004	4 792	79 796
Administration portuaire de Prince Rupert	30 039	8 895	38 934	21 542	1 658	23 200
Administration portuaire de Québec	35 353	764	36 117	25 304	(1 564)	23 740
Administration portuaire de Saint John	16 491		16 491	15 298	462	15 760
Administration portuaire de Toronto	50 284		50 284	33 252		33 252
Administration portuaire Vancouver Fraser	190 233	126	190 359	107 566	6 051	113 617
Autres administrations portuaires canadiennes	60 160	354	60 514	45 768	620	46 388
Corporation de développement des investissements du Canada	348 721	1 053	349 774	107 134	36 821	143 955
Monnaie royale canadienne	2 752 615	151 536	2 904 151	2 817 490	55 239	2 872 729
Ridley Terminals Inc.	111 061		111 061	53 370	5 536	58 906
Société canadienne des postes	7 360 999	287 355	7 648 354	7 477 814	161 913	7 639 727
Société immobilière du Canada limitée	215 988	8 174	224 162	167 378	8 211	175 589
Parc Downsview Park Inc.	11 657	313	11 970	14 332		14 332
<i>Total — Compétitifs, autonomes</i>	<i>11 348 668</i>	<i>459 414</i>	<i>11 808 082</i>	<i>11 029 710</i>	<i>281 006</i>	<i>11 310 716</i>
<b>Banque du Canada</b>	<b>8 324</b>	<b>1 684 731</b>	<b>1 693 055</b>	<b>522 363</b>	<b>110 049</b>	<b>632 412</b>
<b>Crédit et assurance</b>						
Banque de développement du Canada	983 424	(119 600)	863 824	394 735	4 272	399 007
Exportation et développement Canada	1 383 636	801	1 384 437	226 572	4 891	231 463
Financement agricole Canada	1 139 441		1 139 441	397 509	228 995	626 504
Société canadienne d'hypothèques et de logement	10 792 342	2 205 319	12 997 661	8 599 711	2 751 986	11 351 697
Société d'assurance-dépôts du Canada	130 923	28 188	159 111	132 244	4 240	136 484
<i>Total — Crédit et assurance</i>	<i>14 429 766</i>	<i>2 114 708</i>	<i>16 544 474</i>	<i>9 750 771</i>	<i>2 994 384</i>	<i>12 745 155</i>
<b>Commercialisation</b>						
Commission canadienne du blé, La	3 460 038	182 568	3 642 606	3 642 606		3 642 606
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	59 587		59 587	58 028		58 028
<i>Total — Commercialisation</i>	<i>3 519 625</i>	<i>182 568</i>	<i>3 702 193</i>	<i>3 700 634</i>		<i>3 700 634</i>
<b>Autres</b>						
Administration de pilotage de l'Atlantique	20 356		20 356	20 596		20 596
Administration de pilotage des Grands Lacs	20 600		20 600	19 719		19 719
Administration de pilotage des Laurentides	78 111		78 111	75 639		75 639
Administration de pilotage du Pacifique	65 908		65 908	64 306	484	64 790
<i>Total — Autres</i>	<i>184 975</i>		<i>184 975</i>	<i>180 260</i>	<i>484</i>	<i>180 744</i>
<b>Total</b>	<b>29 491 358</b>	<b>4 441 421</b>	<b>33 932 779</b>	<b>25 183 738</b>	<b>3 385 923</b>	<b>28 569 661</b>
Redressements d'élimination						
<b>Total des résultats nets</b>	<b>29 491 358</b>	<b>4 441 421</b>	<b>33 932 779</b>	<b>25 183 738</b>	<b>3 385 923</b>	<b>28 569 661</b>
Moins les redressements de l'avoir						
<b>Quote-part des bénéfices annuels</b>						

Les notes complémentaires au tableau 9.4 font partie intégrante de ce tableau.

<sup>(1)</sup> Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir ».

Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
(1 912)	139 041	(532)				136 597
5 668	143 394		(1 480)			147 582
1 629	109 998		(876)			110 751
11 005	240 407		(27 422)			223 990
15 734	53 610		(589)			68 755
12 377	77 355	1 708	(1 160)			90 280
731	82 618					83 349
17 032	68 497		204			85 733
76 742	966 604		(6 365)			1 036 981
14 126	291 814	8 028	(1 557)			312 411
205 819	4 294 827		367 792	(206 246)		4 662 192
31 422	265 766	(1 303)	(454)	(10 000)		285 431
52 155	152 520		(5 117)			199 558
8 627	(1 807 387)	7 640	(528 616)			(2 319 736)
48 573	391 653	36 089		(20 000)		456 315
(2 362)	(27 671)	30 033				
497 366	5 443 046	81 663	(205 640)	(236 246)		5 580 189
1 060 643	425 436		29 760	(1 083 610)		432 229
464 817	3 509 980		(44 739)	(68 624)		3 861 434
1 152 974	8 119 699	(257 583)	51 247			9 066 337
512 937	3 092 016	6 164	(44 388)	(56 430)		3 510 299
1 645 964	12 637 334	(112 834)	243 333			14 413 797
22 627	1 292 392	1 146	115			1 316 280
3 799 319	28 651 421	(363 107)	205 568	(125 054)		32 168 147
1 559		(1 559)				
1 559		(1 559)				
(240)	7 607		(63)			7 304
881	(3 900)	(82)				(3 101)
2 472	17 517					19 989
1 118	21 159	(83)				22 194
4 231	42 383	(165)	(63)			46 386
5 363 118	34 562 286	(283 168)	29 625	(1 444 910)		38 226 951
	(299 597)	(84 855)	34 019			(350 433)
5 363 118	34 262 689	(368 023)	63 644	(1 444 910)		37 876 518
(368 023)		368 023				
4 995 095	34 262 689		63 644	(1 444 910)		37 876 518

## Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent

des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Tableau 9.6

### Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2013
<b>Sociétés d'État entreprises mandataires</b>				
Banque de développement du Canada . . . . .	657 598	3 732	13 713	647 617
Exportation et développement Canada . . . . .	24 140 663	36 160 523	33 688 118	26 613 068
Financement agricole Canada . . . . .	912 996	786 804	1 009 034	690 766
Monnaie royale canadienne . . . . .	10 475	29 997	1 496	38 976
Office de commercialisation du poisson d'eau douce . . . . .	23 696	30 782	23 696	30 782
Parc Downsview Park Inc. . . . .	60 000	19 000	79 000	
Société canadienne d'hypothèques et de logement . . . . .	215 472 161	39 392 194	40 355 327	214 509 028
Société canadienne des postes . . . . .	1 050 963	152		1 051 115
Total — Sociétés d'État entreprises mandataires . . . . .	242 328 552	76 423 184	75 170 384	243 581 352
<b>Sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique . . . . .	3 528	1 000	273	4 255
Administration du pont Blue Water . . . . .	101 350	17	3 761	97 606
Administration portuaire de Halifax <sup>(1)</sup> . . . . .	17 605	13 169		30 774
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>(1)</sup> . . . . .	13 826		2 092	11 734
Administration portuaire de Québec <sup>(1)</sup> . . . . .	8 376	290	8 376	290
Administration portuaire de Toronto <sup>(1)</sup> . . . . .	16 372		4 769	11 603
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>(1)</sup> . . . . .	103 534	11 623	11 672	103 485
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>(1)</sup> . . . . .	52 073	879	9 587	43 365
Commission canadienne du blé, La . . . . .	1 858 843	9 328 155	9 510 110	1 676 888
Ridley Terminals Inc. . . . .	39 688		1 232	38 456
Société immobilière du Canada limitée <sup>(2)</sup> . . . . .	11 573	81 500	45 698	47 375
Total — Sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques . . . . .	2 226 768	9 436 633	9 597 570	2 065 831
Total . . . . .	244 555 320	85 859 817	84 767 954	245 647 183
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques . . . . .	244 555 320			245 647 183
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière. . . . .				

<sup>(1)</sup> L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

<sup>(2)</sup> Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada CLC limitée, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

## Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires, au 31 mars 2013.

**Tableau 9.7**

### Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

Exercice d'échéance	Mandataires	Non mandataires	Total
2013 .....	56 121 478	1 569 302	57 690 780
2014 .....	40 897 835	13 604	40 911 439
2015 .....	32 796 526	180 195	32 976 721
2016 .....	34 118 072	13 917	34 131 989
2017 .....	33 539 423	47 600	33 587 023
Exercices ultérieurs .....	46 108 018	241 213	46 349 231
Total .....	243 581 352	2 065 831	245 647 183 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 19 165 747 USD, 2 378 486 GBP, 442 549 JPY, 3 146 899 AUD, 602 861 NZD, 47 949 TRY, 148 987 SWK, 94 236 NOK, 13 713 HKD, 298 811 CHF, 267 456 BRL, 75 328 CLP, 23 378 MXN et 218 940 783 CAD.

## Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

**Tableau 9.8**

### Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013
Administration portuaire de Halifax — Réclamations et causes en instance et imminentes .....	2 074
Administration portuaire de Prince Rupert —	
Réclamations et causes en instance et imminentes .....	4 200
Cautionnements d'exécution .....	3 435
Administration portuaire Vancouver Fraser — Réclamations et causes en instance et imminentes .....	10 957
Banque de développement du Canada — Garanties de prêts .....	25 447
Banque du Canada — Capital sujet à appel .....	53 863
Corporation de développement des investissements du Canada — Cautionnements d'exécution .....	8 500
Exportation et développement Canada — Garanties de prêts .....	2 131 867
Financement agricole Canada — Lettres de crédit .....	2 354
Monnaie royale canadienne — Garanties de prêts .....	5 700
Société canadienne d'hypothèques et de logement —	
Réclamations et causes en instance et imminentes .....	43 180
Lettres de crédit .....	88 000
Société immobilière du Canada limitée — Lettres de crédit .....	25 000
Total .....	2 404 577

## Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des or-

ganismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert, les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

Tableau 9.9

### Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert		Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres		Total
		Prêts				
Administration de pilotage de l'Atlantique.....			108	3 155		3 263
Administration de pilotage des Grands Lacs.....				822		822
Administration de pilotage des Laurentides.....			788	2 663		3 451
Administration de pilotage du Pacifique.....				1 759		1 759
Administration du pont Blue Water.....			137	1 165		1 302
Administration portuaire de Halifax.....			800			800
Administration portuaire de Hamilton.....				76		76
Administration portuaire de Montréal.....			15 465	7 066		22 531
Administration portuaire de Prince Rupert.....			5 430			5 430
Administration portuaire Vancouver Fraser.....		130 485	100 272	2 809		233 566
Autres administrations portuaires canadiennes.....			621	14		635
Banque de développement du Canada.....		2 653 414	20 203	162 869		2 836 486
Banque du Canada.....				267 342		267 342
Commission canadienne du blé, La.....			38 110			38 110
Corporation de développement des investissements du Canada.....				37 484		37 484
Exportation et développement Canada.....		17 666 054		67 000		17 733 054
Financement agricole Canada.....		2 912 144	58 236	135 725		3 106 105
Monnaie royale canadienne.....			9 500	126 982		136 482
Ridley Terminals Inc.....			28 690	196 950		225 640
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	17 991 321	171 000				18 162 321
Société canadienne des postes.....				1 093 000		1 093 000
Société d'assurance-dépôts du Canada.....			3 155	12 032		15 187
Société immobilière du Canada limitée.....			20 700	5 877		26 577
<b>Total.....</b>	<b>17 991 321</b>	<b>23 533 097</b>	<b>302 215</b>	<b>2 124 790</b>		<b>43 951 423</b>

## Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.10 résume l'aide financière pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.5. Les buts pour lesquels des versements ont été effectués se répartissent en quatre ca-

tégories : a) les sommes enregistrées comme transactions du Programme; b) les sommes enregistrées comme transactions de fonctionnement ; c) les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations; et, d) les sommes enregistrées comme paiements de transfert.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

Tableau 9.10

### Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Programme	Fonctionnement	Capital	Paiements de transfert	Aide financière
Commission canadienne du blé, La.....				182 568	182 568
Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>(1)</sup> .....	2 086 398				2 086 398
Société canadienne des postes.....	22 210				22 210
Société immobilière du Canada limitée.....	5 592				5 592
<b>Total.....</b>	<b>2 114 200</b>			<b>182 568</b>	<b>2 296 768</b>

<sup>(1)</sup> Comprend les crédits budgétaires pour les programmes du gouvernement connus sous l'appellation « Compte du Ministre ».

## 9.16 Prêts, placements et avances

## Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements et/ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.11 présente le sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

**Tableau 9.11**  
**Placements de portefeuille**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Lower Churchill Development Corporation Limited — Ressources naturelles.....	14 750 000			14 750 000
Autres —				
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique — Affaires étrangères et Commerce international — Agence canadienne de développement international.....	78 496 167	1 098 225	6 569 580	73 024 812
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public — Conseil du Trésor .....	100			100
North Portage Development Corporation — Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....				
Projet de coopérative d'habitation — Environnement — Agence Parcs Canada.....	337 106			337 106
L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada — Finances.....	100			100
Participation financière — Industrie — Conseil national de recherches du Canada.....	471 952			471 952
	79 305 425	1 098 225	6 569 580	73 834 070
Total .....	94 055 425	1 098 225	6 569 580	88 584 070

### Lower Churchill Development Corporation Limited

La Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés de Terre-Neuve*, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. La Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 pour cent de ses intérêts et le Canada, 49 pour cent. La LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a acheté au prix de 10 000 \$ par action au début de l'existence de la LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité de projets pour le bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de la LCDC était une option d'achat des biens de la Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 \$.

L'option a expirée et n'a pas été prolongée par la province, ce qui a résulté en une dépréciation des placements pour la LCDC.

### Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe du secteur public et du secteur privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et il est égal au moins de : i) 100 millions de dollars ou ii) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. La période d'investissement dans le FICA s'est terminée le 1<sup>er</sup> janvier 2009. À partir de cette date, et jusqu'à ce que le terme du partenariat soit atteint, le 31 décembre 2013, l'Agence canadienne de développement international recevra seulement des revenus et des remboursements de capital. Depuis la mise en

### **Comptes publics du Canada 2012-2013**

vigueur du Fonds, l'Agence canadienne de développement international a reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 33,0 millions de dollars et des revenus de placement de 6,7 millions de dollars.

#### **Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public**

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Office ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Son mandat est d'investir les sommes qui lui sont transférées par le gouvernement du Canada et qui correspondent au produit tiré des contributions nettes depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 au titre des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, du régime de pension de la Force de réserve. L'Office a pour mission de placer les actifs en vue d'obtenir un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus en tenant compte des exigences et obligations financières de ces régimes.

Le gouvernement détient 100 pour cent du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la loi. Les actifs gérés par l'Office sont inscrits en réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite.

#### **North Portage Development Corporation**

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région du Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada.

#### **Projet de coopérative d'habitation**

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

#### **L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada**

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Office ») a été constituée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'Office a comme objectifs d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 pour cent du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la loi. Les actifs gérés par l'Office sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

#### **Participation financière**

En vue de remplir son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans trois sociétés cotées en bourse et une société privée. Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a eu lieu.

## Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

**Tableau 9.12**  
**Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Affaires étrangères et Commerce international — Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada) .....	145 564 883	37 637 246	34 456 120	148 746 009
Affaires étrangères et Commerce international — Agence canadienne de développement international — Pays en développement — Aide au développement international .....	247 515 546	43 231 217	64 408 725	226 338 038
Défense nationale — Organisation du traité de l'Atlantique Nord — Dommages-intérêts — Sommes recouvrables .....		9 799	9 799	
<b>Total .....</b>	<b>393 080 429</b>	<b>80 878 262</b>	<b>98 874 644</b>	<b>375 084 047</b>

### Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

Comptes publics du Canada 2012-2013

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2013
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Prêts non budgétaires</b> <sup>(3)</sup> —						
a) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 7,75 pour cent à 8,26 pour cent par année, avec les remboursements finals en mars 2007 :						
Argentine .....	26 564 572		468 770			27 033 342
b) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 pour cent à 1,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2019 et juin 2020 :						
Kenya .....	831 734		15 095	29 673		817 156
c) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 pour cent à 0,63 pour cent par année, avec les remboursements finals entre octobre 2018 et juin 2021 :						
Indonésie .....	491 742		8 538		33 811	466 469
Vénézuéla .....	39 538 583		516 485	7 794 607		32 260 461
	40 030 325		525 023	7 794 607	33 811	32 726 930
d) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 pour cent à 10,0 pour cent par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan .....	3 854 477		156 123			4 010 600
e) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL plus 0,55 pour cent par année, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	5 914 741		112 731	194 184		5 833 288
<b>Total des prêts non budgétaires .....</b>	<b>77 195 849</b>		<b>1 277 742</b>	<b>8 018 464</b>	<b>33 811</b>	<b>70 421 316</b>
<b>Prêts budgétaires</b> <sup>(3)</sup> —						
a) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mars 2011 et novembre 2015 :						
Indonésie .....	9 458 389		141 955	2 875 270		6 725 074
b) durée de 26 à 30 ans, portant intérêt au taux de 3,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2016 et avril 2018 :						
Algérie .....	3 278 000			568 000		2 710 000
c) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 10,29 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045 :						
Chine .....	394 853 829		6 876 497	15 392 384		386 337 942
Égypte .....	8 291 422		39 954	324 337		8 007 039
Gabon .....	7 057 400		125 997	251 151		6 932 246
Inde .....	40 401 810		704 686	1 281 223		39 825 273
Jamaïque .....	4 839 481		85 264	184 132		4 740 613
Maroc .....	68 381 208		1 185 904	2 563 826		67 003 286
Turquie .....	83 028 021		1 461 898	2 739 823		81 750 096
	606 853 171		10 480 200	22 736 876		594 596 495

9.20 Prêts, placements et avances

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2013
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
d) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 pour cent à 2,21 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :						
Kenya .....	4 597 472		81 092	223 699		4 454 865
Total des prêts budgétaires .....	624 187 032		10 703 247	26 403 845		608 486 434
Total partiel .....	701 382 881		11 980 989	34 422 309	33 811	678 907 750
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	555 817 998	25 656 257				530 161 741
Total .....	145 564 883	25 656 257	11 980 989	34 422 309	33 811	148 746 009

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

(3) Avant le 1<sup>er</sup> avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

### Pays en développement — Aide au développement international

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international aux pays en développement pour fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que les modalités des remboursements.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour les variations de devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances au Fonds pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international, et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534 \$ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle par l'Agence canadienne de développement international au fur et à mesure que les investissements sont effectués. En 2012-2013, le gouvernement du Pakistan a investi dans son programme d'éducation ce qui a permis à l'Agence canadienne de développement international de procéder à une renonciation de dette pour l'équivalent de 40 864 654 \$. Depuis 2009-2010, la dette du gouvernement du Pakistan a été réduite pour un montant de 187 349 339 \$.

*Comptes publics du Canada 2012-2013*

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>(1)</sup>	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
a) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3,0 pour cent par année, avec remboursement final en mars 2005 :				
Cuba .....	9 547 012			9 547 012
b) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 pour cent par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte .....	44 995 933			44 995 933
c) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie .....	4 892 099		427 722	4 464 377
Argentine .....	93 333		18 667	74 666
Bolivie .....	423 951		42 395	381 556
Brésil .....	146 395		20 914	125 481
Chili .....	539 340		98 062	441 278
Colombie .....	157 848		26 308	131 540
Équateur .....	2 932 435		304 919	2 627 516
Guatemala .....	1 481 250		100 000	1 381 250
Indonésie .....	144 503 036		9 222 221	135 280 815
Malaisie .....	1 231 013		62 935	1 168 078
Malte .....	299 980		25 000	274 980
Maroc .....	4 864 391		485 461	4 378 930
Mexique .....	13 857		2 771	11 086
Myanmar (Birmanie) .....	8 306 202			8 306 202
Pakistan .....	301 022 849		40 864 654	260 158 195
Paraguay .....	89 983		19 996	69 987
Pérou .....	22 370		3 729	18 641
Philippines .....	1 257 631		97 159	1 160 472
République dominicaine .....	2 706 240		236 045	2 470 195
Sri Lanka .....	66 848 090		4 325 399	62 522 691
Thaïlande .....	14 551 191		3 483 549	11 067 642
Tunisie .....	38 697 156		3 295 728	35 401 428
	595 080 640		63 163 634	531 917 006
d) durée de 50 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2023 :				
Algérie .....	13 696 005		1 245 091	12 450 914
Total partiel .....	663 319 590		64 408 725	598 910 865
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	415 804 044	43 231 217		372 572 827
Total .....	247 515 546	43 231 217	64 408 725	226 338 038

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

(1) Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

**Organisation du traité de l'Atlantique Nord —  
Dommages-intérêts — Sommes recouvrables**

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêts et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

**9.22 Prêts, placements et avances**

## Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.13.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, pour fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.6 (section 11 de ce volume).

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions avantageuses significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice (1 \$ US/1,0160 \$ CAN).

Les tableaux 11.4 et 11.6 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 469 236 058 \$ (471 283 025 \$ en 2012) sont présentés au tableau 5.3 (section 5 de ce volume).

**Tableau 9.13**  
**Organisations internationales**

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2013
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Souscriptions au capital</b> <sup>(1)</sup> —						
Affaires étrangères et Commerce international —						
Agence canadienne de développement international —						
Banque africaine de développement . . . . .	164 480 490	28 605 045	1 961 443			195 046 978
Banque asiatique de développement . . . . .	229 685 965	34 107 278	2 363 644			266 156 887
Banque de développement des Caraïbes . . . . .	23 224 714	17 336 941	504 817			41 066 472
Banque interaméricaine de développement . . . . .	193 308 647	13 352 129	3 984 515			210 645 291
	<i>610 699 816</i>	<i>93 401 393</i>	<i>8 814 419</i>			<i>712 915 628</i>
Finances —						
Agence multilatérale de garantie des investissements . . . . .	10 705 419		198 547			10 903 966
Association internationale de développement <sup>(2) (3)</sup> . . . . .	9 406 118 061	441 610 000				9 847 728 061
Banque européenne pour la reconstruction et le développement . . . . .	215 657 174		3 999 657			219 656 831
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) . . . . .	392 383 737	41 752 173	6 727 936			440 863 846
Société financière internationale . . . . .	81 138 645		1 504 827			82 643 472
	<i>10 106 003 036</i>	<i>483 362 173</i>	<i>12 430 967</i>			<i>10 601 796 176</i>
	<i>10 716 702 852</i>	<i>576 763 566</i>	<i>21 245 386</i>			<i>11 314 711 804</i>

Tableau 9.13

## Organisations internationales — Fin

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2013
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Participation ou autres débits		Remboursements ou autres crédits		
			Réévaluation		Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Prêts et avances —</b>						
Affaires étrangères et Commerce international —						
Associations et organismes internationaux <sup>(1)</sup> —						
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce . . . . .	48 806					48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique . . . . .	447 110					447 110
Conseil de coopération douanière . . . . .	9 662					9 662
Organisation de l'aviation civile internationale . . . . .	200 429					200 429
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	872 987					872 987
Organisation maritime internationale . . . . .	2 202					2 202
Organisation mondiale de la santé . . . . .	181 122					181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	1 051 200					1 051 200
Organisations des Nations Unies . . . . .	3 632 480					3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	39 192					39 192
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	100 989					100 989
	6 586 179					6 586 179
Agence canadienne de développement international —						
Institutions financières internationales <sup>(2)</sup> —						
Banque africaine de développement . . . . .	1 093 895			125 000		968 895
Banque asiatique de développement (Spécial) . . . . .	27 027 000					27 027 000
Banque centraméricaine d'intégration économique . . . . .	420 780			76 500		344 280
Banque de développement des Caraïbes —						
Fonds de développement agricole . . . . .	2 000 000					2 000 000
Banque de développement des Caraïbes —						
Régionale des Caraïbes du Commonwealth . . . . .	3 990 000		74 000			4 064 000
Banque de développement des Caraïbes (Spécial) . . . . .	266 909 000	17 585 000	232 175			284 726 175
Banque internationale pour la reconstruction et le développement . . . . .						
	19 950 000		370 000			20 320 000
Caisse du Fonds pour l'environnement mondial . . . . .	616 820 000	54 750 000				671 570 000
Fonds africain de développement . . . . .	2 324 156 404	108 538 495	1 387 499			2 434 082 398
Fonds asiatique de développement . . . . .	2 115 124 634	47 690 125				2 162 814 759
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement . . . . .						
	337 161 280	861 670	3 342 546			341 365 496
Fonds international pour le développement agricole . . . . .	341 883 396	12 500 000				354 383 396
Fonds monétaire international . . . . .	10 942 009		202 934			11 144 943
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal . . . . .	87 956 354	4 277 502	493 662			92 727 518
Fonds multilatéral des investissements . . . . .	49 308 294					49 308 294
Société de développement des Andes . . . . .	1 437 500			125 000		1 312 500
	6 206 180 546	246 202 792	6 102 816	326 500		6 458 159 654
Finances —						
Fonds monétaire international — Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance <sup>(1)</sup> . . . . .						
	110 972 015			24 058 839	1 602 973	85 310 203
Fonds pour l'environnement mondial <sup>(2)</sup> . . . . .						
	10 000 000					10 000 000
Société financière internationale —						
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique . . . . .						
	268 576 800	60 278 000				328 854 800
Société financière internationale — Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire . . . . .						
	48 000 000					48 000 000
	437 548 815	60 278 000		24 058 839	1 602 973	472 165 003
	6 650 315 540	306 480 792	6 102 816	24 385 339	1 602 973	6 936 910 836
Total partiel . . . . .	17 367 018 392	883 244 358	27 348 202	24 385 339	1 602 973	18 251 622 640
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses . . . . .						
	1 919 291	166 491				1 752 800
Total . . . . .	17 365 099 101	883 410 849	27 348 202	24 385 339	1 602 973	18 249 869 840

(1) Prêts et placements consentis avant le 1<sup>er</sup> avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.(2) Prêts et placements consentis depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

(3) L'Association internationale de développement a été transférée de Prêts et avances à Souscriptions au capital.

## 9.24 Prêts, placements et avances

### Banque africaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 18 016 actions de capital émis et 227 656 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2013, la participation du Canada au capital émis est de 195 046 978 \$ CAN pour 14 079 actions, dont 9 551 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAN et de 2 589 372 302 \$ US, pour une valeur totale de 3 615 719 905 \$ CAN.

### Banque asiatique de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 27 768 actions de capital émis et 527 490 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2013, la participation du Canada au capital émis est de 266 156 887 \$ CAN pour 21 844 actions, dont 19 474 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 5 820 156 210 \$ US et de 596 976 219 \$ CAN, pour une valeur totale de 6 510 254 928 \$ CAN.

### Banque de développement des Caraïbes

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 5 710 actions de capital émis et 20 294 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2013, la participation du Canada au capital émis est de 41 066 472 \$ CAN pour 5 710 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132 \$ US pour une valeur totale de 124 366 662 \$ CAN.

### Banque interaméricaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 20 034 actions de capital émis et 655 377 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2013, la participation du Canada au capital émis est de 210 645 291 \$ CAN pour 16 528 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 7 906 096 123 \$ US pour une valeur totale de 8 032 593 661 \$ CAN.

### Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2013, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ US, dont 10 732 250 \$ US ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ US.

### Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L15 de Finances, de la *Loi de crédits n° 1* et de la *Loi de crédits n° 2 pour 2012-2013*). Les contributions et souscriptions à l'Association, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans). Les contributions et souscriptions à l'AID sont faites sous forme d'effets à demande non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient une participation au moyen d'effets à payer.

Au 31 mars 2013, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 9 847 728 061 \$ CAN.

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 102 049 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 020 490 000 euros.

Seulement 212 850 000 euros ou environ 21 pour cent de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputés être « versés ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi. Chaque paiement à la BERD se compose d'espèces et de billets à ordre.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Jusqu'au 31 mars 2013 inclusivement, les contributions en espèces du Canada au capital versé de la BERD, totalisent 216 197 668 \$ US.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2013, le Canada avait souscrit à 58 354 actions. La valeur totale de ces actions est de 7 039 534 790 \$ US, dont 417 775 385 \$ US plus 16 404 055 \$ CAN ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 6 606 millions de dollars américains.

### **Société financière internationale**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2013, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ US et ont été appelées en entier.

### **Associations et organismes internationaux**

Ces éléments représentent la valeur à l'origine des paiements effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

### **Institutions financières internationales**

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits L35 et L40 des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2012-2013*).

Dans certains cas, les prêts et avances sont effectués au moyen d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués en espèces et au moyen d'émissions d'effets, en des encaissements d'effets émis antérieurement et en des réévaluations pour les fluctuations de devises.

### **Fonds monétaire international — Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Ce compte inscrit le prêt consenti à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (antérieurement la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 1,2 milliard de DTS.

Au 31 mars 2013, le Canada a prêté une somme globale de 728 520 000 DTS à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 672 468 250 DTS ont été remboursés.

Le solde non réglé de 56 051 750 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,52199 \$ CAN). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient des remboursements et une réévaluation de change.

Par ailleurs, le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 215 157 946 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.13.

### **Fonds pour l'environnement mondial**

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2013, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAN.

### **Société financière internationale — Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique**

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*). Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2013, les avances aux MFCC de la SFI s'établissaient à 328 854 800 \$ CAN. Les sommes sont recouvrées grâce au mécanisme de fiducie des MFCC conformément aux modalités du financement des projets qui sont administrés par la SFI en vertu de l'accord d'administration conclu entre la SFI et le gouvernement du Canada.

### **Société financière internationale — Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**

Ce compte inscrit l'aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale (SFI) pour participer à l'initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2013, les avances au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la SFI s'élevaient à 48 000 000 \$ CAN.

Au cours de l'année, les montants pour les frais d'ouverture de dossier et de commission d'engagement ainsi que les intérêts ont été remboursés conformément à l'entente d'administration signée entre la SFI et le gouvernement du Canada.

## Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

**Tableau 9.14**  
**Administrations provinciales et territoriales**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve-et-Labrador —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	346 933 652		18 936 408	327 997 244
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	2 836 758			2 836 758
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités .....	315 626			315 626
<b>Total, Terre-Neuve-et-Labrador .....</b>	<b>350 086 036</b>		<b>18 936 408</b>	<b>331 149 628</b>
Nouvelle-Écosse —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	133 279 056		33 319 824	99 959 232
<b>Total, Nouvelle-Écosse .....</b>	<b>133 279 056</b>		<b>33 319 824</b>	<b>99 959 232</b>
Île-du-Prince-Édouard —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	16 284 248		3 907 704	12 376 544
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	63 079			63 079
<b>Total, Île-du-Prince-Édouard .....</b>	<b>16 347 327</b>		<b>3 907 704</b>	<b>12 439 623</b>
Nouveau-Brunswick —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	83 328 704		20 832 216	62 496 488
<b>Total, Nouveau-Brunswick .....</b>	<b>83 328 704</b>		<b>20 832 216</b>	<b>62 496 488</b>
Québec —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	953 152 252		246 445 458	706 706 794
<b>Total, Québec .....</b>	<b>953 152 252</b>		<b>246 445 458</b>	<b>706 706 794</b>
Ontario —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	150 365 000		15 036 504	135 328 496
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs .....	265 991 523		132 995 761	132 995 762
<b>Total, Ontario .....</b>	<b>416 356 523</b>		<b>148 032 265</b>	<b>268 324 258</b>
Manitoba —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	18 790 024		4 697 496	14 092 528
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs .....	18 191 044		9 095 522	9 095 522
<b>Total, Manitoba .....</b>	<b>36 981 068</b>		<b>13 793 018</b>	<b>23 188 050</b>

Tableau 9.14

## Administrations provinciales et territoriales — Fin

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Saskatchewan —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	227 530 560		23 660 208	203 870 352
Total, Saskatchewan .....	227 530 560		23 660 208	203 870 352
Alberta —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	9 189 176		2 297 304	6 891 872
Total, Alberta .....	9 189 176		2 297 304	6 891 872
Colombie-Britannique —				
Finances —				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	240 388 376	13 179 600	73 276 704	180 291 272
Entente intégrée globale de coordination fiscale .....	1 279 200 000		319 800 000	959 400 000
Total, Colombie-Britannique .....	1 519 588 376	13 179 600	393 076 704	1 139 691 272
Total partiel .....	3 745 839 078	13 179 600	904 301 109	2 854 717 569
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	216 893 485	89 908 838	1 310 642	128 295 289
Total .....	3 528 945 593	103 088 438	905 611 751	2 726 422 280

**Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces**

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs. Les trop-payés sont non productifs d'intérêts et sont versés dans les exercices subséquents.

**Fonds d'investissement pour les projets d'hiver**

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

**Office du développement municipal et des prêts aux municipalités**

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,375 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

**Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs**

Ces sommes représentent des versements en trop à des provinces en vertu des accords de perception fiscale pour les années d'imposition 1997 à 1999. Ces versements découlent d'une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement. Les recouvrements ne portent pas intérêt et s'étendront sur une période de dix ans qui a débuté au cours de l'exercice 2004-2005.

**Entente intégrée globale de coordination fiscale**

Le paiement effectué à la Colombie-Britannique lors du support vers la transition dans l'harmonisation de la taxe de vente, en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale, est en cours de récupération en versements annuels égaux, avec le paiement final dû en mars 2016. Le gouvernement n'a pas perçu d'intérêt sur ces montants.

**Autres prêts, placements et avances**

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.15 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

**Tableau 9.15****Autres prêts, placements et avances**

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Contributions remboursables sans condition —</b>				
Affaires indiennes et du Nord canadien .....	7 500		7 500	
Agence canadienne de développement international .....	300 000 000	225 000 000		525 000 000
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec .....	383 382 811	64 883 194	53 340 857	394 925 148
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....	330 720 522	48 748 049	43 785 840	335 682 731
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario .....	119 459 118	61 043 789	14 052 225	166 450 682
Agriculture et agroalimentaire .....	51 560 481	17 053 008	14 694 730	53 918 759
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....	35 014 424	2 024 000	5 025 650	32 012 774
Industrie .....	582 462 251	123 365 442	17 982 235	687 845 458
<b>Total partiel .....</b>	<b>1 802 607 107</b>	<b>542 117 482</b>	<b>148 889 037</b>	<b>2 195 835 552</b>
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	236 077 435	25 743 373	59 342 377	269 676 439
<b>Total des contributions remboursables sans condition .....</b>	<b>1 566 529 672</b>	<b>567 860 855</b>	<b>208 231 414</b>	<b>1 926 159 113</b>
<b>Prêts et avances à justifier —</b>				
Affaires étrangères et Commerce international —				
Employés affectés à l'étranger .....	22 095 041	15 890 328	16 046 597	21 938 772
Missions à l'étranger .....	40 574 373	194 879 098	197 594 063	37 859 408
	62 669 414	210 769 426	213 640 660	59 798 180
Défense nationale —				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés .....	34 180 187	138 171 047	137 570 233	34 781 001
Autres ministères —				
Diverses avances à justifier .....	15 712 277	1 524 678	604 977	16 631 978
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes ..	17 863 044	2 176 615		20 039 659
	33 575 320	3 701 293	604 977	36 671 636
<b>Total des prêts et avances à justifier .....</b>	<b>130 424 921</b>	<b>352 641 766</b>	<b>351 815 870</b>	<b>131 250 817</b>
<b>Autres —</b>				
Affaires étrangères et Commerce international —				
Soutien et développement du commerce (prêts administrés par Exportation et développement Canada) .....	2 980 519 103	49 795 523	335 587 370	2 694 727 256
Affaires indiennes et du Nord canadien —				
Conseil des Premières Nations du Yukon — Anciens .....	5 358 900		1 333 131	4 025 769
Fonds de prêts aux Inuits .....	71 457			71 457
Fonds du développement économique des Indiens .....	43 149			43 149
Prêt perpétuel de la bande Stoney .....	389 615			389 615
Premières Nations de la Colombie-Britannique .....	443 051 885	23 484 920	1 612 850	464 923 955
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada .....	103 695			103 695
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens .....	3 218 866	6 046	2 702 938	521 974
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves .....	11 315 654	1 539 525	641 150	12 214 029
Revendicateurs autochtones .....	453 661 977	20 409 738	28 755 801	445 315 914
	917 215 198	45 440 229	35 045 870	927 609 557
Agriculture et Agroalimentaire —				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples .....	35 593			35 593
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc .....	243 800 487			243 800 487
Programmes nationaux de commercialisation .....	170 427 666	38 746 533		209 174 199
	414 263 746	38 746 533		453 010 279

**9.30 Prêts, placements et avances**

Tableau 9.15

Autres prêts, placements et avances — *Fin*

	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$
Anciens Combattants —				
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants — Avances .....	5 523	208		5 731
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth .....	47 862		1 548	46 314
	53 385	208	1 548	52 045
Citoyenneté et Immigration —				
Prêts consentis aux immigrants .....	41 808 874	11 272 994	12 252 977	40 828 891
Conseil du Trésor —				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale .....		2 500 118	2 236 889	263 229
Programme d'apprentissage mixte .....	541 243	1 958 171	1 478 356	1 021 058
	541 243	4 458 289	3 715 245	1 284 287
Finances —				
Agence de la consommation en matière financière du Canada — Avances .....		7 000 000	7 000 000	
Banque Commerciale du Canada .....	42 202 293			42 202 293
	42 202 293	7 000 000	7 000 000	42 202 293
Industrie —				
Autres prêts aux entreprises .....	77 257 315	52 081 639	71 566 124	57 772 830
Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada .....	110 000 000			110 000 000
Option d'achat d'actions d'une société .....				
Conseil national de recherches du Canada — Fonds de H.L. Holmes .....	4 723 792	88 635		4 812 427
	191 981 107	52 170 274	71 566 124	172 585 257
Pêches et Océans —				
Pêcheurs d'aiglefin .....	1 343 337			1 343 337
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés .....	128 315			128 315
	1 471 652			1 471 652
Ressources humaines et Développement des compétences —				
Commissions provinciales des accidents du travail .....	13 060 001			13 060 001
Programme canadien de prêts aux étudiants .....	14 837 998 813	3 053 383 983	2 111 214 052	15 780 168 744
	14 851 058 814	3 053 383 983	2 111 214 052	15 793 228 745
Ressources naturelles —				
Nordion International Inc. ....	54 000 000		4 000 000	50 000 000
Sécurité publique et Protection civile —				
Service correctionnel du Canada — Libérés conditionnels .....	4 256	1 186	1 041	4 401
Transports —				
Administration portuaire du Grand Victoria .....	2 279 429		42 720	2 236 709
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent .....	77 474		69 802	7 672
	2 356 903		112 522	2 244 381
Travaux publics et Services gouvernementaux —				
Biens saisis — Compte de fonds de roulement .....	(1 281 548)	43 968 405	43 382 154	(695 297)
Autres ministères —				
Divers .....	526 875	171 721	310 872	387 724
Total partiel — Autres .....	19 496 721 901	3 306 409 345	2 624 189 775	20 178 941 471
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses et autres escomptes .....	170 005 528	21 748 470		148 257 058
	19 326 716 373	3 328 157 815	2 624 189 775	20 030 684 413
Plus : redressement de consolidation <sup>(1)</sup> .....	3 167 764 526	189 079 474		3 356 844 000
Total — Autres .....	22 494 480 899	3 517 237 289	2 624 189 775	23 387 528 413
Total .....	24 191 435 492	4 437 739 910	3 184 237 059	25 444 938 343

(1) Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont aussi fournies à la section 4 de ce volume.

### Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

### Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances pour fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000 \$, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 17 443 862 \$ aux employés; des avances de 955 893 \$ pour frais médicaux; des avances de 88 402 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 1 170 840 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et, des débentures scolaires et de clubs de 2 279 775 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 0,75 pour cent à 5,0 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 1<sup>er</sup> mars 2017.

### Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits des Affaires étrangères et du Commerce international et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

### Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés

Ce compte a été établi dans le but de financer : a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et, d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b de Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

### Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

### Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

### Soutien et développement du commerce

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société au nom du gouvernement du Canada.

La *Loi d'exécution du budget de 2009* a modifié la *Loi sur le développement des exportations* afin d'élargir la mission de la Société pour une période de deux ans de façon à soutenir et à développer le commerce intérieur en plus de sa mission traditionnelle liée au commerce d'exportation. Les pouvoirs d'EDC sur le marché canadien ont été prolongés jusqu'au 12 mars 2014. Au cours de l'exercice, aucune opération n'a été conclue pour le soutien et le développement du commerce intérieur.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux entités non souveraines, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		
	1 <sup>er</sup> avril 2012	Paiements ou autres débits <sup>(1)</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>(2)</sup>	Réévaluation	31 mars 2013
		\$	\$	\$	\$	\$
<b>Commerce d'exportation</b>						
a) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 8,28 pour cent à 10,28 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 2008 et avril 2011 :						
Antigua .....	29 941		539			30 480
b) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le Taux interbancaire offert à Londres (TIOL), plus des taux variant entre 6,5 pour cent à 11,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre janvier 2021 et janvier 2023 :						
Chypre .....	74 859 869		1 360 723			76 220 592
Norvège .....	195 939 050			195 939 050		
	270 798 919		1 360 723	195 939 050		76 220 592
c) durée de 11 à 15 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 2,44 pour cent à 4,18 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mai 2021 et novembre 2022 :						
Suède .....	123 940 124		2 026 461	10 953 590		115 012 995
d) durée de 16 à 20 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 1,85 pour cent à 5,89 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2017 et mars 2023 :						
États-Unis .....	1 211 387 260		19 919 965	127 443 092		1 103 864 133
e) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juin 2012 et novembre 2014 :						
Espagne .....	13 446 892			618 376	300 821	12 527 695
Singapour .....	244 522		4 717	249 239		
	13 691 414		4 717	867 615	300 821	12 527 695
f) Prêt à terme, portant intérêt fondé sur le plus élevé de 2,0 pour cent ou le TIOL, plus des taux variant entre 3,0 pour cent à 8,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juin 2009 et juillet 2010 :						
États-Unis .....	1 363 776 727		24 800 995	83 202		1 388 494 520
Réclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :						
États-Unis .....	252 762		3 094			255 856
Total partiel .....	2 983 877 147		48 116 494	335 286 549	300 821	2 696 406 271
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	3 358 044	1 679 029				1 679 015
Total — Commerce d'exportation .....	2 980 519 103	1 679 029	48 116 494	335 286 549	300 821	2 694 727 256

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

### **Conseil des Premières Nations du Yukon — Anciens**

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente, celle-ci étant au plus tard le 31 mars 2013, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 2,28 pour cent à 6,00 pour cent par année.

### **Fonds de prêts aux Inuits**

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou, des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$, tel que modifié par le crédit 37b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 5,50 pour cent par année.

### **Fonds du développement économique des Indiens**

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7 pour cent à 11,25 pour cent par année.

### **Prêt perpétuel de la bande Stoney**

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko et 300 000 \$ pour les additions à la Réserve Morley.

### **Premières Nations de la Colombie-Britannique**

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 1 pour 2012-2013*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts datés avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue;
- c) les prêts datés entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2013 ne doivent pas porter intérêt à moins que ceux-ci ne deviennent exigibles et payables au cours de cette période, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et,
- d) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payera les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
  - i. date de règlement d'un traité;
  - ii. douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
  - iii. septième anniversaire après la signature d'une entente de principe; ou,
  - iv. date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 19 875 049 \$ et 445 048 906 \$ respectivement. Les taux varient entre 1,2280 pour cent et 4,545 pour cent par année pour la portion intérêt.

### **Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada**

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Le dernier prêt garanti productif est périmé et aucune garantie de prêt future est prévue sous ce programme.

À compter du 31 mars 2013, le montant en circulation représente le solde des prêts en souffrance qui ont été remboursés aux prêteurs par le Ministre. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et leur solde sera radié au cours des prochains exercices.

### **Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens**

L'autorité de garantie des prêts pour le développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53(b), de la *Loi de crédits n° 1, 1970* modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministre à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé sur les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

### **Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves**

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothécables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 2,2 milliards de dollars, tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2008-2009*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

### **Revendicateurs autochtones**

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 1 pour 2012-2013*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 70 711 809 \$ et de 374 604 105 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,82 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

### **Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples**

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

### **Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc**

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

### **Programmes nationaux de commercialisation**

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

## Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

### Avances

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

### Provision pour prestations conditionnelles

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

## Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 £ R-U. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice.

Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## Prêts consentis aux immigrants

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la Loi.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, portant intérêt à des taux de 1,260 pour cent à 10,718 pour cent par année, avec des versements finals entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 1<sup>er</sup> avril 2019, 40 758 118 \$; et,
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, non productifs d'intérêts, avec des versements finals en souffrance, 70 774 \$.

## 9.36 Prêts, placements et avances

## Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le 1<sup>er</sup> mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

Comme son nom l'indique, l'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du Régime. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au Régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du Régime. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les dépenses réelles sont enregistrées après l'approbation du Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP.

## Programme d'apprentissage mixte

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite à la ronde de négociation d'octobre 2004, 2008 et subséquemment en 2010, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités, et à l'égard desquels l'employeur n'est pas déjà légalement tenu d'offrir une formation.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du Conseil du Trésor à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la dépense est enregistrée.

### Agence de la consommation en matière financière du Canada — Avances

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Au cours de l'exercice, les avances ont été entièrement remboursées.

### Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts achetés de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

### Autres prêts aux entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE), à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC), au projet pilote de location-acquisition et de la *Loi sur le ministère d'Industrie*. Ces autorités pourvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

### Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Des prêts sont autorisés par le crédit L20 d'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2*. Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été émis.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### Option d'achat d'actions d'une société

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, et autorisé par le crédit L15 d'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2*, ce compte autorise, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil :

- a) l'acquisition, l'achat, l'utilisation, la cession ou la vente, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, d'une option d'achat d'actions d'une société dans le cadre d'un prêt, d'une assurance-prêt ou d'une contribution accordée à cette société par Sa Majesté en vertu d'un programme autorisé par le gouverneur en conseil lorsque, de l'avis du ministre,
  - i. il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour que Sa Majesté du chef du Canada puisse en profiter; ou
  - ii. il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour protéger les intérêts de l'État dans le cadre d'un prêt versé ou assuré ou d'une contribution accordée; et
- b) pour autoriser la vente ou autre cession de tout capital-actions ainsi acquis.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Pêcheurs d'aiglefin

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Producteurs canadiens de poissons de fond congelés**

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Commissions provinciales des accidents du travail**

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds d'exploitation dans le but de permettre aux commissions provinciales d'indemnisation d'appliquer la Loi pour le compte de l'État, et de régler les réclamations des employés du gouvernement canadien blessés au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à toutes les commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont non productives d'intérêts et sont remboursables à l'expiration des ententes avec les commissions provinciales.

### **Programme canadien de prêts aux étudiants**

Le montant total des prêts à risque partagé rachetés par le Ministère, et des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ne peut dépasser 19 milliards de dollars, sauf disposition contraire énoncée dans une loi de crédits ou autre loi du Parlement.

Le montant total des prêts à risque partagé et prêts directs en circulation au 31 mars 2013 est de 15 548 963 214 \$ (14 583 549 616 \$ au 31 mars 2012).

#### *Financement direct des prêts aux étudiants*

Les prêts émis le ou après le 1<sup>er</sup> août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise la Ministre des Ressources humaines et Développement des compétences à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la Ministre des Ressources humaines et Développement des compétences et avec le consentement du Ministre des Finances.

Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2013 est de 15 415 683 143 \$ (14 435 005 205 \$ au 31 mars 2012).

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 226 286 858 \$, incluant les intérêts à recevoir sur ces prêts, ont été radiés conformément au crédit 7c des Ressources humaines et Développement des compétences, de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*.

#### *Prêts à risques partagés*

Les prêts émis avant le 1<sup>er</sup> août 2000 et le ou après le 1<sup>er</sup> août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2013 est de 133 280 071 \$ (148 544 411 \$ au 31 mars 2012) pour les prêts appartenant à Ressources humaines et Développement des compétences et de 1 329 889 012 \$ (1 506 919 768 \$ au 31 mars 2012) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

#### *Prêts garantis*

Les prêts émis avant le 1<sup>er</sup> août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2013 est de 231 205 531 \$ (254 449 197 \$ au 31 mars 2012) pour les prêts appartenant à Ressources humaines et Développement des compétences et de 16 963 195 \$ (24 555 796 \$ au 31 mars 2012) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

### **Nordion International Inc.**

Un prêt de 100 millions de dollars a été consenti à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux en vertu d'une entente établie le 28 juin 1996 entre MDS Health Group Ltd., Nordion International Inc. et Ressources naturelles Canada.

Le prêt garanti ne porte pas intérêt et est entièrement remboursable sur une période de 15 ans débutant 42 mois après le premier versement d'une tranche de prêt.

### **Libérés conditionnels**

Des prêts ont été consentis à des libérés conditionnels et à des personnes sous surveillance obligatoire, pour aider à leur réadaptation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 \$.

Les prêts sont non productifs d'intérêts et sont remboursables avant la cessation de la période de libération conditionnelle ou à l'intérieur d'un an de la date à laquelle les prêts ont été consentis, soit à la période de plus courte durée.

### **Administration portuaire du Grand Victoria**

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria. Un escompte de 753 745 \$ est enregistré pour refléter la nature des conditions avantageuses du prêt.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 pour cent par année, et est remboursable sur une période de 15 ans, avec le versement final le 9 mai 2020.

### **Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux de 7 pour cent par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013.

Durant l'année, les dernières parcelles de terrains relatives à ce prêt ont été vendues. En date du 31 mars 2013, la balance restante du prêt est présumée irrécouvrable et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Biens saisis — Compte de fonds de roulement**

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

### **Autres ministères — Divers**

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

### **Redressement de consolidation**

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

### **Provision pour moins-value**

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de réalisation nette.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section **10**

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

## **Actifs non financiers**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Actifs non financiers .....	10.2
Immobilisations corporelles.....	10.4
Véhicules.....	10.6
Biens sous contrats de location-acquisition .....	10.6

## Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Pour fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes: terrains, bâtiments, ouvrages et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens sous contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks pour fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie.

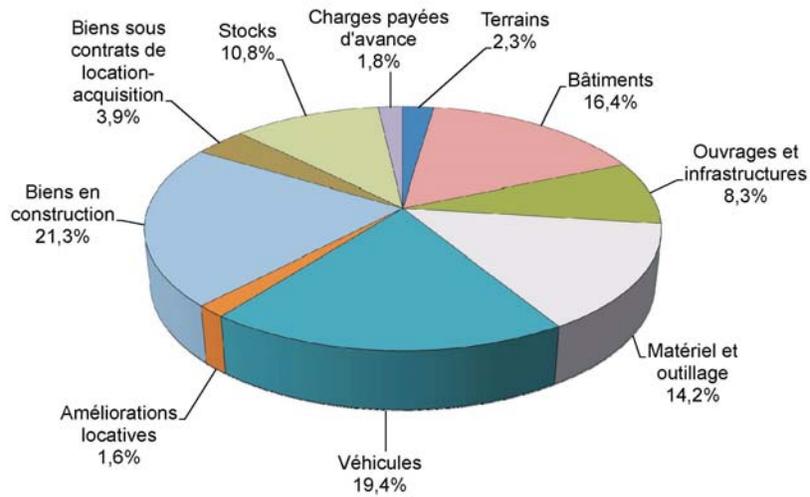
**Tableau 10.1**  
**Actifs non financiers par catégorie**

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains .....	1 565 938	1 567 557
Bâtiments .....	11 363 434	10 160 053
Ouvrages et infrastructures .....	5 731 752	5 487 649
Matériel et outillage .....	9 795 900	10 186 219
Véhicules, tableau 10.3 .....	13 361 589	13 861 990
Améliorations locatives .....	1 075 293	1 084 280
Biens en construction .....	14 653 666	13 909 953
Biens sous contrats de location-acquisition, tableau 10.4. ....	2 693 518	2 789 451
	<i>60 241 090</i>	<i>59 047 152</i>
Stocks .....	7 453 445	6 995 342
Charges payées d'avance .....	1 227 895	1 915 851
<b>Total .....</b>	<b>68 922 430</b>	<b>67 958 345</b>

**Graphique 10A**

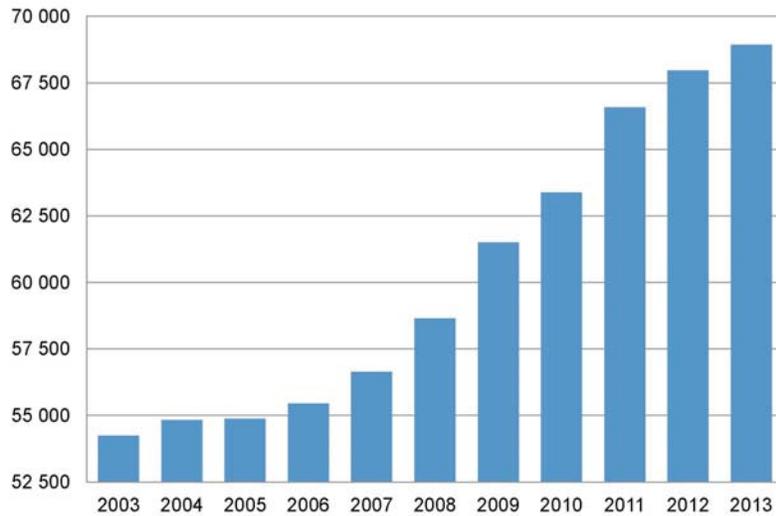
**Total des actifs non financiers par catégorie au 31 mars 2013**



**Graphique 10B**

**Actifs non financiers au 31 mars 2013**

(en millions de dollars)



**Immobilisations corporelles**

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

**Tableau 10.2****Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens**

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Ouvrages et infrastructures	Matériel et outillage
<b>Immobilisations au coût</b>				
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .	234 067	1 249 678	3 507	148 249
Défense nationale . . . . .	84 204	8 000 813	2 252 209	20 907 058
Environnement . . . . .	201 026	996 513	2 908 781	874 584
Industrie . . . . .	11 405	897 155	38 085	2 915 779
Pêches et Océans . . . . .	24 028	701 908	2 342 626	425 518
Sécurité publique et Protection civile . . . . .	75 990	3 402 428	666 948	1 590 407
Transports . . . . .	262 580	975 563	2 737 260	241 675
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	256 134	4 805 539	1 032 664	1 397 969
Autres portefeuilles ministériels . . . . .	30 734	1 561 461	82 666	3 146 749
	<i>1 180 168</i>	<i>22 591 058</i>	<i>12 064 746</i>	<i>31 647 988</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .	385 770	2 250 190	1 378 872	3 033 919
<b>Immobilisations brutes totales</b> . . . . .	<b>1 565 938</b>	<b>24 841 248</b>	<b>13 443 618</b>	<b>34 681 907</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .		782 046	325	107 988
Défense nationale . . . . .		3 554 279	1 281 485	15 098 701
Environnement . . . . .		681 869	1 755 733	603 001
Industrie . . . . .		558 641	23 201	2 204 163
Pêches et Océans . . . . .		430 817	1 190 424	298 146
Sécurité publique et Protection civile . . . . .		1 612 865	385 155	1 110 399
Transports . . . . .		682 481	1 899 479	177 890
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .		3 119 796	448 077	978 585
Autres portefeuilles ministériels . . . . .		1 033 678	37 110	2 060 750
		<i>12 456 472</i>	<i>7 020 989</i>	<i>22 639 623</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .		1 021 342	690 877	2 246 384
<b>Amortissement cumulé total</b> . . . . .		<b>13 477 814</b>	<b>7 711 866</b>	<b>24 886 007</b>
<b>Immobilisations nettes totales</b>				
Affaires étrangères et Commerce international . . . . .	234 067	467 632	3 182	40 261
Défense nationale . . . . .	84 204	4 446 534	970 724	5 808 357
Environnement . . . . .	201 026	314 644	1 153 048	271 583
Industrie . . . . .	11 405	338 514	14 884	711 616
Pêches et Océans . . . . .	24 028	271 091	1 152 202	127 372
Sécurité publique et Protection civile . . . . .	75 990	1 789 563	281 793	480 008
Transports . . . . .	262 580	293 082	837 781	63 785
Travaux publics et Services gouvernementaux . . . . .	256 134	1 685 743	584 587	419 384
Autres portefeuilles ministériels . . . . .	30 734	527 783	45 556	1 085 999
	<i>1 180 168</i>	<i>10 134 586</i>	<i>5 043 757</i>	<i>9 008 365</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées . . . . .	385 770	1 228 848	687 995	787 535
<b>Immobilisations nettes totales</b> . . . . .	<b>1 565 938</b>	<b>11 363 434</b>	<b>5 731 752</b>	<b>9 795 900</b>

(1) On trouvera plus de précisions au tableau 10.3.

(2) On trouvera plus de précisions au tableau 10.4.

Comptes publics du Canada 2012-2013

Véhicules <sup>(1)</sup>	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens sous contrats de location-acquisition <sup>(2)</sup>	Total 31 mars 2013	Total 31 mars 2012
142 182	244 984	522 384		2 545 051	2 317 429
30 019 200	41 537	9 380 458	870 182	71 555 661	68 848 727
143 721	38 361	200 075	39 370	5 402 431	5 288 112
28 759	64 530	565 644	64 551	4 585 908	4 437 662
1 870 222	496 618	358 963		6 219 883	6 149 340
689 046	148 350	1 096 913	16 265	7 686 347	6 835 968
722 187	33 607	53 661	818 883	5 845 416	5 906 402
10 663	833 192	1 393 001	2 521 442	12 250 604	11 506 369
159 736	508 853	345 873	96 249	5 932 321	5 705 454
33 785 716	2 410 032	13 916 972	4 426 942	122 023 622	116 995 463
1 024 736	279 135	736 694	164 990	9 254 306	9 118 514
34 810 452	2 689 167	14 653 666	4 591 932	131 277 928	126 113 977
102 460	148 581			1 141 400	1 058 808
18 310 435	19 644		518 028	38 782 572	36 403 359
100 279	28 809		12 938	3 182 629	3 102 228
22 601	33 813		21 202	2 863 621	2 723 426
1 350 045	314 726			3 584 158	3 545 734
377 516	64 770		2 201	3 552 906	3 120 793
566 410	16 686		129 700	3 472 646	3 401 903
6 774	477 871		1 097 832	6 128 935	5 702 423
107 561	358 269		11 424	3 608 792	3 408 198
20 944 081	1 463 169		1 793 325	66 317 659	62 466 871
504 782	150 705		105 089	4 719 179	4 599 953
21 448 863	1 613 874		1 898 414	71 036 838	67 066 824
39 722	96 403	522 384		1 403 651	1 258 621
11 708 765	21 893	9 380 458	352 154	32 773 089	32 445 368
43 442	9 552	200 075	26 432	2 219 802	2 185 884
6 158	30 717	565 644	43 349	1 722 287	1 714 236
520 177	181 892	358 963		2 635 725	2 603 606
311 530	83 580	1 096 913	14 064	4 133 441	3 715 175
155 777	16 921	53 661	689 183	2 372 770	2 504 499
3 889	355 321	1 393 001	1 423 610	6 121 669	5 803 946
52 175	150 584	345 873	84 825	2 323 529	2 297 256
12 841 635	946 863	13 916 972	2 633 617	55 705 963	54 528 591
519 954	128 430	736 694	59 901	4 535 127	4 518 561
13 361 589	1 075 293	14 653 666	2 693 518	60 241 090	59 047 152

**Véhicules**

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

**Tableau 10.3****Véhicules par sous-catégorie**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2013	31 mars 2012
Navires et embarcations .....	13 868 263	8 961 934	4 906 329	5 385 885
Aéronefs .....	15 588 713	9 067 799	6 520 914	6 541 757
Véhicules automobiles (non-militaires) .....	2 120 866	1 408 884	711 982	714 044
Véhicules militaires .....	1 834 027	1 234 884	599 143	600 437
Autres véhicules .....	1 398 583	775 362	623 221	619 867
Total .....	34 810 452	21 448 863	13 361 589	13 861 990

**Biens sous contrats de location-acquisition**

Le tableau 10.4 présente le détail des biens sous contrats de location-acquisition par catégories principales.

**Tableau 10.4****Biens sous contrats de location-acquisition par catégories principales**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2013	31 mars 2012
Terrains .....	31 242		31 242	31 242
Bâtiments .....	2 793 237	1 192 483	1 600 754	1 663 863
Ouvrages et infrastructures .....	818 820	129 647	689 173	697 362
Matériel et outillage .....	208 012	116 510	91 502	80 903
Véhicules .....	740 621	459 774	280 847	316 081
Total .....	4 591 932	1 898 414	2 693 518	2 789 451

# Section 11

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

## Obligations contractuelles et passif éventuel

### Table des matières

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles .....	11.2
Passif éventuel .....	11.32

## Obligations contractuelles et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel.

### Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant divers traités internationaux et protocoles. Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Dans le cas d'obligations contractuelles envers des organisations internationales, quelques-unes résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non-budgétaires.

Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les accords de paiements de transfert, les immobilisations, les achats et les contrats de location-exploitation. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces obligations contractuelles. Plus de détails concernant les quatre catégories d'obligations contractuelles se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

**Tableau 11.1**  
**Obligations contractuelles**  
(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, Tableau 11.3 .....	33 165	31 623	2 910		67 698
Obligations contractuelles internationales, Tableau 11.4 .....				4 342	4 342
<b>Total .....</b>	<b>33 165</b>	<b>31 623</b>	<b>2 910</b>	<b>4 342</b>	<b>72 040</b>

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice,

de 2014 à 2018 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2019 et subséquemment.

**Tableau 11.2**  
**Cédule des paiements minimums**  
(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Paiements minimums à effectuer en :					
2014 .....	17 443	9 227	357	1 756	28 783
2015 .....	6 533	4 785	344	730	12 392
2016 .....	4 617	3 331	321	331	8 600
2017 .....	2 308	1 999	278	152	4 737
2018 .....	1 491	1 240	234	74	3 039
2019 et ultérieurs .....	773	11 041	1 376	1 299	14 489
<b>Total .....</b>	<b>33 165</b>	<b>31 623</b>	<b>2 910</b>	<b>4 342</b>	<b>72 040</b>

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les obligations contractuelles par catégorie et par entité. Les obligations contractuelles sont résumées à la note 16 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements du transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété.

**Tableau 11.3**

### Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018	
<b>Accords de paiements de transfert —</b>										
<b>Agriculture et Agroalimentaire —</b>										
<i>Fonds Agri-flexibilité</i>										
Agrégat .....	105	105	76	29	29					
<i>Programme canadien d'adaptation agricole</i>										
Agrégat .....	141	141	114	27	27					
<i>Coûts de transition de la Commission canadienne du blé</i>										
Entente de contribution .....	63	63	1	62	1	2	2	2	2	53
Entente de subvention .....	272	272	169	103	52	29	22			
<i>Entente de contribution relative aux programmes de Cultivons l'avenir 2</i>										
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	69	69		69	14	14	14	14	13	
Gouvernement de l'Ontario .....	273	273		273	55	54	55	54	55	
	923	923	360	563	178	99	93	70	70	53
<b>Patrimoine canadien —</b>										
<i>Fonds du Canada pour la présentation des arts</i>										
Agrégat .....	46	46	20	26	21	5				
<i>Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts</i>										
Agrégat .....	33	33	11	22	17	5				
<i>Fonds du Canada pour les espaces culturels</i>										
Agrégat .....	24	24	10	14	13	1				
<i>Fonds de la musique du Canada</i>										
Agrégat .....	39	39	25	14	7	7				
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings .....	31	31	19	12	6	6				
<i>Programme Développement des communautés de langue officielle</i>										
Agrégat .....	66	66	26	40	26	8	3	2	1	
<i>Programme Échanges Canada</i>										
Agrégat .....	46	46	28	18	12	5	1			
<i>Programme d'accueil</i>										
Agrégat .....	35	35	13	22	15	7				
Association canadienne de soccer .....	14	14		14	3	5	6			
Comité d'organisation de Toronto pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 .....	368	368	14	354	122	194	38			
<i>Programme de soutien au sport</i>										
Agrégat .....	19	19	7	12	7	5				
	721	721	173	548	249	248	48	2	1	
<b>Citoyenneté et Immigration —</b>										
<i>Accords en ce qui concerne le Programme d'aide à la réinstallation des réfugiés</i>										
Agrégat .....	38	38	5	33	14	10	9			

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018	
<b>Accords en ce qui concerne l'établissement et les services d'intégration pour les nouveaux arrivants</b>										
Agrégat .....	997	997	34	963	382	295	286			
Bow Valley College .....	16	16		16	5	6	5			
Catholic Community College of York Region .....	14	14		14	5	4	5			
Catholic Crosscultural Services .....	10	10		10	3	4	3			
Collèges Ontario .....	13	13		13	4	5	4			
COSTI Immigrant Services .....	15	15		15	5	5	5			
Newcomer Centre of Peel .....	24	24		24	8	8	8			
Norquest College .....	12	12		12	4	4	4			
North York Community House .....	11	11		11	4	3	4			
Polycultural Immigrant & Community Services .....	10	10		10	3	4	3			
St-Joseph's Immigrant Women's Centre .....	10	10		10	3	3	4			
Toronto Catholic District School Board .....	10	10		10	3	4	3			
Toronto District School Board .....	17	17		17	17					
Woodgreen Community Services .....	11	11		11	4	3	4			
<b>Accord provincial en matière d'immigration et sur la sélection d'étrangers désirant s'installer au Canada</b>										
Accord Canada-Québec .....	1 707	1 707	284	1 423	285	284	285	284	285	
<b>Accords provinciaux sur les services d'établissement des immigrants</b>										
Accord Canada-Colombie-Britannique .....	221	221	117	104	104					
	3 136	3 136	440	2 696	853	642	632	284	285	
<b>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec —</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
15 corporations de développement économique communautaire .....	602	602	517	85	29	28	28			
<b>Programme de développement économique du Québec</b>										
Institut national d'optique .....	45	45	18	27	9	9	9			
Montréal International .....	58	58	38	20	4	2	2	2	2	8
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupement ou association de PME et organismes à but non lucratif .....	1 384	1 384	1 240	144	104	34	5	1		
Société du Parc Jean-Drapeau .....	23	23	13	10	5	5				
	2 112	2 112	1 826	286	151	78	44	3	2	8
<b>Environnement —</b>										
<b>Technologies du développement durable Canada</b>										
Le Fonds de biocarburants ProGen .....	94	94		94	50	38	3	3		
<b>Finances —</b>										
Programme de financement du Harbourfront Centre .....	24	24	11	13	5	5	3			
<b>Affaires étrangères et Commerce international —</b>										
<b>Agence canadienne de développement international —</b>										
<b>Engagement canadien à l'égard du développement</b>										
Agrégat .....	355	355	264	91	59	20	8	4		
Fondation Aga Khan Canada .....	75	75	3	72	24	19	19	10		
Association des universités et collèges du Canada .....	70	70	54	16	9	1	6			
Jeunesse Canada Monde .....	47	47	37	10	10					
Organisations canadiennes .....	432	432	207	225	86	63	43	22	11	
Centre de recherche pour le développement international .....	50	50	30	20	14	6				
Plan International Canada .....	35	35	19	16	7	6	3			

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018	
<b>États fragiles et collectivités touchées par des crises</b>										
Agrégat .....	185	185	146	39	21	11	6	1		
Fondation Aga Khan Canada .....	56	56	22	34	19	15				
Organisations canadiennes .....	97	97	52	45	26	18	1			
Consortium DID-FADQDI .....	19	19	4	15	3	4	4	4		
<b>Engagement à l'échelle mondiale et politiques stratégiques</b>										
Agrégat .....	36	36	23	13	8	2	2	1		
Banque canadienne de grains .....	125	125	50	75	25	25	25			
Organisations canadiennes .....	14	14	4	10	8	2				
Initiative pour les micronutriments .....	75	75	45	30	15	15				
<b>Pays à faible revenu</b>										
Agrégat .....	245	245	184	61	35	16	3	7		
Fondation Aga Khan Canada .....	52	52	24	28	10	10	5	3		
Association du Barreau canadien .....	14	14		14	2	2	2	3	5	
Organisations canadiennes .....	215	215	139	76	37	19	10	9	1	
Centre de coopération internationale en santé et développement - Consortium CCISD-CHUM .....	12	12	2	10	2	2	3	3		
CHF - Canadian Hunger Foundation .....	18	18	2	16	4	3	3	3	3	
Consortium CECI - Centre d'étude et de coopération internationale et Experco International .....	13	13	3	10	3	2	2	2	1	
Cowater International / CRC Sogema Inc. ....	10	10		10	1	2	2	3	2	
Cowater International Inc. ....	40	40	20	20	8	6	3	3		
CRC Sogema Inc. ....	46	46	2	44	4	13	12	13	2	
Mennonite Economic Development Associates of Canada .....	18	18	2	16	4	3	3	3	3	
<b>Pays à revenu intermédiaire</b>										
Agrégat .....	161	161	129	32	14	11	6	1		
Agriteam Canada .....	98	98	61	37	14	7	8	3	5	
Association des collèges communautaires canadiens .....	38	38	7	31	8	10	9	4		
École de la fonction publique du Canada ..	20	20	3	17	4	4	4	5		
Société de coopération pour le développement international .....	29	29	5	24	4	5	5	4	6	
Organisations canadiennes .....	223	223	161	62	34	15	8	5		
CHF - Canadian Hunger Foundation .....	19	19	3	16	4	4	4	4		
Conference Board du Canada .....	17	17	5	12	4	4	3	1		
Consortium international de développement en éducation .....	11	11	1	10	2	1	1	1	5	
Consortium Aide à l'enfance et Conseil norvégien pour les réfugiés .....	18	18	1	17	2	4	5	3	3	
Consortium SOCODEVI / CECI .....	23	23	8	15	5	4	3	3		
Cowater International Inc. ....	40	40	18	22	9	8	4	1		
Fédération canadienne des municipalités. ....	33	33	12	21	6	7	4	1	3	
Plan International Canada .....	26	26	12	14	4	6	2	2		
	3 110	3 110	1 764	1 346	558	375	231	132	50	
<b>Santé —</b>										
<b>Ministère —</b>										
La Fondation Neuro Canada .....	100	100	20	80	20	20	20	20		
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies .....	11	11		11	4	3	4			
Institut canadien d'information sur la santé ..	239	239	82	157	79	78				
Société canadienne de partenariat contre le cancer .....	241	241	50	191	49	47	48	47		
<b>Premières Nations et Inuits</b>										
Soutien à l'infrastructure de santé .....	892	892	443	449	149	99	58	48	29	66
Soins de santé primaires .....	2 247	2 247	1 126	1 121	436	301	133	105	43	103
Prestations supplémentaires en santé .....	305	305	177	128	90	37	1			
Conseil canadien de la santé .....	33	33	18	15	8	7				
Priorités du système santé .....	60	60	30	30	30					
Commission de la santé mentale du Canada ..	122	122	65	57	15	14	14	14		

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Agence de la santé publique du Canada —</b>										
<b>Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques</b>										
Agrégat .....	127	127	97	30	30					
<b>Programme canadien de nutrition prénatale</b>										
Agrégat .....	106	106	80	26	26					
<b>Programme d'action communautaire pour les enfants</b>										
Agrégat .....	221	221	167	54	54					
<b>Initiative fédérale de lutte contre le VIH / SIDA au Canada</b>										
Agrégat .....	86	86	65	21	21					
<b>Hépatite C</b>										
Agrégat .....	102	102	85	17		17				
Gouvernement de la Colombie-Britannique .....	66	66	55	11		11				
Gouvernement de l'Ontario .....	133	133	111	22		22				
<b>Stratégie d'innovation</b>										
Agrégat .....	53	53	31	22	9	7	3	3		
<b>Centres de collaboration nationale en santé publique</b>										
Agrégat .....	42	42	27	15	9	6				
	5 186	5 186	2 729	2 457	1 029	669	281	237	72	169
<b>Ressources humaines et Développement des compétences —</b>										
<b>Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinés aux autochtones</b>										
Agrégat .....	517	517	303	214	101	113				
Aboriginal Labour Force										
Development Circle .....	42	42	23	19	10	9				
Centre for Aboriginal Resource										
Development .....	24	24	14	10	5	5				
Community Futures Treaty Seven .....	43	43	24	19	9	10				
First Nations Employment Society .....	24	24	13	11	5	6				
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du										
Québec et du Labrador .....	97	97	54	43	21	22				
First Peoples Development Inc .....	86	86	48	38	19	19				
Gabriel Dumont Training and										
Employment Inc .....	48	48	27	21	10	11				
Grand River Employment and Training .....	23	23	13	10	5	5				
Kakivak Association .....	27	27	15	12	6	6				
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc .....	76	76	42	34	17	17				
Manitoba Métis Federation Inc .....	56	56	31	25	12	13				
Métis Nation of Ontario .....	32	32	18	14	7	7				
Métis Provincial Council of British Columbia .....	30	30	17	13	6	7				
Mi'kmaq Employment & Training										
Secretariat .....	25	25	14	11	6	5				
Ontario Federation of Indian										
Friendship Centres .....	27	27	14	13	6	7				
Rupert's Land Institute .....	63	63	36	27	14	13				
Saskatchewan Indian Training										
Assessment Group Inc .....	148	148	83	65	33	32				
Sioux Lookout Area Aboriginal										
Management Board .....	24	24	14	10	5	5				
Six Independent Alberta First Nation										
Society of Hobbema .....	25	25	14	11	5	6				
Tribal Resources Investment Co .....	21	21	7	14	7	7				
Union of Ontario Indians .....	25	25	14	11	5	6				
<b>Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance</b>										
Agrégat .....	205	205	117	88	88					
Ville de Toronto .....	52	52	24	28	28					
<b>Ententes sur le marché du travail</b>										
Agrégat .....	67	67	56	11	11					
Gouvernement de l'Alberta .....	329	329	273	56	56					
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	397	397	331	66	66					

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
Gouvernement du Manitoba	109	109	91	18	18					
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	66	66	55	11	11					
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	83	83	69	14	14					
Gouvernement de l'Ontario	1 159	1 159	965	194	194					
Gouvernement du Québec	695	695	580	115	115					
Gouvernement de la Saskatchewan	92	92	77	15	15					
<b>Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées</b>										
Agrégat	292	292	263	29	29					
Gouvernement de l'Alberta	252	252	227	25	25					
Gouvernement de la Colombie-Britannique	307	307	276	31	31					
Gouvernement de l'Ontario	759	759	683	76	76					
Gouvernement du Québec	459	459	413	46	46					
Gouvernement de la Saskatchewan	109	109	98	11	11					
<b>Ententes de développement du marché du travail</b>										
Agrégat	24	24	12	12	12					
Gouvernement de l'Alberta	237	237	118	119	119					
Gouvernement de la Colombie-Britannique	602	602	301	301	301					
Gouvernement du Manitoba	100	100	50	50	50					
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	198	198	99	99	99					
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	277	277	139	138	138					
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	179	179	90	89	89					
Gouvernement de l'Ontario	1 239	1 239	617	622	622					
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	58	58	29	29	29					
Gouvernement du Québec	1 283	1 283	643	640	640					
Gouvernement de la Saskatchewan	85	85	43	42	42					
<b>Fonds d'intégration pour les personnes handicapées</b>										
Agrégat	41	41	23	18	15	2	1			
<b>Programme d'initiatives sectorielles</b>										
Agrégat	37	37	23	14	11	2	1			
<b>Fonds pour les compétences et le partenariat</b>										
Agrégat	152	152	65	87	53	34				
<b>Initiative ciblée pour travailleurs âgés</b>										
Agrégat	138	138	118	20	20					
Gouvernement de l'Ontario	53	53	43	10	10					
<b>Stratégie emploi jeunesse</b>										
Agrégat	123	123	54	69	67	2				
	11 741	11 741	7 903	3 838	3 465	371	2			
<b>Affaires indiennes et du Nord canadien —</b>										
<b>Financement des bénéficiaires autochtones (Premières Nations et conseils tribaux)</b>										
Ahousaht Indian Band	45	45	25	20	7	7	6			
Ahtakakoop Band	55	55	25	30	10	10	10			
Albany Band	33	33	18	15	8	7				
Alexis Nakota Sioux Nation	44	44	21	23	8	8	7			
Atikamekw de Manawan	69	69		69	14	14	14	14	13	
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation	41	41	21	20	7	7	6			
Attawapiskat First Nation	12	12		12	12					
Bande des Innus de Pessamit	99	99		99	24	19	19	19	18	
Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc.	28	28	18	10	10					
Berens River Band	13	13		13	13					
Bigstone Cree Nation	41	41	22	19	19					
Blood Band	361	361	159	202	73	64	65			
Bunibonibee Cree Nation	52	52		52	17	18	17			
Canim Lake Indian Band	14	14		14	3	3	3	3	2	
Chemawawin Cree Nation	31	31	11	20	10	10				
Chippewas of Kettle & Stony Point	28	28	14	14	4	5	5			
Chippewas of Rama First Nation	21	21	9	12	4	4	4			
Clearwater River Dene Band	40	40		40	8	8	8	8	8	
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	41	41		41	9	8	8	8	8	
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	68	68	48	20	20					
Conseil des Montagnais du Lac St-Jean	123	123	58	65	26	19	20			
Cowessess Band	46	46	25	21	7	7	7			
Cowichan Band	56	56	43	13	13					
Cross Lake First Nation	101	101	68	33	33					

## Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018	
Dene Tha' Band	53	53	36	17	17					
Dokis First Nation	12	12		12	3	2	2	2	3	
Driftpile First Nation	38	38		38	8	8	7	8	7	
Eel River Bar First Nation	28	28	18	10	4	3	3			
Elsipogtog First Nation	47	47	25	22	22					
Esgenoopetitj First Nation	11	11		11	11					
Eskasoni Band Council	80	80		80	16	16	16	16	16	
Fisher River Band	78	78	35	43	15	14	14			
Flying Dust First Nation	10	10		10	5	5				
Fort Alexander Band	18	18		18	18					
Garden Hill First Nation	23	23		23	23					
Gitksan Local Services Society	79	79	42	37	19	18				
God's Lake First Nation	29	29		29	10	9	10			
Haisla Nation	48	48		48	5	5	5	5	4	24
Heiltsuk Indian Band	64	64	30	34	12	11	11			
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam	144	144	71	73	30	21	22			
Kahkewistahaw Band	33	33	15	18	6	6	6			
Kashechewan First Nation	10	10		10	10					
Kee Tas Kee Now Tribal Council	116	116	53	63	21	21	21			
Keewatin Tribal Council Inc.	38	38	21	17	6	6	5			
Kitigan Zibi Anishinabeg	61	61	29	32	12	10	10			
La Nation Anishinabe du Lac Simon	47	47		47	10	9	9	10	9	
La Première nation Odanak	23	23	9	14	5	4	5			
Lac La Ronge Band	229	229	93	136	46	45	45			
Listuguj Mi'Gmaq Government	51	51	36	15	15					
Little Red River Cree Nation	32	32		32	32					
Long Plain Band	60	60	26	34	11	12	11			
Makwa Sahgaiehcian First Nation Band	17	17		17	9	8				
Mathias Colomb Band	52	52	37	15	15					
M'Chigeeng First Nation	27	27	14	13	7	6				
Mikisew Cree First Nation Band	39	39	16	23	8	8	7			
Millbrook Band Council	37	37		37	7	8	7	7	8	
Mississaugas of The New Credit First Nation	25	25		25	5	5	5	5	5	
MLTC Program Services Inc.	82	82	40	42	16	13	13			
Mohawks Council of Akwesasne	125	125	71	54	27	27				
Mohawks of Kahnawa:Ke Band	187	187	82	105	39	33	33			
Montreal Lake Band	11	11		11	11					
Moose Cree First Nation	62	62	26	36	12	12	12			
Muskeg Lake Cree Nation #102	27	27	12	15	5	5	5			
Muskoday First Nation Band	28	28	12	16	6	5	5			
Nak'Azdli Indian Band	39	39	21	18	6	6	6			
Naskapi Nation of Kawawachikamach	22	22	12	10	10					
Nation Huronne Wendat	92	92		92	10	9	9	9	9	46
Nisichawayasihk Cree Nation	107	107	45	62	21	21	20			
North Peace Tribal Council	12	12		12	8	1	1	1	1	
Norway House Cree Nation	93	93		93	47	46				
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council	100	100		100	23	19	19	19	20	
Onion Lake Band	107	107	51	56	19	18	19			
Opaskwayak Cree Nation	123	123	53	70	24	23	23			
O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation	22	22	11	11	11					
PADC Management Company Ltd	66	66	52	14	14					
Peguis Band	104	104	73	31	31					
Peter Ballantyne Cree Nation	38	38		38	38					
Pikangikum First Nation	42	42	30	12	12					
Potlotek First Nation	14	14		14	3	3	3	3	2	
Saddle Lake Band	125	125		125	33	23	23	23	23	
Sagamok Anishnawbek First Nation	36	36		36	7	8	7	7	7	
Saint Mary's Band Council	49	49	21	28	10	9	9			
Sakimay Band	23	23	11	12	4	4	4			
Samson Band	22	22		22	22					
Sandy Bay Band	16	16		16	16					
Sandy Lake First Nation	52	52	37	15	15					
Siksika Nation Band	115	115	79	36	36					
Shamattawa First Nation	29	29		29	10	9	10			
Skidegate Indian Band	32	32	13	19	6	6	7			
Snuneymuxw First Nation	27	27	12	15	5	5	5			
Southern First Nations Secretariat	34	34	17	17	9	8				

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018	
St Theresa Point Band	71	71		71	24	24	23			
Standing Buffalo Band	25	25	5	20	5	5	5	5		
Stoney Band	18	18		18	18					
Sucker Creek Band	34	34		34	7	7	7	7	6	
Swan Lake Band	22	22		22	5	4	4	4	5	
Swan River First Nation Band	19	19		19	4	4	4	4	3	
Tataskweyak Cree Nation	47	47	32	15	15					
Temagami First Nation	10	10		10	2	2	2	2	2	
The Six Nations of the Grand River	112	112	55	57	19	19	19			
Timiskaming First Nation	24	24	13	11	6	5				
Tsuu T'Ina Nation Band	63	63	29	34	11	11	12			
Wagmatcook Band Council	19	19	8	11	4	3	4			
Wasagamack First Nation	12	12		12	12					
Waycobah First Nation	21	21		21	4	4	4	4	5	
Waywayseecappo First Nation										
Treaty Four - 1874	41	41	28	13	13					
Whitecap Dakota First Nation Band	16	16	5	11	3	3	3	2		
Wikwemikong Unceded Indian Reserve	82	82		82	18	16	16	16	16	
<b>Financement des bénéficiaires autochtones (Autre)</b>										
340109 BC Ltd T/A H G Smith and Associates	13	13		13	13					
Arctic Co-Operatives Ltd	20	20	10	10	10					
Awasis Agency of Northern Manitoba	17	17		17	17					
Cree Nation Child and Family Caring Agency	11	11		11	11					
Island Lake First Nations Family Services	11	11		11	11					
Kasohkewew Child and Wellness Society (2012)	21	21		21	21					
Makivik Corporation	57	57	37	20	20					
Mi'Kmaq Family & Children's Services of Nova Scotia	12	12		12	12					
National Association Friendship Centres	43	43	27	16	16					
La Fraternité des Indiens du Canada	31	31	11	20	5	5	5	5		
Nunavut Planning Commission	16	16	4	12	4	4	4			
Nunavut Wildlife Management Board	33	33	9	24	8	8	8			
Peter Ballantyne Child & Family Services Inc	11	11		11	11					
Southeast Child and Family Services	26	26		26	26					
The North West Company	81	81	31	50	25	25				
<b>Ententes de financement pour gouvernements provinciaux et des territoires</b>										
Gouvernement du Québec — Ministre des finances	705	705	143	562	137	141	144	140		
Government of the Northwest Territories	20	20	4	16	4	4	4	4		
<b>Subvention</b>										
Cree Regional Authority	509	509		509	101	102	102	102	102	
Miawpukek Band	102	102		102	10	10	10	10	11	51
Mi'Kmaq Kina'Matnewey	304	304	76	228	46	45	46	45	46	
Nunatsiavut Government	273	273	33	240	40	40	40	40	40	40
<b>Autonomie gouvernementale des Indiens</b>										
Champagne & Aishihik First Nations	47	47	28	19	9	10				
First Nation of Nacho Nyak Dun	41	41	24	17	8	9				
Huu-Ay-Aht First Nations	35	35	12	23	6	3	3	3	4	4
Ka:'yu:'k't'h/Che:k:itles7et'h' First Nation	41	41	13	28	7	4	4	4	5	4
Kluane First Nation	47	47	10	37	5	5	6	5	5	11
Kwanlin Dun First Nation	124	124	27	97	14	14	14	14	14	27
Little Salmon/Carmacks First Nation	44	44	26	18	9	9				
Nisga'A Nation	500	500	230	270	63	66	69	72		
Sechelt Indian Band	56	56	7	49	6	7	7	7	7	15
Selkirk First Nation	42	42	25	17	8	9				
Ta'an Kwach'an Council	43	43	9	34	5	5	5	5	5	9
Teslin Tlingit Council	44	44	26	18	9	9				
Tr'ondek Hwech'in First Nation	44	44	26	18	9	9				
Uchucklesaht Indian Band	16	16	5	11	3	1	2	1	2	2
Ucluelet First Nation	42	42	14	28	7	4	4	4	4	5
Vuntut Gwitchin First Nation	46	46	27	19	9	10				

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<i>Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$</i>										
Agrégat .....	2 254	2 254		2 254	2 254					
	11 602	11 602	3 041	8 561	4 517	1 456	1 233	672	445	238
<b>Industrie —</b>										
<i>Ministère —</i>										
<i>Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile</i>										
Toyota Motor Manufacturing Canada Inc ..	88	88	57	31	31					
Linamar Corporation .....	53	53	31	22	11	11				
<i>Programme C Series de Bombardier — Recherche et développement</i>										
Bombardier Aéronautique .....	350	350	269	81	51	30				
<i>Programme Large bande Canada : un milieu rural branché</i>										
Agrégat .....	19	19	7	12	4	4	4			
Barrett Xplore Inc .....	34	34	16	18	4	5	9			
<i>Programme de développement des collectivités</i>										
Agrégat .....	21	21	11	10	7	3				
<i>Programme de développement du Nord de l'Ontario</i>										
Agrégat .....	66	66	33	33	20	11	2			
<i>Initiative stratégique de l'aérospatiale et de la défense</i>										
Agrégat .....	50	50	29	21	12	4	2	3		
CAE Inc .....	250	250	202	48	48					
Héroux-Devtek Inc. ....	49	49	6	43	13	12	11	7		
Magellan Aerospace Limited .....	44	44	26	18	4	5	5	4		
Norsat International Inc. ....	13	13	1	12	2	2	3	3	2	
Pratt & Whitney Canada Corporation .....	300	300	168	132	107	25				
Ultra Electronics TCS Inc .....	33	33	16	17	5	5	7			
<i>Programme Partenariat technologique Canada</i>										
Bell Helicopter Textron Canada Ltd. ....	115	115	56	59	9	6	7	9	28	
<i>Institut canadien de recherches avancées</i>										
Reliant les chercheurs canadiens dans le monde .....	25	25	5	20	5	5	5	5		
<i>Canarie Inc</i>										
Fonctionnement du réseau de recherche et d'enseignement ultra-haute vitesse ...	62	62	13	49	23	26				
<i>Genome Canada</i>										
Concours de recherche en santé humaine ..	60	60	4	56	21	23	7	5		
<i>Union internationale des télécommunications</i>										
Financement .....	27	27	11	16	5	5	6			
<i>Mitacs Inc</i>										
Livraison des stages de recherche et développement industriel .....	35	35	5	30	7	7	7	9		
<i>L'Institut Perimeter pour la physique théorique</i>										
Recherche, formation et éducation en physique théorique .....	50	50	10	40	10	10	10	10		
<i>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario —</i>										
<i>Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire</i>										
Agrégat .....	35	35	3	32	32					
<i>Programme de développement de l'Est de l'Ontario</i>										
Agrégat .....	29	29	16	13	13					
<i>Programme de développement du Sud de l'Ontario</i>										
Agrégat .....	338	338	219	119	119					
<i>Corporation de la ville de Brantford</i>										
Réaménagement des friches industrielles ..	12	12	1	11	1			10		
<i>University of Waterloo</i>										
Recherche des technologies de l'eau .....	20	20	9	11	11					

11 . 10 Obligations contractuelles et passif éventuel

Tableau 11.3

**Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite**  
 (en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018	
<b>Conseil national de recherches du Canada —</b>										
<i>Programme pilote d'adoption des technologies numériques</i>										
Agrégat .....	11	11		11	11					
<i>Programme d'aide à la recherche industrielle</i>										
Agrégat .....	113	113		113	103	9	1			
<i>Société de télescope Canada/France/Hawaï</i>										
Partenariat afin d'opérer un télescope optique partagé entre plusieurs pays .....	119	119	106	13	3	3	4	3		
<i>Le projet des télescopes Gemini</i>										
Accord visant à construire et faire fonctionner des télescopes de 8 mètres ..	120	120	106	14	6	5	3			
<i>Triumpf</i>										
Installation TRIUMF située en Colombie-Britannique gérée conjointement par un consortium d'universités .....	203	203	114	89	44	45				
	2 744	2 744	1 550	1 194	742	261	93	68	30	
<b>Justice —</b>										
<i>Accès à la justice dans les territoires</i>										
Agrégat .....	24	24	5	19	5	5	5	4		
<i>Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la Loi sur les contraventions</i>										
Gouvernement de l'Ontario .....	14	14	3	11	3	3	3	2		
<i>Systemes et services d'aide juridique en matière pénale</i>										
Agrégat .....	25	25	5	20	5	5	5	5		
Gouvernement de l'Alberta .....	52	52	10	42	10	11	10	11		
Gouvernement de la Colombie-Britannique ..	69	69	14	55	14	14	14	13		
Gouvernement du Manitoba .....	24	24	5	19	5	4	5	5		
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	18	18	4	14	4	3	4	3		
Gouvernement de l'Ontario .....	216	216	43	173	43	43	43	44		
Gouvernement du Québec .....	117	117	23	94	23	24	23	24		
Gouvernement de la Saskatchewan .....	21	21	4	17	4	4	4	5		
Composante pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés .....	24	24	12	12	12					
<i>Initiative sur les victimes d'actes criminels</i>										
Agrégat .....	20	20	8	12	5	4	3			
	624	624	136	488	133	120	119	116		
<b>Ressources naturelles —</b>										
<i>Fonds pour l'énergie propre</i>										
Agrégat .....	74	74	57	17	16	1				
<i>écoÉNERGIE pour les biocarburants — Stimuler la production des carburants renouvelables de remplacement à l'essence et au diesel</i>										
Agrégat .....	102	102	64	38	17	14	5	2		
Biox .....	63	63	51	12	7	5				
Great Lakes Biofuels .....	48	48		48	17	14	10	7		
Greenfield Ethanol Inc — Chatham .....	62	62	48	14	8	6				
Greenfield Ethanol Inc — Varennes .....	87	87	68	19	10	9				
Greenfield Johnstown Limited .....	118	118	84	34	16	13	5			
Husky Oil Limited — Lloydminster .....	60	60	46	14	8	6				
Husky Oil Limited — Minnedosa .....	71	71	57	14	8	6				
IGPC Ethanol Inc .....	83	83	62	21	10	8	3			
Kawartha Ethanol Inc .....	39	39	17	22	7	6	5	4		
Kyoto .....	18	18		18	7	5	4	2		
Maple Leaf Foods Inc — Rothsay .....	53	53	43	10	6	4				
Methes Energies — Sombra .....	14	14		14	5	4	3	2		
Suncor .....	162	162	118	44	24	20				
Terra Grain Fuels Inc .....	57	57	40	17	9	8				

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						2019 et ultérieurs
					2014	2015	2016	2017	2018		
<b>écoÉNERGIE pour les biocarburants — Augmenter l'électricité de sources renouvelables</b>											
Agrégat	258	258	91	167	26	26	26	25	22	42	
Ashlu Creek Investments Limited Partnership	26	26	8	18	3	2	3	2	3	5	
Bear Mountain Wind Limited Partnership	20	20	5	15	2	2	2	2	2	5	
Brilliant Expansion Power Corporation	47	47	22	25	4	5	4	5	5	2	
Brookfield Power Wind Prince LP	53	53	27	26	5	6	5	6	4		
Canadian Hydro Developers Inc.	29	29	12	17	3	3	3	3	3	2	
Canadian Renewable Energy Corporation	49	49	18	31	5	5	5	5	5	6	
Caribou Wind Park Limited Partnership	29	29	8	21	3	3	3	3	3	6	
Cartier Énergie Éolienne Inc (1 de 3)	31	31	16	15	3	3	3	3	3		
Cartier Énergie Éolienne Inc (2 de 3)	31	31	17	14	3	4	3	3	1		
Cartier Énergie Éolienne Inc (3 de 3)	34	34	15	19	3	4	3	3	4	2	
Castle Rock Ridge Limited Partnership	23	23	2	21	2	3	2	2	3	9	
Dokie General Partnership	33	33	7	26	3	3	4	3	3	10	
Enbridge Ontario Wind Power LP	48	48	19	29	5	5	5	5	4	5	
Ghost Pine Windfarm LP	21	21	5	16	2	2	2	2	2	6	
Glen Dhu Wind Energy Ltd.	19	19	4	15	2	2	2	2	2	5	
Gosfield Wind Limited Partnership	15	15	4	11	1	2	1	2	1	4	
Harrison Hydro Limited Partnership (1 de 2)	35	35	12	23	3	4	3	4	4	5	
Harrison Hydro Limited Partnership (2 de 2)	25	25	7	18	3	2	3	2	3	5	
Kruger Energy Chatham LP	31	31	4	27	3	3	3	3	3	12	
Kruger Energy Port Alma LP	31	31	14	17	3	3	3	3	3	2	
Lameque Wind Power LP	14	14	3	11	1	1	2	1	2	4	
Mont Louis Wind LP	31	31	5	26	3	3	3	3	3	11	
Nova Scotia Power Inc	15	15	3	12	1	2	1	2	1	5	
Raleigh Wind Power Partnership	24	24	5	19	2	3	2	3	2	7	
RMSEnergy Dalhousie Mountain LP	16	16	5	11	2	1	2	1	2	3	
Saint-Ulric Saint-Léandre Wind LP	32	32	11	21	3	3	3	4	3	5	
St Joseph WindFarm Inc	42	42	8	34	4	4	5	4	4	13	
Suncor Energy Products Inc	22	22	11	11	2	2	3	2	2		
Talbot Windfarm LP	30	30	7	23	3	3	3	3	3	8	
Toba Montrose General Partnership	73	73	16	57	7	7	7	8	7	21	
TransAlta Corporation (1 de 5)	22	22	9	13	3	2	2	2	2	2	
TransAlta Corporation (2 de 5)	20	20	6	14	2	2	2	2	2	4	
TransAlta Corporation (3 de 5)	18	18	5	13	2	2	1	2	2	4	
TransAlta Corporation (4 de 5)	21	21	5	16	2	2	2	2	2	6	
TransAlta Corporation (5 de 5)	14	14	3	11	1	2	1	1	2	4	
West Cape Wind Energy Inc	24	24	9	15	2	2	3	2	3	3	
Weyerhaeuser Company Limited	33	33	7	26	3	3	3	4	3	10	
<b>Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation</b>											
Agrégat	80	80	14	66	26	27	13				
<b>Protocole d'accord pour Gunnar et Lorado</b>											
Gouvernement de la Saskatchewan	12	12	1	11	3	2	2	1		3	
<b>Investissement dans le secteur forestier canadien</b>											
Développement des marchés	13	13		13	13						
FPIinnovations	23	23		23	23						
<b>Programme d'accélération des technologies des isotopes</b>											
Agrégat	21	21	6	15	9	4	2				
<b>Programme d'encouragement à la production éolienne</b>											
Agrégat	236	236	162	74	24	24	20	6			
ENMAX Green Power Inc.	24	24	13	11	3	2	2	4			
Saskatchewan Power International Inc.	54	54	36	18	6	5	7				
	2 913	2 913	1 422	1 491	412	329	214	162	128	246	
<b>Sécurité publique et Protection civile — Ministère —</b>											
Programme de contributions pour les analyses biologiques	35	35	21	14	7	7					

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
Programme de services de police des Premières Nations .....	264	264	217	47	47					
Initiative pour des communautés plus sûres ..	123	123	83	40	25	12	3			
<b>Gendarmerie royale du Canada —</b>										
Programme canadien des armes à feu .....	14	14		14	14					
	<b>436</b>	<b>436</b>	<b>321</b>	<b>115</b>	<b>93</b>	<b>19</b>	<b>3</b>			
<b>Transports —</b>										
<b>Ministère —</b>										
<b>Contribution à l'appui des coûts de fonctionnement d'un service de traversier</b>										
Northumberland Ferries Limited .....	32	32	22	10	10					
<b>Contributions à l'appui de la porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique</b>										
Agrégat .....	154	154	137	17	17					
Ville de Surrey .....	53	53	21	32	32					
Ville de Vancouver .....	19	19	1	18	12	6				
Gouvernement de l'Alberta .....	75	75	3	72	8	41	23			
Gouvernement de la Colombie- Britannique .....	363	363	316	47	47					
Gouvernement du Manitoba .....	33	33	16	17	17					
Port Metro Vancouver (1 de 2) .....	97	97	26	71	49	22				
Port Metro Vancouver (2 de 2) .....	20	20	2	18	12	6				
Administration portuaire de Prince Rupert ..	15	15	3	12	9	3				
<b>Contributions à l'appui des portes d'entrée et des passages frontaliers</b>										
Agrégat .....	111	111	79	32	29	3				
Aéroport de Québec Inc. ....	22	22	6	16	16					
Ville de Saskatoon .....	96	96	80	16	16					
Gouvernement du Manitoba .....	52	52	21	31	2	4		21	4	
Gouvernement de l'Ontario .....	765	765	31	734	3	396	328	7		
Gouvernement de la Saskatchewan .....	27	27	16	11	7	4				
L'administration portuaire de Halifax .....	52	52	39	13	5	8				
L'administration portuaire de Montréal .....	15	15	1	14	14					
Port de Saguenay .....	15	15		15	15					
Saint Mary's River Bridge Company .....	44	44	4	40	15	15	6	4		
Administration portuaire de Sept-Îles .....	55	55	9	46	46					
<b>Subvention pour les services de traversier en eaux côtières et de cabotage pour marchandises et voyages</b>										
BC Ferries .....	554	554	373	181	29	29	30	30	31	32
<b>Programme de contributions de l'entente d'aménagement des routes dans l'Outaouais</b>										
Ministère des transports du Québec .....	163	163	119	44	21	10	5	3	3	2
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada —</b>										
<b>Fonds Chantiers Canada — Volet Collectivités</b>										
Agrégat .....	92	92	75	17	16	1				
Gouvernement de l'Alberta .....	88	88	74	14	5			9		
Gouvernement de la Colombie- Britannique .....	136	136	83	53	29	24				
Gouvernement du Manitoba .....	41	41	23	18	8	5	5			
Gouvernement de Terre-Neuve- et-Labrador .....	56	56	39	17	17					
Gouvernement de l'Ontario .....	362	362	278	84	45	18	21			
Gouvernement du Québec .....	410	410	73	337	63	72	202			
Gouvernement de la Saskatchewan .....	99	99	77	22	22					
<b>Fonds Chantiers Canada — Volet Grandes Infrastructures</b>										
Agrégat .....	547	547	408	139	118	20	1			
<b>Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique</b>										
Agrégat .....	414	414	350	64	52	10	1	1		
<b>Fonds sur l'infrastructure municipale rurale</b>										
Agrégat .....	495	495	472	23	23					
Gouvernement de l'Ontario .....	298	298	285	13	13					
Gouvernement du Québec .....	235	235	170	65	65					

## Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Financement de base pour les provinces et les territoires</b>										
Gouvernement de l'Alberta	175	175	163	12	12					
Gouvernement du Manitoba	175	175	165	10	10					
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	175	175	125	50	50					
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	175	175	125	50	50					
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	175	175	140	35	35					
Gouvernement du Nunavut	183	183	156	27	27					
Gouvernement de l'Ontario	175	175	92	83	83					
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	175	175	134	41	41					
Gouvernement du Québec	175	175	150	25	25					
Gouvernement de la Saskatchewan	175	175	165	10	10					
Gouvernement du Yukon	183	183	156	27	27					
<b>Transfert des recettes provenant de la taxe fédérale sur l'essence</b>										
Gouvernement de l'Alberta	1 275	1 275	1 075	200	200					
Gouvernement de la Colombie-Britannique	1 638	1 638	1 388	250	250					
Gouvernement du Manitoba	432	432	366	66	66					
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	295	295	183	112	112					
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	207	207	176	31	31					
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	369	369	285	84	84					
Gouvernement du Nunavut	98	98	83	15	15					
Gouvernement de l'Ontario	4 853	4 853	4 106	747	747					
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	98	98	83	15	15					
Gouvernement du Québec	3 005	3 005	2 542	463	463					
Gouvernement de la Saskatchewan	372	372	316	56	56					
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	98	98	83	15	15					
Gouvernement du Yukon	98	98	45	53	53					
<b>Calgary Exhibition and Stampede Limited</b>										
Calgary Exhibition et Stampede Park	25	25	9	16	10	6				
<b>Ville de Calgary</b>										
Projets de transport en commun de Calgary	51	51	23	28	13	15				
<b>Ville de Cornwall</b>										
Station de traitement des eaux usées de Cornwall	19	19	7	12	12					
<b>Ville d'Edmonton</b>										
Amélioration du système de signalisation du train léger sur rail à Edmonton	100	100	65	35	35					
<b>Ville de Mississauga et l'Autorité du transport dans la région du Grand Toronto — Projet de transport rapide par autobus de Mississauga</b>										
Section Metrolinx	24	24	10	14	10	3	1			
Section Mississauga	59	59	26	33	15	9	9			
<b>Ville de Niagara Falls</b>										
Remplacement du pont Burgoyne de Niagara	18	18	1	17	5	7	5			
Système de transport des visiteurs à Niagara	25	25	13	12	12					
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Projet du train léger sur rail d'Ottawa	600	600	29	571	117	104	143	118	89	
Projet du plan d'action de la rivière des Outaouais	33	33	6	27	13	2	12			
<b>Ville de Saskatoon</b>										
Galerie d'art de la Saskatchewan	13	13	1	12	3	4	3	2		
<b>Ville de Timmins</b>										
Améliorations de la station de traitement des eaux usées de la rivière Mattagami	20	20	5	15	15					
<b>Ville de Toronto</b>										
Réaménagement de la gare Union	133	133	41	92	36	26	30			

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Ville de Toronto et la municipalité de York</b>										
Prolongement du métro Toronto-York Spadina .....	622	622	322	300	119	46	135			
<b>Ville de Toronto et la Toronto Transit Commission</b>										
Modernisation et le développement des services d'autobus, de tramway et de métro .....	304	304	289	15	5	10				
<b>Ville de Winnipeg</b>										
Chemin principal Waverley Ouest .....	18	18	6	12	9	3				
Traitement des eaux usées à Winnipeg .....	42	42	11	31	2	15	14			
<b>Corporation de la ville de London</b>										
Projet HELP Huron Elgin London Clean Water .....	50	50	29	21	6	15				
<b>Corporation de la ville de St Catharines</b>										
Centre des arts de St Catharines .....	18	18	4	14	5	6	3			
<b>Corporation de la ville de Victoria</b>										
Remplacement du pont de la rue Johnson ..	21	21	4	17	8	5	4			
<b>Corporation de la région de la municipalité de Halton</b>										
Modernisation et agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées Skyway .....	52	52	17	35	35					
<b>Corporation de la ville de Kirkland Lake</b>										
Projet d'amélioration du traitement des eaux usées de Kirkland Lake .....	16	16	2	14	9	4	1			
<b>Falcon Communications GP Ltd</b>										
Accès à large bande dans les Territoires du Nord-Ouest, Phase II .....	15	15	3	12	4	1	1	6		
<b>Gouvernement de l'Alberta</b>										
Autoroute 63 .....	150	150	76	74	30	22	22			
Route périphérique Stoney Trail, sud-est de Calgary .....	100	100	75	25	25					
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>										
Amélioration des services de transport en commun de C-B .....	76	76	7	69	6	12	28	23		
Rapidbus de Kelowna, Réseau de transport en commun de C-B .....	11	11		11	9				2	
Ligne Evergreen, projet de transport en commun rapide .....	340	340	5	335	52	106	153	24		
Autoroute 1 : Monte Creek à Pritchard .....	11	11		11	7	4				
Autoroute 1 : Pritchard à Hoffman's Bluff ..	26	26		26	8	8	10			
Autoroute 97 : Winfield à Oyama .....	12	12		12	12					
Projet de la ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest .....	130	130	77	53	53					
<b>Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador</b>										
Extension de l'autoroute Gushue .....	23	23	10	13	5	8				
<b>Gouvernement de la Nouvelle-Écosse</b>										
Autoroute 103 : Broad River à Port Joli .....	17	17	2	15	5	6	4			
Autoroute 104 : Antigonish Phase II .....	30	30	4	26	13	4	9			
<b>Gouvernement de l'Ontario</b>										
Réseau à large bande de la région de l'est de l'Ontario .....	55	55	23	32	15	17				
Amélioration de l'infrastructure routière menant au poste frontalier de Windsor ..	140	140	124	16	6	10				
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Monastère des Augustines .....	15	15		15	6	5	4			
Projet de traitement d'eau potable de Baie Comeau .....	20	20		20	2	10	8			
Autoroute 30, Phase II .....	704	704	691	13	13					
Autoroutes 35 et 50, route 185, échangeur Dorval et route 185 phase II .....	445	445	204	241	69	65	42	65		
Autoroutes 35, 55, 73 et 173 Phases I et II ..	147	147	70	77	17	60				
Station de production d'eau potable de Laval .....	47	47	8	39	15	5	6	13		
Centre Multisports et de Santé de l'Université Bishop .....	13	13		13	6	7				
Infrastructures d'eau potable à Atwater et Charles-J. Des Baillefs .....	58	58	21	37	37					

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
Projet de contrôle des débordements des égouts unitaires de Montréal.....	49	49		49	3	10	15	21		
Quartier des spectacles de Montréal.....	40	40	21	19	12	7				
Projet de revitalisation du site de la gare de triage ferroviaire d'Outremont.....	30	30	1	29	9	7	6	7		
Système de traitement et de distribution d'eau potable de Thetford Mines.....	25	25	10	15	15					
Amphithéâtre de Trois-Rivières.....	13	13		13	12	1				
Amélioration de la station de traitement des eaux usées Jean R. Marcotte.....	64	64		64	2	5	40	17		
<b>Gouvernement de la Saskatchewan</b>										
Élargissement de l'autoroute 11 : sud de Hague et nord de Macdowall.....	62	62	45	17	3	14				
Voie de contournement des camions à Estevan sur l'autoroute 39.....	17	17	1	16	3	5	5	3		
<b>Régie des transports en commun du Grand Toronto</b>										
Améliorations de l'infrastructure ferroviaire du Réseau GO.....	385	385	295	90	17	29	29		15	
<b>Municipalité régionale de Halifax</b>										
Bibliothèque centrale de Halifax.....	18	18	6	12	12					
<b>Commission du canal de dérivation du Manitoba</b>										
Projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière rouge, Phases I, II et III.....	332	332	301	31	14	17				
<b>Metrolinx</b>										
Programme d'amélioration du transport en commun.....	250	250	160	90	46	44				
<b>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec</b>										
Musée national des beaux-arts du Québec..	34	34	5	29	26	3				
<b>Station Mont-Tremblant, Société en commandite</b>										
Station Mont-Tremblant.....	47	47	19	28	8	7	13			
<b>Municipalité régionale de York</b>										
Service de transport en commun rapide Viva Phase II.....	85	85	12	73	24	49				
<b>Conseil des Gouverneurs de Mount Royal University</b>										
Construire un complexe intégrant une salle de spectacle et un conservatoire.....	20	20	3	17	8	6	3			
Centre des sciences de la mer de l'Aquarium de Vancouver.....	15	15	3	12	4	3	4	1		
	27 218	27 218	19 236	7 982	4 511	1 534	1 384	377	142	34
<b>Diversification de l'économie de l'Ouest canadien —</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat.....	28	28		28	28					
<b>Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire</b>										
Agrégat.....	46	46	19	27	27					
<b>Programme de diversification de l'Ouest</b>										
Agrégat.....	49	49		49	43	5	1			
The Governors of the University of Calgary..	15	15	1	14	2	2	1	2	1	6
	138	138	20	118	100	7	2	2	1	6
Total partiel.....	72 722	72 722	40 932	31 790	17 046	6 251	4 385	2 128	1 226	754
<b>Sociétés d'État et autres entités consolidées —</b>										
<b>Conseil des arts du Canada —</b>										
Subventions.....	236	236	153	83	52	17	14			
<b>Fondation canadienne pour l'innovation —</b>										
Subventions.....	6 034	5 602	4 763	839	321	210	179	100	10	19
<b>Commission de la capitale nationale —</b>										
Ville de Gatineau.....	16	16	6	10	10					

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<i>PPP Canada Inc.</i> Fonds PPP Canada .....	445	445	2	443	14	55	39	80	255	
Total partiel .....	6 731	6 299	4 924	1 375	397	282	232	180	265	19
<b>Total des accords de paiements de transfert .....</b>	<b>79 453</b>	<b>79 021</b>	<b>45 856</b>	<b>33 165</b>	<b>17 443</b>	<b>6 533</b>	<b>4 617</b>	<b>2 308</b>	<b>1 491</b>	<b>773</b>
<b>Immobilisations et achats —</b>										
<b>Immobilisations —</b>										
<b>Environnement —</b>										
<i>Agence Parcs Canada —</i>										
<i>Parc national Banff</i>										
Élargissement de l'autoroute transcanadienne — Plan d'action économique .....	130	100	83	17	17					
<b>Pêches et Océans —</b>										
<i>Frequentis Canada Limited</i>										
Système de contrôle des services de communications et de trafic maritimes .....	26	25	9	16	9	4	3			
<i>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</i>										
Conception et construction de 9 patrouilleurs semi-hauturiers .....	200	198	153	45	33	11	1			
<i>Vancouver Shipyards Co Ltd</i>										
Ingénierie de construction de navires hauturiers de recherche sur les pêches .....	12	12	1	11	11					
	238	235	163	72	53	15	4			
<b>Industrie —</b>										
<i>Agence spatiale canadienne —</i>										
<i>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</i>										
OSIRIS-Rex Laster Altimeter .....	19	19	4	15	14	1				
Activités scientifiques reliées à la construction de la Constellation Radarsat 3 (satellites) .....	971	971	279	692	232	161	90	90	55	64
	990	990	283	707	246	162	90	90	55	64
<b>Défense nationale —</b>										
<i>Ministère —</i>										
<i>BMT Fleet Technology Limited</i>										
ALMS Services de conception de navires ..	58	26	6	20	8	9	3			
<i>Boeing, Ridley Park</i>										
15 hélicoptères de transport moyens à lourds .....	1 384	1 384	1 053	331	311	20				
<i>Bondfield Construction Company Limited</i>										
Construction du hangar 6 .....	73	73	4	69	35	34				
<i>CAE Inc</i>										
Formation opérationnelle de soutien en service pour l'équipage d'aéronefs CC-130J et les CH147F .....	274	274	210	64	40	19	5			
ESAC — Logiciel de simulation et services connexes .....	20	20	3	17	8	9				
<i>Carillion Pacific Construction Inc</i>										
Réfection parasismique du Manège militaire de Seaforth et déménagement des unités de Jericho Beach .....	41	35	1	34	24	10				
<i>COM DEV International Inc</i>										
Satellite de poursuite de recherche et de sauvetage .....	12	12		12	8	3	1			
<i>Corporation du Fort St-Jean</i>										
Services pour CMR Saint-Jean-sur- Richelieu .....	104	102	87	15	15					
<i>DEW Engineering and Development ULC</i>										
Véhicule spécialement équipé .....	169	137	43	94	62	32				
<i>Dowland Contracting Ltd</i>										
Installation pour le maintien des véhicules ..	42	42	32	10	9	1				
<i>EADS Deutschland GMBH</i>										
Radar de surveillance et surveillance secondaire de zone .....	66	66		66	9	27	24	6		

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>EllisDon Corporation</b>										
Déclaration d'intérêt - présélection des entrepreneurs, hangars BFC Petawawa . . .	26	26		26	24	2				
<b>General Dynamics Canada</b>										
Soutien d'ingénierie et d'intégration à long terme pour le Système d'aide au commandement terrestre . . . . .	620	620	364	256	67	71	118			
<b>General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques Canada</b>										
Mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III . . . . .	1 246	1 089	66	1 023	317	231	192	176	99	8
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues . . . . .	564	535	472	63	20	17	16	10		
<b>General Electric</b>										
Soutien en service du LM2500 . . . . .	74	74	58	16	6	6	4			
<b>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</b>										
Contrat de définition pour le navire de patrouille extracôtier de l'Arctique . . . . .	246	118	2	116	79	25	12			
<b>Israel Ministry of Defence</b>										
Système de détection à distance de sécurité . . . . .	38	37	15	22	5	16	1			
<b>JW Lindsay Enterprises Limited</b>										
Conception et construction de bâtiments de logements pour les cadets . . . . .	12	12		12	12					
<b>Krauss Maffei Wegmann</b>										
Remplacement en nature — conversion du Léopard 2 . . . . .	35	35	10	25	11	14				
<b>Le Groupe Decarel Inc</b>										
Construction d'une infrastructure pour les véhicules blindés légers — Garrison Valcartier . . . . .	16	16	3	13	13					
<b>Lockheed Martin Canada</b>										
Intégration des systèmes de combat . . . . .	548	345	45	300	60	50	50	50	50	40
Courtier des services d'information de la Défense . . . . .	99	99	87	12	12					
<b>Lockheed Martin Corporation, États-Unis</b>										
Projet de prolongation de durée de vie structurale de l'aéronef Aurora . . . . .	187	170	157	13	11	2				
Achat de 17 avions C130J . . . . .	2 337	2 258	1 896	362	130	98	106	28		
<b>MacDonald Dettwiler and Associates Ltd</b>										
Simulateur pour l'équipe de commandement de sous-marin . . . . .	28	13	3	10		1		9		
<b>Marco Maritimes Ltd</b>										
Mise à niveau du Bâtiment 1, RDDC Atlantique . . . . .	29	29	5	24	24					
<b>PCR Contractors Inc</b>										
Remplacement du NCSM Hunter . . . . .	16	16	4	12	12					
<b>Raytheon Canada Limited</b>										
Réparation et conversion d'équipement radar . . . . .	181	181	106	75	11	11	11	11	12	19
<b>Rheinmetall Canada Inc</b>										
Réparation et révision de 42 Leopard 2A4 . . . . .	37	37	23	14	14					
<b>Rheinmetall Landsysteme GmbH</b>										
Conversion de véhicule blindé de dépannage et soutien logistique intégré . . . . .	76	72	2	70	35	35				
<b>Sikorsky International Operations Inc Stratford, États-Unis</b>										
Achat de 28 hélicoptères maritimes . . . . .	1 880	1 880	958	922	267	567	88			
<b>Textron Systems Canada Inc</b>										
Contrat d'acquisition du véhicule blindé tactique de patrouille . . . . .	604	604	26	578	17	205	356			
<b>Thales Canada Inc</b>										
Contrat de soutien à long terme du logiciel pour le Système d'aide au commandement terrestre . . . . .	350	280	172	108	32	40	36			
Modernisation des radars de contrôle tactiques . . . . .	55	55	2	53	5	16	29	3		

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Three C Contractors Ltd</b>										
Dépôts d'explosifs .....	13	13	1	12	12					
<b>United States Department of the Air Force</b>										
Contre-mesures à infrarouge dirigé .....	71	71	21	50	4	10	15	13	7	1
<b>United States Department of the Army</b>										
Moteurs pour hélicoptère de transport moyen et lourd .....	55	55	25	30	28	1	1			
<b>United States Department of the Navy</b>										
Communications protégées par satellite militaire .....	105	105	48	57	10	11	12	12	12	
Soutien du logiciel pour le Programme de vol opérationnel .....	23	23	12	11	1					10
Moteurs et soutien pour l'aéronef C-17 .....	693	693	487	206	50	31	31	31	31	32
<b>Varcon Construction Corporation Ltd</b>										
Construction d'un Centre d'instruction supérieure en guerre terrestre des Forces Canadiennes .....	36	36	2	34	34					
<b>Weir Canada Inc</b>										
Systèmes et ingénierie maritime .....	600	200	90	110	39	35	36			
<b>Centre de la sécurité des télécommunications — Plenary Properties</b>										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans) .....	1 170	1 170		1 170		308	13	9	9	831
	14 313	13 138	6 601	6 537	1 891	1 967	1 160	358	220	941
<b>Sécurité publique et Protection civile — Gendarmerie royale du Canada —</b>										
Parc de véhicules de la GRC .....	82	82	48	34	34					
<b>Travaux publics et Services gouvernementaux —</b>										
<b>Ministère —</b>										
<b>Accenture Inc</b>										
Phase de définition de la solution Novus, Ottawa, Ontario .....	31	31	20	11	11					
<b>Broccolini Construction</b>										
22, rue Eddy, Gatineau, Québec (1) .....	298	298		298	11	11	12	12	12	240
<b>Center 10 Corporation</b>										
Aménagement du 517, 10e Avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta .....	12	12	1	11	11					
<b>Dowland Contracting Ltd</b>										
Logement pour les cadets, Regina, Saskatchewan .....	25	25	5	20	16	4				
<b>Projet de remplacement du tunnel Est</b>										
Ottawa, Ontario .....	20	20	9	11	11					
<b>Green Timbers Limited Partnership</b>										
Accords de projet de partenariat public-privé — Réinstallation de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique .....	274	274	132	142	1	1	2	2	2	134
<b>Kenaidan Contracting Ltd</b>										
Construction d'usine de traitement de l'eau, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario .....	20	20	3	17	17					
<b>M Sullivan &amp; Son Limited</b>										
Établissement Millhaven, construction des bâtiments GI et GO, Bath, Ontario .....	26	26	12	14	14					
<b>Maple Engineering &amp; Construction Canada Ltd</b>										
Construction d'usine de traitement de l'eau, 115, chemin Toronto, Port Hope .....	25	25	1	24	24					
<b>Multivesco Inc</b>										
30, rue Victoria, Gatineau, Québec (1) .....	298	298		298	10	11	12	12	12	241
<b>Metric Contracting Services Corporation</b>										
Amélioration du bassin Windermere, quai 174 - passerelle 24, Hamilton, Ontario .....	21	21		21	13	8				

## Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Route de l'Alaska Nord</b>										
Services d'entretien et réparation de la route de l'Alaska Nord, Colombie-Britannique . . . . .	90	90	37	53	14	13	12	7	6	1
<b>La Great-West compagnie d'assurance-vie</b>										
90, rue Elgin, Ottawa, Ontario <sup>(1)</sup> . . . . .	488	488		488	10	19	20	19	20	400
<b>Rénovation de l'édifice Wellington</b>										
Ottawa, Ontario . . . . .	425	259	124	135	76	59				
<b>Rénovation de l'édifice de l'Ouest</b>										
111, rue Wellington, Ottawa, Ontario . . . . .	1 171	695	338	357	130	126	96	3	2	
	3 224	2 582	682	1 900	369	252	154	55	54	1 016
Total partiel . . . . .	18 977	17 127	7 860	9 267	2 610	2 396	1 408	503	329	2 021
<b>Sociétés d'État et autres entités consolidées —</b>										
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien —</b>										
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto . . . . .	19	19	1	18	18					
Morpho Detection Inc . . . . .	15	15	2	13	3	3	3	2	2	
Autorité aéroportuaire de l'aéroport international de Vancouver . . . . .	21	21		21	21					
	55	55	3	52	42	3	3	2	2	
<b>Musée canadien des droits de la personne —</b>										
Projet d'immobilisations . . . . .	279	279	267	12	11	1				
<b>Société des ponts fédéraux Limitée, La —</b>										
<b>Projet du Pont du Chenal Nord</b>										
Agrégat . . . . .	44	17	15	2	2					
Aecon . . . . .	31	31	21	10	10					
<b>Pont Champlain</b>										
Agrégat . . . . .	16	16		16	16					
	91	64	36	28	28					
<b>VIA Rail Canada Inc. —</b>										
<b>Goderich-Exeter Railway Company Limited</b>										
Amélioration des infrastructures ferroviaires . . . . .	28	26	2	24	14	10				
<b>Julien Inc</b>										
Reconfiguration de voitures HEP . . . . .	14	12	2	10	5	5				
	42	38	4	34	19	15				
Total partiel . . . . .	467	436	310	126	100	19	3	2	2	
Total des immobilisations . . . . .	19 444	17 563	8 170	9 393	2 710	2 415	1 411	505	331	2 021
<b>Achats —</b>										
<b>Citoyenneté et Immigration —</b>										
<b>VF Worldwide Holdings Limited</b>										
Réseau mondial de centres de réception de demandes Visa incluant des fonctions liées à la collecte de la biométrie . . . . .	51	51		51	6	11	12	14	8	
<b>Environnement —</b>										
<b>Bell Mobilité</b>										
Services de communication . . . . .	17	17	2	15		1		1		13
<b>Vaisala Inc</b>										
Systèmes en altitude - Radiosondes . . . . .	25	25	13	12	2	2	1	7		
	42	42	15	27	2	3	1	8		13
<b>Pêches et Océans —</b>										
<b>Provincial Airlines Ltd</b>										
Services de surveillance aérienne . . . . .	126	75	51	24	13	11				
<b>Affaires étrangères et Commerce international —</b>										
<b>Compagnie canadienne des billets de banque limitée</b>										
Achat de matériel de passeports . . . . .	213	188	87	101	29	37	35			

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Santé —</b>										
<b>Ministère —</b>										
Express Scripts Inc. ....	103	103	65	38	21	17				
<b>Agence de la santé publique du Canada —</b>										
<b>GlaxoSmithKline</b>										
Chaîne de remplissage de vaccins contre la grippe .....	16	16	1	15	11	4				
Frais de préparation à la pandémie .....	97	97	19	78	10	10	9	10	10	29
	216	216	85	131	42	31	9	10	10	29
<b>Ressources humaines et Développement des compétences —</b>										
<b>Société canadienne des postes</b>										
Service de livraison de courrier .....	74	74	60	14	14					
<b>Davis &amp; Henderson Limited Partnership</b>										
Institutions privées ayant conclu une entente avec le ministère selon la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants .....	497	424	333	91	91					
	571	498	393	105	105					
<b>Industrie —</b>										
<b>Agence spatiale canadienne —</b>										
<b>MacDonald Dettwiler Space and Advanced Robotics Ltd</b>										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale .....	81	81		81	27	27	27			
<b>Défense nationale —</b>										
<b>Ministère —</b>										
<b>ADGA Group Consultants Inc</b>										
Gestion pour le système d'aide au commandement terrestre pour les systèmes d'arme .....	251	97	38	59	33	10	11	5		
<b>Allied Wings</b>										
Formation de pilotage, Manitoba .....	1 828	1 750	535	1 215	81	81	78	77	79	819
<b>Babcock Canada Inc</b>										
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria .....	1 707	603	453	150	150					
<b>BAE Bofors System, Suède</b>										
Canon de 57mm .....	120	100	73	27	10	7	6	4		
<b>Bell Helicopter Textron Canada Limited</b>										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'aéronef CH-146 Griffon ..	610	298	169	129	16	16	16	16	16	49
<b>Biogenie SRDC Inc, Qikiqtaaluk Logistics Inc, Kitnuma Projects Inc, Quantum Murray and E Gruben's Transport Ltd</b>										
Nettoyage des stations du RAPA .....	583	144	123	21	18	3				
<b>Bombardier Inc</b>										
Entraînement de vol pour pilotes en avion à réaction .....	2 583	1 934	1 219	715	99	101	104	106	108	197
<b>Bronswerk Marine Inc</b>										
Réparation et révision de refroidisseurs d'eau .....	15	15		15	4	4	7			
<b>CAE Inc</b>										
Service de formation opérationnelle pour les équipages d'aéronefs CC-130J et CH147F .....	297	297	1	296	6	12	13	13	15	237
<b>Calian Ltd</b>										
Contrat national d'entretien des véhicules de classe B .....	35	35	22	13	10	3				
Obtention et gestion des services de santé pour les Forces canadiennes .....	597	511	446	65	65					
<b>Opérateurs de la base canadienne Meaford</b>										
Support logistique et services d'entretien des installations .....	130	130	86	44	15	15	14			
<b>Cascade Aerospace Inc</b>										
Réparation et révision de l'aéronef Hercules CC-130 .....	877	521	436	85	58	27				

## Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Dew Engineering and Development ULC</b>										
Véhicule spécialement équipé —										
Mise en lots .....	49	35		35	3	14	16	2		
<b>DRS Technologies Canada Ltd</b>										
Boîtiers selecteurs de communications, distributeurs d'alimentation .....	39	39		39	15	14	10			
Système de radio .....	15	11		11	4	7				
<b>Fleetway Inc</b>										
Soutien en service des navires des classes Halifax et Iroquois .....	187	91	74	17	13	4				
<b>General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques Canada</b>										
Munitions .....	139	139	54	85	85					
<b>Chantier maritime d'Halifax</b>										
Modernisation de la classe Halifax .....	456	456	286	170	80	10	80			
<b>Harris Canada Inc</b>										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'aéronef CF-18 .....	198	198	44	154	26	26	26	26	26	24
<b>IBM Canada Ltd</b>										
Système d'information — Soutien et acquisition du matériel .....	393	393	369	24	24					
<b>IMP Group Ltd</b>										
Soutien en service des hélicoptères CH-149 Cormorant .....	969	875	831	44	36	8				
<b>IMP Group Ltd Aerospace Division</b>										
Gestion optimisée des systèmes d'armes Aéronefs CP-140 Aurora .....	493	493	388	105	99	6				
Soutien pour hélicoptère Sea King CH-124 .....	359	359	328	31	31					
<b>Krauss Maffei Wegmann</b>										
Réparation et révision — Chars d'assaut Leopard 2 .....	31	31	6	25	6	19				
<b>L-3 Communications Corporation</b>										
Maintenance du simulateur pour le système avancé d'entraînement à distance pour le combat .....	12	12	1	11	2	2	2	3	2	
<b>L-3 Communications Electronic Systems</b>										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'aéronef CP-140 Aurora .....	343	264	183	81	40	41				
<b>L-3 Communications (MAS) Canada</b>										
Soutien technique d'un système d'aéronef CF-18 Aéronef Hornet .....	1 145	1 145	900	245	76	74	67	28		
Contrat intérimaire de soutien en service de l'aéronef CC150 Polaris .....	35	35	16	19	19					
<b>L-3 Communications MAPPS</b>										
Système de contrôle intégré de plateforme .....	85	79	46	33	6	5	7	6	4	5
<b>Lockheed Martin Canada</b>										
Intégration des systèmes de combat .....	1 426	1 426	943	483	121	100	71	60	61	70
<b>Lockheed Martin Missiles and Fire Control</b>										
Soutien en service des CF-18 .....	24	24	13	11	2	2	2	1	2	2
<b>Lockheed Martin Overseas Services Corp</b>										
Système de commandement et contrôle .....	28	28	5	23	15	8				
<b>Logistik Unicorp Inc</b>										
Marché regroupé de l'habillement .....	690	336	267	69	69					
<b>MDA Systems Ltd</b>										
Prolongation de durée de vie du système de route d'arpentage .....	13	13	1	12	12					
<b>Nasittuq Corporation</b>										
Centre de soutien du système d'alerte du Nord .....	778	778	683	95	63	32				
<b>Orenda Aerospace Corporation</b>										
Réparation et révision des moteurs F404 des aéronefs CF-18 Hornet .....	277	277	256	21	21					
<b>Rheinmetall Defence Electronics GmbH</b>										
Simulateurs et entraîneurs pour les chars d'assaut Leopard 2 .....	15	15	1	14	14					

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Santé Montfort</b>										
Fournir une installation médicale/dentaire et des services professionnels . . . . .	111	111	42	69	8	8	8	8	8	29
<b>Select Global International Inc</b>										
Formation tactique et au pilotage pour le système avancé d'entraînement à distance pour le combat . . . . .	19	19		19	3	4	4	4	4	
<b>SERCO Facilities Management Inc</b>										
Provision des services d'emplacement au 5ième Escadron, Goose Bay . . . . .	556	556	372	184	184					
<b>Sikorsky International Operations Inc</b>										
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes . . . . .	3 290	3 290	511	2 779	239	191	160	156	175	1 858
<b>SNC Lavalin Defence Programs Inc</b>										
Soutien en service pour la classe MCDV/AUX . . . . .	598	119	72	47	37	7	3			
<b>Standard Aero Limited</b>										
Réparation et révision pour les aéronefs CC130 et CP140 . . . . .	174	174	142	32	32					
<b>TéléSAT Canada — Système d'avertissement pour le Nord</b>										
Capacité de la bande passante par satellite . . . . .	33	33	13	20	3	4	3	4	3	3
<b>Textron Systems Canada Inc</b>										
Contrat de soutien pour les véhicules blindés tactique de patrouille . . . . .	106	106	8	98	16	37	12	5	6	22
<b>Thales Canada Inc</b>										
Radars de contrôle de feu . . . . .	61	53	15	38	1		37			
<b>The Halifax Group, TPG Technology Consulting Ltd</b>										
Support pour la gestion d'ordinateurs de bureau — Supporter, maintenir et faire évoluer le logiciel de base de la Défense . . . . .	15	15	2	13	6	7				
<b>United States Department of Defense</b>										
Support et opérations liés au système Extremely High Frequency MILSATCOM . . . . .	69	69	12	57	4	5	5	5	5	33
<b>United States Department of the Air Force</b>										
Composantes pour l'aéronef C-130J EW . . . . .	48	48	27	21	21					
Système mondial de communications par satellite à large bande . . . . .	312	312	33	279	91	83	38	48	1	18
<b>Victoria Shipbuilding Limited</b>										
Modernisation de la classe Halifax . . . . .	304	304	189	115	47	6	62			
<b>Centre de la sécurité des télécommunications — Plenary Properties</b>										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans) . . . . .	2 925	2 925	1	2 924		68	100	105	107	2 544
	26 453	22 121	10 735	11 386	2 139	1 071	962	682	622	5 910
<b>Conseil privé —</b>										
<b>Directeur général des élections —</b>										
<b>Bell Canada</b>										
Services de transmission de données . . . . .	21	21	7	14	10	4				
<b>Sécurité publique et Protection civile —</b>										
<b>Service correctionnel —</b>										
<b>Établissements résidentiels communautaires</b>										
Agrégat . . . . .	97	98	11	87	83	3	1			
<b>Motorola Solutions Canada Inc</b>										
Équipement de communications et entretien . . . . .	10	10		10	1	5	4			
<b>Le Groupe ADGA</b>										
Entretien des systèmes électroniques de sécurité . . . . .	27	27	7	20	7	7	6			
<b>Gendarmerie royale du Canada —</b>										
<b>MTS Allstream Inc</b>										
Location de matériel de communications téléphoniques . . . . .	43	43	22	21	7	6	6	2		
	177	178	40	138	98	21	17	2		

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Travaux publics et Services gouvernementaux —</b>										
<i>Ministère —</i>										
<i>Portion des bails touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et d'entretien</i>										
<i>159599 Canada Inc</i>										
200, rue Montcalm - Phase II, Gatineau, Québec	24	24	2	22	1	2	1	2	1	15
<i>1646434 Ontario Inc</i>										
81, rue Mulcaster, Barrie, Ontario	11	11		11	1	1		1	1	7
<i>2237800 Ontario Ltd</i>										
395, avenue Terminal, Ottawa, Ontario	70	70	1	69	4	4	4	4	4	49
<i>4345177 Canada Inc</i>										
Édifice Fontaine, 200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec	46	46	14	32	3	3	3	3	3	17
<i>519719 Ontario Inc</i>										
1600, rue Star Top, Ottawa, Ontario	56	56	37	19	3	3	3	3	3	4
<i>6149625 Canada Inc</i>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	23	23	1	22	1		1	1	1	18
<i>6149626 Canada Inc</i>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	107	107	6	101	3	3	3	4	4	84
<i>BCIMC Realty Corporation</i>										
105, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec	28	28	16	12	3	3	3	3		
<i>Broccolini Construction</i>										
22, rue Eddy, Gatineau, Québec (2)	207	207		207	8	8	8	8	8	167
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec	224	224		224	10	7	7	7	8	185
<i>Société canadienne des postes</i>										
750, rue Heron, Ottawa, Ontario	62	62	28	34	4	5	5	5	5	10
<i>Ville de Vancouver</i>										
360, rue Georgia Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique	33	33	13	20	3	2	3	2	3	7
<i>Fonds de placement immobilier Cominar</i>										
550, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec	48	48	28	20	3	3	4	4	4	2
<i>Computershare Trust Company of Canada</i>										
305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec	138	138	15	123	5	5	5	5	5	98
4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec	122	122	13	109	4	5	4	5	5	86
Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta	348	348	50	298	13	13	13	13	14	232
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta	201	201	32	169	7	7	7	8	8	132
Édifice Joseph Sheppard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario	285	285	52	233	10	10	11	10	11	181
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	270	270	64	206	9	9	9	9	10	160
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario	271	271	38	233	10	10	11	10	11	181
<i>Consortium GM Développement, OGESCO Construction, Pierre Martin &amp; Associés, Design &amp; Architecture</i>										
1550, avenue d'Estimauville, Québec, Québec	88	88	4	84	4	4	4	4	4	64
<i>Fortis Corporation</i>										
Centre Maritime, 1505, rue Barrington, Halifax, Nouvelle-Écosse	13	13	2	11	1	1		1	1	7
<i>Minto Commercial Properties Inc</i>										
Centre Mercury, 3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	377	377	37	340	10	11	11	12	13	283
<i>Morguard Corporation / 131 Queen Street Limitée</i>										
131, rue Queen, Ottawa, Ontario	149	149	40	109	7	7	7	7	8	73

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite  
(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Morguard Corporation / 3683249</b>										
<b>Canada Inc</b>										
181, rue Queen, Ottawa, Ontario .....	68	68	28	40	3	4	3	4	3	23
<b>Multivesco Inc</b>										
30, rue Victoria, Gatineau, Québec (2) .....	207	207		207	7	8	8	9	8	167
<b>O&amp;Y REIT Holdings Inc</b>										
Jean Edmonds Tower, 300, rue Slater, Ottawa, Ontario .....	65	65	53	12	7	5				
<b>Place Montcalm (Phase III S E N C)</b>										
Place Montcalm, 700, rue Crémazie, Gatineau, Québec .....	53	53	31	22	4	4	4	4	4	2
<b>La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie</b>										
180 rue Queen Ouest, Toronto, Ontario .....	101	101	30	71	5	5	5	5	5	46
<b>La Great-West, compagnie d'assurance- vie et la London Life, compagnie d'assurance-vie</b>										
269, rue Laurier, Ottawa, Ontario .....	82	82	39	43	5	6	5	6	6	15
<b>Dragage Océan DSM Inc</b>										
Dragage d'entretien de la Voie navigable du St-Laurent, traverse du Nord, Québec .....	29	29	5	24	5	5	4	4	3	3
<b>First Data / Paymentech Canada Partner Inc et Dearborn Merchant Services Inc</b>										
Services de traitement de cartes de paiement .....	133	133	72	61	35	26				
<b>Green Timbers Limited Partnership</b>										
Accord de projet de partenariat public-privé, réinstallation de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique .....	713	713	8	705	29	29	29	29	29	560
<b>Parsons Canada Ltd</b>										
Déconstruction du complexe de grillage, mine Giant, Territoires du Nord-Ouest .....	25	25		25	15	10				
<b>Modernisation de la pension</b>										
Agrégat .....	7	6	4	2	2					
Hewlett-Packard .....	267	174	162	12	12					
<b>SNC Lavalin Opérations et Maintenance Inc</b>										
Services d'entretien d'immeubles .....	5 629	4 722	3 905	817	817					
<b>Ticho Engineering &amp; Environmental Services Ltd</b>										
Restauration du site minier Tundra, Phase 2, Territoires du Nord-Ouest .....	43	40	30	10	10					
<b>Transformation de l'administration de la paye</b>										
Agrégat .....	29	10	9	1	1					
IBM Canada Ltée .....	117	30	14	16	16					
<b>Services partagés Canada —</b>										
Services de réseaux convergents .....	58	58	33	25	23	2				
Services fixes par satellite .....	80	17	5	12	7	1	1	1	1	1
Exploitation de l'ordinateur central .....	43	43	25	18	10	3	1	2	2	
<b>2Keys Corporation</b>										
Service de justificatifs portant la marque du Gouvernement du Canada .....	29	15	3	12	6	4	2			
<b>Bell Canada</b>										
Services de câblage .....	95	50	29	21	21					
Service de co-occupation de centres de données .....	80	75	1	74	6	5	5	6	5	47
Réseaux internationaux .....	41	30	14	16	12	4				
Services de la Voie de communication protégée .....	388	362	346	16	16					
Services de réseaux étendus .....	236	177	35	142	44	46	33	19		
<b>CGI Group Inc</b>										
Services d'ingénierie .....	198	48	18	30	16	14				
<b>Rogers Communications Inc</b>										
Services de centre d'appels .....	72	44	7	37	10	11	11	5		
<b>SecureKey Technologies Inc</b>										
Services de courtier de justificatifs d'identité .....	41	25	7	18	7	4	4	3		

Comptes publics du Canada 2012-2013

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>TELUS Communications Inc</b>										
Réseaux de communication d'entreprise du gouvernement .....	168	143	1	142	29	21	21	21	21	29
Services de réseaux étendus .....	464	240	34	206	53	57	63	33		
<b>Unisys Canada Inc</b>										
Exploitation de l'ordinateur central .....	35	35	19	16	4	4	4	4		
	12 797	11 021	5 460	5 561	1 364	404	330	286	222	2 955
<b>Conseil du Trésor —</b>										
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie</i>										
Régime de services dentaires pour les pensionnés (gestion du service) .....	34	34	21	13	8	5				
Régime de soins de santé de la fonction publique (gestion du service) .....	175	175	65	110	27	27	35	21		
	209	209	86	123	35	32	35	21		
Total partiel .....	40 957	34 701	16 959	17 742	3 870	1 652	1 428	1 023	862	8 907
<b>Sociétés d'État et autres entités consolidées —</b>										
<i>Énergie atomique du Canada limitée —</i>										
Engagements réglementaires .....	90	90		90	90					
<i>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien —</i>										
Garda du Canada — Central .....	685	685	159	526	131	132	131	132		
Garda du Canada — Prairies .....	453	453	104	349	88	87	87	87		
G4S Secure Solutions .....	437	437	107	330	80	83	83	84		
NAV Canada .....	58	58	15	43	15	14	14			
Securitas Transport Aviation Security Ltd. ....	485	485	119	366	87	93	93	93		
Sun Life, compagnie d'assurance .....	32	32	3	29	4	3	4	4	4	10
	2 150	2 150	507	1 643	405	412	412	400	4	10
<i>Société Radio-Canada —</i>										
<i>Droits de diffusion</i>										
Sports .....	692	692	541	151	94	37	5	15		
Autres .....	39	39	20	19	19					
SAP Canada .....	13	13		13	1	1	2	1	1	7
SNC-Lavalin Profac Inc .....	474	474	196	278	36	37	38	40	41	86
	1 218	1 218	757	461	150	75	45	56	42	93
<i>Corporation commerciale canadienne —</i>										
Contrats avec des clients étrangers .....	2 897	2 897	658	2 239	1 981	224	27	7		
<i>Société des ponts fédéraux Limitée, La — Pont Champlain</i>										
Agrégat .....	13	13		13	13					
<i>Services de police</i>										
La Sureté du Québec .....	19	19	3	16	4	3	4	4	1	
	32	32	3	29	17	3	4	4	1	
<i>Commission de la capitale nationale —</i>										
<i>Gestion et entretien de terrains</i>										
Ville d'Ottawa .....	17	17	6	11		1				10
Lafleur de la Capitale Inc .....	20	20	5	15	4	3	4	4		
	37	37	11	26	4	4	4	4		10
Total partiel .....	6 424	6 424	1 936	4 488	2 647	718	492	471	47	113
Total des achats .....	47 381	41 125	18 895	22 230	6 517	2 370	1 920	1 494	909	9 020
<b>Total des immobilisations et des achats .....</b>	<b>66 825</b>	<b>58 688</b>	<b>27 065</b>	<b>31 623</b>	<b>9 227</b>	<b>4 785</b>	<b>3 331</b>	<b>1 999</b>	<b>1 240</b>	<b>11 041</b>
<b>Contrats de location-exploitation —</b>										
<b>Environnement —</b>										
<i>Réserve indienne N<sup>o</sup> 5 de Capilano, Vancouver, Colombie-Britannique</i>										
Bail foncier .....	385	385	155	230	8	8	8	8	8	190

11.26 Obligations contractuelles et passif éventuel

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Affaires étrangères et Commerce international —</b>										
<i>1251 Americas Associates</i>										
Chancellerie, New York . . . . .	18	18	4	14	3	3	3	3	2	
<i>L'administration des affaires principales pour les services au corps diplomatique (GlavUpDK)</i>										
Chancellerie, Moscou . . . . .	195	195	22	173	4	5	5	5	5	149
<i>Pacific Grace Limitée</i>										
Chancellerie annexe, Hong Kong . . . . .	22	22	1	21	2	2	2	2	2	11
<i>Fonds d'investissement immobilier Tour Nord (Fundo de Inwestimento Imobiliario Torre Norte)</i>										
Chancellerie, Sao Paulo . . . . .	32	32	20	12	3	3	3	3		
<i>La tour de l'espace espagnole, S.A.U. (Torre Espacio Castellana, S.A.U.)</i>										
Chancellerie, Madrid . . . . .	35	35	8	27	2	2	2	2	2	17
<i>La société de propriété HongKong Limitée</i>										
Chancellerie, Hong Kong (1 de 2) . . . . .	30	30	12	18	9	9				
Chancellerie, Hong Kong (2 de 2) . . . . .	20	20		20	1	2	2	2	2	11
<i>La copropriété Wilton</i>										
Chancellerie, Dublin . . . . .	18	18	3	15	1		1		1	12
	370	370	70	300	25	26	18	17	14	200
<b>Sécurité publique et Protection civile —</b>										
<i>Agence des services frontaliers du Canada — Corbel Management Corporation</i>										
Services de la gestion de bien-être . . . . .	20	20	6	14	3	4	4	3		
<b>Travaux publics et Services gouvernementaux —</b>										
<i>Ministère —</i>										
<i>1166 Equities Inc</i>										
1166, rue Pender Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique . . . . .	34	34	12	22	6	5	6	5		
<i>121 King St West Ltd</i>										
121, rue King Ouest, Toronto, Ontario . . . . .	11	11	1	10	3	4	3			
<i>1258898 Ontario Ltée a/s de Multivesco Inc</i>										
400, rue Cumberland, Ottawa, Ontario . . . . .	55	55	43	12	5	5	2			
<i>234 Laurier Leaseholds Limited</i>										
Plaza 234, Ottawa, Ontario . . . . .	33	33	15	18	3	3	3	3	4	2
<i>25 Nicholas Properties Ltd</i>										
Tour Exécutive Albion, Ottawa, Ontario . . . . .	35	35	13	22	3	4	3	4	4	4
<i>360 Laurier Avenue West Limited</i>										
Édifice Narono, Ottawa, Ontario . . . . .	21	21	11	10	2	2	2	2	2	
<i>3934381 Canada Inc</i>										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique . . . . .	108	72	17	55	7	7	7	7	7	20
<i>BCIMC Realty Corporation</i>										
100, chemin Colonnade, Ottawa, Ontario . . . . .	15	15	2	13	1	2	1	2	1	6
130, chemin Colonnade, Ottawa, Ontario . . . . .	26	26	3	23	3	2	3	2	3	10
<i>Beatty Street General Partnership</i>										
Immeuble Pivotal, 877, boulevard Expo, Vancouver, Colombie-Britannique . . . . .	20	20		20	2	2	2	2	2	10
<i>Bona Building &amp; Management Company Ltd</i>										
333 et 335, chemin River Nord, Ottawa, Ontario . . . . .	100	61		61	9	13	12	12	12	3
Édifice Vanier, 222, rue Nepean, Ottawa, Ontario . . . . .	43	43	24	19	5	4	5	4	1	
<i>Brookfield Properties Management PDV 2 (MCEG) Ltd, BPO Ltd et Crehoy Inc</i>										
Place de Ville tour C et Podium, 300 et 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario . . . . .	96	96	83	13	13					

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs	
<b>Fonds central des Forces canadiennes,</b>											
<b>Campus corporatif Queensway</b>											
4200, rue Labelle, Ottawa, Ontario . . . . .	18	14	3	11	2	2	2	2	2	2	1
<b>Capital City Shopping Center Limited</b>											
Plaza Billings Bridge, 2277 et 2323, promenade Riverside, Ottawa, Ontario . . . . .	21	13	3	10	2	3	2	3			
<b>Carling Business Centre</b>											
1451, avenue Coldrey et 1550, avenue Carling, Ottawa, Ontario . . . . .	28	28	6	22	3	2	3	3	3	3	8
<b>Center 10 Corporation</b>											
517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta . . . . .	75	75		75	4	7	8	7	8	8	41
<b>City Centre Equities Inc, a/s de Harvard Developments Inc</b>											
1870, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan . . . . .	26	26		26	2	3	2	3	3	3	13
<b>Cyril Development Inc</b>											
3991, avenue Gladys, Abbotsford, Colombie-Britannique . . . . .	22	22	1	21	2	1	2	1	2	2	13
<b>Dundee Canada West (GP) Inc</b>											
Édifice Gallery, 4923 - 52e rue, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest . . . . .	39	39	4	35	4	4	4	4	4	4	15
<b>H&amp;R Real Estate Investment Trust</b>											
Place Bell, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario . . . . .	75	75	33	42	8	8	8	8	4	4	6
<b>Hoopp Realty Inc</b>											
Place Telus Nord, 10025, rue Jasper Edmonton, Alberta . . . . .	17	17		17	2	3	4	3	4	4	1
<b>Huntingdon Capital Corp</b>											
280, avenue Broadway, Winnipeg, Manitoba . . . . .	19	19	7	12	2	2	2	2	2	2	2
<b>Ivanhoe Cambridge II Inc</b>											
4720, Kingsway, Burnaby, Colombie-Britannique . . . . .	26	26	5	21	2	3	2	3	3	3	8
<b>Minto Commercial Properties Inc</b>											
180, rue Kent, Ottawa, Ontario . . . . .	45	45	15	30	5	4	5	4	5	5	7
Édifice Canada, 344, rue Slater et Édifice Enterprise, 427, avenue Laurier, Ottawa, Ontario . . . . .	162	122		122	12	11	12	12	12	12	63
<b>Morguard Investments Limited en fiducie</b>											
Place Héritage, 155, rue Queen, Ottawa, Ontario . . . . .	47	47	28	19	4	5	5	5			
Centre Standard Life, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario . . . . .	66	66		66	4	6	6	6	6	6	38
Centre Standard Life, 333, avenue Laurier, Ottawa, Ontario . . . . .	60	60	22	38	9	9	9	7	3	3	1
<b>Commission de la capitale nationale, DEL Management Solutions Inc</b>											
Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa, Ontario . . . . .	17	17	3	14	2	2	2	2	2	2	4
<b>Omers Realty Corporation et CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc</b>											
Constitution Square, 350-360, rue Albert, Ottawa, Ontario . . . . .	95	95	13	82	9	9	9	9	10	10	36
<b>Orlando Corporation</b>											
5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario . . . . .	78	78	63	15	6	6	3				
<b>Ottawa — 2200 Walkley Road Inc</b>											
2200, chemin Walkley, Ottawa, Ontario . . . . .	23	15	2	13	1	2	1	2	2	2	5
<b>Outcore Equities Inc and Archean Capital Investments Ltd</b>											
Édifice Sir Richard Scott, 191, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario . . . . .	28	22	2	20	6	5	6	3			
<b>Pacific Centre Leaseholds Limited</b>											
701, rue Georgia Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique . . . . .	33	33	12	21	3	3	3	3	3	3	6
<b>Pensionfund Realty Limited</b>											
250, rue Albert, Ottawa, Ontario . . . . .	53	53	23	30	5	6	5	6	5	5	3
99, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario . . . . .	39	39	7	32	4	4	4	4	4	4	12

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<b>Robert Vocisano en fiducie, a/s Bona Building and Management Company Ltd</b>										
Coventry Square, 295, rue Coventry, Ottawa, Ontario .....	71	51	36	15	4	3	4	4		
<b>Investissements Roscourt Inc</b>										
30, rue McGill, Montréal, Québec .....	16	16		16		4	3	3	3	3
<b>Station Lands Ltd</b>										
Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta .....	72	72	11	61	7	7	8	7	7	25
<b>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et SITQ National Inc</b>										
1155, rue Metcalfe, bureau 55, Montréal, Québec .....	18	18		18	2	2	1	2	2	9
<b>Télesat Canada et Pensionfund Realty Limited</b>										
Édifice Télesat, 1601, Telesat Court, Ottawa, Ontario .....	19	19	7	12	2	2	2	2	2	2
<b>La Corporation Cadillac Fairview Limitée</b>										
635 - 8e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta .....	12	12		12	2	2	2	3	2	1
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</b>										
Tours Centennial, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	234	182		182	5	14	14	14	14	121
<b>Fonds en fiducie de l'immeuble de l'Institut professionnel</b>										
Corporation du bureau national, 250, chemin Tremblay, Ottawa, Ontario .....	22	14	4	10	2	3	3	2		
<b>Toronto — 5001 Yonge Street Inc</b>										
5001, rue Yonge, Toronto, Ontario .....	35	35		35	8	9	9	9		
<b>Urbandale Corporation</b>										
Édifice Urbandale, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario .....	23	23	11	12	2	2	2	3	2	1
<b>West Corr Holdings Ltd</b>										
3427, avenue Faithfull, Saskatoon, Saskatchewan .....	24	24		24	1	1	2	1	2	17
<b>Whiterock 219 Laurier Avenue</b>										
Édifice Canadian, 219, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	23	23	8	15	5	4	5	1		
<b>WPBI Property Management Inc</b>										
Place Bonaventure, 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec .....	49	49	30	19	3	4	4	4	4	
<b>Services partagés Canada — Exploitation de l'ordinateur central</b>										
CA Canada Inc .....	38	38	12	26	12	11	3			
IBM Canada Ltée .....	67	67	47	20	20					
	2 432	2 211	642	1 569	240	231	220	200	161	517
Total partiel .....	3 207	2 986	873	2 113	276	269	250	228	183	907
<b>Sociétés d'État et autres entités consolidées —</b>										
<b>Énergie atomique du Canada limitée — Immeubles locatifs .....</b>										
	20	20	5	15	3	2	3	2	2	3
<b>Conseil des Arts du Canada —</b>										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	91	91		91	1	4	4	4	5	73
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien —</b>										
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie .....	29	29	7	22	5	5	5	4	3	
<b>Société Radio-Canada —</b>										
Eurofax Properties .....	17	17		17	1	1	1	1	1	12
Morguard .....	140	140	58	82	7	8	7	8	7	45
	157	157	58	99	8	9	8	9	8	57

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2013 — Fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2014	2015	2016	2017	2018	2019 et ultérieurs
<i>Corporation commerciale canadienne —</i>										
Espace de bureau .....	25	25	11	14	2	2	2	2	2	4
<i>Musée canadien de l'immigration du Quai 21 —</i>										
Loyer du 1055 rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse.....	79	79	2	77	1	2	2	2	2	68
<i>Centre de recherches pour le développement international —</i>										
Siège, 150, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	103	103	30	73	7	7	7	7	7	38
<i>Marine Atlantique SCC —</i>										
<i>Accord d'affrètement de cinq ans pour un traversier mixte</i>										
NM Atlantic Vision .....	101	101	91	10	10					
NM Blue Puttees .....	69	69	32	37	14	13	10			
NM Highlanders.....	59	59	25	34	12	12	10			
	229	229	148	81	36	25	20			
<i>Commission de la capitale nationale —</i>										
Édifice Chambers, Ottawa, Ontario .....	195	195	124	71	9	10	10	10	11	21
<i>VIA Rail Canada Inc. —</i>										
<i>Chemins de fer nationaux du Canada</i>										
Gare centrale de Montréal.....	103	103	71	32	5	5	6	6	6	4
<i>Ville de Toronto</i>										
Union Station .....	253	253	31	222	4	4	4	4	5	201
	356	356	102	254	9	9	10	10	11	205
Total partiel.....	1 284	1 284	487	797	81	75	71	50	51	469
<b>Total des contrats de location-exploitation .....</b>	<b>4 491</b>	<b>4 270</b>	<b>1 360</b>	<b>2 910</b>	<b>357</b>	<b>344</b>	<b>321</b>	<b>278</b>	<b>234</b>	<b>1 376</b>
<b>Grand total .....</b>	<b>150 769</b>	<b>141 979</b>	<b>74 281</b>	<b>67 698</b>	<b>27 027</b>	<b>11 662</b>	<b>8 269</b>	<b>4 585</b>	<b>2 965</b>	<b>13 190</b>

<sup>(1)</sup> Les montants présentés se rapportent à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.<sup>(2)</sup> Les montants présentés se rapportent aux intérêts et aux frais accessoires liés à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.

**Obligations contractuelles internationales**

Le tableau 11.4 présente un sommaire des obligations contractuelles internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs aux capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux paiements de transfert budgétaires, prêts et avances budgétaires et des obligations contractuelles.

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert, prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et

développement Canada) que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2013.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 16 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.4**  
**Obligations contractuelles internationales**  
(en millions de dollars) <sup>(1)</sup>

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
<b>Prêts et capital-actions non budgétaires —</b>				
Affaires étrangères et Commerce international —				
Agence canadienne de développement international —				
Banque africaine de développement . . . . .			57	57
Banque asiatique de développement . . . . .			73	73
Banque interaméricaine de développement . . . . .			41	41
			171	171
<b>Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires —</b>				
Affaires étrangères et Commerce international —				
Agence canadienne de développement international —				
Engagement à l'échelle mondiale et politiques stratégiques . . . . .	484			484
États fragiles et collectivités touchées par des crises . . . . .	160			160
Engagement canadien à l'égard du développement . . . . .	4			4
Pays à faible revenu . . . . .	939			939
Pays à revenu intermédiaire . . . . .	244			244
Fonds africain de développement . . . . .		108		108
Fonds international pour le développement agricole . . . . .		25		25
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal . . . . .		9		9
Fonds pour l'environnement mondial . . . . .		82		82
	1 831	224		2 055
Environnement —				
Commission de coopération environnementale . . . . .	13			13
Programme des Nations Unies pour l'environnement — Ressources en eau . . . . .	10			10
	23			23
Finances —				
Association internationale de développement				
Initiative multilatérale de réduction de la dette . . . . .		1 084		1 084
Souscriptions et contributions . . . . .	441			441
Fonds africain de développement . . . . .	442			442
	883	1 084		1 967
Industrie —				
Agence spatiale canadienne —				
Accord de coopération Canada / Agence spatiale européenne . . . . .	126			126
	2 863	1 308		4 171
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 863</b>	<b>1 308</b>	<b>171</b>	<b>4 342</b>

Note : Le Canada a convenu de prêter 1,2 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS) au Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance dont 700 millions de DTS ont été prêtés, et de subventionner le taux d'intérêt du prêt par l'entremise d'une subvention s'élevant approximativement à 190 millions de DTS, dont 190 millions de DTS ont été versés.

<sup>(1)</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2013 (1 \$ USD = 1,0160 \$ CAD; 1 DTS = 1,5220 \$ CAD; 1 EUR = 1,3024 \$ CAD).

## Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel lorsque un ou plusieurs événements futurs surviennent. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, passif environnemental, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez plus de précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.4 — « Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées » à la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.8 — « Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques » à la section 9 de ce volume.

**Tableau 11.5**  
**Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2013**  
(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —		
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté.....		243 581 <sup>(1)</sup>
Sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques —		
Commission canadienne du blé, La.....		1 677
<b>Total — Garanties sur emprunts .....</b>		<b>245 258</b>
Autres garanties accordées par le gouvernement —		
Garanties sur prêts —		
Affaires indiennes et du Nord canadien —		
Programme de garantie pour le logement sur les réserves : .....	2 200	1 382
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....		478
Autres prêteurs agréés .....		1
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens.....	60	
Agriculture et Agroalimentaire —		
Programme de paiements anticipés — <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> .....	5 000	946
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i> et la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i> .....	3 000	99
Industrie —		
Facilité de crédit pour les avions régionaux.....	1 500	120
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> .....	1 898	720
Projet pilote de location-acquisition .....	16	<sup>(2)</sup>
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> .....	1 838	<sup>(2)</sup>
Programme d'expansion des entreprises .....	1 200	<sup>(2)</sup>
Ressources humaines et Développement des compétences —		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> .....	10 782	17
<b>Total — Garanties sur prêts .....</b>	<b>27 494</b>	<b>3 763</b>

## Garanties

Les garanties accordées par le gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques;
- garanties sur prêts;
- programmes d'assurance gérés par le gouvernement; et
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 17 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.5 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

Tableau 11.5

Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2013 — *Fin*

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement —		
Affaires étrangères et Commerce international —		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement . . . . .	20 000	217
Commission canadienne de sûreté nucléaire —		
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire . . . . .	975	507
Finances —		
Protection de l'assurance hypothécaire . . . . .	300 000	142 000
<b>Total — Programmes d'assurance gérés par le gouvernement . . . . .</b>	<b>320 975</b>	<b>142 724</b>
Autres garanties explicites —		
Agriculture et Agroalimentaire —		
Programme de mise en commun des prix — <i>Loi sur les programmes   de commercialisation agricole</i> . . . . .		21
Programme national sur l'éthanol de la biomasse . . . . .	140	25
Finances —		
Obligations à La Commission canadienne du blé en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire et du Programme de vente de céréales à crédit . . . . .		202
Sociétés d'État consolidées —		
Énergie atomique du Canada, Limitée —		
Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires . . . . .		98
VIA Rail Canada Inc. —		
Lettres de crédit . . . . .		28
<b>Total — Autres garanties explicites . . . . .</b>	<b>140</b>	<b>374</b>
<b>Total — Garanties brutes . . . . .</b>	<b>348 609</b>	<b>392 119</b>
Moins : provision pour garanties . . . . .		428
<b>Risque net en vertu des garanties . . . . .</b>		<b>391 691</b>

Note : Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 17 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.7 de cette section.

(1) On trouvera plus de précisions au tableau 9.6 de la section 9 de ce volume.

(2) Moins de 500 000 \$.

### Programme de garantie pour le logement sur les réserves

Ce programme autorise Affaires indiennes et du Nord canadien à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques.

### Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise Affaires indiennes et du Nord canadien à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

## *Comptes publics du Canada 2012-2013*

### **Programme de paiements anticipés — Loi sur les programmes de commercialisation agricole**

Le Programme de paiements anticipés (PPA) accorde aux producteurs une avance de fonds sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période précise. Le PPA aide les producteurs de cultures et de bétail à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant leurs liquidités tout au long de l'année.

En vertu du PPA, le gouvernement fédéral garantit le remboursement des paiements anticipés consentis aux agriculteurs par l'association de producteurs agricoles. Ces garanties aident l'association de producteurs à emprunter auprès des institutions financières à des taux d'intérêt plus faibles et permet de verser aux producteurs une avance liquide sur la valeur prévue de leur produit agricole en cours de production et/ou entreposé. L'avance liquide maximale du programme est de 0,4 million de dollars et les prêts ont généralement une période de remboursement de 18 mois.

### **Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et Loi canadienne sur les prêts agricoles**

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Le Programme de la LCPA vient remplacer l'ancien Programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC), qui a contribué à l'expansion des exploitations agricoles en garantissant les prêts émis par les institutions financières depuis 1988.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 pour cent de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, est de 0,5 million de dollars. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

### **Facilité de crédit pour les avions régionaux**

Le Programme de la facilité de crédit pour les avions régionaux a été établi en 2004 en vue d'apporter une aide financière aux ventes sous forme de garanties de prêt pour permettre aux entreprises de transport aérien intérieures d'acquiescer des jets commerciaux à voilure fixe construits au Canada.

Les garanties sont accordées selon des termes commerciaux et ont comme sûreté les avions financés par des prêteurs privés. Les garanties durent une période de 15 ans. Ce programme a expiré le 31 mars 2008.

### **Loi sur les prêts aux petites entreprises et Loi sur le financement des petites entreprises du Canada**

La *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) inclut les prêts enregistrés jusqu'au 31 mars 1999 et la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC) comporte les volets des prêts (enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999) et le Projet pilote de location-acquisition (contrats de location-acquisition enregistrés entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2007). En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous ces lois sont conçus pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement pour les prêts et les contrats de location-acquisition qui ne seraient autrement pas accessibles, ou qui seraient uniquement accessibles avec des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt ou d'un contrat de location-acquisition enregistré, le gouvernement couvre 85 pour cent des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 5 millions de dollars par année.

### **Programme d'expansion des entreprises**

Le Programme d'expansion des entreprises (PEE) a été établi en 1977 pour favoriser la croissance des secteurs de la fabrication et de la transformation de l'industrie canadienne, et ce, en améliorant leur viabilité et compétitivité sur la scène mondiale. Une des méthodes d'aide était de fournir une assurance pouvant atteindre jusqu'à 90 pour cent pour soutenir des prêts à terme consentis par les prêteurs privés aux producteurs et aux transformateurs pour la restructuration de leurs activités ou en complément de leurs fonds de roulement lorsque du financement traditionnel n'était pas accessible à des conditions raisonnables.

Le Programme exigeait des prêteurs assurés de prendre des sûretés raisonnables sur les immobilisations corporelles et de fournir des prêts aux taux d'intérêt et termes commerciaux normaux. Les prêteurs assurés recevaient 90 pour cent des pertes qu'ils avaient subies après avoir réalisé la sûreté lorsqu'une entreprise n'honorait pas ses engagements. On a mis fin au Programme dans le milieu des années 80 dans le cadre de l'examen des programmes.

### **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants**

Les prêts étudiants consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). RHDCC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. De plus, RHDCC offre aux emprunteurs ayant des difficultés financières, la possibilité de s'inscrire à un programme d'aide au remboursement (PAR).

## **Comptes administrés par Exportation et développement Canada (EDC) au nom du gouvernement**

Le gouvernement du Canada a autorisé un soutien pour les programmes d'assurance et de garantie, programmes qui étaient jugés comme servant l'intérêt national, mais qui ne pouvaient être soutenus par l'entremise du Compte de la Société sur la base des pratiques de gestion des risques d'EDC. Les opérations portées au Compte du Canada sont formées d'activités entreprises par EDC conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*.

## **Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire**

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 millions de dollars par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire au Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les dommages psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

Le NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement assure le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par NIAC et les 75 millions de dollars d'assurance responsabilité imposée par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurances supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor.

## **Protection de l'assurance hypothécaire**

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était

rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de 1) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et 2) une franchise de 10 pour cent du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2013, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 164 milliards de dollars. Tout paiement par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 pour cent du montant initial du principal de ces prêts, ou 22 milliards de dollars. Le montant du principal impayé présenté dans le tableau 11.5 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie. En date du 31 mars 2013, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

## **Programme de mise en commun des prix — Loi sur les programmes de commercialisation agricole**

Le Programme de mise en commun des prix (PMCP) offre une garantie de prix qui protège les organismes de commercialisation et les producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les participants au programme utilisent la garantie de prix à titre de garantie pour obtenir un crédit auprès d'institutions de crédit. Ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et assure des recettes égales au producteur pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour aider et encourager la commercialisation selon la formule coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

## **Programme national sur l'éthanol de la biomasse**

Selon une entente datée du 30 mars 2001 (et modifiée le 1<sup>er</sup> septembre 2003), Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée ici par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Financement Agricole Canada (FAC) participent au Programme national sur l'éthanol de la biomasse (PNEB). L'objectif du programme consiste à encourager la production du nouveau biocombustible à l'éthanol au Canada. Des garanties sont fournies en lien avec l'entente de ligne de crédit établie par Financement Agricole Canada (FAC).

## **Obligations à La Commission canadienne du blé en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire et du Programme de vente de céréales à crédit**

Le ministère des Finances gère les garanties de remboursement de La Commission canadienne du blé, soit le principal et les intérêts sur tous les débiteurs résultant de ventes effectuées aux termes du Programme de vente de céréales à crédit, cela vaut aussi pour une partie des ventes à crédit effectuées aux termes du Mécanisme de crédit agroalimentaire.

## Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Conformément à la pratique normale de l'industrie, Énergie atomique du Canada, Limitée (EACL) utilise des lettres de crédit, des cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou du matériel donné répondra à des critères de performance définis. Les dommages-intérêts extrajudiciaires représentent les montants prévus aux contrats et les indemnités à verser en cas de non-respect d'une exigence du contrat (p. ex. retard d'exécution). Dans le cours normal des activités, EACL garantit également la réalisation de certains projets dans des délais précis et peut avoir à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires si elle ne s'acquitte pas de ses obligations.

## Lettres de crédit

VIA Rail Canada Inc. a émis des lettres de crédit à diverses commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail à titre de garantie pour les paiements futurs.

## Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente le détail concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 16 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.6**  
**Organisations internationales — Passif éventuel**  
(en millions de dollars)<sup>(1)</sup>

	31 mars 2013	31 mars 2012
<b>Actions en capital et prêts non-budgétaires —</b>		
Capital sujet à appel —		
Affaires étrangères et Commerce international —		
Agence canadienne de développement international —		
Banque africaine de développement . . . . .	3 616	3 568
Banque asiatique de développement . . . . .	6 510	6 403
Banque de développement des Caraïbes . . . . .	124	122
Banque interaméricaine de développement . . . . .	8 033	7 886
	<i>18 283</i>	<i>17 979</i>
Finances —		
Agence multilatérale de garantie des investissements . . . . .		
	47	46
Banque européenne pour la reconstruction et le développement . . . . .		
	1 052	1 075
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) . . . . .		
	6 712	5 951
	<i>7 811</i>	<i>7 072</i>
Total . . . . .	26 094	25 051

<sup>(1)</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2013 (1 \$ USD = 1,0160 \$ CAD; 1 DT\$ = 1,5220 \$ CAD; 1 EUR = 1,3024 \$ CAD).

## Passif environnemental

### Assainissement des sites contaminés

Selon les meilleures estimations de la direction, un passif relatif aux coûts estimatifs de la restauration des sites contaminés est comptabilisé lorsque la contamination survient, ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Au 31 mars 2013, le gouvernement a enregistré un passif de 4 892 millions de dollars pour environ 2 300 sites (4 773 millions de dollars en 2012 pour environ 2 400 sites).

Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination possibles de 971 millions de dollars (1 057 millions de dollars en 2012) qui ne sont pas inscrits puisque l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts ne peut être déterminée à ce jour. Le changement du passif éventuel relatif aux sites contaminés est le résultat d'information additionnelle obtenue pendant cette année qui a permis d'estimer le passif potentiel de certains sites.

### Restauration future des immobilisations

Selon les meilleures estimations de la direction, un passif de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) a été enregistré pour des actions probables de gestion et de dégageant pour environ 8 sur un total de 50 sites touchés par des munitions explosives non explosées (UXO) (10 sur un total de 43 sites touchés par des UXO en 2012). La gestion a estimé des coûts supplémentaires de dégageant possibles s'étendant de 180 millions de dollars à 524 millions de dollars qui ne sont pas inscrits puisque l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts ne peut être déterminée à ce jour.

Les efforts continus du gouvernement afin d'évaluer les sites contaminés et les sites touchés par des UXO pourraient donner lieu à un passif additionnel suite à l'identification de nouveaux sites, aux changements dans les évaluations ou dans l'utilisation envisagée de sites existants. Ces redressements seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

## Réclamations et causes en instance et imminentes

Veillez vous référer à la note 17 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cas de réclamations et de causes en instance et imminentes.

## Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, et Exportation et développement Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les trois sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés puisque l'information est produite à partir d'états financiers intermédiaires. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport trimestriel de *l'Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*. Les renseignements présentés au tableau 11.7 sont également résumés à la note 17 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.7**  
**Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2013**  
(en millions de dollars)

	Société d'assurance-dépôts du Canada <sup>(1)</sup>		Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>(2)</sup>				Exportation et développement Canada <sup>(3)</sup>	
	2012-2013	2011-2012	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires		2012-2013	2011-2012
			2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012		
Assurance en vigueur à la date de déclaration . . . . .	645 609	621 882	562 200	569 600	392 737	372 776	22 247	25 100
Solde d'ouverture du Fonds . . . . .	1 292	1 113	10 676	9 402	1 029	794	(3)	(3)
Revenus pour la période —								
Primes et honoraires . . . . .	120	224	1 797	1 798	243	221	192	232
Revenus de placement . . . . .	39	40	688	808	83	100		
Autres revenus . . . . .			6	8	1 682	1 746		
Revenus totaux . . . . .	159	264	2 491	2 614	2 008	2 067	192	232
Charges pour la période —								
Pertes sur/provision pour indemnités . . . . .			482	533				
Intérêts sur emprunts . . . . .					1 666	1 729		
Charges d'administration . . . . .	34	31	202	201	13	10		
Autres charges (inclus impôts) . . . . .	101	54	460	488	85	87	(36)	223
Charges totales . . . . .	135	85	1 144	1 222	1 764	1 826	(36)	223
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période . . . . .	24	179	1 347	1 392	244	241	228	9
Ajustements . . . . .			(10)	(118)		(6)		
Solde de clôture du Fonds . . . . .	1 316	1 292	12 013	10 676	1 273	1 029	(3)	(3)
Montants nets des indemnités pour la période <sup>(4)</sup> . . . . .			547	617	*	*	336	19
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices . . . . .			551	483	*	*	147	90

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

\*Sans objet.

<sup>(1)</sup> La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

<sup>(2)</sup> La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 212 639 millions de dollars (213 251 millions de dollars en 2012), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

<sup>(3)</sup> Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 500 millions de dollars (733 millions de dollars en 2012).

<sup>(4)</sup> Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section **12**

*Comptes publics du Canada*  
2012-2013

**Index**

Index

**A**

Accord avec les provinces sur les immobilisations, 5.6, 5.7  
Accords de paiements de transfert, 2.39, 11.3  
    immobilisations, achats et contrats de location-  
    exploitation, 11.3  
Accords de swaps, 2.35  
Achats, 11.20  
Achats de matériel de sécurité, 6.46, 6.54  
Acquisition de matériel et d'outillage,  
    *voir volume III, section 5*  
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages,  
    *voir volume III, section 4*  
Actifs confisqués — Fonds canadiens, 6.47, 6.54  
Actifs de retraite, 2.24  
Actifs financiers, 1.13, 1.18, 2.6  
    par catégorie, 1.13  
**Actifs non financiers, section 10**  
Actifs non financiers, 1.15, 1.18, 1.22, 2.6, 2.11, 10.2, 10.3  
    par catégorie, 1.15, 10.2, 10.2, 10.3  
Activités d'investissement, 1.20, 2.8  
    en immobilisations, 1.20, 2.8  
Activités de financement, 1.20, 2.8  
Activités de fonctionnement, 1.20, 2.8  
Activités de programme, *voir la section ministérielle*  
    *appropriée du volume II*  
Administration du Régime de soins de santé de la  
    fonction publique fédérale, 9.31, 9.36  
Administration portuaire du Grand Victoria, 9.31, 9.38  
Administrations provinciales et territoriales, 1.21, 3.7, 9.3, 9.28  
Agence de la consommation en matière financière du  
    Canada — Avances, 9.31, 9.37  
Agence multilatérale de garantie des investissements,  
    5.3, 9.23, 9.25  
Aide au développement international, pays en développement,  
    9.19, 9.21  
Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.44, 6.49  
Aide financière aux sociétés d'État,  
    consolidées provenant de crédits budgétaires, 4.9  
    entreprises et autres entreprises publiques, 9.16  
Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.18, 1.22, 8.2, 8.3  
Allocations de retraite des parlementaires, 6.19  
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses,  
    4.11, 4.14  
Analyse de sensibilité, 2.27  
    du risque de change, Gestion du risque lié aux devises et, 2.36  
**Analyse des états financiers, section 1**  
Analyse des états financiers, 1.2  
    analyse, 1.3  
        charges, 1.6  
        déficit accumulé, 1.9  
        faits saillants économiques, 1.3  
        revenus, 1.5  
        risques et incertitudes, 1.16  
        solde budgétaire, 1.4  
    comparaison des résultats de 2012-2013 au Budget de  
    mars 2013, 1.8  
    glossaire, 1.23  
    introduction, 1.2  
        faits saillants financiers, 1.2, 1.4

**A— Fin**

Aperçu des régimes, 2.21  
    autres avantages futurs, 2.22  
    prestations de retraite, 2.21  
Appui à divers programmes — Projets à frais partagés, 6.44, 6.49  
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les  
    provinces, 9.28, 9.29  
Association internationale de développement, 5.3, 9.23, 9.25  
Associations et organismes internationaux, 9.24, 9.26  
Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice,  
    *voir volume II, section 1*  
Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits,  
    *voir volume II, section 1*  
Autorisations disponibles des exercices antérieurs,  
    *voir volume II, section 1*  
Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de  
    l'exercice, *voir volume II, section 1*  
Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de  
    biens excédentaires de l'État, *voir volume II, section 1*  
Autre compte en fiducie, 6.38  
Autre encaisse — Sociétés d'État et autres entités consolidées, 7.2  
Autres régimes d'avantages futurs — Aperçu des régimes, 2.22  
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants,  
    1.18, 1.21, 2.6, 2.12, 2.21, 2.26, 2.37, 6.3, 6.32  
    indemnités de cessation d'emploi et autres, 6.33, 6.34  
    régimes de retraite du secteur public et, 2.6, 2.12, 2.21, 2.37  
Autres charges de programmes, 1.17, 2.5, 3.2, 3.10, 3.13  
    portefeuilles ministériels, 2.5  
    Sociétés d'État, 2.5  
Autres comptes, revenus de placements, 3.7  
Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.44  
    consolidés, 4.11, 4.13  
    non législatifs, 6.45, 6.50  
Autres créances, 1.18, 1.21, 2.6, 7.2, 7.4  
Autres créditeurs et charges à payer, 2.6, 5.2, 5.3  
    autres, 5.3, 5.5  
Autres éléments du résultat global, 1.17, 1.19, 2.5, 2.7, 3.2  
Autres informations diverses,  
    *voir volume III, section 11*  
Autres informations relatives à l'ensemble du gouvernement,  
    *voir volume III, section 10*  
Autres opérations, 1.21  
Autres paliers de gouvernement,  
    principaux paiements de transfert à d', 1.17, 2.5, 2.16  
Autres passifs, 1.18, 1.21, 2.6, 2.28, 3.12, 6.2, 6.34  
Autres paiements de transfert, 2.17  
Autres prêts, placements et avances,  
    1.18, 1.21, 2.6, 2.33, 3.7, 9.3, 9.30  
    émission d', 1.20, 2.8  
    remboursement d', 1.20, 2.8  
Autres prêts aux entreprises, 9.31, 9.37  
Autres revenus, autres programmes, 1.17, 2.5, 3.3, 3.6  
Autres revenus reportés — Comptes à fins déterminées, 5.6, 5.7  
Autres taxes et droits, 1.17, 2.5, 3.4  
Autres taxes et droits d'accise, 1.17, 2.5, 3.4, 3.5  
Avances à justifier, diverses, 9.30, 9.32  
Avantages futurs et intérêts, charges relatives aux, 2.25

**B**

- Banque africaine de développement, 9.23, 9.24, 9.25
- Banque asiatique de développement, 9.23, 9.24 (Spécial), 9.25
- Banque centraméricaine d'intégration économique, 9.24
- Banque Commerciale du Canada, 9.31, 9.37
- Banque de développement des Caraïbes, 9.23, 9.24, 9.25
  - Fonds de développement agricole, 9.24
  - Régionale des Caraïbes du Commonwealth, 9.24 (Spécial), 9.24
- Banque de développement du Canada, 1.21, 9.5, 9.6
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 9.23, 9.26
- Banque interaméricaine de développement, 9.23, 9.25
  - Fonds des opérations spéciales de la, 9.24
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 9.24
  - (Banque mondiale), 5.3, 9.23, 9.26
- Bibliothèque et Archives du Canada,
  - Compte spécial de fonctionnement, 5.6, 5.8, 6.46, 6.52
- Biens non publics, sociétés d'État et autres entités, 2.32
- Biens saisis,
  - Compte de fonds de roulement, 9.31, 9.39
  - encaisse, 6.38, 6.41
- Biens sous contrats de location-acquisition, 10.2, 10.6
  - par catégories principales, 10.6
- Bons du Canada, 6.2, 6.7
  - avant réévaluation, 6.7
- Bons du Trésor, 1.18, 1.22, 6.2, 6.5
  - en adjudication, rendement moyen des, 6.9
- Bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 6.46, 6.52
- Bourses scolaires, 6.39, 6.43

**C**

- Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13
- Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants — Avances, 9.31, 9.36
  - Provision pour prestations conditionnelles, 9.36
- Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), 6.82
- Caisse de pension des personnes à charge, 6.44, 6.49
- Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12
- Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 5.3, 9.24
- Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.39, 6.43
- Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.13
- Carte de crédit — Fonds pour projets spéciaux, 6.47, 6.54
- Cautionnement d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires, 11.33, 11.36
- Cautionnement pour frais —
  - Cour suprême du Canada, 6.37, 6.40
  - Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.37, 6.40
- Cautionnements des candidats et des comités — Élections et référendums, 6.37, 6.40
- Cédule des paiements minimums, 11.2
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,
  - Libéralités, 5.7, 5.9
- Centre de services aux entreprises Canada/Provinces, 6.45, 6.51
- Changements comptables et redressement, 2.14
  - Droits à des prestations de congés de maladie cumulés, 1.17, 1.19, 2.5, 2.7

**C— Suite**

- Charges, 1.6, 1.7, 1.17, 2.5, 2.10, 2.16, 3.2, 3.8
  - comparaison avec le plan budgétaire de mars 2013, 1.8
  - comparaison avec le plan budgétaire de mars 2012, 1.8
  - comparaison des charges à celles de 2011-2012, 1.7
  - d'intérêts, 2.25
  - externes par secteur et par type, 3.8
  - par article, 3.13
  - par secteur, 2.17, 3.10
  - par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.18
- Charges de programmes, autres, 2.5
- Charges payées d'avance, 1.18, 1.21, 2.6, 10.2
  - variation due aux, 1.19, 2.7
- Chèques —
  - en circulation, 7.2
  - et mandats en circulation, 7.2
  - sur comptes d'avance fixe, 7.2
- Classement chronologique,
  - des autres créances, 7.4
  - des impôts à recevoir, 7.3
- Code canadien du travail —
  - Appels sur recouvrement de salaire, 6.38, 6.40
  - Autres, 6.38, 6.40
- Commission canadienne du lait,
  - Compte de la, 6.37, 6.40
- Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.37, 6.39
- Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens, Événements nationaux — Dons, 5.6
- Commission des accidents du travail — Dépôts/débours, 6.45, 6.50
- Commission des champs de bataille nationaux —
  - Fonds de fiducie, 4.11, 4.14
- Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.31, 9.36
- Commissions provinciales des accidents du travail, 9.31, 9.38
- Comparaison des résultats de 2012-2013 au budget de juin 2012, 1.8
- Comparaison des résultats réels aux projections du budget, 1.8
- Comparaison sur dix exercices d'informations financières, 1.17
- Composition des charges, 1.6
- Composition des revenus, 1.5
- Compressions aux régimes, 2.23
- Comptabilisation des charges, 3.8
- Comptabilisation des revenus, 3.3
- Compte d'allocations de retraite des parlementaires, 6.19, 6.21, 6.23, 6.27
- Compte d'amendes additionnelles pour poissons, 4.11, 4.14
- Compte d'assurance du service civil, 6.44, 6.48
- Compte d'assurance-emploi voir *Compte des opérations de l'assurance-emploi*
- Compte d'attente,
  - des normes du travail, 6.46, 6.52
  - pour fonds appartenant aux Indiens, 6.44, 6.49
- Compte d'avances — Téléfilm Canada, 6.46, 6.52
- Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.12
- Compte de convention de retraite des parlementaires, 6.21, 6.23, 6.28
- Compte de dépôts des justes salaires, 6.38, 6.40
- Compte de dépôts des montants adjugés par une cour —
  - Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement, 4.11, 4.13
- Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.14
  - Intérêts — Maison Laurier, 5.7, 5.9

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### C— Suite

Compte de la caisse de retraite,  
de la fonction publique, 6.21, 6.22, 6.24  
de la Force de réserve, 6.21, 6.22, 6.26  
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.21, 6.22, 6.27  
des Forces canadiennes, 6.21, 6.22, 6.25

Compte de la Commission canadienne du lait, 6.37, 6.40

Compte de la Fondation du Canada, 6.44, 6.49

Compte de pension de retraite,  
de la fonction publique, 6.21, 6.23, 6.24  
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.21, 6.23, 6.26  
des Forces canadiennes, 6.21, 6.23, 6.25

Compte de pension pour les agents des rentes, 6.44, 6.49

Compte de prestations de décès de la fonction publique, 6.44, 6.48

Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.21, 6.30  
autres, 6.21  
juges, 6.21

Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10,  
4.13, 11.33, 11.35

Compte de régimes contributifs —  
Employés recrutés sur place, 6.44, 6.49

Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la  
Banque Northland, 4.11, 4.14

Compte des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.14

Compte des opérations de l'assurance-emploi, 4.10, 4.12  
État supplémentaire, 4.15  
opérations du, 4.13

Compte de prestations de décès de la fonction publique, 6.44, 6.48

Compte de prestations de décès de la force régulière, 6.44, 6.47, 6.48

Compte des régimes compensatoires (RC), 6.21, 6.23, 6.28, 6.29

Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.36  
État supplémentaire, 6.76

Compte du fonds des changes, 3.6  
État supplémentaire, 8.4

Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.14

Compte néo-écossais des recettes extracôticières, 6.46, 6.53

Compte relatif aux conventions fiscales provinciales,  
territoriales et autochtones, 1.21, 5.3, 5.4, 5.5

Compte spécial,  
Montant d'assurance pour reconstruire le moulin Babine,  
6.44, 6.49  
Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.46, 6.52

Compte spécial de fonctionnement —  
Bibliothèque et Archives du Canada, 5.6, 5.8, 6.46, 6.52

Compte terre-neuvien des recettes extracôticières, 6.46, 6.53

Comptes à fins déterminées,  
autres, 6.2, 6.44  
autres revenus reportés, 5.6, 5.7  
consolidés, 3.12, 4.10  
autres, 4.11, 4.13  
intérêts, 3.12

Comptes administrés par Exportation et développement Canada  
au nom du gouvernement, 11.33, 11.35

**Comptes consolidés, section 4**

Comptes consolidés, 3.7

Comptes d'assurance, 4.10, 4.12  
et de prestations de décès, 6.44

Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts  
autorisés, 9.30, 9.32

Comptes d'épargne des Indiens, 6.38, 6.41

**Comptes d'opérations de change, section 8**

Comptes d'opérations de change, 1.18, 1.22, 2.6, 2.10, 2.30, 8.2  
variation des, 1.20, 2.8

### C— Fin

Comptes de dépôt, 6.37

Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.37

Comptes de dons et de legs, 5.6

Comptes de pension, 6.44

Comptes de pension de retraite, 6.2, 6.21

Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12

Comptes de succession des Indiens, 6.38, 6.41

Comptes en fiducie, 6.38

Comptes gérés, 6.38, 6.42

Comptes spéciaux — Article 63 de la *Loi sur les Indiens*, 6.37, 6.39

Comptes spéciaux des Indiens, 6.44, 6.49

Congés de maladie, régime, 6.32, 6.33, 6.34

Congés de maladie cumulés,  
redressement relatif aux droits à des prestations de, 2.14

Conseil de recherches en sciences humaines —  
Fonds de fiducie, 5.6, 5.8  
Fonds pour les boursiers de la Reine, 5.7, 5.9

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie —  
Fonds de fiducie, 5.6, 5.8

Conseil des Premières Nations du Yukon — Anciens, 9.30, 9.34

Conseil national de recherches du Canada —  
Fonds de H.L. Holmes, 5.7, 5.9, 9.31, 9.37  
Participation financière, 9.17, 9.18

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples,  
9.30, 9.35

Contrats à terme sur devises, 2.36

Contrats de location-acquisition, 6.11  
paiements minimaux exigibles de, 6.16

Contrats de location-exploitation, 2.39, 11.26

Contributions remboursables sans condition, 9.30, 9.32

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens —  
Paiements d'expérience commune, 6.38, 6.43

Convention de retraite, parlementaires, 6.19

Conventions comptables, sommaire des principales, 2.9

Conversion des devises, 2.13

Corporation de développement des investissements du Canada,  
Retenues — Privatisation, 6.37, 6.40

Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent,  
9.31, 9.39

Cotisations d'assurance-emploi, 1.17, 2.5, 3.5

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou  
d'un appel, 2.41

Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux  
causés par Bowater, 4.11, 4.13

Coûts des,  
modifications aux régimes, 2.25  
opérations du gouvernement, 3.10

Créances des sociétés d'État et autres entités consolidées, 7.4

Créditeurs, 5.3  
et charges à payer, 1.12, 1.18, 2.6, 5.2  
autres, 1.18, 5.3  
par catégorie, 1.12, 5.2

**Créditeurs et charges à payer, section 5**

Crédits ultérieurs, montant que l'on prévoit recouvrer  
au moyen de, 1.21

Cumul des autres éléments du résultat global, 2.19

**D**

Déclassement des installations nucléaires —  
Énergie atomique du Canada limitée, 5.11

Déficit accumulé, 1.9, 1.18, 2.6, 2.18  
à la fin de l'exercice, 1.17, 2.5, 3.2  
au début de l'exercice, 1.17, 2.5, 3.2  
tel que redressé, 1.17  
tel qu'établi antérieurement, 1.17, 2.5  
état consolidé détaillé des résultats et du, 1.17

Déficit annuel, 2.5, 2.7, 2.8, 3.2

Déficit/excédent annuel, 1.4

Dépassement des pouvoirs de dépenser, 2.15

Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.14

Dépenses ministérielles par article courant,  
*voir volume II, section 1*

Dépenses ministérielles par catégorie, *voir volume II, section 1*

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.47, 6.54

Dépôt en garantie pour échange de devises, 6.37, 6.40

Dépôts aux comptes de banques spéciaux, 6.37

Dépôts/débours — Commission des accidents du travail, 6.45, 6.50

Dépôts de garantie,  
Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.37, 6.39  
Pétrole et gaz, 6.37, 6.39  
Ressources des réserves, 6.37, 6.39  
Agence des services frontaliers du Canada, 6.38, 6.41  
Agence du revenu du Canada, 6.37, 6.39  
Gendarmerie royale du Canada, 6.38  
Pêches et Océans — Préservation de l'habitat du poisson, 6.37, 6.40  
Ressources des réserves, 6.37  
Ressources naturelles — Pétrole et gaz, 6.38, 6.41

Dépôts de garantie d'entrepreneurs,  
autres ministères et organismes, 6.38, 6.41  
chèques visés — Agriculture et Agroalimentaire, 6.37, 6.39  
espèces —  
Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.37, 6.40  
Gendarmerie royale du Canada, 6.38, 6.41  
Travaux publics et Services gouvernementaux, 6.38, 6.41  
Obligations, 6.38

Dépôts de garantie générale, 6.38, 6.41

Dépôts pour projet — Statistique Canada, 6.45, 6.52

Dépôts pour projets divers,  
Agence Parcs Canada, 6.45, 6.51  
Environnement, 5.6, 5.8  
Patrimoine canadien, 6.46, 6.52  
Pêches et Océans, 6.46, 6.52

Dépôts spéciaux — Fonds en banque, 7.2

Dépôts sur aliénations, 6.38, 6.41

Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.38, 6.41

Détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels, *voir volume II, section 1*

Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel, *voir volume II, section 1*

Détail des montants disponibles pour être dépensés,  
*voir la section ministérielle appropriée du volume II*

Dettes contractées sur les marchés, 2.20, 6.2, 6.9  
du gouvernement du Canada, 6.10  
escomptes et primes non amortis sur la, 1.18, 1.22, 6.10  
taux d'intérêt moyen en vigueur, 6.9

Dettes échues, 5.12

**D— Fin**

Dettes nettes, 1.14, 1.18, 2.6  
à la fin de l'exercice, 1.19, 2.7  
au début de l'exercice, 1.19, 2.7  
tel que redressé, 1.19, 2.7  
tel qu'établi antérieurement, 1.19, 2.7  
augmentation nette de la, 2.7  
due au fonctionnement, 2.7  
de l'ensemble des administrations publiques des pays du G-7, 1.14  
diminution ou augmentation nette de la, 1.19  
due au fonctionnement, 1.19

Dettes non échues, 1.18, 1.22, 2.6, 2.12, 2.20, 3.12, 6.2, 6.3  
payable en devises, 1.18, 1.22, 6.2, 6.4  
payable en monnaie canadienne, 1.18, 1.22, 6.2, 6.4  
autre, 1.18, 1.22, 6.2, 6.10  
en vigueur, 6.9

**Dettes portant intérêt, section 6**

Dettes portant intérêt, 1.10, 1.11, 1.18, 2.6, 6.2  
autres passifs, 2.6  
par catégorie, 1.10, 6.3  
Taux d'intérêt effectif sur la, 1.12

Devises — Fonds en banque 7.2

Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.30, 9.32

Diverses avances à justifier, 9.30, 9.32

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis —  
*Loi canadienne sur les sociétés par actions*, 6.45, 6.51  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.45, 6.51  
*Loi sur les liquidations et les restructurations*, 6.45, 6.51

Dommages environnementaux, coûts de nettoyage causés par Bowater, 4.11, 4.13

Dons —  
Événements nationaux, 5.6, 5.7  
Rideau Hall, 5.6, 5.8

Dons aux fins de recherches — Instituts de recherche en santé du Canada, 5.7, 5.9

Dons désignés,  
Anciens Combattants —  
Fonds pour les soldats blessés, 5.6, 5.8  
Monument commémoratif canadien, 5.6, 5.8  
Pêches et Océans, 5.6, 5.8

Dotations, 4.11, 4.14

Dotations pour la recherche en santé — Instituts de recherche en santé du Canada, 4.11, 4.14, 5.7, 5.9

Douanes et accise, 5.10

Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre, 3.4

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, 3.4

Droits d'accise, 3.4

Droits de douane,  
à l'importation, 1.17, 2.5, 3.4, 3.5  
à recevoir, 2.29, 7.3

Droits de licence du spectre et autres frais, 5.6, 5.7

Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.18, 1.22, 8.2, 8.3

Droits et privilèges, 3.6

Dû au Régime de pensions du Canada,  
1.18, 1.21, 2.28, 6.2, 6.35

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### E

Échéance de la dette du gouvernement, 6.10  
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État  
entreprises et autres entreprises publiques, 9.15  
Effets à payer aux organisations internationales, 5.3  
Élections et référendums — Cautionnements des candidats  
et des comités, 6.37, 6.40  
Éléments du résultat global, autres, 2.7, 2.14  
cumul des, 2.18  
Employés affectés à l'étranger, 9.30, 9.32  
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme  
mandataires de Sa Majesté, 6.10  
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et  
autres entreprises publiques, 9.14  
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires  
consolidées, 4.8  
Emprunts en devises,  
émission d', 1.20, 2.8  
remboursement d', 1.20, 2.8  
Emprunts en monnaie canadienne,  
émission d', 1.20, 2.8  
remboursement d', 1.20, 2.8  
Énoncé de responsabilité, 2.3  
Entente de collaboration fédérale/provinciale, 6.46, 6.52  
Entente de développement du marché du travail (EDMT) —  
Financement provincial relatif à un accord de  
collaboration,  
Colombie-Britannique, 6.46, 6.52  
Nouvelle-Écosse, 6.46, 6.53  
Ontario, 6.46, 6.53  
Terre-Neuve-et-Labrador, 6.46, 6.53  
Territoire du Yukon, 6.46, 6.53  
Entente de parrainage — Contributions, 5.7, 5.9  
Entente fédérale/provinciale — Compte d'avances, 6.45, 6.50  
Entente intégrée globale de coordination fiscale, 9.29  
Ententes de projets conjoints et à frais partagés —  
Recherches, 6.45, 6.51  
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés,  
6.46, 6.52  
Ententes relatives aux frais partagés —  
Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.45, 6.50  
Agriculture et Agroalimentaire — Recherches, 5.6, 5.8  
Anciens Combattants, 6.45, 6.50  
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 6.46, 6.53  
Gouverneur général — Prix, 5.6, 5.8  
Projet d'assainissement, 6.47, 6.54  
Ressources naturelles — Recherches, 6.46, 6.54  
Transports — Recherche et développement  
sur le transport, 5.7, 5.9  
Entreprises Petro-Canada Inc — Actions non réclamées, 6.45, 6.51  
Escomptes et primes non amortis, 1.21, 9.5  
des obligations négociables, 6.8  
sur la dette contractée sur les marchés,  
1.18, 1.22, 6.2, 6.8, 6.10  
Escomptes non amortis des,  
bons du Canada, 6.8  
bons du Trésor, 6.8  
Espèces en voie de disparition — Dons, 5.6, 5.8  
Essence — Taxe d'accise, 3.4  
Essence d'aviation et combustible diesel — Taxe d'accise, 3.4  
Esso Ltd — Projet Norman Wells — Bénéfices, 3.7  
État consolidé de la situation financière, 1.10, 2.6  
détaillé, 1.18

### E — Fin

État consolidé de la variation de la dette nette, 1.19, 2.7  
diminution ou augmentation nette de la dette nette due  
au fonctionnement, 1.19  
État consolidé des flux de trésorerie, 1.20, 2.8  
État consolidé des résultats et du déficit accumulé, 2.5  
détaillé, 1.17  
État consolidé des revenus et charges, voir volume II, section 1  
État consolidé détaillé,  
de la situation financière, 1.18  
des opérations, de change, de la dette non échue et  
des opérations en espèces, 1.22  
des opérations non budgétaires et des actifs non  
financiers, 1.21  
des résultats et du déficit accumulé, 1.17  
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de  
Sa Majesté, 6.11  
États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés  
d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.9  
**États financiers consolidés du gouvernement  
du Canada et rapport et observations du  
vérificateur général du Canada, section 2**  
États financiers des fonds renouvelables,  
voir volume III, section 1  
États financiers sommaires des sociétés d'État,  
entreprises et autres entreprises publiques, 9.8  
et autres entités consolidées, 4.3  
Étude de l'environnement, Fonds pour l',  
Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.13  
Ressources naturelles, 4.11, 4.14  
Évaluations actuarielles, 2.22, 6.20  
Événements nationaux — Dons, 5.6, 5.7  
Excédent ou déficit annuel, 1.4, 1.17, 1.19, 1.20  
variation nette des autres comptes, 1.20  
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés  
par Exportation et développement Canada), 9.19

### F

Facilité de crédit pour les avions régionaux, 11.32, 11.34  
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement  
climatique — Société financière internationale, 9.24, 9.27  
Faits saillants économiques, 1.3  
Faits saillants financiers, 1.2, 1.4  
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.7, 5.9  
Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance —  
Fonds monétaire international, 9.24, 9.26  
Financement agricole Canada, 1.21, 9.5, 9.6  
Financement provincial relatif à un accord de collaboration,  
Entente de développement du marché du travail (EDMT) —  
Colombie-Britannique, 6.46, 6.52  
Nouvelle-Écosse, 6.46, 6.53  
Ontario, 6.46, 6.53  
Terre-Neuve-et-Labrador, 6.46, 6.53  
Territoire du Yukon, 6.46, 6.53  
Flux de trésorerie, 1.15  
état consolidé des, 1.20  
Fondation de la police montée, 5.7, 5.9  
Fonds africain de développement, 9.24  
Fonds asiatique de développement, 9.24

**F — Fin**

- Fonds d'assurance,
  - des anciens combattants, 6.44, 6.47
  - des soldats de retour, 6.44, 6.47
- Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique, 9.17
- Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.28, 9.29
- Fonds de compensation des Indiens, 6.44, 6.49
- Fonds de fiducie,
  - Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.14
  - Conseil de recherches en sciences humaines, 5.7, 5.9
  - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, 5.6, 5.8
  - Conseil national de recherches du Canada, 5.7, 5.9
  - de l'administration et du bien-être — Anciens Combattants, 6.38, 6.42
  - des détenus, 6.39, 6.43
- Fonds de garantie de l'immigration, 6.38, 6.41
- Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.14, 5.7, 5.9, 9.31, 9.37
- Fonds de prêts aux Inuit, 9.30, 9.34
- Fonds de réclamations,
  - à l'étranger, 6.45, 6.51
  - de guerre — Seconde Guerre mondiale, 6.45, 6.51
- Fonds de redressement Pacific Rim, 5.6, 5.8
- Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion Canada Hibernia, 6.37, 6.40
- Fonds de successions, 6.38, 6.42
- Fonds des bandes indiennes, 6.38, 6.42
  - actions et certificats, 6.44, 6.49
  - comptes de capital, 6.38, 6.42
  - comptes de recettes, 6.38, 6.42
- Fonds des écoles publiques — Ontario et Québec, 6.45, 6.51
- Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.2
- Fonds du développement économique des Indiens, 9.30, 9.34
- Fonds en banque, 7.2
  - dépôts spéciaux, 7.2
  - devises, 7.2
  - monnaie canadienne, 7.2
- Fonds en transit, 7.2
- Fonds international pour le développement agricole, 9.24
- Fonds monétaire international, 3.6, 9.24
  - allocations de droits de tirage spéciaux, 1.18, 1.22
  - effets à payer, 1.18, 1.22, 8.2, 8.3
- Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance, 9.24, 9.26
  - prêts, 1.18, 1.22, 8.2, 8.3
  - souscriptions, 1.18, 1.22, 8.2, 8.3
- Fonds multilatéral des investissements, 9.24
- Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, 9.24
- Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.44, 6.50
- Fonds pour dommages à l'environnement, 4.11, 4.13
- Fonds pour l'environnement mondial, 9.24, 9.27
- Fonds pour l'étude de l'environnement,
  - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
  - Ressources naturelles, 4.11, 4.14
- Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.14, 5.7, 5.9
- Fonds pour les soldats blessés — Dons désignés, 5.6, 5.8
- Fonds provenant d'organisations non gouvernementales, 6.44, 6.49
- Frais de déplacement médiatique — Projets à frais partagés, 6.45, 6.50
- Frais de la dette publique, voir *volume III, section 7*
- Frais de la dette publique,
  - 1.6, 1.17, 2.5, 2.17, 3.2, 3.12, 3.13, 3.14
- Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté, 5.6, 5.7
- Frais et droits, autres, 3.6

**G**

- Garanties, 11.32
  - accordées par le gouvernement, 2.40, 11.32
  - passif éventuel, 2.40
- Gendarmerie royale du Canada,
  - Caisse de pension des personnes à charge, 6.44, 6.49
  - Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.39, 6.43
  - Compte de la caisse de retraite de la, 6.21, 6.22, 6.27
  - Compte de pension de retraite de la, 6.21, 6.22, 6.26
  - Entente de parrainage — Contributions, 5.7, 5.9
  - État supplémentaire, 6.82
  - Fanfare de la, 5.7, 5.9
  - Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la, 6.33, 6.34
- Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change, 2.36
- Glossaire, 1.23
- Gouvernements étrangers, 6.45, 6.50
  - y compris les pays en développement, 1.21, 3.7, 9.3, 9.19

**H**

- Hibernia, Société de gestion Canada — Fonds de réserve pour abandon, 6.37, 6.40
- Hypothèses actuarielles, 2.26

**I**

- Immobilisations, 11.17
  - et achats, 11.17, 11.20
  - restauration future des, 2.40
- Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, accords de paiements de transfert, 11.3
- Immobilisations corporelles, 1.18, 1.21, 2.6, 2.34, 10.4
  - acquisitions d', 1.19, 1.20, 2.7, 2.8
  - amortissement des, 1.19, 1.20, 2.7, 2.8
  - Coût et amortissement cumulé des, 1.15
  - nettes, 10.2
  - par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens, 10.4
  - perte ou gain net sur cession d',
    - incluant les ajustements, 1.19, 1.20, 2.7, 2.8
  - produits de cession d', 1.19, 1.20, 2.7, 2.8
  - variation due aux, 1.19, 2.7
- Impôt sur le revenu,
  - à recevoir, 7.3
  - des employeurs, 7.3
  - des non-résidents, 1.17, 2.5, 3.4, 7.3
  - des particuliers, 1.17, 2.5, 3.4, 7.3
  - des particuliers et des non-résidents, 5.10
  - des sociétés, 1.17, 2.5, 3.4, 5.10, 7.3
  - revenus d', 1.17, 2.5, 3.4
- Impôts à payer, 1.18, 1.21, 2.6, 5.2, 5.10
  - des particuliers et des non-résidents, 5.10
  - des sociétés, 5.10
- Impôts à recevoir, 1.18, 1.21, 2.6, 7.2, 7.3
- Impôts à recevoir et autres créances, 2.29
- Indemnisation des accidents du travail, 6.32, 6.33, 6.34
- Indemnités de cessation d'emploi et autres, 6.32, 6.33, 6.34
- Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada, 9.31, 9.37

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### I — Fin

- Informations supplémentaires exigée par la  
*Loi sur la gestion des finances publiques,*  
*voir volume III, section 2*
- Institutions financières internationales, 5.3, 9.24, 9.26
- Instituts de recherche en santé du Canada —
  - Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.9
  - Dotations pour la recherche en santé, 5.7, 5.9
- Instruments financiers, 2.35
  - dérivés, 2.35, 2.38
  - juste valeur, information sur la, 2.37
- Intérêt,
  - et pénalités, 3.6
  - payé au gouvernement, 9.7
  - taux d', dette contractée sur les marchés, 6.9
  - taux d', effectif moyen sur la dette portant intérêt, 1.12
- Intérêts,
  - charges d', 2.25
  - courus, 5.12
  - des dépôts bancaires, 3.7
  - échus, 5.12
  - et dette échue, 1.18, 2.6, 5.2, 5.12
- Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.7
- Investissement, activités d', 1.20, 2.8

### L

- Lettres de crédit — VIA Rail Canada Inc., 11.33, 11.36
- Libéralités — Centre canadien d'hygiène et de  
sécurité au travail, 5.7, 5.9
- Libérés conditionnels, 9.31, 9.38
- Location et utilisation de biens publics, 3.6
- Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*, 11.32, 11.34
- Loi sur la continuation,*
  - de la pension des services de défense*, 6.23
  - des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 6.23
- Loi sur la faillite et l'insolvabilité,*
  - revenus provenant de titres en fiducie, 6.45, 6.51
  - titres détenus en fiducie, 6.45, 6.52
- Loi sur le financement des petites entreprises*  
*du Canada (LFPEC)*, 11.32, 11.34
  - Projet pilote de location-acquisition, 11.32
- Loi sur les juges*, 6.23
- Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)*, 11.32, 11.34
- Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et*  
*Loi canadienne sur les prêts agricoles*, 11.32, 11.34
- Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.17

### M

- Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King) —  
intérêts, 5.7, 5.9
- Méthode de comptabilité, 2.9
- Missions à l'étranger, 9.30, 9.32
- Monnaie canadienne — Fonds en banque, 7.2
- Montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits  
ultérieurs, 1.21, 9.5
- Monument commémoratif canadien — Dons désignés, 5.6, 5.8

### N

- Nets des opérations de change, 3.6
- Nordion International Inc, 9.31, 9.38
- North Portage Development Corporation, 9.17, 9.18
- Notes afférentes aux états financiers consolidés  
du gouvernement du Canada, 2.9

### O

- Obligation découlant de contrats de location-acquisition,  
1.18, 1.22, 2.17, 2.20, 2.21, 6.2, 6.10, 6.11  
détail de l', 6.11
- Obligations à La Commission canadienne du blé en vertu  
du Mécanisme de crédit agroalimentaire et du  
Programme de vente de céréales à crédit, 11.33, 11.35
- Obligations,
  - au titre des prestations constituées, 2.23, 2.24
- Obligations à prime du Canada, 6.6
- Obligations contractuelles, 2.32, 2.39, 11.2
  - cédule des paiements minimums, 11.2
  - des sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
publiques, 9.16
  - et passif éventuel, 2.6, 11.2
  - internationales, 11.31
- Obligations contractuelles et passif éventuel, section 11**
- Obligations d'épargne et obligations à prime du Canada,  
*voir Titres au détail*
- Obligations et billets non négociables, *voir Obligations pour*  
*le Régime de pensions du Canada*
- Obligations négociables, 1.18, 1.22, 6.2, 6.3, 6.4
  - à payer en devises, 6.2, 6.4
  - à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4
- Obligations pour le Régime de pensions du Canada,  
1.18, 1.22, 6.2, 6.7
- Observations du vérificateur général du Canada, 2.44
- Office d'investissement des régimes de pensions du secteur  
public, 9.17, 9.18
- Office d'investissement du régime de pensions du Canada, L',  
9.17, 9.18
  - virements à l', 6.35
- Office du développement municipal et des prêts  
aux municipalités 9.28, 9.29
- Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien  
à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, 6.37, 6.39
- Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi, 4.13
- Opérations du gouvernement, coûts des, 3.10
- Opérations de change, autres revenus nets, 2.5
- Opérations portant sur l'avoir, 1.20, 2.8
- Option d'achat d'actions d'une société, 9.31, 9.37
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord,  
dommages-intérêts — Sommes recouvrables, 9.19, 9.22
- Organisation mondiale de la santé, 6.46, 6.54
- Organisations internationales, 1.21, 2.39, 2.40, 3.7, 9.3, 9.23, 11.36  
passif éventuel, 11.36
- Organismes non gouvernementaux, 6.45, 6.50
- OTAN *voir Organisation du traité de l'Atlantique Nord*

## P

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés —  
   Alberta, 6.46, 6.54  
 Paiements de réclamations contre l'État,  
   paiements à titre gracieux et montants  
   adjugés par une cour, voir *volume III, section 8*  
 Paiements de transfert, 1.17, 2.5, 2.14, 3.2, 3.10, 3.13  
   à d'autres paliers de gouvernement, principaux, 1.17, 2.5  
     Abattement du Québec, 1.17  
     Accords fiscaux, 1.17  
     Autres principaux transferts, 1.17  
     Transfert canadien en matière de santé et de  
       programmes sociaux, 1.17  
     Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 1.17  
     Transfert canadien en matière de santé, 1.17  
   autre, 1.17, 2.5, 2.17  
   par province et territoire, principaux, 3.11  
 Paiements de transfert, voir *la section ministérielle appropriée*  
*du volume II*  
 Paiements de transfert, voir *volume III, section 6*  
 Parrainage collectif et dons, 5.6, 5.8  
 Partenaires étrangers, 6.45, 6.51  
   Sécurité, 6.45  
 Participation financière, 9.17, 9.18  
 Passif,  
   au titre des régimes de retraite et des autres avantages futurs, 1.11  
   environnemental, 1.18, 2.6, 2.13, 2.40, 5.2, 5.11, 11.36  
   éventuel, 2.13, 2.40, 11.32  
   éventuel, organisations internationales, 11.36  
   éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises  
   publiques, 9.15  
   éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées, 4.8  
 Passifs, 1.18, 2.6  
 Passifs découlant des avantages futurs, 2.23, 2.24  
 Passifs et actifs financiers, 2.37  
 Pays en développement — Aide au développement  
   international, 9.19, 9.21  
 Pêcheurs d'aiglefin, 9.31, 9.37  
 Périmètre comptable, 2.9  
 Placements, 1.21, 9.5  
   ajustement de transition, 1.21  
   autres éléments du résultat global, 1.21  
   capitaux propres, 1.21  
   dividendes, 1.21  
   et résultat net accumulés, 9.5  
   quote-part des bénéfices annuels, 1.21  
 Placements de portefeuille, 1.21, 3.7, 9.3, 9.17  
 Portefeuilles étrangers de la dette non échue du  
   gouvernement canadien, 1.10  
 Portefeuilles ministériels — Autres charges de programmes, 1.17, 2.5  
 Pouvoirs d'emprunter, 2.16  
 Pouvoirs de dépenser, 2.15  
   dépassement des, 2.15  
 Pouvoirs de dépenser et d'emprunter, 2.15  
 Préface des états financiers consolidés  
   du gouvernement du Canada, 2.2  
 Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.30, 9.34  
 Préservation de l'habitat du poisson —  
   Dépôts de garantie, 6.37, 6.40  
 Prestations d'assurance-emploi, 1.17, 2.5  
 Prestations d'invalidité et autres avantages futurs,  
   de la Gendarmerie royale du Canada, 6.32, 6.33, 6.34  
   des anciens combattants, 6.32, 6.33, 6.34

## P — Suite

Prestations de retraite,  
   Aperçu des régimes, 2.21  
   capitalisées, 2.22  
   non capitalisées, 2.22  
 Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de  
   revenu garanti et allocation au conjoint, 1.17, 2.5  
 Prestations pour enfants, 1.17, 2.5  
 Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.30, 9.34  
**Prêts, placements et avances, section 9**  
 Prêts, placements et avances, 1.18, 1.21, 2.6, 2.11, 3.7, 9.3  
   autres, 1.18, 1.21, 2.6, 2.31, 9.3, 9.33  
   autres ministères — Divers, 9.31, 9.39  
   émission d'autres, 1.20, 2.8  
   remboursement d'autres, 1.20, 2.8  
 Prêts consentis aux immigrants, 9.31, 9.36  
 Prêts et avances, 1.21, 9.5, 9.24  
   autres, 1.21  
   émission de, 1.20, 2.8  
   remboursement de, 1.20, 2.8  
 Prêts et avances à justifier, 9.30  
 Prévisions du secteur privé concernant la croissance  
   du PIB nominal, 1.3  
 Principales conventions comptables, Sommaire des, 2.9  
 Prix du Premier ministre et autres dépôts, 5.6, 5.8  
 Producteurs canadiens de poissons de fond  
   congelés, 9.31, 9.38  
 Programme Agri-investissement, 6.45, 6.50  
 Programme Agri-stabilité, 6.45, 6.50  
 Programme canadien de prêts aux étudiants, 9.31, 9.38  
   Financement direct des prêts aux étudiants, 9.38  
   Prêts à risques partagés, 9.38  
   Prêts garantis, 9.38  
 Programme d'apprentissage mixte, 9.31, 9.36  
 Programme d'expansion des entreprises, 11.32, 11.34  
 Programme d'immigration des investisseurs, 6.45, 6.50  
 Programme de garantie pour le logement sur les réserves, 11.32, 11.33  
   Autres prêteurs agréés, 11.32  
   Société canadienne d'hypothèques et de logement, 11.32  
 Programme de liquidité pour le commerce mondial —  
   Société financière internationale, 9.25, 9.28  
 Programme de mise en commun des prix — *Loi sur les*  
   *programmes de commercialisation agricole*, 11.33, 11.35  
 Programme de paiements anticipés — *Loi sur les programmes*  
   *de commercialisation agricole*, 11.32, 11.34  
 Programme de prêts garantis à Financement agricole  
   Canada, 9.30, 9.35  
 Programme de prêts garantis pour le développement économique  
   des Indiens, 9.30, 9.35, 11.33, 11.35  
 Programme de prêts garantis pour le logement sur  
   les réserves, 9.30, 9.35  
 Programme de réserve pour pertes sur prêts dans  
   l'industrie du porc, 9.30, 9.35  
 Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire —  
   Société financière internationale, 9.24, 9.27  
 Programme national sur l'éthanol de la biomasse, 11.33, 11.35  
 Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises  
   mandataires, 2.41, 11.36  
   Sommaire des, 11.37  
 Programmes fédéraux-provinciaux à frais  
   partagés, voir *volume III, section 9*  
 Programmes nationaux de commercialisation, 9.30, 9.35

## Comptes publics du Canada 2012-2013

### P — Fin

- Projet de coopérative d'habitation, 9.18
- Projet fédéral/provincial à frais partagés —
  - Ressources humaines et Développement des compétences, 6.46, 6.53
  - Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI), 6.46, 6.53
- Projets à frais partagés —
  - Affaires étrangères et Commerce international, 6.44, 6.49
  - Agence canadienne de développement international, Appui à divers programmes, 6.44, 6.49
  - Conseil privé — Frais de déplacement médiatique, 6.45, 6.50
  - Industrie, 6.45, 6.51
  - Ressources naturelles, 6.46, 6.54
- Projets de recherche et de développement mixtes —
  - Défense nationale, 6.45, 6.51
  - Gendarmerie royale du Canada, 6.47, 6.54
- Projets de recherches en collaboration —
  - Agence de santé publique du Canada, 6.46, 6.54
  - Santé, 6.46, 6.54
- Projets divers fédéraux/provinciaux,
  - Agence de santé publique du Canada, 6.46, 6.54
  - Santé, 6.46, 6.54
- Projet pilote de location-acquisition, 11.32
- Protection de l'assurance hypothécaire, 11.33, 11.35
- Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*
- Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*
- Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives), voir *volume II, section 1*
- Provision pour garanties, 1.18, 2.6, 5.2, 5.13
- Provision pour moins-value, 1.21, 9.3, 9.39
- Provision pour redressements au titre des régimes de retraite, 6.21, 6.31

### Q

- Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 1.20, 2.8

### R

- Radarsat, 6.45, 6.52
- RADARSAT-2, 5.6, 5.8
  - données de satellite, 5.6, 5.8
- Rapport de l'auditeur indépendant — Vérificateur général du Canada, 2.4
- Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges, voir *volume II, section 1*
- Ratio de l'intérêt, 1.6
- Ratio des revenus, 1.5
- Récapitulation des charges externes par catégorie, voir *volume II, section 1*
- Récapitulation des revenus externes par provenance, voir *volume II, section 1*
- Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.41, 11.36
- Redressement,
  - de change, 6.7
  - de consolidation, 5.3, 6.4, 6.5, 6.10, 6.47, 9.31, 9.39
- Redressement relatif aux droits à des prestations de congés de maladie cumulés, 2.14
- Réévaluation des swaps de devises, 1.18, 1.22, 6.2, 6.8, 6.10
- Régime de congés de maladie, 6.32, 6.33, 6.34

### R — Fin

- Régime de pensions du Canada, 6.35
  - Dû au, 1.18, 2.28, 6.2, 6.35
  - État supplémentaire, 6.55
- Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.19
- Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.32, 6.33, 6.34
- Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.32, 6.33, 6.34
- Régimes de retraite, 6.18
  - autres avantages futurs et autres passifs, 6.2
  - changements aux, 2.23
  - et autres avantages futurs, 1.18, 1.21, 2.6, 3.12, 6.18
  - variation des, 1.20, 2.8
- Régimes de retraite du secteur public, 1.18, 1.21, 2.6, 2.21, 6.2, 6.18, 6.22
  - et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, 2.6, 2.12, 2.21
- Règlements de régimes, 2.23
- Remboursements de prêts et avances, 1.20, 2.8
- Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.9
- Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.18, 1.22, 8.2
- Restauration future des immobilisations, 2.40, 5.11, 11.36
- Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*, 6.38, 6.43
- Résultat global, autres éléments du, 2.7, 2.14
  - cumul des, 2.18
- Résultat stratégique et description des activités de programme, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*
- Retenues — Privatisation, 6.37, 6.40
- Retenues salariales diverses, 5.3, 5.5
- Revendicateurs autochtones, 9.30, 9.35
- Revendications particulières, 2.41
- Revendications territoriales globales, 2.41
- Revenus, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*
- Revenus, 1.5, 1.17, 2.5, 2.9, 3.2, 3.3, 5.7
  - autres, 1.5, 1.17, 3.2, 3.6
  - comparaison des revenus à ceux de 2011-2012, 1.6
  - d'impôt sur le revenu, 1.17, 2.5, 3.4
  - divers, 3.6
  - fiscaux, 1.17, 2.5, 2.14, 3.2, 3.4
- Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12
  - d'État et autres entités consolidées, 4.6
- Revenus, charges et déficit accumulé, section 3**
- Revenus, charges et déficit accumulé, 3.2
- Revenus de placements, 3.6, 3.7
  - autres revenus constatés par régularisation, 3.7
  - externes, 3.7
  - internes du gouvernement, élimination des, 3.7
  - (perte nette) gain net de change, 3.7
- Revenus des sociétés d'État, autres, 1.17, 2.5, 3.6
- Revenus fiscaux, 3.4
- Revenus ministériels, voir *volume II, section 1*
- Revenus nets des opérations de change, 3.6
  - autres, 2.5, 3.6
  - Compte du fonds des changes, 1.17, 3.6
  - Fonds monétaire international, 3.6
- Revenus provenant de titres en fiducie — *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.45, 6.51
- Revenus reportés, 5.3, 5.6
  - autres — Comptes à fins déterminées, 5.7
  - autres, 5.7
- Rideau Hall — dons 5.6, 5.8
- Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises, 2.36
- Risques et incertitudes, 1.16

**S**

Salaires et avantages sociaux courus, 5.3  
 Service administratif des tribunaux judiciaires —  
 cautionnement pour frais, 6.37, 6.40  
 compte spécial, 6.46, 6.52  
 Services de nature —  
 non réglementaire, 3.6  
 réglementaire, 3.6  
 Services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.,  
 autres, 6.23  
 Services militaires — Successions, 6.38, 6.42  
 Services professionnels et spéciaux,  
 voir volume III, section 3  
 Sites contaminés, assainissement des, 2.40, 5.11, 11.36  
 Sites touchés par des munitions explosives non explosées —  
 Défense nationale, 5.11  
 Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres  
 entreprises publiques — Actifs, passifs et avoir, 9.10  
 Situation financière des sociétés d'État et autres  
 entités consolidées — Actifs, passifs et avoir, 4.4  
 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.21,  
 9.5, 9.6, 11.32  
 Société de développement des Andes, 9.25  
 Société de gestion Canada Hibernia — Fonds de réserve pour  
 abandon, 6.37, 6.40  
 Société financière internationale, 9.23, 9.24, 9.27  
 Facilité des mécanismes financiers au titre du changement  
 climatique, 9.24, 9.27  
 Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité  
 alimentaire, 9.24, 9.27  
 Société immobilière du Canada limitée, 9.5, 9.7  
 Sociétés d'État, 3.6  
 autres charges de programmes, 1.17, 2.5  
 autres revenus, 1.17, 2.5  
 consolidées, 3.6  
 Sociétés d'État entreprises,  
 emprunts effectués par les, 9.14  
 et autres entreprises publiques, 1.18, 1.20, 1.21, 2.6,  
 2.8, 2.31, 3.6, 9.3, 9.4, 9.5  
 intérêt payé au gouvernement, 9.7  
 intérêts et autres, 3.6  
 quote-part des bénéfices annuels, 3.6  
 Sociétés d'État et autres entités, 2.31  
 biens non publics, 2.32  
 Sociétés d'État et autres entités consolidées, 2.31, 4.3  
 autre encaisse, 7.2  
 créances, 7.4  
 Solde budgétaire, 1.4  
 Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite  
 du secteur public qui ont produit des imputations aux  
 charges, 6.22  
 Sommaire des principales conventions comptables, 2.9  
 Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État  
 entreprises mandataires, 11.37

**S — Fin**

Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de  
 l'utilisation des autorisations), voir la section ministérielle  
 appropriée du volume II  
 Sommets francophones, 6.47, 6.54  
 Source des montants du budget, 2.16  
 Soutien et développement du commerce (prêts administrés par  
 Exportation et développement Canada), 9.30, 9.32  
 Stocks, 1.18, 1.21, 2.6, 10.2  
 variation due aux, 1.19, 2.7  
 Successions — Services militaires, 6.38, 6.42

**T**

Taux d'intérêt, dette contractée sur les marchés, 6.9  
 Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt, 1.12  
 Taxe d'accise —  
 Essence, 3.4  
 Essence d'aviation et combustible diesel, 3.4  
 Taxe sur les produits et services, 1.17, 2.5, 3.4, 3.5, 5.10  
 à recevoir, 7.3  
 Taxes et droits, autres, 1.17, 2.5, 3.4  
 Taxes et droits d'accise,  
 à recevoir, 7.3  
 autres, 1.17, 2.5, 3.4, 3.5  
 Taxes sur l'énergie, 1.17, 2.5, 3.4, 3.5  
 Téléfilm Canada — Compte d'avances, 6.46, 6.52  
 Titres au détail, 1.18, 1.22, 6.2, 6.6, 8.2  
 Titres détenus par le gouvernement, 6.4, 6.5  
 et pour le remboursement de dettes non échues, 6.4  
 redressement de consolidation, 6.10  
 Titres en fiducie — Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.45, 6.52  
**Trésorerie et créances, section 7**  
 Trésorerie,  
 augmentation ou diminution nette de la, 1.20, 2.8  
 éléments sans effet sur la, 1.20, 2.8  
 en dépôts spéciaux, Fonds en banque, 7.2  
 générée ou utilisée avant les activités de financement, 1.20  
 générée ou utilisée par les,  
 activités d'investissement, 1.20, 2.8  
 activités d'investissement en immobilisations, 1.20, 2.8  
 activités de financement, 1.20, 2.8  
 activités de fonctionnement, 1.20, 2.8  
 utilisée pour les intérêts, 2.8  
 Trésorerie et créances, 1.18, 2.6, 3.7, 7.2  
 Trésorerie et équivalents de trésorerie, 1.18, 2.6, 2.10, 2.28, 7.2  
 à la fin de l'exercice, 1.20, 1.22, 2.8  
 au début de l'exercice, 1.20, 2.8  
 en dépôts spéciaux, 7.2  
 en devises, 1.22, 7.2  
 en monnaie canadienne, 1.22, 7.2  
 Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs  
 aux fiducies de fonds communs, 9.28, 9.29

## *Comptes publics du Canada 2012-2013*

### **U**

Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure, 2.13

### **V**

Valeur liée au marché des placements, 2.24

solde d'ouverture, 2.24

solde de clôture, 2.24

Variation de la dette nette au cours de l'exercice, 1.19, 2.7

Variation des,

comptes d'opérations de change, 1.20, 2.8

créiteurs et charges à payer, 1.20, 2.8

impôts à recevoir, 1.20, 2.8

obligations au titre des prestations constituées, 2.24

régimes de retraite et autres avantages futurs, 1.20, 2.8

Variation du passif relatif à l'assainissement

des sites contaminés, 5.12

Variation due aux,

charges payées d'avance, 1.19, 2.7

immobilisations corporelles, 1.19, 2.7

stocks, 1.19, 2.7

Variation nette des autres comptes, 2.8

Véhicules, 10.6

par sous-catégorie, 10.6

Ventes de biens et de produits d'information, 3.6

Ventes de biens et de services, 3.6

Ventes de biens et de services, *voir volume II, section I*

Ventes de biens saisis, 6.46, 6.52

VIA Rail Canada Inc. — Lettres de crédit, 11.33, 11.36